



HAL
open science

Nouvelles découvertes sur la Maison romane de Nîmes (Occitanie, Nîmes, Gard, 1 rue de la Madeleine)

Odile MaufRAS, Marie Rochette

► **To cite this version:**

Odile MaufRAS, Marie Rochette. Nouvelles découvertes sur la Maison romane de Nîmes (Occitanie, Nîmes, Gard, 1 rue de la Madeleine) : Archaeological diagnostic report. [0] 1111560 (SRA), D123924 (Inrap), Inrap Midi Méditerranée. 2019. hal-02413376

HAL Id: hal-02413376

<https://hal.science/hal-02413376>

Submitted on 16 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chronologie

Époque médiévale
Temps modernes
Époque contemporaine

Sujets et thèmes

Habitat urbain

Mobilier

Sans

L'immeuble qui occupe le numéro 1 de la rue de la Madeleine à Nîmes s'est formé en plusieurs étapes entre le Moyen Âge et l'époque contemporaine. Sa façade principale, sur rue, est bien connue pour ses décors sculptés figuratifs et justifie le nom donné localement à l'ensemble : *la maison romane*.

Aujourd'hui divisé en plusieurs appartements, l'immeuble fait l'objet d'une restauration et d'une réhabilitation qui ont donné lieu, début 2019, à des décroûtages partiels des murs et à des observations archéologiques. Celles-ci ont été axées sur la compréhension de l'évolution du bâti, depuis la demeure initiale jusqu'à nos jours, en privilégiant les phases les plus anciennes.

La première construction est une vaste maison en un seul corps de bâti, à deux niveaux, occupés par deux magasins au rez-de-chaussée, encadrant une porte cochère et un passage vers la cour arrière, et deux grandes salles à l'étage. L'une est probablement d'apparat, l'autre de travail ou d'habitation. L'ensemble est construit en pierre de taille et largement ouvragé côté rue. L'accès aux magasins se faisait par des grandes baies de type vitrine à linteau droit, tandis que l'on accédait à l'étage depuis la cour, par un escalier et un perron aujourd'hui disparus. Le premier étage était éclairé par quatre fenêtres géminées dont trois sont en partie conservées en place. L'ensemble est de style roman et peut être daté de la seconde moitié du XII^e siècle ou du début du XIII^e. Cette maison connaît ensuite, aux XIII^e ou XIV^e siècles, une surélévation formant un deuxième étage, puis au XV^e, l'ajout d'un troisième étage et le remplacement de l'escalier externe médiéval par un escalier en vis dans l'angle de la cour. Au siècle suivant, un quatrième étage prend place, une loggia est installée à chaque étage, côté cour, les planchers sont refaits et l'escalier en vis reconstruit tandis que dans la cour un nouveau corps de bâtiment est ajouté, en retour de l'immeuble médiéval. À l'époque contemporaine, au XIX^e siècle et manifestement sous le contrôle ou l'influence de l'architecte des Monuments Historiques Henry Revoil, six grandes fenêtres sont insérées dans la façade sur rue, rompant l'ordonnance des baies géminées antérieures. À cette occasion, on en redistribue les ornements en les répartissant comme ils se trouvent aujourd'hui. Parallèlement, la distribution interne est modifiée à chaque étage, pour transformer l'ensemble en immeuble de rapport.



ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Inrap
Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

Inrap

Occitanie, Gard, Nîmes - 1 rue de la Madeleine

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Odile Maufras, Marie Rochette

Rapport d'opération de Diagnostic archéologique

Occitanie, Gard, Nîmes

1 rue de la Madeleine

Nouvelles découvertes sur la *maison romane* de Nîmes

Par
Odile Maufras

Marie Rochette



Inrap Midi-Méditerranée
Juin 2019



Inrap
Midi-Méditerranée
561 rue Étienne Lenoir, Km Delta, 30 900 Nîmes

Tél. 04 66 36 04 07 - Fax 04 66 36 29 13

www.inrap.fr

Code Inrap	D123924
Numéro de l'opération	n°1111560
Numéro de l'arrêté de prescription	n°76-2018-0431
Numéro d'arrêté de désignation du responsable archéologique	n° 76-2019-0047
Code INSEE	30189

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
30189

Numéro Inrap de l'opération
D123924

Arrêté de prescription
SRA n°76-2018-0431

Opération archéologique
OA 1111560

Occitanie, Gard, Nîmes

1 rue de la Madeleine

Nouvelles découvertes sur la *maison romane* de Nîmes

Par

Odile MaufRAS
Marie Rochette

Inrap

Midi-Méditerranée

561 rue Étienne Lenoir, Km Delta, 30900 Nîmes

Tél. 04 66 36 04 07, Fax 04 66 36 29 13

Juin 2019

La consultation et l'utilisation de ce rapport s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs, ce qui emporte diverses contraintes auxquelles sont soumis tous les consultants et utilisateurs. Ainsi plus particulièrement, en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle :

- les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ;
- toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport) ;
- la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thésaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État des lieux
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription n°76-2018-0431 du 18 mai 2018
16	Projet scientifique d'intervention
19	Arrêté de désignation n°76-2019-0047

II. Résultats

23	1. Introduction
23	1.1. Circonstances de l'opération
23	1.2. État des connaissances avant l'intervention
24	1.3. Stratégie et méthode mise en œuvre
27	2. Contexte urbain
29	3. Le niveau du sous-sol
30	4. Phase 1, la «Maison Romane»
30	4.1. Murs périmétraux
32	4.2. Rez-de-chaussée
32	• Espaces internes et circulations au rez-de-chaussée
33	• De la conservation d'un plafond
33	• Les ouvertures en façade principale
34	4.3. Premier étage
34	• Les accès par le sud-est
37	• Les fenêtres en façade sur rue
38	• Des cloisonnements ?
40	4.4. Toiture
41	4.5. Décor, datation et statut
41	• Décor
44	• Datation
45	• Statut
47	5. Phases 2 et 3, surélévations du bas Moyen Âge
47	5.1. Phase 2, transformation des combles en étage
47	• La surélévation de la phase 2

48	5.2. Phase 3, surélévation de la maison romane
48	• La surélévation de la phase 3
50	• Transformation de l'accès aux étages
52	• Une réfection en façade ?
54	• Datation et fonction de l'immeuble
55	5.3. Construction de la parcelle voisine
59	6. Phases 4, un goût de Renaissance
59	6.1. Extension et réfection du bâti sur la parcelle
59	• Un corps de bâtiment supplémentaire
59	• Les loggias
62	• Réfection de l'escalier
64	• exhaussement des planchers dans l'immeuble principal ?
65	• Le réduit de l'est
65	• Façade sur rue
65	• Datation
66	6.2. La maison du 15 place aux Herbes
67	7. Phase 5
70	8. Phase 6, modernisation
71	• Datation
73	9. Conclusion
75	Bibliographie
III. Inventaires techniques	
79	1. Inventaire descriptif et analytique des vestiges archéologiques
135	2. Inventaire des photographies
169	3. Inventaire des relevés de terrain/minutes de chantier



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Occitanie

Département
Gard (30)

Commune
Nîmes

Adresse ou lieu-dit
1 rue de la Madeleine

Codes

Code INSEE de la commune
30189

Numéro de dossier Patriarche
n°

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x : 0809332 m
y : 6 305 298 m
z : 44 m NGF (au niveau du sol
du rez-de-chaussée)

Références cadastrales

Commune
Nîmes

Année
2018

Section(s)
EY

Parcelle(s)
359

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

France Pierre Patrimoine
137, rue Achard CS80013
33 070 Bordeaux cedex

Références de l'opération

Numéro d'opération SRA
OA 1111560

Numéro de l'arrêté de prescription
n° 76-2018-0431 du 18 mai 2018

Numéro de l'arrêté portant désignation du
responsable
n° 76-2019- 0047

Numéro Inrap de l'opération
D123924

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

France Pierre Patrimoine
137, rue Achard CS80013
33 070 Bordeaux cedex

Nature de l'aménagement

Restauration et réhabilitation
d'immeuble civil

Opérateur d'archéologie

Inrap Midi-Méditerranée

Responsable scientifique de l'opération

Odile Maufra, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Midi-Méditerranée
561 rue Étienne-Lenoir
Km Delta
30 900 Nîmes

Dates d'intervention

sur le terrain
du 21.02.2019 au 01.02.2019,
du 18.03.2019 au 19.03.2019

en étude
du 05.02.2019 au 09.02.2019
et du 19.04.2019 au 26.04.2019

Données quantitative de l'opération

Surface prescrite
236 m² (au rez-de-chaussée)

Surface diagnostiquée
environ 60 m² de murs décroûtés

Lieu de dépôt temporaire du mobilier

Sans objet (pas de mobilier)

Lieu de dépôt définitif du mobilier

Sans objet

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Premier âge du Fer
 - Second âge du Fer
- Antiquité grecque**
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
 - Antiquité tardive (v^e-vii^e s.)
- Époque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Habitat urbain
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Voirie
- Foyer
- Silo
- Sépulture
- Puits
- Niveau d'habitat
- Mosaïque
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Rempart

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Lithique
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Plomb

Études annexes

- Géomorphologie
- Datation céramologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de pâte céramique
- Analyse de métaux
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Dendrochronologie

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Conservateur régional	Autorité scientifique
Cyril Montoya, service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Conservateur régional adjoint	Autorité scientifique
Christophe Pellecier, service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Conservateur du patrimoine	Prescription et suivi scientifique
Jean-Louis Vayssettes service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Ingénieur de recherche	Conseil scientifique
Marc Célié, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Archéologue ingénieure de recherche	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecier, service régional de l'Archéologie d'Occitanie	Conservateur du patrimoine	Prescription et suivi scientifique
Pierre Jouvenel, Inrap	Directeur interrégional Midi-Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Marc Célié, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Archéologue ingénieure de recherche	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Boudry, Inrap	Assistant technique	Accompagnement technique
Jacques Carvenec, Inrap	Conseiller sécurité et prévention	Santé et prévention
Brigitte Thuillier, Inrap	Assistante d'étude	Accompagnement technique (DICT)

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Archéologue, ingénieure de recherche	Responsabilité scientifique de l'opération
Marie Rochette, Inrap	Archéologue, assistante d'étude	Spécialiste du bâti médiéval
Manon Isinan, Inrap	Topographe, assistante d'étude et d'opération	Photogrammétrie

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Archéologue, ingénieure de recherche	Responsabilité scientifique de l'opération
Marie Rochette, Inrap	Archéologue, assistante d'étude	Spécialiste du bâti médiéval
Manon Isinan, Inrap	Topographe, assistante d'étude et d'opération	Photogrammétrie
Anne Recolin, Inrap	Infographiste, assistante d'étude et d'opération	Infographie et mise en page du rapport

Notice scientifique

L'immeuble qui occupe le numéro 1 de la rue de la Madeleine à Nîmes s'est formé en plusieurs étapes entre le Moyen Âge et l'époque contemporaine. Sa façade principale, sur rue, est bien connue pour ses décors sculptés figuratifs et justifie le nom donné localement à l'ensemble : *la maison romane*.

Aujourd'hui divisé en plusieurs appartements, l'immeuble fait l'objet d'une restauration et d'une réhabilitation qui ont donné lieu, début 2019, à des décroûtages partiels des murs et à des observations archéologiques. Celles-ci ont été axées sur la compréhension de l'évolution du bâti, depuis la demeure initiale jusqu'à nos jours, en privilégiant les phases les plus anciennes.

La première construction est une vaste maison en un seul corps de bâti, à deux niveaux, occupés par deux magasins au rez-de-chaussée, encadrant une porte cochère et un passage vers la cour arrière, et deux grandes salles à l'étage. L'une est probablement d'apparat, l'autre de travail ou d'habitation. L'ensemble est construit en pierre de taille et largement ouvragé côté rue. L'accès aux magasins se faisait par des grandes baies de type vitrine à linteau droit, tandis que l'on accédait à l'étage depuis la cour, par un escalier et un perron aujourd'hui disparus. Le premier étage était éclairé par quatre fenêtres géminées dont trois sont en partie conservées en place. L'ensemble est de style roman et peut être daté de la seconde moitié du XII^e siècle ou du début du XIII^e. Cette maison connaît ensuite, aux XIII^e ou XIV^e siècles, une surélévation formant un deuxième étage, puis au XV^e, l'ajout d'un troisième étage et le remplacement de l'escalier externe médiéval par un escalier en vis dans l'angle de la cour. Au siècle suivant, un quatrième étage prend place, une loggia est installée à chaque étage, côté cour, les planchers sont refaits et l'escalier en vis reconstruit tandis que dans la cour un nouveau corps de bâtiment est ajouté, en retour de l'immeuble médiéval. À l'époque contemporaine, au XIX^e siècle et manifestement sous le contrôle ou l'influence de l'architecte des Monuments Historiques Henry Revoil, six grandes fenêtres sont insérées dans la façade sur rue, rompant l'ordonnance des baies géminées antérieures. À cette occasion, on redistribue les ornements en les répartissant comme ils se trouvent aujourd'hui. Parallèlement, la distribution interne est modifiée à chaque étage, pour transformer l'ensemble en immeuble de rapport.

État des lieux

À l'issue du diagnostic, les travaux de restauration ont été poursuivis, sans démolition, avec recouvrement des murs décroûtés par de nouveaux enduits ou des plaques de plâtre.

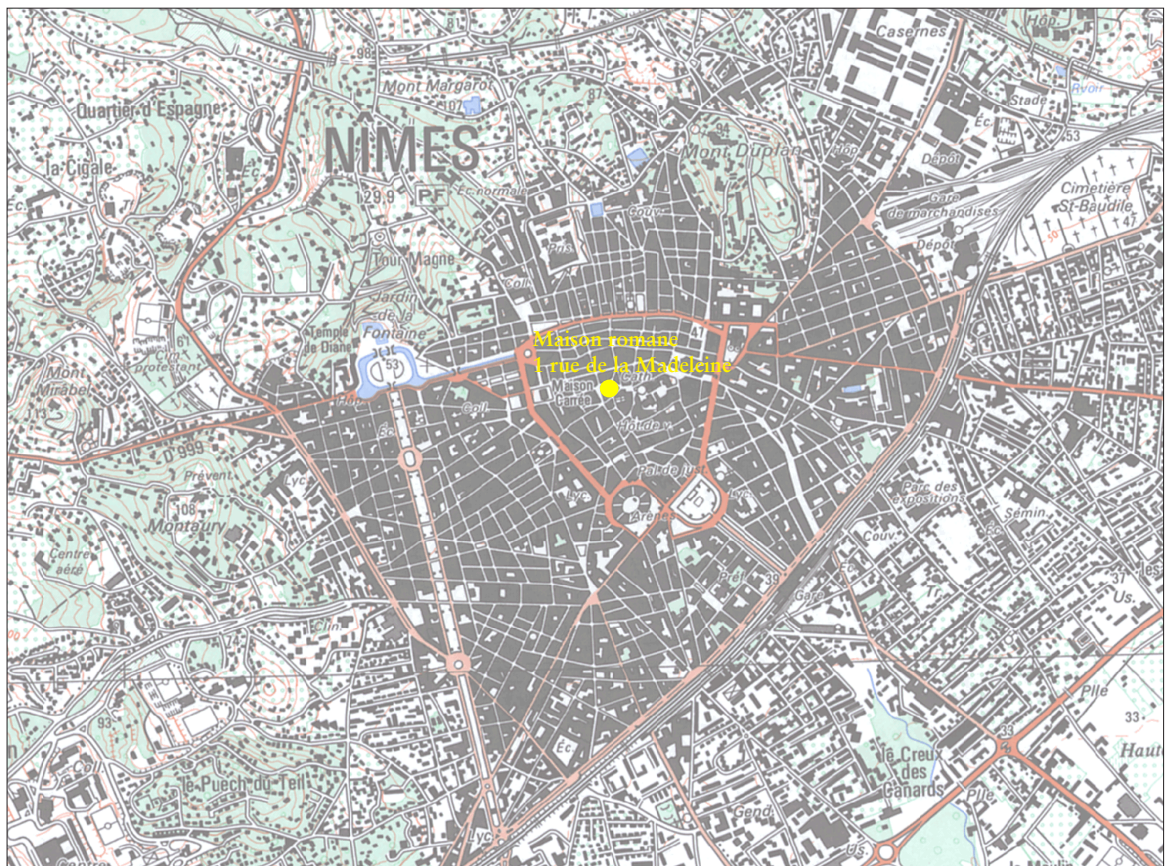
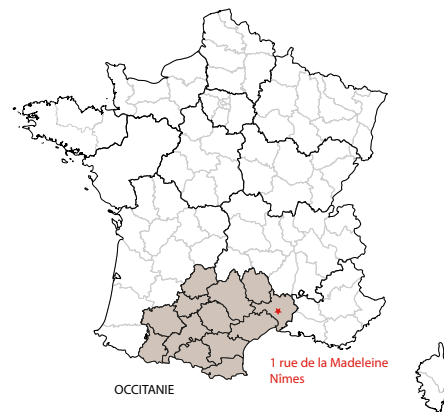
Localisation de l'opération

Occitanie, Gard, Nîmes en coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x : 0809332 m

y : 6 305 298 m

z : 44 m NGF



Localisation de la maison Romane de Nîmes sur fond de carte IGN au 1/25 000, SCAN25®, © IGN 2011



Localisation de la maison Romane de Nîmes sur fond cadastral 1/1000. Fond de plan SARL NDA

Arrêté de prescription n°76-2018-0431 du 18 mai 2018



D123924

Arrêté n°76-2018-0431

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° R76-2016-01-04-013 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté modificatif de M. Laurent ROTURIER portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles en date du 26 septembre 2017 ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC03018918P0122, permis de construire, déposé par – FRANCE PIERRE PATRIMOINE – pour le projet « 1 rue de la Madeleine » localisé à NIMES, transmis par la Mairie de Nîmes, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 20 avril 2018 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : *bâtiment civil avec décors en façade et colonnette sur coursive, ensemble d'époque romane, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques*

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 1 rue de la Madeleine », sis en :

RÉGION : OCCITANIE
DEPARTEMENT : GARD
COMMUNE : NIMES
Cadastre : Année : 2018, Section : EY, Parcelle : 359

Réalisé par : FRANCE PIERRE PATRIMOINE

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 236 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève

par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 4 - Objectifs scientifiques

Données initiales

L'immeuble concerné par le présent arrêté est situé à l'extrémité ouest de la place aux Herbes, à l'origine de la rue de la Madeleine, à une cinquantaine de mètres du chevet de la cathédrale.

Dans son inventaire des maisons médiévales du Midi de la France, P. Garrigou-Granchamp identifie une concentration de maisons du XIIe au XIVe siècle dans « l'îlot de la Madeleine », dont l'immeuble objet de la présente prescription constitue un des plus intéressants exemples. (Garrigou-Granchamp 2002 : 86-87). L'origine de la maison n'est pas connue, hôtel dépendant d'un prieuré ou maison d'un riche bourgeois. Au premier étage de la façade, une série d'arcades ont été bouchées et les parois ornées de morceaux sculptés de réemploi. Dans la cour se trouve une série de quatre balcons superposés dont le premier porte la date de 1637. Une colonnette romane réemployée avec chapiteau, orne le troisième balcon. C'est au XVIIe siècle en effet que l'on peut rapporter d'importantes modifications dans la cour intérieure, qui va de pair avec la surélévation de l'immeuble. D'autres transformations structurelles interviendraient à la fin du XIXe siècle.

Le projet prévoit la restauration complète du bâtiment, avec l'aménagement de 9 logements, tout en conservant l'unité des espaces « à forte valeur patrimoniale ». Les décors moulurés en plâtre présents dans certaines pièces, les cheminées et sols en carreaux seront de même conservés. Les façades sur cour seront dégagées des enduits existants avant traitement.

Principales sources documentaires :

Garrigou-Grandchamp P. 2002, *Les maisons urbaines du Xe au milieu du XIIIe siècle : état de la question*.
<http://societearcheologiquedumidi.fr/samf/memoires/hrseri2002/garrigou.pdf>

Etude Corinne Potay, citée dans la notice descriptive du projet présenté par N. D'Artigues dans le cadre de la demande de permis de construire.

Objectifs :

- L'objectif principal de cette intervention est de d'identifier les vestiges architecturaux d'époque médiévale ou du début de l'époque moderne, correspondant aux principales phases d'évolution de l'immeuble. Si la façade principale et le dispositif de coursives sur cour constituent de témoins de ces transformations, on connaît mal les dispositions architecturales d'ensemble au cours de ces temps forts de l'histoire de l'édifice.
- Le second objectif est d'apporter une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

Article 5 - Principes méthodologiques

- Le diagnostic archéologique permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, d'en établir la chronologie ;
- On utilisera au mieux les documents graphiques du dossier de demande de permis construire. Cependant, des compléments de plans pourront être réalisés avec l'intervention d'un topographe ;
- Lorsque cela sera nécessaire, on procédera à des sondages dans les enduits récents pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux ;
- L'intérêt d'une intervention sur les façades lors du travail de décroûtage devra être apprécié, de même qu'une intervention dans la cour à réaménager ;
- Des sondages seront également effectués dans les plafonds si cela est rendu nécessaire par les travaux à venir
- En cas de découverte d'élément de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée.
- Le responsable de l'opération se mettra en rapport avec des historiens spécialistes de la ville, comme Corinne

Potay (service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique) et Gérard Caillat (urbanisme de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne).

Article 6 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes :

Expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.

Article 7 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville de Nîmes – service urbanisme réglementaire, à FRANCE PIERRE PATRIMOINE et à l'INRAP - Direction interrégionale Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 18 mai 2018

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation

P/Le Directeur régional des affaires culturelles



Philippe AQUILINA
Secrétaire général

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D123924

NIMES (30) 1 RUE DE LA MADELEINE

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Occitanie	Département	Gard
Commune	Nîmes		
Lieu-dit	1 RUE DE LA MADELEINE		
Cadastre	Nîmes : EY 359		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	76-2018/0431	28-05-2018	236 m ²	28/05/2018	17-12-2018

Contexte actuel	urbain	Contexte particulier	bâti
-----------------	--------	----------------------	------

2.- Problématique scientifique

Données initiales :

L'immeuble concerné par le présent arrêté est situé à l'extrémité ouest de la place aux Herbes, à l'origine de la rue de la Madeleine, à une cinquantaine de mètres du chevet de la cathédrale.

Dans son inventaire des maisons médiévales du Midi de la France, P. Garrigou-Granchamp identifie une concentration de maisons du XI^e au XIV^e siècle dans « l'îlot de la Madeleine », dont l'immeuble objet de la présente prescription constitue un des plus intéressants exemples (Garrigou-Granchamp 2002 : 86-87). L'origine de la maison n'est pas connue, hôtel dépendant d'un prieuré ou maison d'un riche bourgeois. Au premier étage de la façade, une série d'arcades ont été bouchées et les parois ornées de morceaux sculptés de réemploi. Dans la cour se trouve une série de quatre balcons superposés dont le premier porte la date de 1637. Une colonnette romane réemployée avec chapiteau, orne le troisième balcon. C'est au XVII^e siècle en effet que l'on peut rapporter d'importantes modifications dans la cour intérieure, qui vont de pair avec la surélévation de l'immeuble. D'autres transformations structurelles interviendraient à la fin du XIX^e siècle.

Le projet prévoit la restauration complète du bâtiment, avec l'aménagement de 9 logements, tout en conservant l'unité des espaces « à forte valeur patrimoniale ». Les décors moulurés en plâtre présents dans certaines pièces, les cheminées et sols en carreaux seront de même conservés. Les façades sur cour seront dégagées des enduits existants avant traitement.

Principales sources documentaires :

Garrigou-Grandchamp P. 2002, *LES MAISONS URBAINES DU Xe AU MILIEU DU XIIIe SIÈCLE : ÉTAT DE LA QUESTION.*

<http://societearcheologiquedumidi.fr/samf/memoires/hrseri2002/GARRIGOU.PDF>

Etude Corinne Potay, citée dans la notice descriptive du projet présenté par N. D'Artigues dans le cadre de la demande de permis de construire.

Objectifs :

- L'objectif principal de cette intervention est d'identifier les vestiges architecturaux d'époque médiévale ou du début de l'époque moderne, correspondant aux principales phases d'évolution de l'immeuble. Si la façade principale et le dispositif de coursives sur cour constituent des témoins de ces transformations, on connaît mal les dispositions architecturales d'ensemble au cours de ces temps forts de l'histoire de l'édifice.
- Le second objectif est d'apporter une contribution à une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

- **Profil du responsable d'opération :**

Le responsable scientifique du diagnostic qui sera proposé doit justifier des qualités suivantes : *expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.*

3.- Contraintes techniques

- Mise à disposition par l'aménageur d'un jeu de clefs de l'immeuble durant toute la durée de l'opération et réglementation des accès avec notamment la fermeture du site à toute personne étrangère à l'opération durant sa durée.
- Mise à disposition par l'aménageur des plans et coupes du projet (support papier et informatique).
- Accessibilité totale des zones à étudier à l'intérieur de l'immeuble.
- Accessibilité à la rue de la Madeleine suivant les horaires de livraison dans l'écusson nîmois et stationnement du véhicule de service dans un parking payant voisin.
- Evacuation et/ou déplacement de tout obstacle (déblais, gravats, encombrants et déchets divers...) qui pourrait représenter une gêne pour la réalisation du diagnostic.
- Local avec eau, électricité et sanitaires mis à disposition par l'aménageur ou livraison d'un WC chimique.
- Accès à un branchement électrique.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Une réunion préparatoire s'est tenue sur le site le 5 juillet 2018 en présence de l'aménageur et du Service régional de l'archéologie. Elle a permis la visite complète de l'immeuble afin de préciser le mode opératoire de l'intervention.

Il s'agit de réaliser un diagnostic qui permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, et d'en établir la chronologie.

Les méthodes envisagées se concentrent autour des points suivants :

- la réalisation d'une étude documentaire succincte des abords du projet : études historique et topographique en lien avec les historiens de la ville (C. Potay, service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique, et G. Caillat, urbanisme de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne).

- le décaissement des enduits pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux
- l'intérêt d'une intervention sur les façades intérieures après leur décaissement.
- de sondages dans les plafonds. En cas de découverte d'élément de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée.
- la localisation des sondages sur les plans topographiques et les coupes longitudinales et transversales fournis dans le dossier de demande de permis construire
- la réalisation, sur ces mêmes documents, de plans synthétiques faisant état de l'évolution du parcellaire et de l'immeuble, ainsi que des circulations.
- la couverture photographique, relevés et enregistrement archéologique selon les normes habituelles, rendus par unité de construction.

L'équipe sera constituée de 2 personnes durant toute l'intervention de terrain.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

Terrain

Encadrement : 10 j
Techniciens : 10 j

Étude

Encadrement : 15 j
Techniciens : 5 j
Moyens particuliers : - datation par dendrochronologie

Les moyens techniques (intervention des topographes, DAO, PAO) ne sont pas détaillés ici car relevant des moyens habituels et des méthodes de l'Inrap.

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	Terrain	10 jours	Étude	10 jours
Remise rapport	6 semaines à l'issue de la phase terrain				

Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST

CELIE, Marc

Arrêté de désignation n°76-2019-0047



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté n° 76-2019-0047

portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu l'arrêté n°76-2018-0431 du 18 mai 2018 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate *NIMES, GARD, 1 rue de la Madeleine* ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Odile Maufas est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 18 mai 2018 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : **1111560**

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société *France Pierre Patrimoine*, à *Madame Odile Maufas* et à Monsieur le Directeur interrégional de *Inrap Midi-Méditerranée*.

Fait à Montpellier, le 21 janvier 2019

Pour le Préfet de région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTOYA

II. Résultats



Fig. 1 La maison romaine de Nîmes sur fond de plan cadastral (2018) et vue de la façade principale, rue de la Madeleine, janvier 2019. Cl. O. Maufra/Inrap.

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'opération

L'immeuble du 1 rue de la Madeleine à Nîmes est localisé en plein cœur du centre urbain ancien. Il jouxte la place aux Herbes qui le sépare de la cathédrale à l'ouest et il se développe au sud-est jusqu'à un petit espace ouvert en cœur d'îlot, au chevet de l'église Sainte-Eugénie. La façade principale est ornée d'un décor sculpté floral et animalier d'époque médiévale qui vaut au bâtiment son nom local : *la maison romane* (fig. 1).

Le projet de restauration de l'immeuble a donné lieu à des décroûtages partiels des maçonneries susceptibles de mettre au jour des pans de construction anciens, notamment contemporains de la façade médiévale du bâtiment principal. Conscients de l'intérêt des éventuelles découvertes, le maître d'ouvrage – France Pierre Patrimoine (Bordeaux) – ainsi que les architectes en charge du projet – Nathalie d'Artigues et Vanessa Roussel (SARL NDA, Nîmes) – se sont rapprochés du Service Régional de l'Archéologie qui a prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique. Ce dernier a été réalisé par l'Inrap et a porté uniquement sur le bâti et sur les parties accessibles de l'immeuble, c'est-à-dire sa totalité à l'exception des magasins du rez-de-chaussée qui n'intègrent pas le projet

1.2. État des connaissances avant l'intervention

L'immeuble, aujourd'hui d'habitation, a déjà fait l'objet de quatre études. La plus ancienne est une notice de quelques lignes accompagnée de 3 planches de relevés d'éléments de la façade que l'architecte des Monuments Historiques Henry Revoil a publiés dans son ouvrage sur l'architecture romane du Midi (Revoil 1873)¹. L'architecte du patrimoine Antoine Bruguerolle a conduit, pendant la restauration de 1999, une étude de la façade et en a proposé une restitution convaincante (Bruguerolle 2000). En 2002, Pierre Garrigou Grandchamp a inclus la demeure dans son inventaire des édifices domestiques de Nîmes en avançant la date de la fin du XII^e siècle pour sa construction initiale. Enfin, préalablement au projet de réhabilitation, l'historienne d'art et archiviste Corinne Potay a constitué, pour le compte de la ville de Nîmes, un dossier documentaire qui fait la description du bâti dans son ensemble avec couverture photographique, qui compile les travaux antérieurs (dont la fiche de la base Mérimée des Monuments Historiques) et restitue l'historique de l'immeuble depuis la fin du XVI^e siècle à partir des documents cadastraux et notariés². Cette étude présente l'intérêt de ne pas se focaliser sur la seule phase romane de la construction et d'inclure les étapes moderne et contemporaine de l'évolution de l'ensemble. Elle n'a cependant porté que sur les éléments accessibles avant travaux : les façades extérieures, l'escalier et les coursives de la cour, l'ensemble encore enduit. L'aménageur a mis à disposition des archéologues les plans de chaque étage, le relevé des façades sur rue et sur cour, et une coupe transversale du corps de logis principal, celui en façade de la rue de la Madeleine. Ces documents ont servi de support à l'enregistrement et aux illustrations de ce rapport (fig. 2).

¹ Nous n'avons pas consulté les archives des Monuments Historiques qui disposent certainement d'un dossier sur la maison puisque celle-ci est inscrite à leur inventaire supplémentaire depuis 1939. Ce sont les sculptures de la façade sur rue et la colonnette de la loggia du 4^e étage qui font l'objet de l'inscription.

² Document non publié aimablement communiqué par l'autrice.

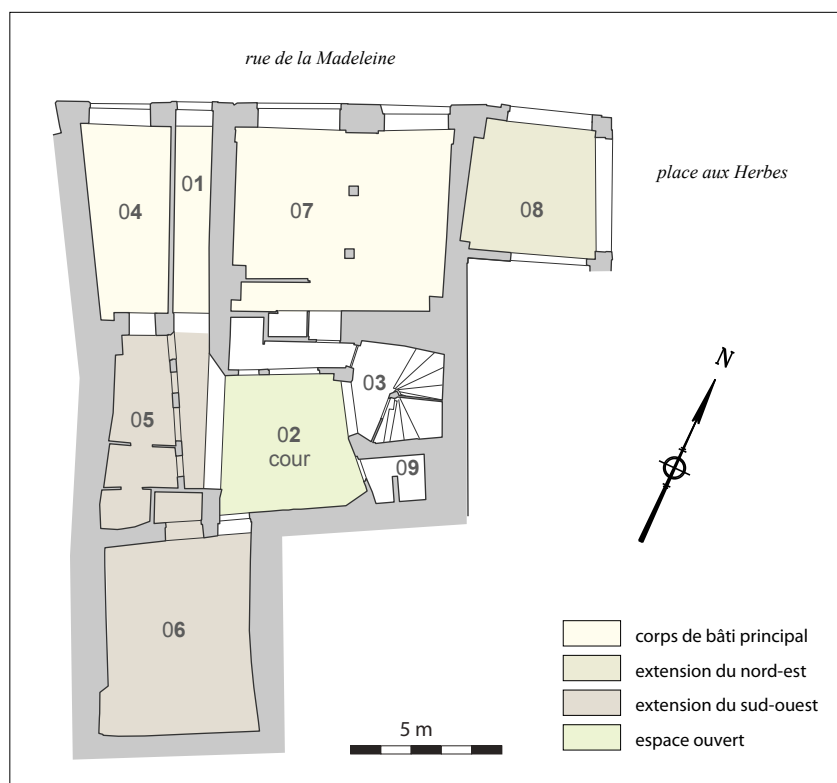


Fig. 2 Plan du rez-de-chaussée de l'immeuble du 1 rue de la Madeleine. Les espaces ont été numérotés par les archéologues par des nombres à deux chiffres. Le premier correspond au niveau (0 pour le rez-de-chaussée, 1 pour le premier étage 2 pour le deuxième, etc.) et le second à la localisation planimétrique. Fond de plan : SARL NDA.

1.3. Stratégie et méthode mise en œuvre

L'intervention archéologique a été prescrite par Christophe Pellecuer du Service Régional de l'Archéologie aux fins de reconnaître les différentes composantes de l'ensemble bâti et d'en établir la chronologie. Il a préconisé de travailler selon les méthodes traditionnelles de l'archéologie du bâti : par des sondages dans les enduits récents pour découvrir d'éventuels enduits peints médiévaux ou modernes et mettre à nu les maçonneries, également par des sondages dans les plafonds pour en chercher de plus anciens qui auraient été masqués. Il a défini deux objectifs principaux : se concentrer sur les premiers états du bâti et pister les indices d'évolution de la trame urbaine du secteur.

Le projet de restauration de l'immeuble ne prévoit pas de destruction du bâti ni même des planchers et dans plusieurs pièces les enduits en place sont de belle facture et n'ont pas lieu d'être remplacés. L'intervention archéologique n'est donc pas une opération préventive habituelle destinée à documenter intégralement un site avant sa destruction, mais une démarche opportuniste profitant de l'accessibilité aux pièces et au décroûtage d'une partie des enduits pour enregistrer tous les éléments témoignant de la création et de l'évolution de l'ensemble bâti au cours du temps.

L'immeuble est un ensemble de trois corps de bâtiment répartis en L avec une cour à l'arrière (fig. 2), se développant sur un niveau de cave, un rez-de-chaussée et 4 étages. Au-dessus de l'escalier en vis implanté dans l'angle de la cour, une petite pièce et une terrasse forment un cinquième étage et un niveau supplémentaire. L'ensemble a été accessible, à l'exception des salles et pièces du rez-de-chaussée occupées par des magasins en activité et hors du projet de réhabilitation.

Les travaux de décroûtage des enduits ont été réalisés avant notre arrivée et ont porté sur les pans du nord-ouest et du nord-est de la cour, sur l'intérieur de la cage d'escalier, sur les murs des loggias. Des sondages ponctuels de 0,50 m de côté avaient été faits au revers de la façade principale à raison de deux par étage pour révéler la nature des maçonneries. Dans l'aile du sud-ouest, quelques plages d'enduit

étaient tombées d'elles-mêmes. Cela a constitué notre base de lecture, avec la façade principale qui est en pierre apparente. Nous avons complété les observations par quelques sondages supplémentaires dans les angles des murs pour en vérifier l'ordre de construction, mais tous les angles n'étaient pas accessibles (certains notamment masqués par des conduits). La découverte de piédroits sur les deux murs longitudinaux du corps principal de construction au premier étage (espaces 14, 17), a conduit à un décroûtage complémentaire dans deux pièces (17-ouest et 17-est) pour mieux cerner les ouvertures du bâtiment initial. Cela a été fait par l'aménageur après notre départ et a occasionné notre bref retour pour un relevé photogrammétrique des parties romanes alors mises au jour.

Nous avons concentré nos efforts sur les parties anciennes de l'immeuble, c'est-à-dire les étages inférieurs : la cour au rez-de-chaussée, l'ensemble des espaces au premier et second étage. Les autres niveaux, modernes et surtout contemporains, n'ont été considérés que de manière très générale. De même, sur les étages privilégiés, nous ne sommes pas intervenues sur toutes les pièces mais sur celles potentiellement les plus riches d'informations. Celles des angles de parcelle notamment pour comprendre le développement spatial de l'immeuble à travers le temps. Nous avons largement ignoré, à chaque étage, la pièce de l'angle nord (8) qui est un ajout récent et celle qui confronte la cour au sud-ouest (5), très largement recouverte par des enduits, des papiers peints ou de la suie et illisible sans consentir de grands efforts que nous n'avons pas entrepris. Les planchers actuels étant, à quelques centimètres près, à la hauteur où l'on peut restituer ceux du premier état de l'immeuble, il n'a pas été possible de mener des sondages étendus à leur hauteur pour repérer d'éventuels restes de poutres sectionnées au moment de leur réfection. Les mises au jour des maçonneries n'ont révélé que très peu de boulines et aucun qui contienne encore du bois d'échafaudage. Nous n'avons donc pas eu possibilité d'apporter des éléments de datation sur les premiers états du bâti par la dendrochronologie.

Les découvertes ont été localisées sur les relevés d'élévation et sur les plans par étage fournis par la société d'architecture NDA de Nîmes, ceux-ci enregistrés après nos annotations en minutes de terrain (voir la troisième partie de ce rapport, inventaire des relevés). Quelques autres relevés d'élévation ou de moulure ponctuels ont été réalisés en complément. Les observations ont été enregistrées sur des fiches et transcrites sur la base de données Syslat qui est reproduite en troisième partie de ce rapport (partie 3.1, inventaire descriptif et analytique des vestiges). Les pans de maçonnerie, les baies, les éléments du décor et autres détails architecturaux ont fait l'objet d'une couverture photographique qui illustre les observations annotées (*cf. infra* troisième partie, chap. 1).

L'enregistrement des vestiges a été fait selon la méthode de Harris, en numérotant chaque élément de construction considéré en unité stratigraphique (US), ici uniquement de construction. Les murs, escaliers et voûtes ont été enregistrés en « faits » regroupant chacun une à plusieurs US, celles qui les composent. Certains faits sont très développés, tels les murs MR1001 et MR1007 qui sont en place depuis le premier état de l'immeuble et qui ont fait l'objet de moult modifications au cours de l'occupation de l'immeuble. Ce sont eux dont les maçonneries du premier étage ont été assez largement mises à nu et relevées en photogrammétrie.

L'opération a été conduite sur le terrain en 10 jours, en janvier-février et mars, par une équipe de 2 archéologues, avec la contribution d'une troisième personne, topographe, pendant 2 jours. L'équipe a pu œuvrer sans co-activité, ce qui a grandement facilité l'intervention. L'immeuble a été mis à notre disposition par France Pierre Patrimoine, entreprise représentée sur le site par l'architecte Vanessa Roussel qui nous a réservé le meilleur accueil et une grande disponibilité tout au long de notre séjour. Qu'elle en soit ici sincèrement remerciée.

1.4. Résultats

À l'issue de nos deux semaines d'observation, les grandes lignes de l'évolution de l'immeuble ont été cernées.

La chronologie relative des éléments du bâti est établie entre le corps principal sur la rue de la Madeleine d'une part et ses extensions d'autre part. En revanche, l'ordre de mise en place des corps bâtis et des étages ajoutés n'est pas assuré lorsqu'ils n'ont pas de contact entre eux (d'un étage à l'autre, entre deux corps non jointifs). La chronologie absolue est appréciable par le style des moulures et des ornements, quand ils existent. Ils apportent des éléments de discussion qui permettent de proposer un phasage des événements bâtis à l'échelle de l'immeuble et non morceau par morceau. Cependant, l'usage des styles n'est pas daté avec précision à Nîmes où l'on soupçonne un décalage entre leur genèse dans les cours princières d'Italie et de France et leur apparition en province. Les dates restent toujours discutables, même au XVII^e siècle pour la maison romane en dépit de l'existence de prix-faits concernant la parcelle.

Les résultats sont exposés dans les pages qui suivent sous forme de synthèse chronologique, phase par phase donc. Pour chacune il est présenté les éléments assurés de la mise en place ou de l'évolution du bâti, puis les éléments moins certains, faute de preuve stratigraphique ou stylistique. Les phases anciennes sont détaillées, autant que les observations ont pu les documenter, tandis que les phases récentes sont traitées de manière plus succinctes. L'ensemble est illustré par des plans, des photographies et ponctuellement des élévations. Le temps du diagnostic n'a pas permis de réaliser des restitutions en axonométrie, bien qu'il eut été intéressant d'en dresser pour les phases 1 et 4, respectivement environ des XII^e et XVI^e siècles.

2. Contexte urbain

La maison romane est au centre de l'écusson, espace urbain triangulaire du bas Moyen Âge et de l'époque moderne délimité par une enceinte construite au milieu du XIV^e siècle et constituant aujourd'hui un secteur sauvegardé au titre du patrimoine immobilier (cf. fig. 1).

L'espace est déjà *intra muros* à l'époque antique et il est manifestement occupé par un théâtre gallo-romain. De celui-ci, aucun vestige ne subsiste en élévation mais sa forme a durablement marqué le parcellaire (fig. 3, ligne A).



Fig. 3 La maison romane de Nîmes dans son contexte urbain sur fond de cadastre napoléonien (1829).

Les parcelles colorées sont celles qui présentent au moins un élément en place de style roman, gothique ou Renaissance (généralement en façade, l'inventaire ayant été principalement établi à partir des visites de rues de Pierre Garrigou Grandchamp en 2002 et Odile Maufra en 2016).

A : probable théâtre antique non conservé en élévation, **B** : Cathédrale, **C** : enclos cathédral, **D** : limite du bourg épiscopal jusqu'à la fin du XII^e siècle, **E** : parcelle de l'église médiévale Saint-Etienne du chemin, **F** : parcelle de l'église médiévale et moderne Sainte-Eugénie. Dessin O. Maufra/Inrap.

La parcelle de la maison romane est à quelques dizaines de mètres à l'est de la cathédrale et des bâtiments du clergé installés dans un enclos (*ibidem*, respectivement B et C). L'église majeure est implantée dans la seconde moitié du IV^e siècle et elle est peu à peu devenue le centre d'un noyau dense d'occupation qui devient un petit bourg au X^e ou XI^e siècle (Maufras à paraître). Celui-ci est ceint d'un fossé et sans doute d'un rempart qui peut avoir été simplement constitué de la succession des façades aveugles des maisons en limite du bourg (*ibidem*, ligne D). La rue de la Madeleine est une de celle qui dessert ce bourg qu'elle pénètre par l'est pour conduire à l'église. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, alors que la cathédrale est reconstruite, la place aux Herbes n'est peut-être pas aussi étendue qu'aujourd'hui mais limitée à un parvis devant le portail de l'église. La parcelle EY359, la jouxte aujourd'hui par une petite façade au nord-est, mais a pu en être séparée par quelques immeubles jusqu'à l'époque moderne ou contemporaine. L'orientation de la façade de la maison romane suggère néanmoins que la rue s'élargissait à l'approche de l'édifice religieux (**fig. 3**).

Deux autres églises, plus modestes, occupent le bourg cathédral au Moyen Âge. Au nord, le long de l'actuelle rue des Lombards, se trouvait l'église Saint-Etienne du Chemin (sur la parcelle E, **fig. 3**). À l'ouest, c'est l'église Sainte-Eugénie qui prenait place en limite du bourg (*ibidem*, F). Elle a été largement reconstruite au XVII^e et au XIX^e siècle, mais au nord-ouest du monument, la base médiévale du mur septentrional est conservée. Elle est en moyen appareil de taille qui pourrait remonter au XI^e ou au XII^e siècle (**fig. 4**). La pièce du sud-ouest de la parcelle EY359 est voisine du chevet de cette église. Elle donne de ce côté sur un espace ouvert entièrement enclavé qui jouxte l'édifice.



Fig. 4 La base médiévale de l'église Sainte-Eugénie, vue depuis l'extension moderne de la maison romane. On note le moyen appareil de taille en pierre de Roquemailère qui s'apparente à celui de la façade du 1 rue de la Madeleine. Cl. M. Rochette/Inrap.

3. Le niveau du sous-sol

La position de la maison romane au droit d'un édifice public antique nous a conduit à rechercher les vestiges de ce dernier au sous-sol. Il n'a pas été question de conduire de fouille archéologique, même partielle, mais de vérifier si l'immeuble réutilisait des pans de la fondation ou de la base de l'élévation du monument gallo-romain. Il n'en a pas été trouvé.

Il n'en a pas été trouvé.

Le contact entre les murs du sous-sol et ceux du rez-de-chaussée n'est pas observable : il est masqué par les voûtes qui couvrent les pièces souterraines. Cependant, la forme des couvrements et la facture des maçonneries, en moellons bruts ou équarris liés à un mortier de chaux utilisé en joints épais, suggère leur construction au cours de l'époque moderne ou du début de l'époque contemporaine. Les caves ont été bâties en sous-œuvre de l'immeuble préexistant, comme il est courant dans le bâti urbain à partir du XVII^e siècle et surtout au XIX^e siècle.

Les constructions linéaires arasées qui émergent du sol en terre battue des caves ne correspondent pas à des substructions antiques largement démontées ; elles ne se présentent pas en effet selon le plan rayonnant des substructions de la *cavea* d'un théâtre mais dans l'axe des caves de l'immeuble (fig. 3 ligne A, fig. 5). En outre, les parties dont l'enduit a disparu montre une maçonnerie similaire à celle des murs. Ces constructions sont linéaires, elles longent les murs auxquels certaines sont accolées, les autres distantes d'une dizaine à une trentaine de centimètres et elles émergent du sol d'une dizaine de centimètres environ. Leur arase est enduite : elles n'avaient pas d'élévation. Il s'agit manifestement de banquettes d'isolation du sol destinée au stockage de denrées qui ont besoin de fraîcheur mais sans humidité excessive. Des denrées alimentaires certainement, celles des occupants de l'immeuble à l'époque moderne ou contemporaine



Fig. 5 Le plan des caves bâties en sous-œuvre de la maison romane sur fond de forme partiel du théâtre antique conservé dans le parcellaire. Dessin O. Mauftras/Inrapet SARL NDA.

4. Phase 1, la «Maison Romane»

Les vestiges les plus anciens présents en élévation sur la parcelle remontent au milieu du Moyen Âge et sont contemporains de la façade ornée bien connue. Ils sont présents uniquement dans le corps de bâti principal donnant sur la rue de la Madeleine et se développent sur 2 niveaux. Ils forment un immeuble de plan quadrangulaire, de 14,20 m de long sur 7,67 m de large et 8,20 m de haut à la base de la toiture (fig. 2, partie à fond jaune). Il en subsiste les principaux murs et une partie des ouvertures, ces dernières assez nombreuses pour restituer la disposition générale des pièces et les circulations. Enfin, les dimensions de l'immeuble et surtout son ornementation montrent son importance et permettent d'en discuter la fonction.

4.1. Murs périmétraux

Du premier état de la maison romane, il subsiste principalement les façades du nord-ouest (MR1001) et du sud-est (MR1007). La première a été vue intégralement à l'extérieur et partiellement au premier étage à l'intérieur, la seconde uniquement en partie au premier étage, sur ses deux faces. L'une et l'autre sont dressées en pierre de Roquemaillère et en moyen appareil de taille à joints minces. Sur la seconde, le liant d'origine est apparent par endroits : il est fait de terre limoneuse orangée incluant parfois quelques petits nodules de chaux et des grains de sable.

Des deux murs pignons qui ferment aujourd'hui ce volume bâti, un seul est assurément d'origine.

À l'ouest, le mur MR1019 est mitoyen de la parcelle voisine qui le masque d'un côté, tandis qu'il est entièrement doublé en face interne. Il n'a été observé que dans l'angle qu'il forme avec la façade principale où il se présente très différemment (fig. 6). Il est en effet construit en assises assez régulières de petits moellons équarris liés à joints très épais. En dépit de la différence du module des matériaux, on remarque que les moellons sont eux aussi en pierre de Roquemaillère et surtout que les blocs de l'extrémité de la façade MR1001, dans l'angle, forment un chaînage et ont systématiquement leur lit d'attente au niveau de celui d'une assise de petits moellons du pignon. Les deux murs paraissent avoir été dressés en même temps et avoir formé dès l'origine le chaînage qu'ils présentent aujourd'hui. Leur différence de facture tient probablement à leur position dans le bâti. La façade MR1001 avait vocation à rester en pierres apparentes ou bien finement enduite d'un lait de chaux pour en uniformiser sa surface et porter les couleurs d'un décor peint. Elle a été soignée à l'une de ces fins. Le pignon MR1019, quant à lui, invisible de la rue puisqu'interne à l'ilot³, a été réalisé de manière moins coûteuse, en s'épargnant la dépense de la taille des pierres.



Fig. 6 L'angle occidental de la maison romane avec à gauche la façade en moyen appareil de taille donnant sur la rue de la Madeleine et à droite le pignon en retour MR1019 en appareil de petits moellons. En deux points de l'angle (A) on remarque le bouchage d'une extrémité d'arc arraché.
Cl. O. Maufra/Inrap.

³ Deux arcs, sans doute successifs (l'un au-dessus de l'autre à faible distance) et aujourd'hui disparus ont été ancrés dans l'angle des murs MR1001 et MR1019 (fig. 6). Ils intégraient la façade de la maison voisine, au 3 de la rue de la Madeleine, avant qu'elle ne soit rasée et reconstruite. Ils montrent que l'immeuble de cette parcelle, aujourd'hui en retrait, s'est précédemment étendu jusque dans l'alignement de la façade de la maison romane.

À l'est, le pignon MR1005 est moins caractéristique. Il est aujourd'hui conservé en deux pans, l'un postérieur au Moyen Âge (US 1005), l'autre non daté, pas même en chronologie relative (US 1006, **fig. 7**). Celui-ci pourrait être contemporain de la façade du sud-est avec laquelle il forme un angle. L'angle n'a été dégagé que sur une petite surface au premier étage : là, il montre une disposition générale similaire à l'angle opposé de l'édifice, avec une façade en moyen appareil de taille et un pignon en petits moellons équarris (**fig. 8**). Ici, les joints sont en terre limoneuse orangée et semble être ceux d'origine, tant sur un mur que sur l'autre. Sur les trois assises

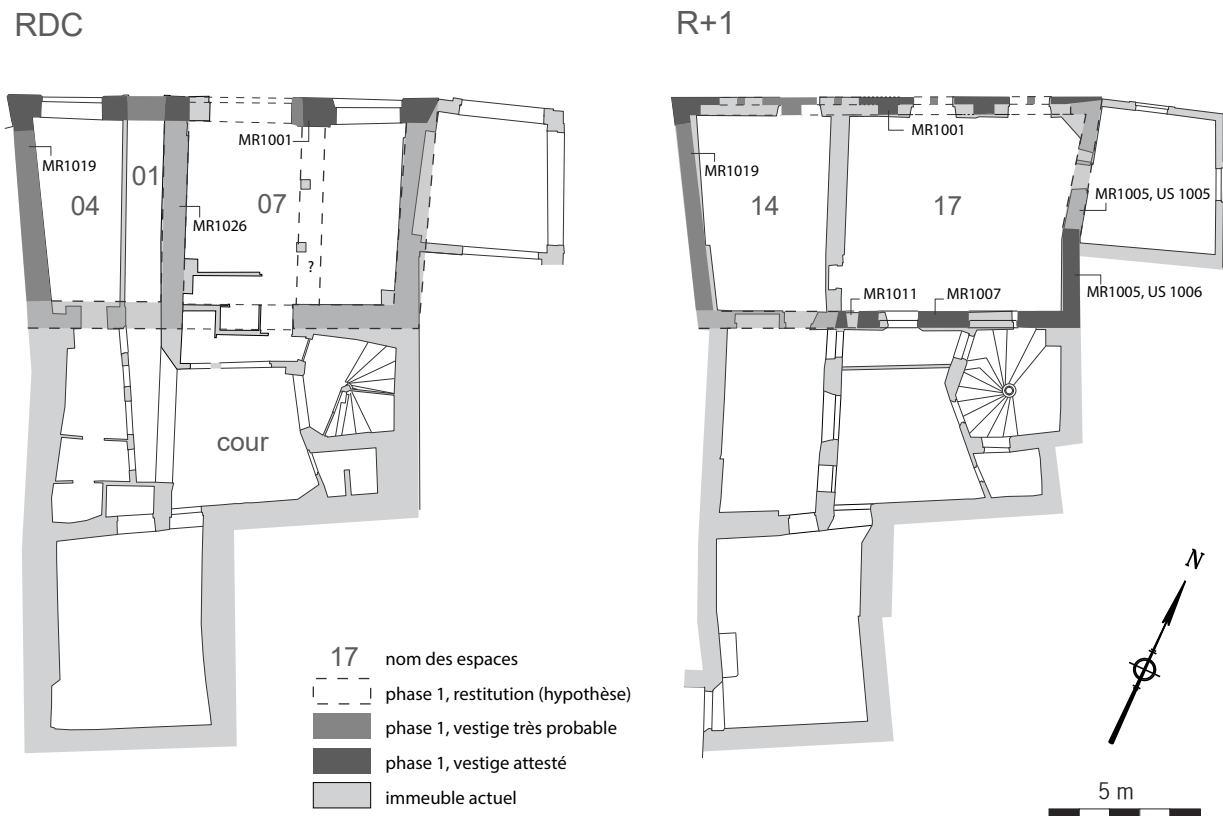


Fig. 7 Vestiges de l'immeuble au cours de la phase 1 : rez-de-chaussée et étage unique. Dessin O. Mauftras/Inrap. Fond de plan : SARL NDA.

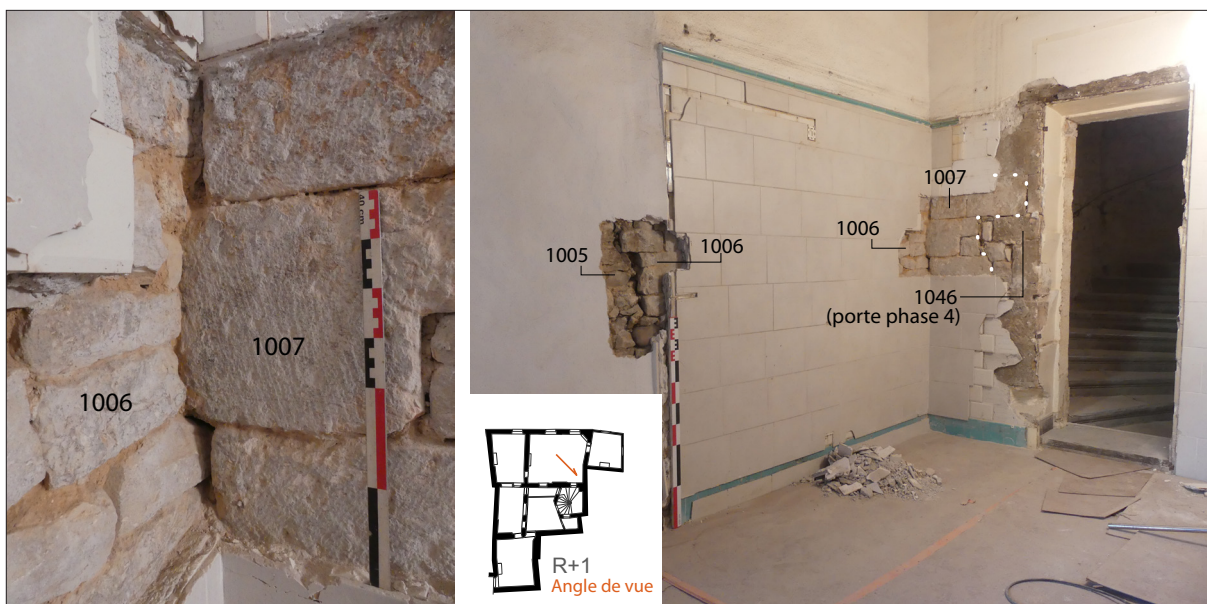


Fig. 8 Détail de l'angle du pignon MR1005 (US 1006, à gauche) et de la façade MR1007 (à droite) dans l'angle oriental de la maison romane, au premier étage. Cl. O. Mauftras/Inrap.

découvertes du pan de mur 1007, tantôt les moellons du pignon s'appuient sur les pierres taillées de la façade, tantôt l'inverse. Il n'a pas été déterminé si cela vient d'une construction simultanée ou si les murs ont été construits en deux temps avec incrustation de certaines assises du plus récent dans la maçonnerie évidée du plus ancien. Il est tentant de considérer que le pan de mur 1006 est contemporain de la façade MR1007, mais cela n'est pas assuré. La comparaison avec l'angle occidental de la maison n'est pas totalement satisfaisante pour tenter de trancher, puisque d'un côté c'est l'angle extérieur dont les joints ont été plusieurs fois repris qui a été observé sur une grande hauteur, tandis que dans l'autre c'est l'angle interne vu très partiellement. Les blocs de chaînage à l'extrémité orientale du mur MR1007, face externe, sont masqués par le conduit moderne 1045 et ceux qui sont à hauteur de notre sondage ne sont pas des pierres en carreau (traversantes). Le tracé du pan 1006 est parfaitement perpendiculaire au mur MR1007, ce qui pourrait être un signe de synchronie, mais il diffère de l'axe plus oblique que suit le pignon au rez-de-chaussée, ce qui n'est pas très cohérent si ce dernier (non observé) participe de la première construction (fig. 7). Le pan de mur 1006 pourrait donc relever d'un état postérieur, par exemple d'une reconstruction du pignon lors de travaux sur le bâti de la parcelle mitoyenne.

4.2. Rez-de-chaussée

La maison se développe sur deux niveaux : un rez-de-chaussée et un premier étage. Au rez-de-chaussée, seules les ouvertures en façade et le plan des cloisonnements actuel permet de discuter de la répartition des espaces. À l'étage, aucune cloison d'origine n'est conservée. Là, ce sont les baies, en partie retrouvées qui permettent de comprendre la circulation des occupants, les apports de lumière et ainsi raisonner sur les divisions spatiales.

- Espaces internes et circulations au rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée n'a quasiment pas été observé, seule la cour étant accessible mais occupée par des constructions postérieures au Moyen Âge qui masquent la façade du premier état.

Si l'on fait abstraction de la cloison récente qui isole le couloir d'entrée actuel (01 fig. 7), l'espace interne du rez-de-chaussée se répartit en deux grandes pièces (04 et 07). Les ouvertures sur rue, au nombre de 3, suggèrent au contraire une division tripartite (fig. 1).

À l'arrière de l'immeuble, le mur de façade MR1007 est aujourd'hui très évidé dans sa partie centrale par une porte et trois placards qui le réduisent à une infime largeur (fig. 2, 7). Structurellement, étant donné la charge que reçoit la partie basse du mur du fait de son élévation (un peu plus de 14 m de haut), ces aménagements n'ont été réalisables que si la façade arrière est percée au rez-de-chaussée d'un arc monumental renvoyant les poussées vers les extrémités de la construction. Un tel arc permet la restitution d'une grande ouverture centrale sur l'arrière de l'immeuble, faisant face à l'ouverture centrale de la façade. La disposition des évidements actuels suggère une largeur de 3,60 m pour la baie méridionale, un peu plus grande que son homologue sur rue, soit la largeur d'une grande porte cochère. L'espace central du rez-de-chaussée (07-ouest) serait donc un passage vers l'arrière de la parcelle et non une pièce.

Actuellement, il est délimité à l'ouest par le mur MR1026 dont les maçonneries n'ont pas été observées et dont la date n'est pas établie. Cependant, ce mur est bien placé pour cloisonner le passage et correspondre à une construction d'origine. Le mur sépare l'espace de circulation 07-ouest d'une pièce occidentale de 26 m² (04 +01). Cette dernière ouvre sur la rue par une grande porte-fenêtre dans laquelle on peut reconnaître une autre porte cochère, une grande vitrine permettant la circulation des personnes, des marchandises et – lorsque les battants sont ouverts – de la lumière. D'autres portes et fenêtre ont certainement complété les circulations, notamment vers le couloir d'entrée et en façade méridionale.

À l'est du passage d'entrée, aucun mur n'est conservé, mais simplement deux piliers assez minces que nous n'avons pu voir et dont on ne connaît la date. La présence de trois grandes baies en façade, de taille équivalente, suggère l'existence d'un espace cloisonné à l'extrémité orientale du rez-de-chaussée. Il faut donc envisager la restitution d'un mur dressé entre les deux façades et entre les deux baies du nord. La pièce au-delà de celui-ci (07-est) est un peu plus petite que celle de l'ouest, avec une longueur équivalente et une largeur d'environ 2,60 m.

- De la conservation d'un plafond

La largeur de la maison (6 m dans l'œuvre) conforte la restitution d'un passage central encadré de deux murs. Ceux-ci sont idéalement placés pour supporter les poutres maîtresses d'un plancher au premier étage, en limitant les portées de celles-ci entre 2,5 et 4,30 m. Des bois de telles longueurs peuvent être de section plus modeste et sont plus faciles à acquérir dans une région et à une date où le couvert forestier ne compte sans doute plus de haute futaie.

À moins de restituer, sur chaque espace du rez-de-chaussée, des couvertures en pierre. Les 3,50 m d'élévation actuelle du rez-de-chaussée l'autorisent. Cependant, les espaces de ce niveau sont actuellement couverts de faux-plafonds qui ont leur intrados 0,60 m sous le niveau de sol du premier étage. Il y a là assez de hauteur pour restituer des plafonds anciens avec poutres et solives, masqués par les réfections récentes. S'il en existe encore en place, du Moyen Âge ou de la Renaissance, nous n'en savons rien.

- Les ouvertures en façade principale

Trois baies quasiment identiques (elles ne diffèrent que par quelques centimètres de largeur) mettent en communication les espaces du rez-de-chaussée avec la rue. Elles sont de forme simple, à montants droits et à linteau monolithique. Leur encadrement s'inscrit dans la continuité de l'appareil de la façade, sans mouluration qui fasse saillie sur le nu du mur (**fig. 09**). Celles de l'est et de l'ouest sont entièrement conservées



Fig. 9 Les ouvertures de la façade MR1001 de la maison romane au rez-de-chaussée. Les baies aux extrémités de gauche (est) et de droite (ouest) sont d'origine (phase 1). La porte d'entrée est très récente (phase 6) et la vitrine centrale reprend l'emplacement du porche médiéval dont les flèches blanches pointent les vestiges (piédroit et angle de celui-ci et du linteau). **B** : boulin. **C** : chandelles. Cl. O. Maufrais/Inrap.

et mesurent 2,05 m de haut pour 2,20 et 1,95 m de large (respectivement)⁴. Celle du centre, dont il ne reste que le piédroit occidental et l'extrémité du linteau, est de même hauteur, avec une largeur inconnue, mais maximale de 3,90 m. C'est la distance entre le piédroit d'un côté et le pan de mur médiéval de l'autre. Si l'on restitue le second piédroit, l'ouverture initiale est estimée autour de 3,60 m.

Au-dessus des baies, sur la moitié occidentale de la façade, on distingue des chandelles au sein de l'appareil. Elles sont toutes sur la même assise, celle qui surmonte les linteaux (fig. 9, 10).

Au-dessus de la baie orientale, dont le linteau est de plus grande hauteur, c'est un boulin qui est observable. Ces éléments sont d'origine. Ils correspondent aux ancrages des bois de l'échafaudage plus probablement qu'aux vestiges d'un auvent. Au-dessus de l'ouverture de l'ouest se trouve également une encoche linéaire de quelques centimètres de haut et très peu de profondeur (fig. 10). Sa fonction n'a pas été déterminée.

Fig. 10 Détail de la baie occidentale du rez-de-chaussée en façade MR1001. On observe, au-dessus du linteau, deux chandelles (C) et une rainure (F), probables ancrages de l'échafaudage puis d'un aménagement indéterminé de façade. Cl. O. Maufras/Inrap.



4.3. Premier étage

Au premier étage, il ne reste aucun vestige du cloisonnement interne, en revanche, sur les murs de façade, plusieurs ouvertures ont été découvertes qui permettent une restitution des circulations dans les grandes lignes.

- Les accès par le sud-est

C'est sur la façade MR1007 du sud-est que se trouvent les portes d'accès à l'étage. Deux portes ont été retrouvées grâce au décroûtage des faces interne et externe du mur à l'emplacement de l'espace 17 (fig. 7). Elles ont été transformées, l'une

⁴ La plus étroite est celle de l'ouest, c'est-à-dire celle qui ouvre sur la pièce la plus large. C'est là eut être un indice du déplacement des murs de renfond interne MR1026 et non conservé depuis la phase 1.

ayant été partiellement bouchée au moment où l'ouverture a été décalée vers l'ouest, tandis que l'autre a été remplacée par une porte dans un autre style.

La porte de l'est, US 1062, s'ouvre à 1,55 m de l'angle du bâtiment (côté interne). Elle est conservée à demi, dans sa moitié occidentale (piédroit et couverture), mais partiellement bouchée et masquée côté extérieur par des constructions plus récentes. À l'est, l'appareil du mur conserve, en hauteur, le négatif de l'extrados de l'arc. Elle présente une forme distincte des baies du rez-de-chaussée avec des montants droits et un couverture en arc plein cintre appareillé (fig. 11). Elle est très grande avec une hauteur conservée de 3,35 m sous la clef et une largeur restituée de 1,60 m. Elle se présente en face interne sans aucune moulure ni ornementation qui fasse saillie sur le nu du mur. Les montants montrent une feuillure en face externe de 5 cm de large et 0,24 m de profondeur qui, en façade, présente un angle adouci par une moulure en quart-de-rond (fig. 12, 13).

La porte 1068 est percée à l'ouest et à environ 1,90 m de la porte 1062, c'est-à-dire approximativement au centre du mur, au-dessus du porche. Elle est plus petite si l'on en croit les dimensions restituables à partir du vestige de son piédroit occidental et des deux premiers claveaux du départ de l'arc (fig. 11, 13). Celui-ci semble en plein cintre. La porte mesure environ 2,60 m de haut et 1,30 m de large. Seule sa face interne est conservée, la feuillure étant masquée par une porte plus récente. À l'est de la porte et presque contre elle, est accolée une toute petite ouverture, 1011, de 0,90 m de haut sur 0,43 m de large et percée telle que son appui soit à 1,50 m du sol actuel. Cette ouverture a les proportions d'une archère et correspond sans doute à un jour, actuellement bouché par une maçonnerie de briques. Comme la porte 1062, les baies 1068 et 1011 ne présentent aucune moulure en saillie sur le nu du mur.

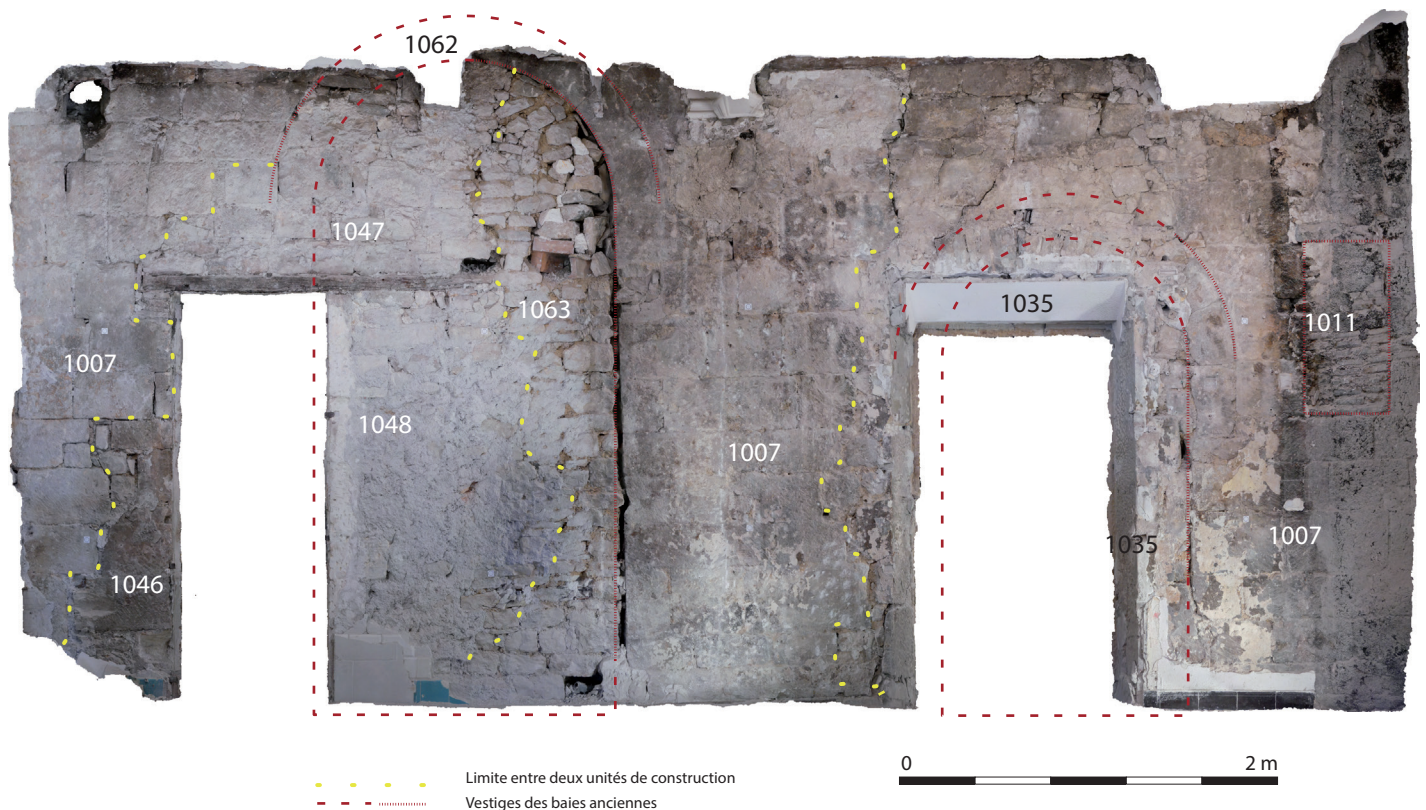


Fig. 11 Orthophotographie de la moitié orientale de la façade arrière MR1007 avec surimpression des ouvertures. M. Inisan, O. Mauftras/Inrap.

Les portes d'entrée de l'étage étant percées sur la façade arrière de l'immeuble, il faut restituer de ce côté l'escalier d'accès au premier étage qui occupait donc une situation extérieure, adossée à l'immeuble. Aucun indice dans le bâti sur le reste de la parcelle ne permet d'en restituer l'emplacement. On peut néanmoins écarter qu'il ait été au centre, du fait de la présence du porche, et supposer qu'il comptait une vingtaine de marches puisque le sol de l'étage est environ 3,60 m au-dessus de celui de la cour.

L'escalier conduisait nécessairement à un palier suspendu, formant une sorte de coursive pour desservir les deux portes, voire une troisième plus à l'est sur la partie non observée du mur.



Fig. 12 Détail de l'angle adouci du montant occidental de la porte 1062, côté externe, vu du sud. À droite, le battant de la porte plus tardive 1049. Cl. M. Rochette/Inrap.

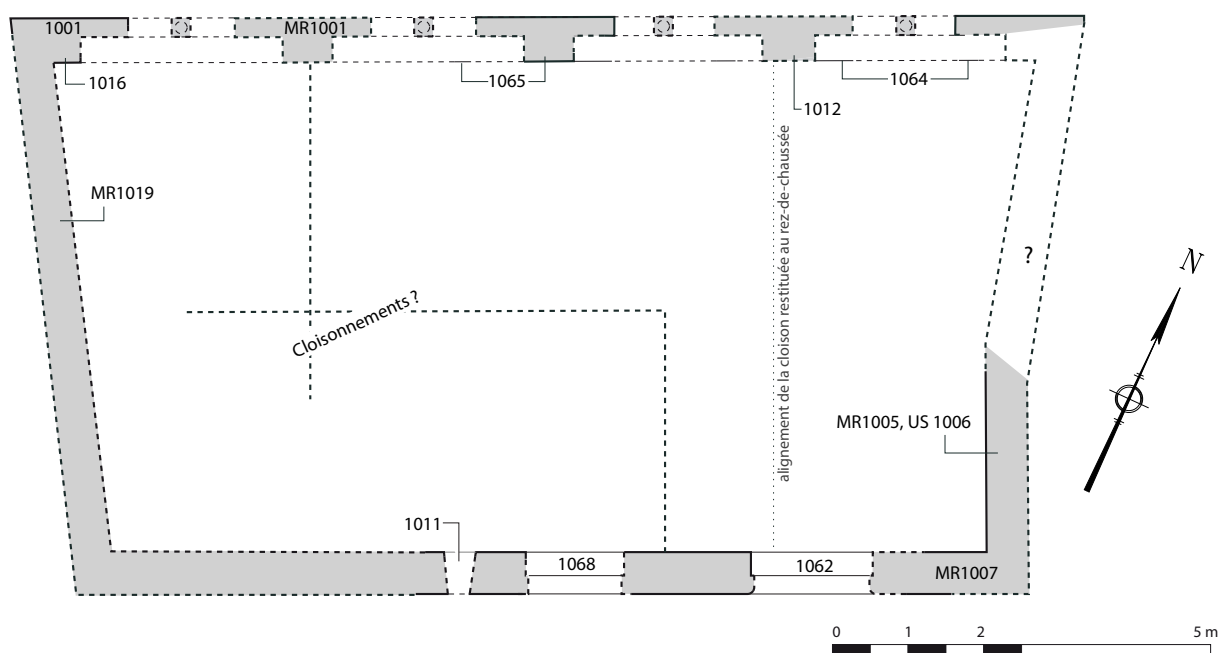


Fig. 13 Plan des vestiges et restitution de la phase 1 au premier étage. Dessin O. Maufra/Inrap. Fond de plan : SARL NDA.

- Les fenêtres en façade sur rue

L'étage a été largement éclairé par quatre grandes fenêtres géminées dans la façade sur rue MR1001. Toutes ont été modifiées au moment du percement de 6 grandes ouvertures à l'époque contemporaine, mais il reste suffisamment d'éléments en place sur le parement extérieur pour restituer leur état d'origine (fig. 14, 15). Les fenêtres ouvraient au-dessus d'une corniche de 0,30 m de haut⁵. Elles étaient larges de 1,30 m et hautes de 1,50 m. Les montants sont tous agrémentés d'une colonnette engagée ornée d'un motif figuratif au sommet et parfois d'un autre à la base. Les colonnettes sont surmontées d'une autre corniche, à hauteur de chapiteau, qui s'interrompt à chaque baie pour former les impostes et supporter les linteaux décorés chacun d'un arc double en plein cintre mouluré⁶. Les linteaux étaient en outre soutenu par une colonnette centrale qui séparait la baie en deux. Aucune des colonnettes centrales n'est en place mais il en existe une en remploi dans la loggia d'époque contemporaine au troisième étage de la maison, façade sur cour (fig. 16). Celle-ci, US 1060, mesure 1,52 m de haut⁷, soit la taille de l'espace entre la corniche soulignant la ligne des baies et les linteaux géminés. La colonnette est adossée à un chant plat qui recevait l'hubrisserie et contre lequel venait, à l'intérieur, l'hubrisserie et les deux battants de la fenêtre.

Côté interne, les fenêtres sont beaucoup plus simples : elles ne présentent aucune mouluration et se découpent, chacune, au centre d'un large tableau formé par des percements quadrangulaires placés à 1,12 m du sol actuel et se développant sur au moins 2 m de haut et sur 2,30 m de large (fig. 17). Ces tableaux forment, de part



Fig. 14 Détail la fenêtre médiévale de l'est sur la façade MR1001 au premier étage, agrandie par la fenêtre contemporaine 1057. Cl. O. Maufra/Inrap.

⁵ Dans sa restitution, A. Bruguerolle propose que les fenêtres entament à leur base la corniche sur une douzaine de centimètres de haut, sans doute parce que la corniche est en effet coupée sous la baie la plus orientale avec une moulure qui forme retour vers l'embrasure. Cependant cette dernière ne nous a pas semblé d'origine et nous pensons que la corniche était continue. Mais il est vrai que nous n'avons pu observer la moulure que de la rue, c'est-à-dire de loin.

⁶ Nous n'avons pu voir de près les deux fenêtres dont les arcatures sont conservées. Il nous a paru, depuis la rue, que celles-ci étaient pleines, mais il est possible que ce n'ait pas été le cas à l'époque médiévale et qu'il n'y avait pas de linteau sur les fenêtres mais deux arcs géminés sur chacune.

⁷ Sans le socle qui a été ajouté lors du remploi mais avec la base polygonale.



Fig. 15 Détail des deux fenêtres médiévales de l'ouest sur la façade MR1001 au premier étage recoupées par la fenêtre contemporaine 1057 qui s'intercale entre les deux. Les ouvertures du Moyen Âge ont été bouchées lors de la réfection par les pierres moulurées et sculptées démontées par ailleurs. Cl. O. Maufras/Inrap.



Fig. 16 La colonnette 1060 (1,52 m de haut comprise la base, ici masquée) en remploi dans la loggia du 3^e étage de l'immeuble, initialement au centre d'une des quatre baies géminées de la façade. Cl. M. Rochette/Inrap.

et d'autre de chaque ouverture, une alette de 0,50 m de large⁸. Les couvrements de l'embrasure des tableaux n'ont pas été observés : ils sont masqués dans toutes les pièces par des plafonds de style classique, probablement du XVIII^e siècle. Leur angle externe donne l'impression qu'ils sont droits et non évasés. Seules les deux fenêtres de l'est ont fait l'objet d'un décroûtage qui montre qu'elles sont, l'une et l'autre, traitées de la même manière et avec des dimensions similaires. Un sondage interne dans l'angle occidental de l'immeuble a révélé le bord du tableau de la fenêtre occidentale (US 1016) et a confirmé pour celle-ci un traitement identique.

Ces ouvertures et en particulier leurs larges tableaux, allègent considérablement le poids du mur dans sa partie haute. Cela a contribué à épargner les baies du rez-de-chaussée mais n'a pas été considéré comme suffisant. Dans la partie orientale du mur, celle qui a été décroûtée, deux arcs de décharge ont été tendus/ L'un, 1064, au-dessus de la grande porte-fenêtre orientale du rez-de-chaussée, l'autre, 1066, au-dessus de la porte centrale (**fig. 17**). Ils ont été recoupés tardivement par les fenêtres contemporaines 1057.

- Des cloisonnements ?

La présence de deux portes d'accès à l'étage qui sont, l'une et l'autre, complètement intégrées dans le parement du mur de façade MR1007, et donc d'origine, laisse supposer l'existence d'au moins deux pièces à ce niveau. Aucun cloisonnement de cet état n'est cependant conservé : le nombre et la disposition des pièces nous échappent.

Il existe aujourd'hui un grand mur de refend, MR1014, environ au droit de celui du rez-de-chaussée qui ferme le passage d'entrée à l'ouest (MR1026), mais c'est un mur récent qui s'appuie au sud sur le parement du mur MR1007 et au nord sur le bouchage 1015 de la fenêtre géminée du centre-ouest. Ce mur est donc, au moins dans sa partie septentrionale, contemporain des grandes fenêtres 1057 de la phase 6 que l'on date du XIX^e siècle⁹. Il est possible que le mur MR1014 remplace un autre

⁸ Les maçonneries entre les tableaux ont été enregistrées US 1012 entre les deux fenêtres de l'est, 1065 entre les deux fenêtres centrales et US 1016 pour la fenêtre de l'ouest).

⁹ Le mur est décroûté au sud à l'emplacement d'un conduit de cheminée où seul la chronologie de la construction a été observé par rapport au mur de façade. L'appareil n'a pas pu être comparé à celui des pignons. Au nord, les deux sondages réalisés dans l'enduit montrent un appareil plein à la base et un piédroit en hauteur, peut-être de niche.

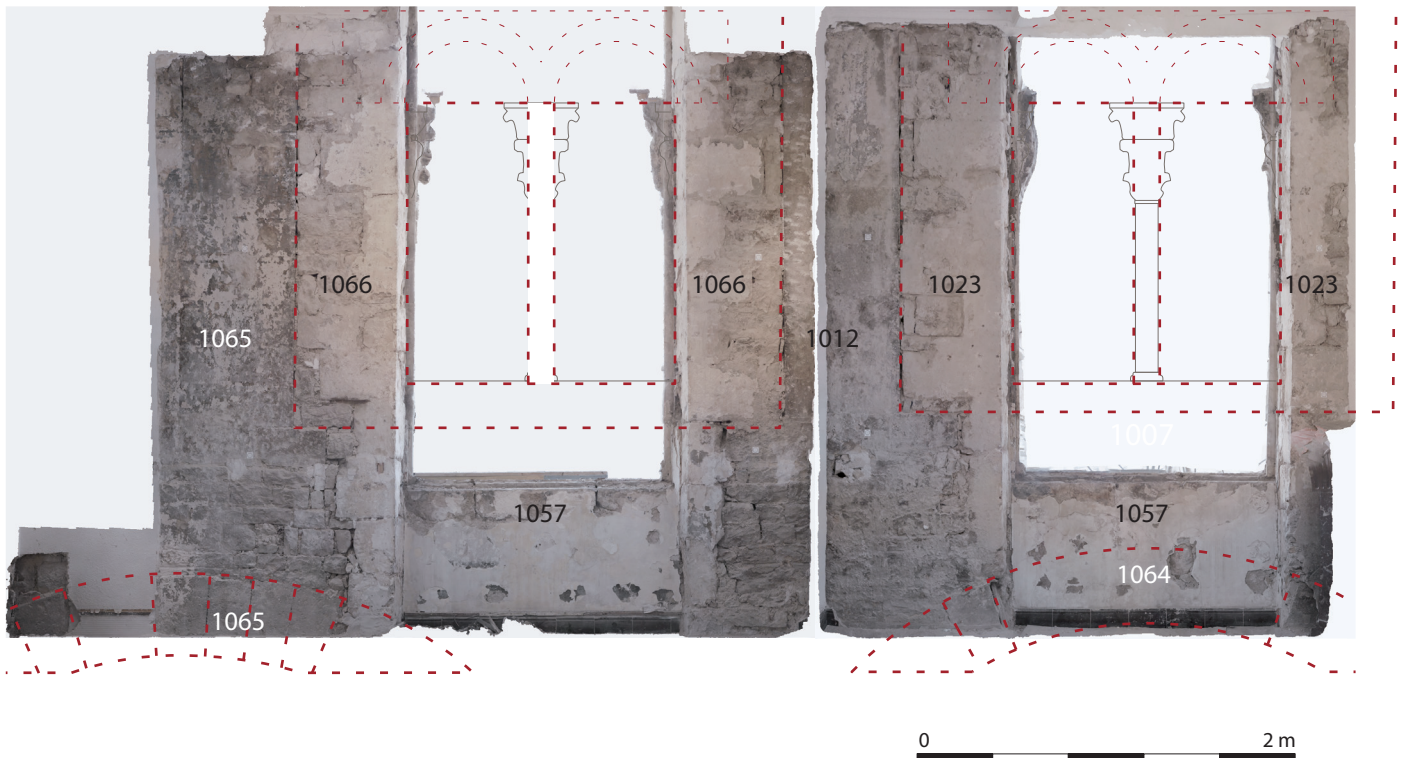


Fig. 17 Orthophotogrammétrie de la moitié orientale de la façade arrière MR1001, face interne, avec surimpression des arcs de décharge à la base du mur, des fenêtres et de leur tableau interne. M. Inisan, O. Mauftras/Inrap.

plus ancien, voire que sa partie méridionale soit médiévale (et appuyée à la façade du sud-est au cours du chantier de construction de cette dernière), mais en aucun cas une cloison n'a pu ici se prolonger jusqu'à la façade sur rue puisqu'un tel mur aurait abouti au milieu d'une baie.

Nous avons proposé précédemment la restitution au rez-de-chaussée d'un autre mur de refend à l'est du passage d'entrée. Si l'on projette à l'étage le plan de ce dernier et à condition de lui donner une épaisseur limitée à une cinquantaine de centimètres, l'alignement se développe depuis le trumeau entre les deux fenêtres orientales de la façade du nord-ouest, ce qui est une position plausible pour une cloison médiévale, jusqu'à la grande porte 1062 qu'il aurait en partie bouché. La restitution d'un mur à cet emplacement n'est donc pas envisageable (**fig. 13**).

Nous n'avons aucune idée de la position des cloisons au premier étage de la maison romane au cours de la phase 1. Sur la figure 13 nous avons toutefois suggéré leur présence en proposant un tracé perpendiculaire aux façades entre les deux portes, mais ne se développant pas jusqu'au nord-ouest et s'interrompant avant les fenêtres, probablement en formant un retour, soit vers l'est, soit plus probablement vers l'ouest pour fermer l'espace auquel aboutit la seconde porte, 1068 (**fig. 13**). Une telle disposition expliquerait la nécessité d'une petite fenêtre au sud pour éclairer cette pièce. Nous avons proposé aussi le tracé d'une séparation isolant une salle occidentale à laquelle une troisième porte depuis le perron aurait pu aboutir. Rien ne l'atteste en l'état des observations, rien ne l'interdit non plus. On peut aussi imaginer que la pièce centrale du sud desservie par la porte 1068 se soit prolongée jusqu'à l'ouest et qu'il n'y ait eu que deux salles à l'étage, une grande au nord-ouest

accessible par la porte 1062 et éclairée par les 4 baies géminées et une plus petite au sud-est ouvrant par une porte et au moins une fenêtre sur l'espace de cour ou de jardin à l'arrière de la parcelle. C'est la proposition que nous retenons et que nous présentons dans la figure de conclusion. Cette division de l'espace en deux pièces correspond aux cloisonnements minimaux suggérés par les ouvertures. Les quatre grandes fenêtres sur rue ont toutefois pu éclairer jusqu'à quatre espaces distincts séparés par des cloisons secondaires.

4.4. Toiture

La toiture de l'immeuble médiéval de la phase 1 n'est pas conservée mais deux éléments nous indiquent sa position.

En façade principale MR1001, entre 8,05 et 8,20 m de hauteur, le parement intègre un cordon qui court sur toute la longueur du pan de mur. Il est aujourd'hui plat et non saillant, mais a pu être autrefois mouluré puis avoir été bûché¹⁰ (fig. 18). Il soulignait la toiture et marque l'emplacement de la panne sablière du premier couvrement.

La façade arrière MR1007 est conservée jusqu'à 4 assises au deuxième étage de la maison (US 1039, fig. 19). La dernière d'entre elle culmine à environ 8,20 m du sol de la cour, c'est-à-dire à la même altitude que le faite de la façade principale. Ce n'est

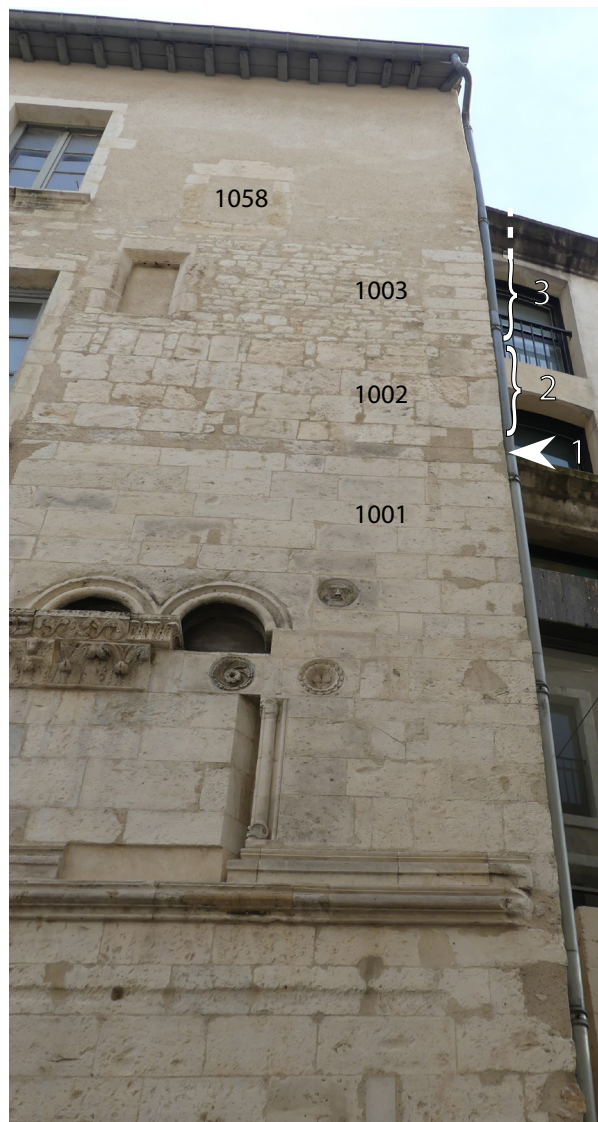
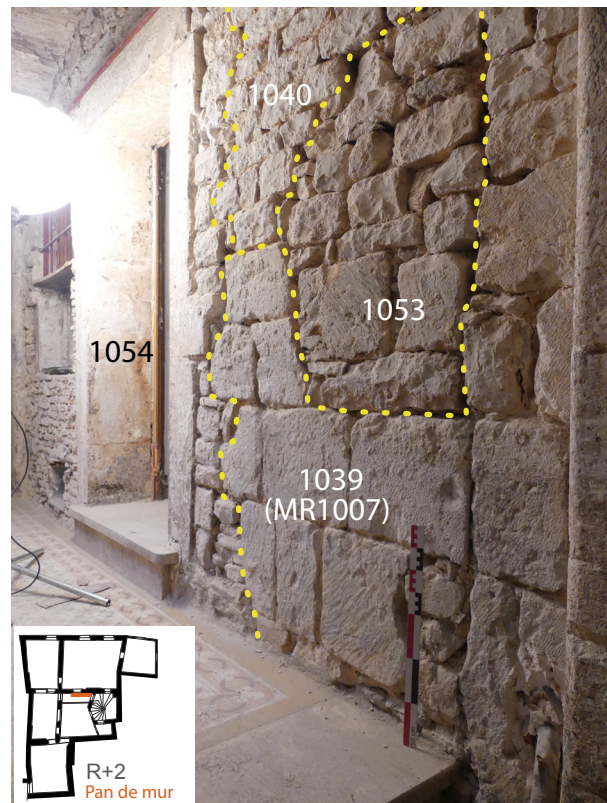


Fig. 18 Détail des différentes maçonneries apparentes en façade sur rue de la maison romane.

1 : cordon de faitage de la phase 1 (MR1001).
2 : surélévation de la phase 2 (MR1002).
3 : surélévation de la phase 3 (MR1003).
 Au-dessus, la fenêtre bouchée appartient à un état récent du mur (1058, phase 4 ou 5).
 Cl. O. Maufra/Inrap.

¹⁰ Il a été observé du sol, sans jumelles, et les traces d'outils de taille n'ont pas été distinguées. Ainsi les mesures indiquées plus haut ont été prises sur le relevé au 100e et sont justes à 2,5 cm près.

Fig. 19 Les quatre dernières assises de la façade sur cour MR1007 dans son premier état : US 1039 (phase 1), surmontées de la surélévation 1040 de la phase 3 avec son fenestron et recoupées par la porte 1054 de la phase 4. Cl. M. Rochette/Inrap.



peut-être pas une coïncidence : la dernière assise conservée du mur MR1007 pouvait être la dernière assise de l'élévation lors de la phase 1. Dans ce cas, la toiture aurait été à deux pentes. Or, pour supporter la charpente d'un couverture en bâtière sur l'immeuble, il faut disposer une panne faîtière entre les deux pignons, soit une poutre d'une portée de 13 m de long. À nouveau, ce module n'est pas courant dans l'architecture méridionale et n'est disponible au Moyen Âge que par importation depuis les massifs boisés des Cévennes ou des Alpes. Une toiture à pente unique est réalisable avec des bois un peu moins longs, mais beaucoup plus nombreux, ce qui n'aurait sans doute pas été une économie.

La partie visible du mur pignon occidental MR1019 présente, à hauteur du cordon en façade septentrionale MR1001, une assise de même hauteur mais en moellons équarris et non en pierre de taille. Au-dessus, le mur semble avoir été refait : on n'observe en effet aucun coup de sabre incliné dans le parement qui puisse indiquer la pente originelle du toit (fig. 6).

4.5. Décor, datation et statut

- Décor

L'immeuble du 1 rue de la Madeleine est très orné dans son premier état. Pour autant que l'on puisse observer, les décors sont concentrés au premier étage de la façade principale et uniquement constitués de moulures et de sculptures. Ce même étage n'a pas révélé de décor en relief à l'intérieur et aucun enduit ancien n'ayant été conservé dans les parties décroûtées, l'existence d'un décor peint n'est pas documentée. Enfin, la façade sur cour n'a été que très partiellement dégagée et n'a livré aucun élément décoratif. Le décor existant est de style roman. La corniche soulignant les fenêtres est composée d'une série de moulures très volumétriques avec un relief de 14 cm d'épaisseur pour une hauteur de 44 (fig. 9, 10, 14). La corniche formant les impostes des fenêtres géminées est ornée de motifs végétaux principalement (feuilles d'acanthé, fleurons, tiges et feuillages, mais aussi quelques figures humaines et animales, notamment fantastiques (fig. 14, 15, 20a, 20b, 20c) que l'on retrouve sur les chapiteaux des colonnes (fig. 16). Les colonnettes des piédroits des fenêtres sont à fût lisse et à motif figuré au sommet (visages humains, têtes d'animaux, animaux





Fig. 20 Quelques-uns des éléments du décor de la façade romane. **a-c** : parties de la corniche au niveau des chapiteaux des fenêtres géminées. **c-g** : décor des sommets des colonnettes des piédroits des fenêtres. **h-j** : éléments insérés sur le nu du mur. Cl. O. Maufrais/Inrap.

entiers, feuilles, **fig. 20c-20g**) tandis que celle en emploi au 3^e étage de la *loggia* en façade arrière présente un treillis de joncs en relief sur son fût (**fig. 16**). Enfin, des motifs floraux, deux visages humains et au moins un animal ornaient le nu du mur, au premier étage toujours (**fig. 20h-20j**)¹¹. Ils sont aujourd'hui partiellement en place, partiellement en emploi.

Les motifs moulurés et sculptés sont dans le même matériau que le moyen appareil du mur : le calcaire dur à grain très fin et clair de Roquemaillère. Il ne reste pas trace de polychromie sur les reliefs ni dans les creux, mais les yeux sont mis en valeur par un petit forage au trépan à l'emplacement de la pupille qui a été rempli de plomb et a pris une couleur verte très foncée, presque noire.

Les motifs et la facture des décors renvoient au vocabulaire et au savoir-faire du second âge roman qui se développe en Europe occidentale aux XI^e et XII^e siècles.

• Datation

Le décor fourni un indice de datation assez flou. Les ouvrages de France et du Languedoc sculptés avec le haut relief que l'on retrouve sur la façade de la maison romane de Nîmes sont généralement attribués au XII^e siècle. Cependant les monuments et les œuvres de ce style sont rarement datés par des textes ou des données archéologiques sûres, en particulier en Languedoc oriental et dans le bâti civil. Les temps des premières et des dernières manifestations du second âge roman dans la région restent mal cernés.

À Nîmes, la cathédrale peut constituer un élément de comparaison. Elle est inaugurée en 1096 et l'on peut considérer qu'à cette date son chantier est, si ce n'est achevé, bien entamé (De Vic, Vaissète 1872-1879, tome V : preuve 392, c. 742-743). Le chantier remonterait donc principalement à la seconde moitié du XI^e siècle et c'est la date potentielle des décors romans de sa façade occidentale. Ceux-ci sont en haut relief, comme sur la maison romane. Les motifs représentés sur l'église, lorsqu'ils ne sont pas bibliques, s'apparentent à ceux de la maison romane : feuille d'acanthes (plus développées sur la corniche de l'édifice religieux), frise de tiges végétales avec bouton et fleurs sur le tympan (traitées avec plus d'homogénéité), rosaces dans ces cercles en creux sous le tympan (l'une d'entre elles est assez proche d'une de celles de la maison romane et les autres sont plutôt plus simples) et têtes de fauves (assez semblables). La facture n'est pas la même. Les feuilles d'acanthé de la cathédrale sont plus soignées mais les motifs animaliers et humains sont aussi fins sur les deux immeubles tout en étant dans un style différent et probablement le fait de deux ateliers distincts.

L'église a pu préexister et servir de modèle et dans ce cas la maison romane ne serait pas antérieure au XII^e siècle. Mais les deux séries de décor pourraient tout aussi bien être contemporaines et dans ce cas la maison romane pourrait remonter à la fin du XI^e siècle. Enfin, on ne sait combien de temps le style roman dure dans le Midi languedocien. L'art gothique n'y pénètre que tardivement et en premier lieu dans les édifices religieux, dans le courant du XIII^e siècle. Victor Lassalle reconnaît dans les feuillages en assez haut relief du bandeau supérieur de la maison romane, la facture des chapiteaux gothiques, indice selon lui d'une date assez tardive dans le XII^e siècle pour la maison nîmoise (Lassalle 1989 : 11). Un autre élément pourrait aller dans le sens d'une datation tardive, au début du bas Moyen Âge, mais à l'instar du style, c'est un indice encore mal daté. Nous avons observé, tant sur la façade MR1001 que sur la façade MR1007, l'usage du taillant brettelé (ou brette) pour dresser les faces de parement des pierres (**fig. 21**). Cet outil n'est pas connu en région avant la moitié du XIII^e siècle (Bessac 1993 : 51). Toutefois, très peu de constructions médiévales en pierre ont fait l'objet de fouilles archéologiques en région et ont été associées à des éléments de datation absolue précis. Le taillant brettelé pourrait très bien être un outil du XII^e siècle, voire antérieur, peu répandu et qui n'a encore jamais fait l'objet d'une observation archéologique.

¹¹ Antoine Bruguerolle a restitué une description complète des décors dans sa présentation de 2005 qui est illustrée de clichés pris dans de meilleures conditions que les nôtres et auxquelles le lecteur se reportera (Bruguerolle 2005 : 240)

Fig. 21 Détail des traces d'outil sur le parement externe de la façade sur cour MR1007 au premier étage (entre les portes modernes 1035 et 1062) Cl. O. Maufras/Inrap.



Ainsi donc, l'intervention archéologique sur la maison romane n'apporte pas de précision chronologique absolue sur l'immeuble dans son premier état. Les sous-sols de la cour, en particulier sous l'espace de la loggia, et celui de la rue au pied de la façade sont les seuls emplacements où l'information est susceptible d'exister.

- Statut

De même, le statut de la maison ou de ses propriétaires ne peut-il être approché que grossièrement.

Henry Revoil rapporte en 1873 ce que l'on en dit alors : la maison serait soit civile soit dépendante du prieuré de l'église Sainte-Eugénie sur la base de la proximité de cette dernière (Revoil 1873, t. 3 : 2). La forme de l'immeuble, tant en plan qu'en élévation apporte quelques indices qui vont dans le sens d'une bâtisse civile plutôt que religieuse.

En effet, les grandes baies du rez-de-chaussée ouvrant sur des pièces assez grandes (20 et 25 m² environ) ne s'apparentent pas à des pièces de rassemblement (les églises

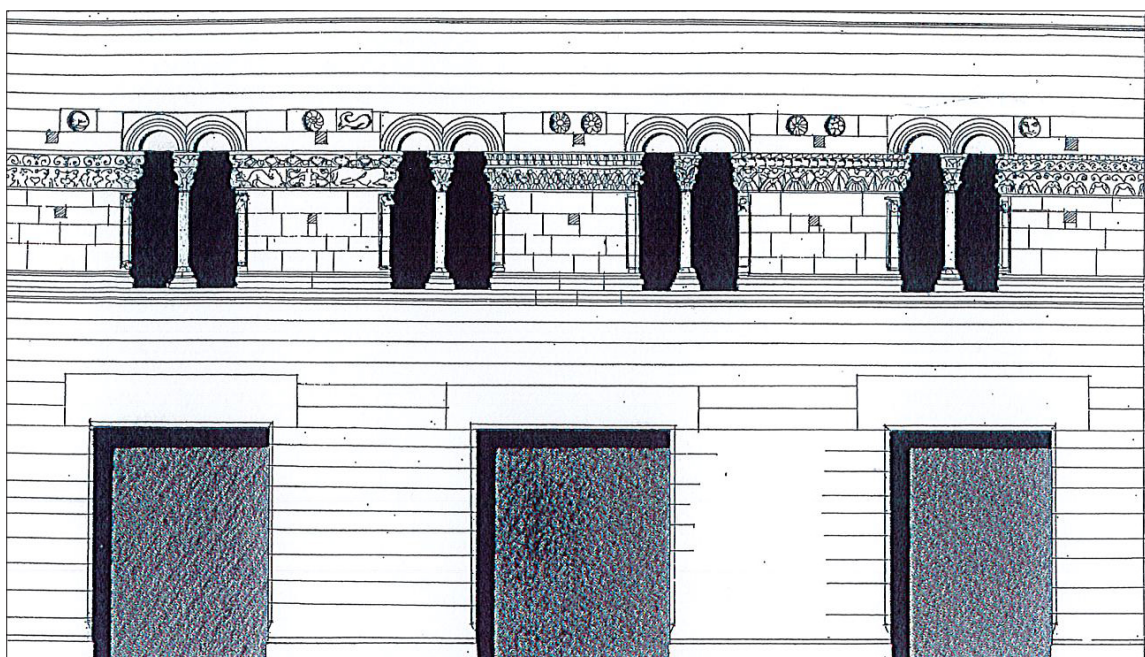


Fig. 22 Restitution de la façade de la maison romane dans son premier état (phase 1) d'après A. Bruguerolle (Bruguerolle 2000 : 171).

avaient cette fonction au Moyen Âge) ni surtout à des pièces d'habitat. Les baies sont traitées comme des vitrines ou de grands portails qui suggèrent que les pièces sont des entrepôts ou des vitrines (fig. 7, 22). Entre les deux, la porte sans doute cochère donne sur un passage qui conduit à un espace en fond de parcelle qui peut être de jardin ou plus probablement de cour où un véhicule peut être remisé ou faire demi-tour, voir conduire à un entrepôt s'il existe un autre bâtiment sur la parcelle. Le rez-de-chaussée de la maison romane semble donc affecté à des activités commerciales. On remarque en outre qu'il est traité, en devanture, de manière très sobre des peintures murales ont cependant pu faire enseigne ; elles ne sont pas conservées.

L'étage est, quant à lui, traité comme un espace noble.

C'est un niveau très haut : il y a 4,75 m d'élévation entre le sol actuel qui paraît peu ou prou au niveau du sol médiéval et le sommet du cordon qui souligne la toiture en façade. Si un plafond a isolé le premier étage des combles, il faut ramener la hauteur de l'étage autour de 4,50 m. La porte principale, avec ses 3,35 m d'élévation sous clef, est un accès privilégié, magnifié. Enfin, l'étage est très lumineux avec ses grandes ouvertures très ébrasées et se présente publiquement (côté rue) avec tout le faste de ses décorations qui tranchent radicalement avec la sobriété du rez-de-chaussée. Ce contraste n'est pas propre à la maison romane de Nîmes. On le retrouve à Cluny, Saint-Antonin-Noble-Val et à Nîmes même, maison Guérin, aujourd'hui disparue mais dessinée par A. de Seyne (Lassalle 1989 : 8).

Le traitement de l'étage dénonce un propriétaire aisé, noble ou bourgeois à qui l'on attribuerait volontiers une activité publique ou commerciale étant donné le caractère ostentatoire de son immeuble. Ses invités ou clients passaient le porche, et gagnaient l'étage par l'escalier de la cour. Là, on imagine une grande salle de réception ; la porte paraissant trop importante pour une habitation privée. Une partie de l'étage a néanmoins pu servir d'habitation, mais il manque dans cet ensemble, pour le confirmer, l'emplacement des communs, de la cuisine et de la réserve tout au moins. Quoiqu'il en soit, l'ensemble de l'immeuble paraît civil plutôt que religieux et est assurément le fait d'un commanditaire cultivé et fortuné.

5. Phases 2 et 3, surélévations du bas Moyen Âge

Deux autres phases d'extension de l'immeuble sont perceptibles sur les façades avant et arrière de la maison (phases 2 et 3). L'une et l'autre interviennent avant les agrandissements et transformations de la Renaissance (phase 4) et sont donc attribuables à la fin du Moyen Âge. Elles remontent à une date indéterminée entre le XIII^e et le XV^e siècle et ne sont perceptibles que sur le corps de bâtiment principal, en façade sur rue et à l'arrière où l'escalier d'accès à l'étage est modifié. C'est probablement au cours de la phase 3 que la parcelle voisine, au sud-est, est à son tour bâtie, ou bien que le bâtiment qui en occupait la partie hors emprise de nos observations est agrandi.

5.1. Phase 2, transformation des combles en étage

- La surélévation de la phase 2

Le premier agrandissement est réalisé par l'ajout d'un étage sur tout l'immeuble de la phase 1. Pour cela, on exhausse la façade sur rue MR1001 d'1,10 m de haut par la construction de quatre assises de moyen appareil de taille (US 1002). C'est toujours le calcaire de la carrière nîmoise de Roquemaillère qui est utilisé, avec un module un peu différent de celui de l'élévation plus ancienne 1001, non pas dans les hauteurs d'assises qui sont similaires mais dans la largeur des moellons taillés. Le banc de roche dont le matériau a été extrait est également différent : il a livré une pierre un peu plus colorée (fig. 18, 23).

La façade arrière MR1007, quant à elle, ne paraît pas avoir été modifiée. Le mur semble être resté comme dans l'état précédent.



Fig. 23 Les surélévations successives de la façade sur rue MR1001, US 1002 puis US 1003, avec les ouvertures associées à la seconde. Cl. O. Maufras/Inrap

Le rehaussement de la façade sur rue est nécessairement accompagné de la réfection de la toiture. Le pan septentrional au moins a eu besoin d'être refait avec une pente moindre, ou bien les deux pans du toit ont été repris pour conserver une inclinaison importante au pan du nord. En façade sur rue, on note la présence de chandelles sur la 4^e et dernière assise de la surélévation 1002. Elles ont une douzaine de centimètres de large et sont espacées d'une quarantaine : ce sont les espaces étroits entre deux moellons qui ont été postérieurement bouchés par des pierres (**fig. 18, 23**). Ces éléments correspondent à l'emplacement des chevrons de la charpente, manifestation de section étroite et longue, disposés verticalement et de manière assez rapprochée pour augmenter leur résistance.

Cette étape de transformation de l'immeuble correspond à l'ajout d'un niveau ou bien, s'il y avait précédemment un plancher pour les combles entre le premier étage et la toiture, par la transformation de la moitié septentrionale de celui-ci en espace habitable. La surélévation de 1,10 m de haut ne rend toutefois pas le second étage praticable sur toute sa surface (la hauteur de la toiture est réduite à proximité des façades), aussi est-il envisageable de restituer, à ce moment, une transformation du couverture du premier étage. Le plafond a pu être démonté et remplacé par un plancher aménagé plus bas, plus ou moins à la hauteur où il se situe aujourd'hui. Le premier étage aurait donc été réduit autour de 3,50 m d'élévation au lieu des quelques 4,50 m précédemment, et cela pour rendre le second étage confortable sans surélever considérablement les murs.

L'accès au second étage n'a pas été identifié. Un escalier interne a pu y conduire (la surélévation de l'escalier extérieur paraissant plus difficile).

5.2. Phase 3, surélévation de la maison romane

- La surélévation de la phase 3

Le deuxième exhaussement de l'immeuble intervient un temps indéterminé après le précédent. Il est perceptible sur les façades du nord-ouest MR1001 et du sud-est MR1007.

La première est surélevée par l'ajout d'une maçonnerie de petits moellons équarris disposés en assises régulières à joints assez épais, 1003. À l'extrémité du mur, le chaînage est traité en pierre de taille (**fig. 18, 23, 24**). Le nouveau pan de mur est au droit du précédent dont il reprend l'alignement externe avec le mur précédent, c'est-à-dire qu'il est bâti sans ressaut, tandis qu'il en forme certainement un côté interne, aujourd'hui masqué par le parement moderne 1020 (2^e étage, pièce 27) qui double le mur pour lui donner la même largeur qu'aux étages inférieurs. L'exhaussement est d'au moins 1,70 m de haut. Son élévation complète n'est pas perceptible, étant masquée par des enduits. Ce pan de mur est percé de 2 ou 3 baies. Deux fenêtres oblongues de 0,90 m de haut et 0,40 m de large sont aménagées approximativement au-dessus des deux baies géminées de l'ouest, sans alignement avec elles (**fig. 24**). Leur encadrement est en pierre de taille et très simplement mouluré d'un chanfrein qui délarde les montants, l'appui et le linteau, pour laisser entrer plus de lumière dans les pièces (**fig. 23**). La moulure et les proportions de ces ouvertures sont de style gothique et pourraient remonter au XV^e siècle. Une troisième baie a pu alors être aménagée dans la façade, au-dessus du trumeau entre les deux baies géminées de l'est. De celle-ci, 1013, il ne reste que 4 pierres d'un des deux montants (**fig. 23**). Le piédroit est aménagé après démontage de deux assises de la surélévation précédente 1002 – la fenêtre est donc plus basse que celles de l'ouest – et il est conservé sur 1,50 m de haut, soit une ouverture bien plus grande. Il n'y a pas de moulure sur le piédroit ni de lien avec la maçonnerie de la surélévation 1003 qui a été ici reprise tardivement. La fenêtre 1013 n'est donc pas datée. Elle peut avoir été installée au cours de la phase 3, de la phase 4 ou de la phase 5.

Le pan 1039 du deuxième étage de la façade arrière MR1007 est exhaussé en phase 3 par la maçonnerie 1040. Celle-ci est, comme côté rue, en petits moellons de calcaire froid équarris disposés en assises horizontales (**fig. 19, 25**). Ici le liant d'origine a pu être observé : c'est, comme sur les murs de la phase 1, une terre limoneuse orangée qui lie les pierres. Cet exhaussement se développe jusqu'au troisième étage de



- non daté
- phase 6, style classique, XIX^e siècle ?, travaux H. Revoil ? (US 1057)
- phase 5, sans style, XVII^e- XVIII^e siècle ? (US 1058)
- phase 4, style renaissance, XVI^e siècle ? (US 1056)
- phase 3, style gothique, XV^e siècle ? (US 1003 de surélévation, 1055, arc central au rez-de-chaussée)
- phase 2, XIII^e ou XIV^e siècle ? (US 1002)
- phase 1, style roman, XII^e siècle ? (US 1001)

Fig. 24 Les étapes de l'évolution de la façade sur rue MR1001 de la phase 1 à la phase 6. Dessin O. Mauftras/Inrap. Fond de plan : SARL NDA. NB : la maçonnerie 1002 de la phase 2 est dessinée ici avec seulement 3 assises alors que le parement en compte 4 (cf. fig. 23).

Fig. 25 Le pan de façade méridionale MR1007 au troisième étage, vu de l'est, c'est-à-dire de l'escalier en vis avec la loggia au premier plan. La porte de communication entre l'escalier et la loggia est tardive, datant de la phase 5 ou de la phase 6. Cl. O. Mauftras/Inrap.



l'immeuble actuel, soit jusqu'à 11,10 m de haut. Une telle élévation, même si elle a été tronquée au sommet ¹², montre l'existence d'un troisième étage, ce que confirme par ailleurs la réfection de l'escalier. La partie conservée du pan de mur 1040 culmine près d'un mètre sous le niveau de la dernière marche conservée du nouvel escalier (*cf. infra*) : il manque donc manifestement une partie de l'élévation et le dernier étage est potentiellement un espace d'habitation. Il a assez de hauteur pour accueillir un logis, mais il a aussi pu servir de grenier. Aucune ouverture de la phase 3 n'a été observée dans ce mur : celles qui sont en place sont plus récentes, de la phase 5 ou 6. Aussi ne peut-on raisonner sur la fonction ni même sur le cloisonnement de cet étage.

À l'étage au-dessous, au deuxième donc, le nouveau pan 1040 a été percé d'une baie dont l'encadrement a été récupéré au moment de son bouchage (1053, **fig. 19**). L'encastrement mesure 0,75 m de haut sur 0,62 m de large. La baie était donc de largeur similaire à celles ouvrant sur la rue au même niveau, mais presque moitié moins haute.

Comme au cours de la phase précédente, l'exhaussement de l'immeuble a été accompagné de la réfection totale de la couverture. Aucun élément de cette dernière n'a été observé.

- Transformation de l'accès aux étages

C'est au moment de la surélévation de la phase 3 que l'escalier médiéval d'accès au premier étage est remplacé par un escalier en vis, ES1033. Celui-ci est bâti dans l'angle nord de la cour (espace 3), il est adossé à l'extrémité de la façade MR1007 (**fig. 26**).

Le nouvel escalier est de plan polygonal avec un mur oriental MR1008 perpendiculaire à la façade, un mur méridional MR1030 formant un angle légèrement ouvert avec

¹² Le pan est aujourd'hui surmonté par des maçonneries récentes, utilisant le mortier de chaux et le ciment.

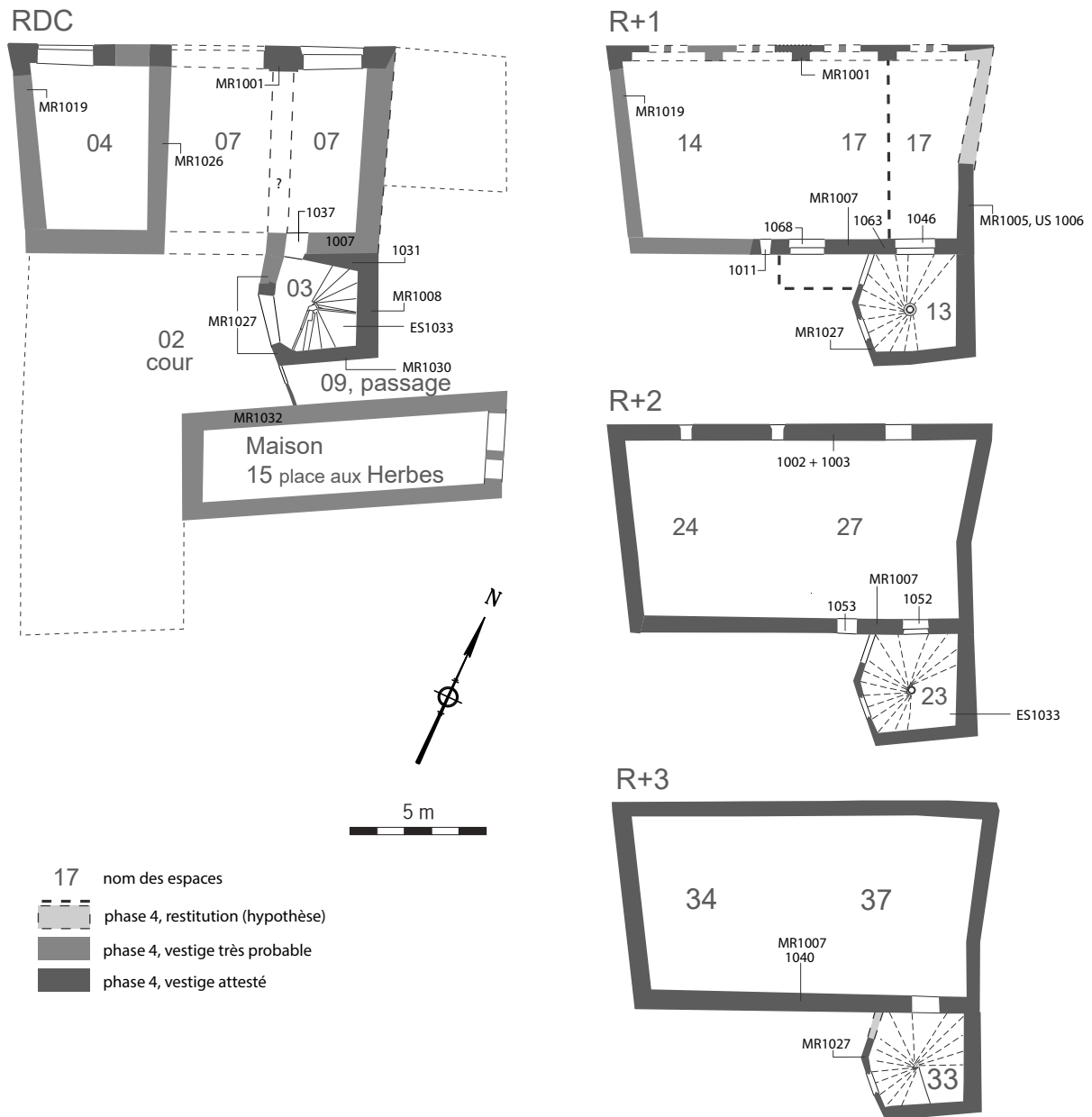


Fig. 26 Vestiges de l'immeuble au cours de la phase 3 : rez-de-chaussée, premier et deuxième étage. Dessin O. Maufrais/Inrap. Fond de plan : SARL NDA.

le précédent, et un mur occidental sur cour en ligne brisée, MR1027. Les nouveaux murs de l'est et du sud, MR1008 et MR1030 sont en pierre, en petits moellons bruts ou équarris, disposés horizontalement en assises assez régulières, parfois en arêtes de poisson pour former une arase. Ils sont liés à la terre limoneuse orangée, comme toutes les maçonneries antérieures de l'immeuble dont les joints sont conservés. Le mur MR1027 sur cour est différent : il est en bugets¹³ et bien plus mince, les pierres étant épaisses de 0,20 m et mises en œuvre sur chant. Ce dernier mur est le seul des trois qui soit ouvert (les autres, à l'est et au sud semblent en limite de propriété). Il est percé au rez-de-chaussée d'une grande baie, sans menuiserie, couverte d'un arc rampant (fig. 27). Elle donne accès à l'escalier depuis la cour et aujourd'hui également aux caves du sous-sol, mais celles-ci paraissent avoir été aménagées plus tard. L'arc d'ailleurs n'est pas d'origine mais posé ultérieurement ; il a certainement remplacé une première porte, plus étroite, donnant accès à la première révolution

¹³ Le terme *buget* désigne, dans la région, des plaques de bois ou de pierre utilisées en cloisonnement. Sur Nîmes, ils sont en calcaire coquillier et de 10 à 25 cm d'épaisseur pour les murs.

de l'escalier uniquement, le sous-sol n'existant pas encore. Au rez-de-chaussée, le pan méridional du mur se prolonge au-delà de la cage d'escalier, jusqu'au mur MR1032 de la parcelle voisine. Il forme là, et sur 2,20 m de haut environ, une clôture. Il est percé à cet endroit d'une porte qui relie la cour à un espace extérieur, une ruelle ou un passage vers la place aux Herbes certainement (fig. 26, 27). Dans sa partie sud et sur trois étages, le mur MR1027 est percé par 3 fenêtres superposées, étroites mais hautes, dont la taille va déclinant vers la hauteur (fig. 28). Leur appui est mouluré et saillant sur le nu externe du mur, l'encadrement est orné de moulures qui s'épaississent à la base comme pour former des colonnettes facettées (fig. 29).

L'escalier qui occupe actuellement la cage, US1033, n'est pas celui du premier état (phase 3) mais le fait d'une réfection semble-t-il assez rapide (phase 4). Néanmoins, quelques éléments en sont conservés dans les murs et surtout dans les angles du volume 3. Ce sont, d'une part des trompes d'angle placées dans les écoinçons de la cage pour supporter l'extrémité des marches les plus longues et d'autre part, quelques parties de marches restées dans les murs au moment de la réfection (voir ES1033 dans l'inventaire des vestiges, 3e partie de ce rapport, et fig. 30, 31).

Au rez-de-chaussée, le mur MR1007 est doublé, dans la partie qui sert dorénavant de cage d'escalier, par un parement de pierre, 1031. Celui-ci a vocation à soutenir les marches de la seconde révolution, non conservées. Le parement est en bugets et il ménage, à l'ouest, une ouverture aujourd'hui bouchée, la porte 1037. Celle-ci ouvrait vers le magasin du nord 07-est (fig. 25).

Dans la mesure où la porte romane 1068 du premier étage ouvre toujours vers la cour, le perron qui permettait d'y accéder jusqu'à la phase 2 est forcément maintenu au cours de la phase 3, ou reconstruit. On y accédait certainement par une ouverture dans le mur MR1027 de l'escalier. La porte qui est aujourd'hui à cet endroit est cependant plus récente, de la phase 4.

- Une réfection en façade ?

En façade sur rue, c'est peut-être au cours de la phase 3 qu'est refaite l'ouverture centrale donnant accès au porche d'entrée. On observe en effet que le linteau roman est cassé et remplacé par deux ouvertures successives (fig. 24). La première d'entre elles, 1055, a été réalisée par l'ajout, en sous-œuvre, d'un arc segmentaire surbaissé venant conforter le couvrement d'origine. Il n'en reste que les extrémités et quelques



Fig. 27 La base du mur MR1027 de la cage de l'escalier en vis, vu depuis la cour, avec l'arc rampant d'accès à la première révolution et le portillon vers un passage entre deux immeubles à l'extérieur de la parcelle. Cl. O. Maufra/Inrap.

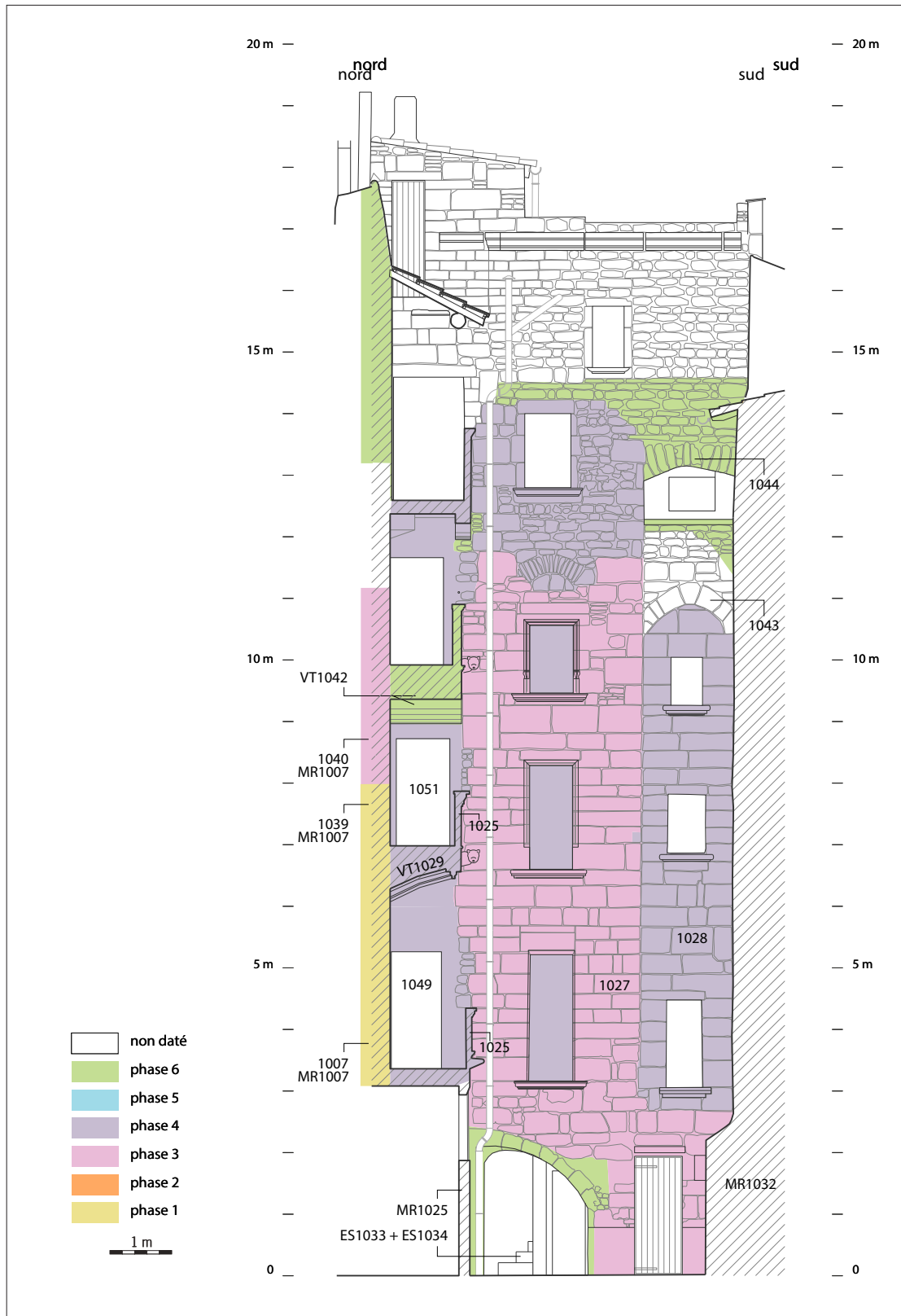


Fig. 28 Section nord-sud de la cour avec la façade méridionale MR1007 doublée des loggias en coupe et l'élévation du mur MR1025 de l'escalier en vis. Étapes de construction reconnues. Fond de plan : SARL NDA.



Fig. 29 Fenêtre percée dans le mur MR1027 au 3^e étage pour éclairer l'escalier en vis ES1033. Cl. O. Mauftras/Inrap.



Fig. 30 Vestiges du premier escalier en vis dans les angles de la cage. Ici le mur de façade méridionale MR1007 du corps de logis principal au premier étage avec sous les marches de l'escalier postérieur ES1034, les consoles de support des degrés du premier escalier. On note à gauche la porte 1049 donnant sur la loggia et à droite la porte 1046/1047 dans son dernier état. Cl. O. Mauftras/Inrap.



Fig. 31 Le revers de la fenêtre percée dans le mur MR1027 entre le 2^e et le 3^e étage pour éclairer l'escalier en vis et, au-dessus, la console d'angle et les extrémités de marches du premier escalier. On remarque, à droite, le doublage interne du mur en petits moellons et la porte ajoutée au cours de la phase 5. Cl. O. Mauftras/Inrap.

parties de moulure qui forment un larmier peu saillant avec une sorte de bec-de-corbin au sommet, un réglet et une profonde gorge dessous, puis un petit tore. Ce profil, ainsi que la forme de l'arc, suggère une datation au XV^e ou au XVI^e siècle ¹⁴.

• Datation et fonction de l'immeuble

Les éléments décoratifs observés sur les ouvertures de la phase 3 sont assez caractéristiques du XV^e siècle. On vient de proposer que l'arc du porche d'entrée, en façade, remonte à cette date ou au siècle suivant. C'est aussi la date que Corinne Potay avance pour les moulures des fenêtres superposées du mur de l'escalier en vis, notant que leur forme est classique entre 1450 et 1550 (Potay 2018 : 23). Les simples chanfreins des baies du deuxième étage sur rue sont également attribuables

¹⁴ La forme de l'arc n'est cependant pas tant ici un choix esthétique que pratique. L'objectif a sans doute été de renforcer le linteau initial sans le déposer tout en évitant de réduire trop la hauteur du passage. La nécessité qu'il y a eu, ensuite, de reconstruire entièrement l'encadrement de la baie montre que la solution adoptée pour la première réparation n'a pas été satisfaisante. Trop fragile.

au XV^e siècle. Enfin, les caractères stylistiques et l'étude des archives permettent de rattacher à la première moitié du XVI^e siècle les constructions de la phase 4, reléguant la phase 3 à la seconde moitié du XV^e siècle.

Le remplacement d'un escalier droit ou en angle de l'époque romane par un escalier en vis présente un intérêt spatial. Son emprise au sol pour monter jusqu'au troisième étage est moindre qu'un escalier à volées droites et il s'insère plus facilement sur l'espace limité de la parcelle. La démolition de l'escalier antérieur et son remplacement ont certainement permis quelque gain de place, sinon, simplement de pouvoir prendre place dans les limites de la cour.

C'est aussi pour des raisons pratiques que l'escalier reste extérieur. Il permet, dans un immeuble où la distribution des pièces ne bénéficie d'aucun couloir – ils sont inexistant dans l'architecture romane et gothique – de limiter la traversée d'une pièce pour accéder à une autre. Ainsi on peut vaquer d'un étage à l'autre en toute indépendance. En revanche, hormis au rez-de-chaussée et au premier étage où les pièces qui ont une porte (ou possibilité de porte) sur un espace ouvert ou de circulation sont plus nombreuses, on devait continuer de traverser une salle desservie par l'escalier pour se rendre dans une autre.

L'immeuble n'est pas pour autant devenu de rapport. En revanche les étages ont certainement chacun leur destination. Le rez-de-chaussée reste dévolu au commerce. Le premier étage est toujours très éclairé et conserve ses fonctions de réception et d'affaire ou de logis. Le deuxième étage, avec ses ouvertures plus modestes en taille et en ornementation, est d'un moindre rang. Il peut être dédié au logis, mais celui de domestique ou d'ouvriers. Enfin le troisième étage n'est pas documenté de ce point de vue et l'on peut lui restituer soit une fonction de logis modeste, soit de grenier.

5.3. Construction de la parcelle voisine

C'est vraisemblablement au XV^e siècle que la parcelle mitoyenne du sud-est est bâtie. C'est le terrain tout en longueur situé dans l'angle de la place aux Herbes et qui est aujourd'hui au numéro 15 de cette place (fig. 3). Il présente en façade une

travée unique avec porte et vitrine au rez-de-chaussée et une fenêtre axiale à chacun des étages. Au premier et au deuxième, les grandes baies sont à croisée, forme qui apparaît au XIV^e siècle mais qui est ici ornée de réglets croisés dans les angles, typiques de la fin du XV^e et du XVI^e siècle (fig. 26, 32). Deux murs sont visibles depuis la parcelle de la maison romane : le mur MR1032 au sud de la cour qui ferme la maison du 15 au nord et son pignon occidental en retour, MR1017 (fig. 33). Ces deux murs et la façade sur la place permettent de restituer un immeuble de près de 12 m de long sur 3,90 m de large.

Le mur nord du bâtiment est aujourd'hui enduit et non observable. Le mur ouest en revanche, MR1017, a été observé au premier et au deuxième étage de la maison. Il est bâti en petits moellons équarris de calcaire froid disposés en assises très régulières. Le chaînage conservé, au sud, est dans le même matériau mais taillé (moyen appareil). Au premier étage, le mur est percé d'une grande baie de 1,75 m de large et 2 m de haut couverte d'un arc segmentaire proche du plein cintre (fig. 34). La baie avait, au moins sur les piédroits, des feuillures en externe qui ont été masquées par un enduit lors du bouchage de l'ouverture et qui signalent la présence de menuiseries en extérieur ; probablement des volets. La baie a sa base au niveau du sol, c'est donc une porte et non une fenêtre. On est étonné de la trouver au premier étage et non au rez-de-chaussée et cela oblige à restituer un accès par un escalier et un perron. Quelqu'ait été la disposition de la volée de marche (à l'ouest de l'immeuble, perpendiculaire à sa façade méridionale ou au sud contre la façade), le perron était sur l'emprise de l'espace 6



Fig. 32 La façade du 15 place aux Herbes : maison de style Renaissance précoce installée sur une parcelle étroite, avec une seule travée en façade. À l'arrière, la maison confronte la cour de la maison romane. Dessin O. Maufra/Inrap.

aujourd'hui bâti et sur la parcelle de la maison romane. Il en était donc autrement au XV^e siècle : les extérieurs de la maison romane ne se développaient pas jusqu'à l'espace 6 qui était, au moins en partie, propriété de la maison du 15 place aux Herbes ou encore un passage public approximativement est-ouest. Au premier étage le mur MR1017 se prolonge sur près de 1,70 m de haut. C'est la hauteur de son faîte. Il se découpe de part et d'autre de son point culminant selon une double pente qui donne la position de la première toiture, en bâtière (fig. 35). Le pignon arrière est donc nettement moins développé que la façade sur la place qui, manifestement dès le XV^e siècle, s'élève sur deux niveaux supplémentaires, un étage d'habitation et un étage réduit, de comble ou de logis de service. La maison n'est donc pas homogène d'un bout à l'autre du bâtiment qui la forme.



Fig. 33 Restitution approximative de la maison du 15 place aux Herbes d'après sa façade sur place et son pignon occidental. Cl. O. Mauftras/Inrap.



Fig. 34 Le pignon occidental MR1017 de la maison du 15 place aux Herbes, face externe (aujourd'hui dans un immeuble) et sa porte du premier étage. On note, à gauche, le délardement du mur réalisé pour créer une embrasure à la fenêtre de la phase Cl. M. Rochette/Inrap.



Fig. 35 Le pignon occidental MR1017 de la maison du 15 place aux Herbes, face externe au deuxième étage : sommet du mur, vestiges de la toiture initiale et de sa réfection. Au-dessus, la surélévation 1021 de la phase 4. Cl. M. Rochette/Inrap.

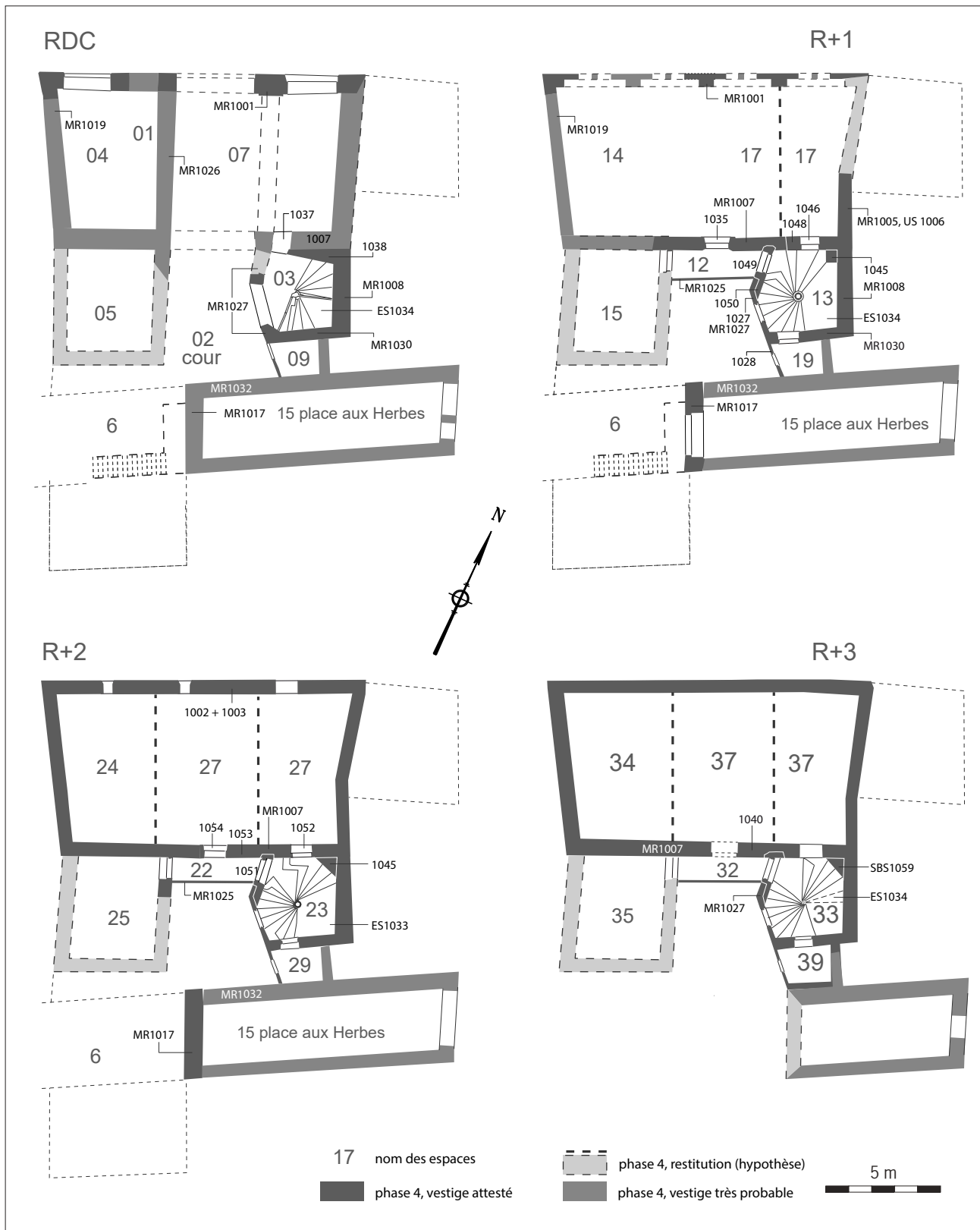


Fig. 36 Vestiges de l'immeuble au cours de la phase 4 : rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étage (le quatrième existe mais n'est pas représenté). Dessin O. Mauftras/Inrap. Fond de plan : SARL NDA.

6. Phases 4, un goût de Renaissance

Une autre phase importante de modification de l'immeuble intervient avec un quatrième chantier identifiable. Les transformations sont principalement visibles sur la cour et sur la façade arrière de la maison, néanmoins on peut rattacher à cette phase (ou à la suivante) une nouvelle réfection du porche d'entrée côté rue. Les travaux concernent l'ajout de deux corps de bâtiment, celui d'un quatrième étage, d'une loggia sur quatre niveaux et la restauration de l'escalier. C'est aussi probablement le moment où la maison voisine est rehaussée.

6.1. Extension et réfection du bâti sur la parcelle

- Un corps de bâtiment supplémentaire

Le corps de bâtiment qui occupe actuellement la partie occidentale de la cour (espace 5) n'a pas fait l'objet d'observation, étant enduit à l'extérieur et à l'intérieur. Il prend la lumière, à tous les étages, par des fenêtres que la forme et les dimensions rattachent à la phase 6, tardivement dans l'histoire de l'immeuble donc. Il est impossible de déterminer quand cette partie de l'immeuble a été élevée pour la première fois ni quelle longueur elle pouvait avoir alors. Néanmoins, parce que les loggias de la phase 4 s'appuient à l'extrémité septentrionale de sa façade sur trois niveaux, le corps de bâti est restituable au plus tard à ce moment de l'évolution du site, sur trois étages. Nous l'avons représenté sur le plan de la **figure 36** avec une longueur moindre de celle qu'il présente aujourd'hui, nous fiant à la disposition de ses fenêtres. Les grandes baies tardives forment une travée au nord-est de la façade sur cour et reprennent certainement des baies plus anciennes que l'on imagine avoir été centrées sur le mur¹⁵. Celui-ci aurait donc eu une longueur de l'ordre de 4,50 m. L'espace au rez-de-chaussée, 05, était accessible depuis la cour. Les pièces des étages (15, 25 et 35) par les loggias. Si c'étaient là les seules circulations, le nouveau corps de bâti avait fonction de logis ou de pièce de travail (bureau de commerce ?). Si des portes ont existé entre la pièce occidentale 4 du corps de bâtiment principal et celui-ci, à chaque étage, ce dernier a pu être réservé aux communs, aux cuisines notamment comme ce sera le cas lors de la phase 6.

- Les loggias

Au cours de la phase 4 une loggia est ajoutée à chacun des étages de l'immeuble principal, côté cour. Les loggias sont conservées au premier, deuxième et quatrième étages, celle du troisième étage a été refaite au cours de la phase 6. Elles sont adossées au mur de façade arrière MR1007 qu'elles longent en partie centrale sur 3,50 m (**fig. 36**). Elles sont légèrement trapézoïdales et larges de 1,20 m au premier étage, rectangulaire et large d'à peine 1 m au deuxième (0,98 m). Le support du sol au premier étage n'est pas observable parce que masqué par un mur récent qui enferme l'espace sous la loggia. Il était à l'origine sans doute comme entre le premier et le second étage, supporté par une voûte en demi berceau plein-cintre tendue entre la façade méridionale de la maison où elle naît et un arc formeret érigé entre le nouveau volume bâti dans l'angle occidental de la cour et la cage d'escalier qui en occupe l'angle septentrional (**fig. 36, 37**). La voûte conservée, VT1029, est divisée en trois travées par 4 arcs doubleaux en demi cintre qui sont chacun très minces et sobrement moulurés par des baquettes, champs plats, petits tores et gorges. Le

¹⁵ La disposition actuelle des baies sur ce pan de mur comprend une travée de grandes fenêtres du XVIII^e ou du XIX^e siècle, au nord-est, et quelques fenêtres de petite taille, sans ordonnance ni style, au sud-est. Cela suggère un bâtiment initialement moins long qu'aujourd'hui, d'une travée, et prolongé vers le sud assez récemment, peut-être au moment du changement des fenêtres de la travée initiale, soit en phase 5 ou 6.



Fig. 37 La loggia au premier étage, vue du sud-ouest. Cl. M. Rochette/Inrap.



Fig. 38 Le garde-corps de la loggia du premier étage, vu de la cour, et son inscription FB 1635. Cl. M. Rochette/Inrap.

couvrement d'origine n'existe plus au deuxième étage où il a été remplacé par une voûte en briquettes d'époque contemporaine (VT1042, phase 6).

Les garde-corps des loggias (enregistrés en mur MR1025) sont pleins et bâtis en bugets de calcaire coquillier de 0,13 m d'épaisseur. Les garde-corps sont soulignés à la base par une moulure formant chantereau et par une autre au sommet qui constitue la barre d'appui (**fig. 38**). Au troisième étage, le garde-fou a été déposé et remonté au cours de la phase 6, sauf l'appui qui a été refait en ciment. Au quatrième étage, le sol de la loggia est en escalier, avec quatre degrés dans sa partie orientale. Le garde-corps est un peu différent avec un appui qui est horizontal à l'ouest et incliné à l'est, comme une rampe, pour suivre les marches¹⁶. Cette loggia a aussi la particularité de ne pas être couverte mais tout en extérieur. Elle donne accès aux combles qui étaient utilisés jusqu'à une date récente comme greniers.

L'eau de pluie pouvait pénétrer dans les loggias en dépit de leur couverture, leur ouverture étant exposée au vent marin. L'évacuation des eaux pluviales a été prévue et résolue par la disposition d'une gargouille dans l'angle oriental de la construction au sol des loggias du deuxième et du troisième étage. Ces éléments sont en pierre et en saillie du garde-corps. Ils sont décorés mais se trouvaient protégés par un emballage au moment des travaux et nous n'avons pu les voir (**fig. 28, 37**)¹⁷.

Au premier étage, le buget central est gravé d'une inscription sur deux rangs : des initiales sur le premier (*F.B*) et une date au-dessous (1637). La calligraphie semble un peu différente d'une ligne à l'autre, plus soignée sur la seconde que sur la première, peut-être parce qu'elles ne sont pas contemporaines. La date occupe une position centrale sur la pierre qui laisse penser qu'une seule ligne d'inscription a été prévue à l'origine. Les initiales auraient été ajoutées ensuite.

¹⁶ Partie 3.2 du rapport, cliché n° 122.

¹⁷ Les figures des gargouilles représentées sur le relevé de la figure 28 paraissent fantaisistes. Elles ont l'intérêt de pointer la position des sorties d'eau. Au premier et au quatrième étage des évacuations d'eau ont certainement existé mais n'ont pas été conservées.

Chaque loggia communique à l'ouest avec le bâtiment 5, au nord avec l'espace 7 de l'immeuble principal et à l'est avec la cage d'escalier.

Les portes entre la loggia et le volume 5 n'ont pas été observées.

Celles vers le principal corps de bâtiment, au nord, ont été installées dans sa façade méridionale MR1007 de sorte à être au centre de la loggia. Ainsi, au premier étage, la baie romane 1068 est abandonnée, cassée et remplacée par la porte 1035. Celle-ci est large de 0,96 m et haut de 1,92. Elle est encadrée, côté extérieur, par une moulure de 0,26 m de large légèrement saillante sur le nu du mur (même enduit) et soulignée en bordure par deux baguettes faisant le tour de l'encadrement. Les baguettes dessinent des losanges au centre du linteau et des piédroits (fig. 39, 17). La dépose de la baie préexistante a laissé un grand trou dans le mur au-dessus du linteau, les claveaux de l'arc roman qui ont été enlevés étaient en effet plus haut que le sommet de la nouvelle baie. Une maçonnerie grossière remplit ce vide, avec quelques pierres formant un arc de décharge disposé sur un meneau en remploi lui-même au-dessus du linteau de la porte (fig. 39). Ce dernier indique que quelque part, vraisemblablement dans l'immeuble, une fenêtre à croisée gothique (de la phase 3 ?) a été démontée lors des travaux de la phase 4. Son emplacement n'a pas été identifié mais l'on peut imaginer qu'elle se trouvait au premier ou au second étage, en façade de la pièce occidentale de l'immeuble principal (14 ou 24) et que l'ajout du volume 5 en a condamné l'ouverture.

Au deuxième étage, la porte 1054 est installée par un percement de la façade MR1007 recoupant les pans de maçonnerie 1039 et 1040, centré par rapport à



Fig. 39 La porte de circulation entre la loggia et la salle 17, vue depuis l'extérieur.
Cl. M. Rochette/Inrap.

la loggia et donc exactement au-dessus de la porte 1035 du premier étage. Elle est sans mouluration et son encadrement, en pierre, n'est pas même saillant sur le nu du mur (**fig. 19**). Le second étage est donc d'un moindre rang que le premier. C'est probablement avec la construction de la loggia qu'est bouchée la petite fenêtre 1053 qui ouvrait à ce niveau sur la façade MR1007 au cours de la phase 3.

Aux troisième et quatrième étages, les portes entre les espaces 7 et les loggias ont été installées tardivement (phase 6 et après), mais sans doute en remplacement de portes de la phase 4 qui permettaient à ces niveaux une circulation similaire à celle des étages inférieurs.

Enfin, à chaque étage la loggia communique avec l'escalier en vis par des portes qui ont été insérées dans le mur MR1027 de la cage au cours de la phase 4. Les bugets de la cloison ont été découpés, le parement du mur de façade MR1007 a été entaillé verticalement et les encadrements des portes ont été insérés (**fig. 36**). Il s'agit de portes 1049 au premier étage (**fig. 28, 37**), 1051 au second (**fig. 28**). Celle du troisième étage n'a pas été numérotée mais bien observée (montant visible à droite du cliché, **fig. 31**). Au quatrième étage elle a été refaite postérieurement à la phase 4.

• Réfection de l'escalier

L'escalier en vis de la phase 3 est presque entièrement refait au cours de la phase 4 : toutes les marches de l'escalier antérieur ES1033 sont démontées et remplacées par les révolutions ES1034 qui montent un étage plus haut. Les murs qui forment la cage d'escalier sont, en revanche, conservés et réutilisés jusqu'au troisième étage, exhaussés au-dessus (**fig. 28**).

La cause de la réfection est probablement à chercher dans la fragilité de la construction précédente. En effet, on observe que plusieurs des consoles d'appui du premier organe de circulation vertical sont fendues (**fig. 40, 41**) et les constructeurs du second ont renforcé l'angle nord de la cage en bâtissant des massifs maçonnés verticaux sous les marches pour les soutenir à chaque étage (SB1045 au premier et au second, SB1059 au troisième (**fig. 31, 39, 42**)¹⁸). Au rez-de-chaussée, le mur de façade MR1007 avait été doublé par le parement 1031 au moment de la construction du premier escalier. C'est probablement au cours de la phase 4 qu'il est repris en partie haute, par la maçonnerie 1038 qui masque en partie les arrachements des marches du premier escalier, non perceptibles à cet endroit.

De même, le mur occidental de la cage, MR1027, très mince du fait de sa construction en bugets, est doublé dans sa partie septentrionale par le pan 1050 qui est fait en petits moellons de calcaire froid liés à la terre orangée. On observe le doublage à chaque étage, particulièrement bien au troisième, entre la fenêtre de l'escalier et la porte de la loggia (**fig. 31**). Les portes d'accès aux loggias ont été refaites à cette occasion, comme annoncé supra, et leur encadrement est lié à la maçonnerie 1050 du doublage des murs.

La reconstruction de l'escalier n'a pas recyclé les marches de l'ouvrage de la phase 3. En effet, les marches de l'escalier ES1033, bien conservée à l'extrémité de sa troisième révolution (**fig. 31**), montrent un intrados à profil arrondi en tore, tandis que les marches du nouvel escalier sont à angle délardé par un chanfrein (**fig. 41**). Par ailleurs, les différences de hauteur confirment que les matériaux du premier escalier n'ont pas été récupérés dans le second dont les marches ont 17 cm de haut au lieu de 15 précédemment.

Après dépose du premier escalier, le nouveau a été construit en insérant les marches dans la maçonnerie de trois des murs de la cage (nord, est et sud) et en les appuyant sur le quatrième, le mur très fin en bugets MR1027. Les degrés ne sont pas insérés sur toute leur hauteur : ils sont taillés de sorte à ce que les nez de marche soient appuyés au parement des murs, et seuls des talons, ménagés à l'extrémité des intrados, s'insèrent dans l'épaisseur des maçonneries périphériques (**fig. 41**). Ainsi les saignées dans les murs ont été limitées. Les brèches laissées par la dépose des

¹⁸ Le massif maçonné SB1059 supporte la dernière révolution qui conduit à un quatrième étage, ce qui confirme la présence de celui-ci en phase 4.

révolutions du premier état ont été bouchées par une maçonnerie de petites pierres (B sur la **fig. 41**)¹⁹.

La nouvelle vis se développe autour d'un noyau circulaire orné de 4 nervures qui s'enroulent tout autour de lui jusqu'au 3^e étage (fig. 40). Au-dessus le noyau est lisse. Les nez de marche sont moulurés avec un tore souligné par un réglet.

Fig. 40 L'angle occidental de la cage d'escalier entre première et seconde révolution. Au premier plan le noyau de la vis ES1034, au centre la porte 1049 d'accès à la loggia du premier étage entourée du doublement 1050 du mur en bugets MR1027 et à droite la porte 1046 vers la salle 17, réduite en largeur par le pan de mur 1048. Vue de l'est. Cl. O. Mauftras/Inrap.

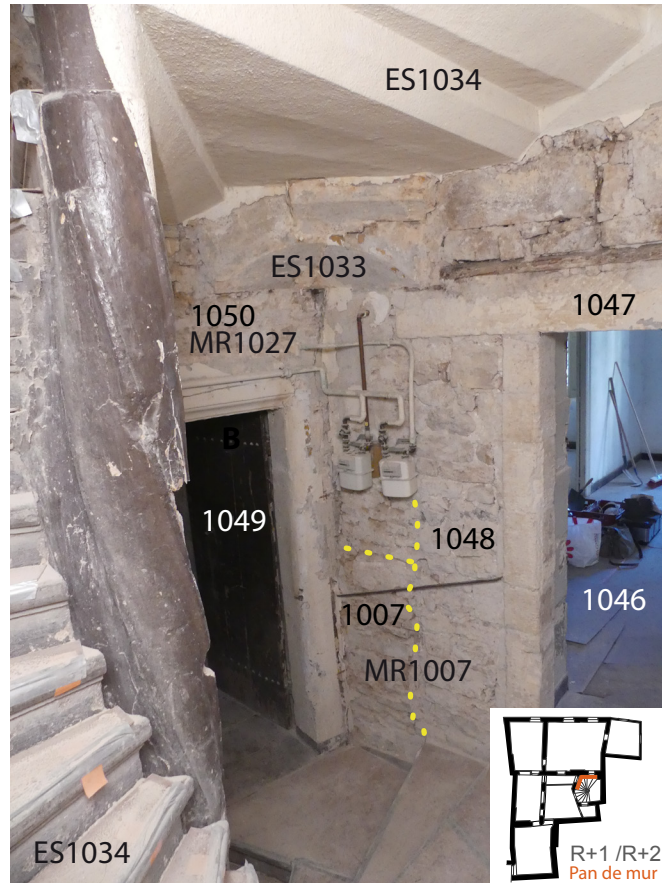
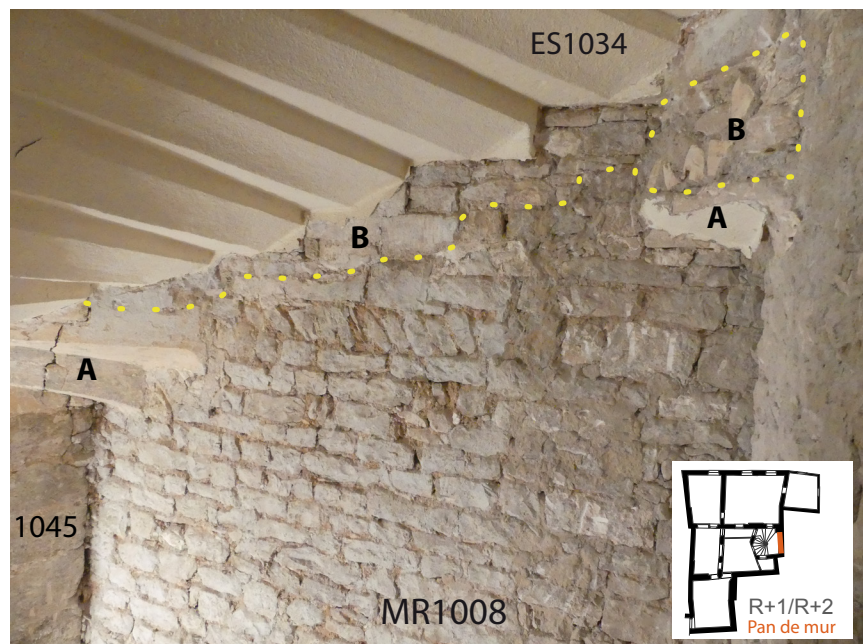


Fig. 41 Détail du mur oriental MR1008 de la cage d'escalier, entre le premier étage et le second.

A : consoles d'angle du premier escalier ES1033. **B** : négatif dans la maçonnerie du mur laissé par la dépose des marches du premier escalier. Le pan de mur a été repris au moment de la pose des nouvelles marches. Cl. O. Mauftras/Inrap.



¹⁹ Au rez-de-chaussée, la reprise du mur MR1007 en partie haute (maçonnerie 1038 surmontant le doublement du parement 1031 de la phase 4) remonte peut-être à ces travaux

- Exhaussement des planchers dans l'immeuble principal ?

L'escalier en vis dessert, non seulement les loggias, mais aussi les pièces orientales de l'immeuble principal par une porte à chaque niveau (17, 27, 37 et 47). Celles du premier et du deuxième étage sont transformées pour s'adapter au nouvel emmarchement qui n'aboutit pas au niveau des seuils de la phase précédente. Dorénavant, soit on gravit ou descend une marche pour passer de l'escalier à l'espace 7, soit les planchers sont refaits avec une vingtaine de centimètres de décalage.

Au premier étage, la porte 1046 est réduite en largeur, signe sans doute d'un changement de fonction de la pièce 17, même si on ne sait pas lequel. Le linteau 1047 est conservé mais exhaussé d'une dizaine de centimètres. Le piédroit de l'ouest est démonté et remonté 0,90 m plus à l'est pour réduire la porte à un passage de 0,75 m. Le premier étage perd manifestement, au plus tard en phase 4, la fonction d'apparat qu'il avait en phase 1.

La porte 1052 du deuxième étage a son seuil déposé et remplacé par une des marches de l'escalier qui se prolonge dans l'embrasure de la porte pour en former le pas, plus bas que le seuil d'origine (fig. 42). Les montants de la porte qui datent de la phase 3 sont en effet repris en sous-œuvre chacun par une pierre taillée peu épaisse qui les

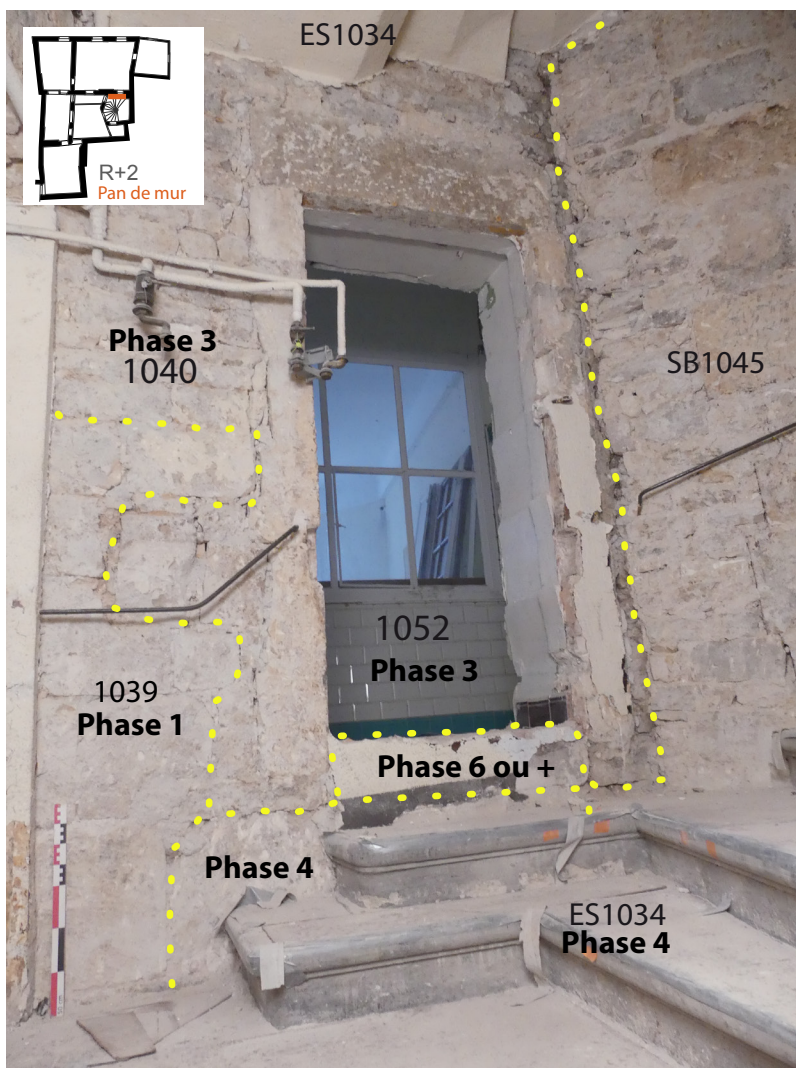


Fig. 42 La porte 1052 du deuxième étage, entre l'escalier et la salle 2.7, avec l'embranchement de la phase 4 remplaçant, plus bas, le seuil de la phase 3. Cl. M. Rochette/Inrap.

allonge vers le bas de 7 cm, c'est-à-dire jusqu'au niveau de la marche élargie faisant office de nouveau seuil ²⁰.

Tous les étages du bâtiment principal paraissent avoir servi de logis. Néanmoins, la fonction est d'autant moins incertaine que l'emplacement des cloisons n'est pas connu, celui des cheminées non plus.

- Le réduit de l'est

Au sud-est de l'escalier, le passage vers l'extérieur de la parcelle (espace 9), précédemment séparé de la cour par un mur d'environ 2 m de haut (la prolongation du mur de la cage d'escalier MR1027), est bâti. Une toute petite construction qui mesure 1,90 sur 1,50 m dans l'œuvre y prend place et se développe sur 3 étages (**fig. 36**). À chacun, elle n'est occupée que par une pièce d'à peine 3 m² à laquelle on accède par une porte depuis l'escalier et qui est éclairée par une fenêtre sur cour similaire à celles de la cage d'escalier (**fig. 28**).

Ce bâtiment réduit utilise, au nord, le mur méridional MR1030 de la cage d'escalier, à l'est un mur qui n'a pas été observé (enduit) et probablement dressé lors de la phase 4, au sud le mur MR1032 de la parcelle voisine et à l'ouest par le mur MR1027 exhaussé du pan 1028 (**fig. 28**). Cette adjonction a pu servir de logement pour employés de maison avec une chambre très réduite à chaque niveau, ou bien de lieu de stockage et de rangement. Les fenêtres qui animent la façade, ordonnées en une travée régulière et de hauteur diminuant avec les étages, s'accordent mal avec la dimension des pièces et leur fonction corollaire. C'est certainement dans un souci d'unité esthétique autour de la cour qu'elles ont été traitées de la sorte.

- Façade sur rue

En façade principale, c'est peut-être au cours de la phase 4 qu'est restauré pour la première fois le linteau de la baie centrale, celle qui ouvre sur le passage vers la cour et que nous avons précédemment proposé comme une opération de la phase 3 (US 1055, **fig. 24**). La seconde restauration de l'encadrement de cette baie, 1056, pourrait être contemporaine de la phase 4 ou de la phase 5, voire d'une phase postérieure indéterminée entre la 5^e et la 6^e. Cette réfection s'est faite par la dépose du linteau roman et de l'arc 1055, puis la construction de deux piédroits et d'un nouvel arc très simple, sans mouluration. Sa forme est intermédiaire entre le plein cintre et l'anse de panier, ce qui autorise à le caler chronologiquement à partir du XV^e siècle, plus probablement au XVI^e ou XVII^e. On note que la maçonnerie qui encadre l'arc et qui bouche, au-dessus de l'extrados, le vide laissé par la dépose du linteau d'origine, contient en remploi un linteau chanfreiné similaire à ceux de la phase 3.

- Datation

La datation des travaux de la phase 4 est apportée par les éléments décoratifs dont le style emprunte au gothique tardif et à la Renaissance et par un dénombrement fiscal de 1547 (AD30 : C1768).

Les triangles formés par les réglets du chanfrein encadrant la porte entre le corps de logis principal et la loggia au premier étage (**fig. 37**) sont connus à Nîmes au XVI^e siècle. On les retrouve en particulier à l'Hôtel de Ville. Le traitement décoratif du noyau de l'escalier en vis, avec ses deux nervures qui s'enroulent comme des lianes est également attribuable à ce siècle.

Le dénombrement des maisons de Nîmes dressé en 1547 pour fonder l'imposition énonce, parmi les composantes de la propriété de Vidal Rouveire, bien identifiée comme la maison romane, une partie à trois « estages » et une à deux « porges et coursives » (Potay 2018 : 29) ²¹. Les coursives correspondent certainement aux loggias dont deux sont donc en place au milieu du XVI^e siècle (Potay 2018 : 29). Le

²⁰ Voir aussi le croquis dans l'inventaire des vestiges (section 3, chap. 1, US 1052) qui montre, avec la photo de la figure 42, les pierres de rallonge vers le bas des piédroits de la porte (en bleu foncé).

²¹ Corinne Potay reconnaît dans les porges des textes nîmois, des porches ou des cours à préau.

chantier de la phase 4 n'aurait donc pas été homogène, deux campagnes de travaux ont donc pu conduire à l'immeuble tel que nous le décrivons, avec ses 4 étages et non 3 et ses 4 loggias, ou bien un seul chantier autour du milieu du siècle. Le dénombrement de 1547 a eu lieu alors que le quatrième étage et les deux derniers niveaux de loggia n'étaient pas en place (et le propriétaire n'aurait donc pas déclaré ses intentions de surélévation).

Ainsi les transformations de la phase 4 qui mettent les parties privatives de la maison au goût de la Renaissance, se mettent-elles en place en partie avant le milieu du XVI^e siècle et en partie après. Cela paraît contradictoire avec l'inscription du garde-corps de la loggia du premier étage qui indique la date de 1637, sans doute parce que celle-ci a été faite non pas au moment des travaux mais plus tard, par un nouveau propriétaire par exemple. La date est associée aux initiales FB dont Corinne Potay note qu'elle correspondent à celles de François Bergeiron, mais celui-ci acquiert la maison en 1655, soit une vingtaine d'années après la date inscrite sur la pierre. Nous n'avons pas d'explication à cela : à la suite de Corinne Potay nous remarquons que le « 3 » semble être un « 5 » transformé, mais qui aurait modifié la date pour en inscrire une plus ancienne ? ²²

6.2. La maison du 15 place aux Herbes

Au sud-est de la parcelle EY359, la maison du 15 place aux Herbes continue d'évoluer. En façade principale elle reste identique mais la partie occidentale de l'immeuble, précédemment plus basse de deux niveaux, est surhaussée (fig. 36).

C'est le pan de mur 1021 qui forme la surélévation. Il est dressé sur le pignon occidental MR1017 après dépose de la toiture de cette partie du bâtiment (fig. 35). Il se prolonge jusqu'au troisième étage et n'a pas été vu au-delà. Il rattrape certainement la hauteur de la façade côté place aux Herbes en s'exhaussant jusqu'à un quatrième étage.

Il ne présente pas d'autre ouverture à l'ouest que grande porte du premier étage dont on ne sait si elle est alors conservée ou déjà bouchée. Cette partie de l'immeuble se trouve – sur le parcellaire napoléonien (fig. 33), entre la cour de la maison romane et une autre cour au sud. Elle donne sur la première sur une toute petite longueur mais ouvre plus largement sur la seconde où se trouvaient certainement ses fenêtres ²³. Cette étape d'évolution de la bâtisse n'est pas datée. Elle peut intervenir au cours de la phase 4, c'est-à-dire au XVI^e siècle, ou bien plus tard.

22 Antoine Bruguerolle a aussi observé, lors des travaux de 1999, la date de 1637 sur le tympan d'une fenêtre de la façade principale (la fenêtre géminée la plus occidentale ?), qu'il associe à la première surélévation de l'immeuble et à la reprise de sa distribution (Bruguerolle 2005 : 233). Bien que nous n'ayons pas vu cette inscription ni son support, il nous paraît qu'elle puisse être sur un bloc en remploi dont on ignore la provenance et maçonné en dernier lieu lors de la phase 6 et de la transformation des ouvertures de toute la façade septentrionale.

23 Sur les plans nous avons donné au bâtiment une forme toute simple, en rectangle, en ne présentant que les ouvertures connues (et seule celle de l'ouest a été mesurée). La forme de la parcelle sur le plan napoléonien suggère pourtant que l'immeuble ait pu avoir une largeur un peu plus grande que son actuelle façade sur place.

7. Phase 5

Un certain nombre d'interventions que l'on ne sait dater ont été reconnues sur les deux parcelles, celle de la maison romane et sa voisine du sud-est. Elles ont en commun d'être postérieures aux travaux du XVI^e siècle (de la phase 4) et, pour certaines, antérieures à la grande campagne de la phase 6 que l'on place au XIX^e siècle. Elles remontent donc *a priori* au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Nous les listons ici sans prétendre à l'exhaustivité, les travaux les plus récents n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement systématique.

La façade sur rue de la maison romane conserve au dernier étage une fenêtre, 1058, qui apparaît aujourd'hui entre deux niveaux (**fig. 18, 24**). Elle peut avoir éclairé le quatrième étage de la phase 4 mais paraît un peu trop basse pour cela, c'est-à-dire trop proche des fenêtres du troisième étage et de la phase 3, toujours en usage au cours de la phase 4. Nous ne savons à quelle étape de l'évolution la rattacher.

Les pièces du premier, du second et du troisième étage de la maison romane (corps de bâtiment sur rue) sont couvertes de plafonds dont les poutres sont disposées de manière irrégulière par rapport aux fenêtres romanes et inadaptées par rapport aux fenêtres contemporaines 1057 de la phase 6. Il semble donc qu'il y ait eu une réfection de tous les planchers entre le XVI^e et le XIX^e siècle. C'est aussi dans cet intervalle de temps, probablement au XVIII^e siècle, que le corps de bâtiment 5 est prolongé vers le sud jusqu'au contact de l'espace 6 et que l'on reprend ses fenêtres à tous les étages pour les remplacer par des grandes baies.

Le volume 6 de la parcelle, précédemment ouvert, en cour, jardin ou extrémité de ruelle, est bâti après la phase 4. Cette construction n'est pas un agrandissement de la maison romane, mais une extension la maison du 15 place aux Herbes qui s'agrandit à la fois vers l'ouest (volume 6) et vers le sud (hors de la parcelle EY359). Le mur MR1017 qui en formait le pignon occidental est prolongé vers le sud par le mur MR1018 (**fig. 43**) qui forme, au sud, un retour vers l'ouest clôturant l'espace 6. Celui-ci est alors entièrement fermé (les autres murs n'ont pas été enregistrés), couvert au premier étage par un plafond de lattis plâtrés (du XVIII^e siècle ?) et il accueille une cheminée à l'ouest. Une fenêtre est aujourd'hui percée à l'extrémité méridionale du mur occidental, au premier étage et au second : chacune ouvre sur une courette mitoyenne de l'église Sainte-Eugénie. Leur date n'est pas connue. Une autre fenêtre est percée dans l'angle nord de la pièce, également à chaque niveau, ouvrant sur la cour de la maison romane. Leur position indique qu'à ce moment-là le corps de bâtiment 5 à l'ouest de la cour est prolongé vers le sud et mitoyen à l'extension 6. La fenêtre aurait eu une position plus centrée sur le mur si cela n'avait pas été le cas. Au lieu de quoi, pour la percer et lui donner une largeur satisfaisante, l'angle des murs MR1032 et MR1017 de la maison du 15 place aux Herbes a été largement délardé pour former une embrasure évasée (**fig. 43, 34**). La position des ouvertures montre la difficulté des constructeurs à ouvrir des baies dans le bâti devenu très dense sur l'îlot.

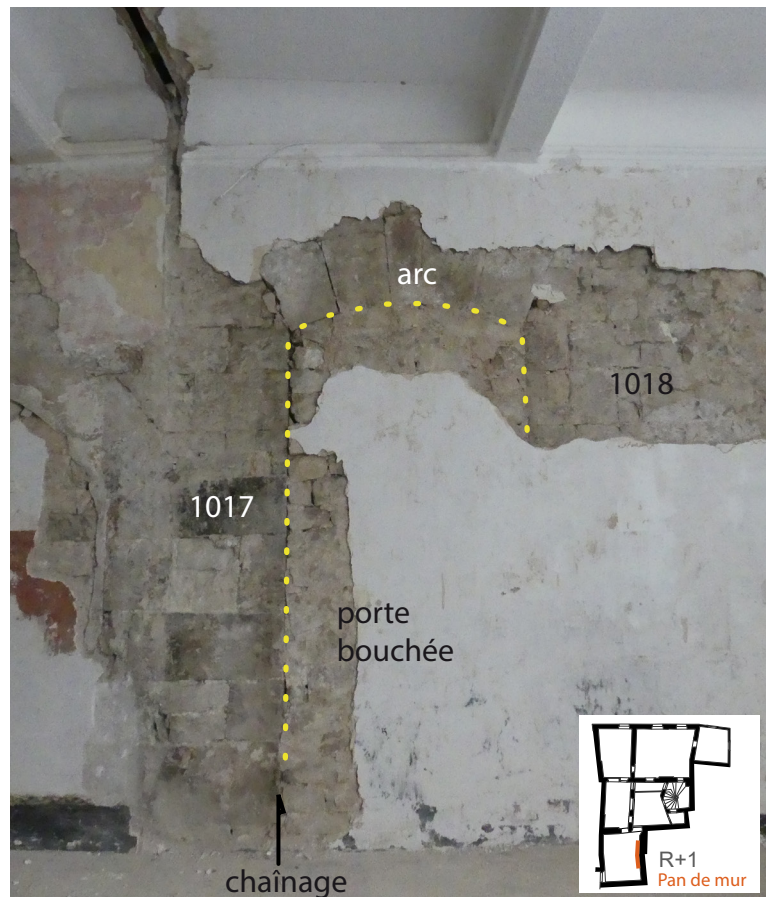
La grande porte cintrée du premier étage de la maison du 15 place aux Herbes, côté ouest, est bouchée et remplacée par une porte beaucoup plus étroite, interne, ménagée entre le pan de mur 1017 et la prolongation 1018. C'est une porte qui reprend le chaînage d'angle du mur initial comme piédroit et sur laquelle un arc segmentaire est tendu à l'économie, avec 4 claveaux possiblement en remploi (**fig. 44**). C'est une porte intérieure. Elle indique donc que le volume 6 fait partie de la parcelle de la maison du 15 place aux Herbes et non à la parcelle de la maison romane, au moins au premier étage. C'est donc la maison dans l'angle de la place aux Herbes qui est agrandie ici.

L'extension se prolonge au deuxième étage. Là, on observe que les pierres du chaînage du mur MR1017 ont été déposées avant la construction de l'élévation du mur MR1018, puis remployées au troisième étage pour reformer l'angle entre



Fig. 43 Le bâti sur la parcelle au cours de la phase 5 : rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étage (le quatrième existe mais n'est pas représenté). Dessin O. Maufra/Inrap. Fond de plan : SARL NDA.

Fig. 44 L'extension MR1018 du pignon MR1017 de la maison du 15 place aux Herbes au premier étage. On note la présence, entre les deux pans, d'une porte qui permet la communication entre le volume 6 et une pièce à l'est, actuellement hors de la parcelle EY359. Cl. M. Rochette/Inrap.



le mur initial et son retour vers l'est. Au deuxième étage les circulations vers l'est n'ont pas été observées. Le troisième étage n'a pas été étudié au-delà du repérage de la surélévation 1021 du mur MR1017-MR1018 au-dessus de la toiture initiale du bâtiment (fig. 35).

Au nord-est de la parcelle EY359, un nouvel immeuble est adossé à la maison romaine, probablement en remplacement d'un plus ancien dont il ne reste rien (espace 8). Il est composé des murs MR1004 au nord, MR1010 à l'est et MR1009 au sud. C'est peut-être au cours de sa construction que le pignon MR1005 de la maison romaine est repris dans sa partie septentrionale et remplacé par le pan 1005 (fig. 43) ; cependant, il semble plus probable que cette reprise n'intervienne qu'en phase 6, lorsque ce nouvel immeuble est relié à la maison romaine et que des portes de communication sont percées entre les espaces 7 et 8. C'est donc sur le plan de la phase 6 que nous le montrerons.

Enfin, c'est peut-être au cours de cette phase, sinon de la suivante, que les caves sont creusées et aménagées. On note qu'elles ont deux escaliers d'accès dont il n'est pas possible de dire s'ils sont contemporains ou successifs (fig. 5). Aujourd'hui, seule celui de l'est, bâti en sous-œuvre sous l'escalier ES1034 de la phase 4, est praticable. L'autre, bâti à l'ouest, dans l'angle occidental du volume 5, est condamné ; il permettait une desserte depuis les pièces 04 et 05 du rez-de-chaussée. Il est fort probable qu'il soit le plus ancien. Il serait l'indice de la construction du sous-sol au XVII^e ou XVIII^e siècle, celui-ci étant alors réservé à l'usager du magasin 04 ou de la pièce 05. L'escalier de l'est pourrait être plus récent et coïncider avec la transformation de la propriété en immeuble de rapport. En effet, il est accessible depuis la cour et non depuis une pièce de la maison. Les caves ne présentent pas de clôtures individuelles, mais il a pu en exister qui ont disparu.

On nuancera toutefois ces hypothèses par une troisième : les caves pourraient ne pas être toutes contemporaines les unes des autres....

8. Phase 6, modernisation

La dernière grande phase d'intervention sur le bâtiment a été observée principalement en façade sur rue et au revers de celle-ci (MR1001). C'est une grande campagne de travaux qui redistribue largement les espaces internes et qui aboutit au plan du bâti sur la parcelle tel qu'on le connaît aujourd'hui, à quelques détails près. C'est aussi probablement le moment où le volume dans l'angle septentrional 8 est ajouté à l'ensemble et peut-être que les caves ou une partie d'entre elles sont construites (fig. 45).

La redistribution des espaces est observable par l'ajout de cloisons à tous les étages et le percement de nouvelles fenêtres en façade, réparties sur trois travées de largeur inégale (fig. 24, 1057).

Parmi les murs, on note en particulier le refend très épais MR1014 qui sépare les salles 4 et 7 à tous les niveaux. L'espace 7 est cloisonné à son tour. Des portes de



Fig. 45 Le bâti sur la parcelle au cours de la phase 6 : sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étage (le quatrième existe mais n'est pas représenté). Dessin SARL NDA.

communication sont percées à chaque étage entre les pièces 4 et 5 et surtout 5 et 6, indiquant que le volume 6 est dorénavant détaché de la maison du 15 place aux Herbes et rattaché à la parcelle de la maison romane, de la cave au grenier. Chaque étage a pu constituer un appartement indépendant et même être divisé en deux appartements chacun puisque des portes permettent de desservir, depuis l'escalier et la loggia, à chaque niveau, trois ensembles de pièces distincts (fig. 45).

Les plafonds sont refaits et, au premier étage au moins où nous les avons observés, ils coïncident avec les nouvelles cloisons. Ils présentent un décor simple de gypserie dans un style classique assez sobre attribuable au XVIII^e siècle mais encore en usage au XIX^e siècle que l'on retrouve aussi sur la plupart des cheminées.

En façade, neuf grandes fenêtres sont percées à raison de trois sur les trois premiers étages. Le dernier, de comble, n'est éclairé que sommairement par des ouvertures au sud et probablement sur le toit. La construction des fenêtres décompose les baies géminées médiévales dont une partie de chacune reste en place tandis que les parties sculptées des trumeaux démontés sont réemployés en bouchage des baies abandonnées. C'est à cette occasion que l'on reconstruit la loggia du troisième étage (VT1029) en y insérant une colonne romane en provenance d'une des fenêtres médiévales afin de soutenir la loggia du quatrième (1060).

Au rez-de-chaussée, une porte d'entrée est insérée. Elle ouvre sur un couloir (01) pris sur l'emprise du magasin 04 de l'ouest pour servir d'accès à la cour et à l'escalier d'accès à tous les appartements. En effet, le porche central est condamné comme circulation et transformé en magasin.

L'extension au nord a été annoncée au chapitre précédent. L'immeuble qui occupe le long côté occidental de la place aux Herbes est scindé en deux parties dont l'une est rattachée, uniquement dans les étages, à la maison romane. Elle en constitue une extension vers le nord-est. Au rez-de-chaussée, l'ensemble de la surface du bâtiment est occupé par un café indépendant de la propriété du 1 rue de la Madeleine. Le volume 8 est aussi haut que la maison romane dans son dernier état (4 étages) et il est doté de grandes fenêtres du même style mais de facture un peu différente. C'est l'indice que le percement des baies 1057 ne s'est pas faite en même temps mais avant ou après la jonction des deux immeubles.

Au premier étage, les murs du volume 8 (MR1004, MR1010 et MR1009) sont appuyés à ceux de la maison romane et donc postérieurs à la phase 1.

- Datation

Ces travaux sont attribuables au XVIII^e ou au XIX^e siècle d'après la forme des fenêtres, des plafonds et des cheminées.

Le soin porté au emploi des parties sculptées médiévales démontées et leur mise en valeur dans la nouvelle composition laisse croire que la réhabilitation a été réalisée ou inspirée par Henri Revoil. On sait que l'architecte est spécialiste du Moyen Âge et qu'il a observé de près l'immeuble puisqu'il en a relevé une fenêtre (Revoil 1873). Il a été actif comme architecte des Monuments Historiques dans le Midi à partir de 1849 et publie son ouvrage sur l'architecture romane du Midi en 1873. C'est donc dans le courant du troisième quart du XIX^e siècle qu'il faut placer la phase 6 de l'évolution de la maison romane.



Fig. 46 Grandes lignes de l'évolution de la parcelle et de sa voisine entre le XII^e et le XIX^e siècle. Dessin O. Mauftras/Inrap.

9. Conclusion

Le diagnostic archéologique mené en janvier et avril 2019 dans la maison romane de Nîmes a, d'une part mis au jour des parties médiévales dont on ignorait l'existence jusqu'ici, et d'autre part permis de cerner les grandes lignes de l'évolution de l'immeuble entre la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle et la seconde moitié du XIX^e siècle. Nous les résumons ici en évoquant, s'il y a lieu, ce que les événements captés au 1 rue de la Madeleine enseignent à propos d'urbanisme ou d'activité architecturale.

Au milieu du Moyen Âge, entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, un immeuble est dressé en front de parcelle. Il ne remploie aucun bâti antérieur : le terrain était libre au moment des travaux, ou bien il a été nettoyé de ce qui y existait précédemment. La construction est un corps de bâtiment unique élevé sur deux niveaux entre la rue et une cour arrière. Il est dévolu au rez-de-chaussée à des activités commerciales, et à l'étage aux affaires et sans doute aussi au logis. C'est là qu'est concentrée la riche décoration de l'ouvrage qui est probablement la commande particulière d'un marchand ou d'un homme d'affaire.

L'immeuble n'est pas isolé. Une extrémité de sa façade conserve l'arrachement d'arcs qui montre qu'il était mitoyen d'une maison à l'ouest, tandis que l'irrégularité du tracé de son pignon oriental laisse supposer qu'une autre maison le séparait de la place aux Herbes (fig. 46). Quelques dizaines de mètres au sud de la parcelle, l'église Sainte-Eugénie prend place depuis le IX^e siècle au plus tard. Sa présence est antérieure à la construction du 1 rue de la Madeleine dans l'état le plus ancien conservé. Le moyen appareil de taille présent à la base du chevet de l'église s'apparente à celui de la maison romane et suggère une reconstruction de l'église dans une large même période (XI^e-XIII^e siècle). Cela succède à la reconstruction de la cathédrale, de l'autre côté de la place aux Herbes. On est donc ici dans une partie du bourg épiscopal très active, depuis le milieu du XI^e siècle, révélatrice de la croissance régulière économique et certainement démographique de la ville à cette période.

L'évolution du bâti sur la parcelle voisine à partir de la fin du Moyen Âge fossilise une forme allongée : cette maison du 15 place aux Herbes sera, à partir du XV^e siècle, à travée unique et environ trois fois plus longue que large. Sa position dans l'angle de la place à laquelle elle est perpendiculaire incite à y reconnaître, avant sa construction, une rue parallèle à celle de la Madeleine, plus au sud donc, divisant l'îlot et reliant la place à l'église Sainte-Eugénie (fig. 46). L'existence de la rue n'est pas avérée et le parcellaire napoléonien n'en conserve pas la forme complète. Si elle a existé, elle n'a peut-être pas été traversante ou même a pu ne pas être sous la maison du 15 place aux Herbes mais plus au sud, là où le parcellaire du XIX^e siècle montre toute une série de parcelles bâties étroites qui pourraient avoir empiété sur l'emprise d'une rue à l'ouest et sur la bordure de la place aux Herbes à l'est (fig. 47).

À une date incertaine entre le XIII^e et le début du XV^e siècle, peut-être assez vite après la construction initiale si l'on en croit la similitude de l'appareil, l'immeuble est surhaussé d'un étage, le second (phase 2). Puis, dans le courant de la seconde moitié du XV^e siècle, il est surélevé à nouveau avec l'ajout du troisième étage (fig. 46, phase 3). Des baies sont percées en façade à ce niveau et surtout, l'escalier à volée(s) droite(s) de la première construction est remplacé par un escalier en vis qui dessert individuellement chaque étage. On restaure alors une première fois la baie centrale du rez-de-chaussée, côté rue et l'on installe certainement au moins une fenêtre à chaque étage en façade méridionale. Celle centrale du premier étage était sans doute une grande baie à croisée : ce serait elle dont il a été retrouvé le meneau dans la maçonnerie de la porte qui la remplace au XVI^e siècle. L'immeuble reste à vocation commerciale au rez-de-chaussée tandis que les étages peuvent être polyvalents, avec des parties dévolues au logis et aux affaires.

Ces travaux prennent place dans un contexte de construction assez développé au sein de la ville. En témoignent encore le nombre des façades qui conservent des

baies caractéristiques du ^{XV}^e siècle dans le centre ancien. En particulier, la parcelle au sud-est de la maison romane est alors construite ou reconstruite entièrement (**fig. 46**).

Au ^{XVI}^e siècle, la maison est de nouveau transformée par l'ajout d'un étage : le quatrième, et par celui d'un corps de bâtiment en retour de celui existant (phase 4, **fig. 46**). La nouvelle construction réduit l'espace de la cour à l'instar de ce qui se passe ailleurs en centre-ville : le dénombrement des biens des nîmois de 1547 compte peu de cours ou jardins isolés et les maisons y apparaissent mitoyennes les unes des autres, sans grand espace disponible (AD30 : C1768).

Les travaux du ^{XVI}^e siècle introduisent des formes de la Renaissance dans la maison romane. Au premier chef une loggia à chaque étage, soit quatre loggias, mais aussi la porte ouverte sur celle du premier, sa voûte, un escalier (refait entièrement) et les fenêtres de la façade orientale sur cour.

Aux ^{XVII}^e et ^{XVIII}^e siècles, le second corps de bâtiment est agrandi vers le sud tandis que le bâti sur la parcelle voisine du sud-est est étendu jusqu'au contact de celui de la maison romane (phase 5). De nouvelles fenêtres sont ouvertes sur cour, des plafonds sont sans doute refaits, ainsi que des portes de circulation d'un espace à l'autre.

C'est au ^{XIX}^e siècle seulement que la maison est à nouveau entièrement transformée (**fig. 46**, phase 6). Elle est étendue vers le sud-ouest par le gain d'une pièce sur la propriété voisine, mais ce sont surtout ses cloisonnements et ses ouvertures qui sont repris pour transformer l'ensemble en immeuble de rapport. Les travaux qui, bien que modifiant deux fenêtres géminées et obturant les deux autres, font la part belle aux décors romans, sont très probablement l'œuvre d'Henry Revoil entre 1849 et 1873. L'architecte est connu pour ses restaurations d'églises anciennes et ses constructions d'églises neuves inspirées de l'architecture romane. Il aurait aussi œuvré pour des particuliers sur le bâti civil, avec une certaine discrétion manifestement.



Fig. 47 Restitution d'une rue entre la place aux Herbes et l'église Sainte-Eugénie. L'existence de la rue est suggérée par la disposition des ouvertures de la maison du 15 place aux Herbes au ^{XV}^e siècle. Fond de plan : cadastre napoléonien. Dessin O. Maufra/Inrap.

Bibliographie

Sources manuscrites

AD30 : C-1768 : Archives départementales du Gard, série C, document 1768, dénombrement des maisons de la ville de Nîmes, 1547.

Bibliographie

Bessac 1993 : BESSAC (J.-C.). — *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours*. Paris : CNRS Éditions, 1993. 319 p. (Revue Archéologique de la Narbonnaise ; supplément 14).

Bessac et al. 1991 : BESSAC (J.-C.), LASSALLE (V.), PEY (J.). — *Les sculptures gothiques du musée archéologique de Nîmes*. Nîmes : Musées de France, 1989. 82 p. (Cahiers des musées et monuments de Nîmes ; 9).

Bruguerolle 2000 : BRULGUEROLLE (A.). — *Nîmes, la maison romane 1 rue de la Madeleine : étude de l'élévation*. In : *Nîmes : les vingt ans du secteur sauvegardé, 1985-2005*. Paris : Musée des Monuments français, 2000, p. 167-173.

Bruguerolle 2005 : BRULGUEROLLE (A.). — *La maison romane, 1 rue de la Madeleine*. In : *Congrès archéologique de France, 157^e session, 1999, Gard*. Nîmes, se, 20050, p. 233-241.

De Vic, Vaissète 1872-1879 : VIC (Dom. Claude), VAISSÈTE (Dom. Joseph). — *Histoire générale de Languedoc avec les notes et les pièces justificatives*, t. 1-7. Toulouse : Privat, 1872-1879.

Esquieu, Pesez 1998 : ESQUIEU (Y.), PESEZ (J. - M.) dir. — *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e s.) : un corpus et une esquisse*. Paris : CNRS, 1998. 450 p. (Monographie du Cra ; 20).

Garrigou Grandchamp 2002 : GARRIGOU GRANDCHAMP (P.). — *Inventaire des édifices domestiques des XII^e, XIII^e et XIV^e s. du Gard*. Mai 2002.
<http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/france/30/nimes.HTM>.

Lassalle 1989 : LASSALLE (V.). — *Les sculptures romanes du musée archéologique de Nîmes*. Nîmes : Musées de France, 1989. 113 p. (Cahiers des musées et monuments de Nîmes ; 6).

Lassalle 1998 : LASSALLE (V.). — *Le décor des façades de quelques maisons romanes du Gard*. *Bulletin de l'Ecole Antique de Nîmes*, Nîmes : Ecole Antique de Nîmes, 1998.

MAUFRAS à paraître b : MAUFRAS (O.). — *Nîmes entre Antiquité et Moyen Âge (IV^e-XII^e siècles) : une ville polynucléaire et polymorphe*. À paraître in ARDOUIN (S.), RASSART (V.). — *La ville de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Actes des XXXVIII^e journées internationales de l'Afam, 5-7 octobre 2017 à Lyon, Musée des Confluences*.

Potay 2018 : POTAY (C.). — *Maison romane, 1 rue de la Madeleine*. Nîmes, 2018, 57 p. Document inédit aimablement communiqué par l'auteur.

Revoil 1873 : REVOIL (H.). — *Architecture romane du Midi de la France, dessinée, mesurée et décrite. Tome troisième*. Paris : Veuve A. Morel et Cie, 1873. 39 p., 79 pl.

The image features three vertical, light blue rectangular bars of equal height and width, spaced evenly across the page. They serve as a background for the text.

III. Inventaires techniques

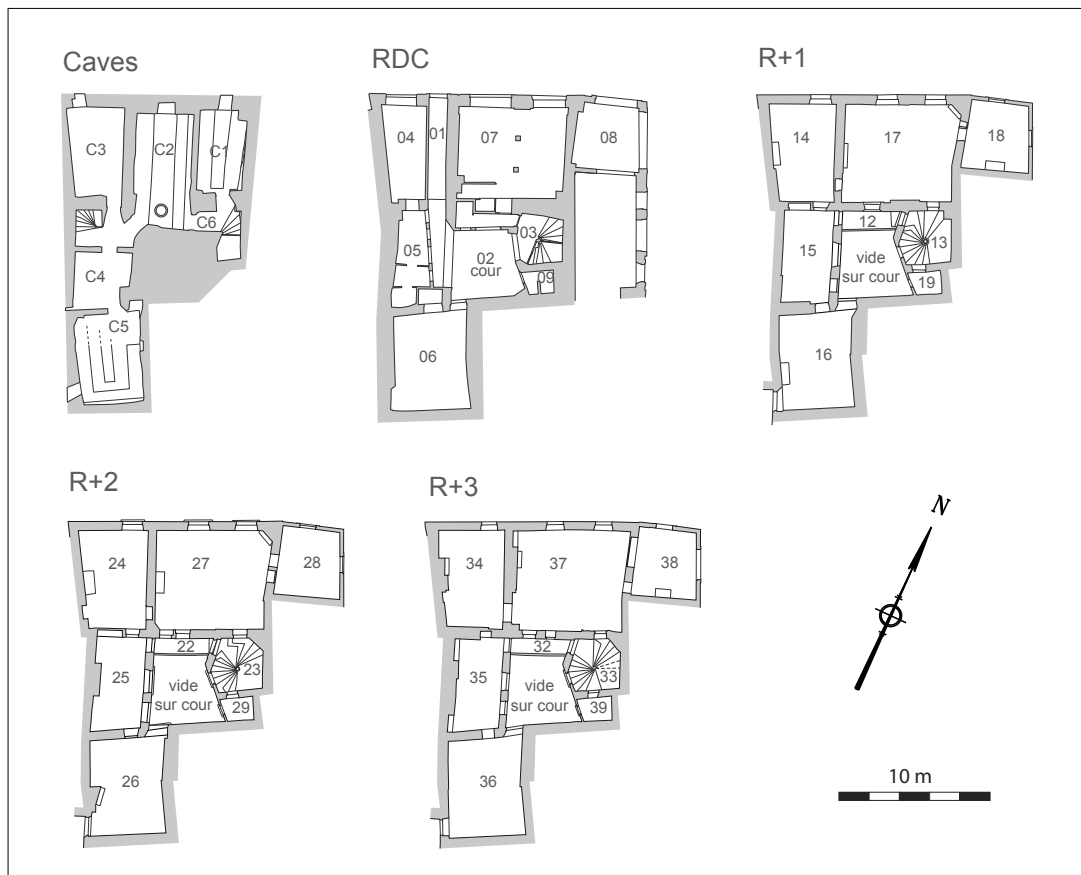
1. Inventaire descriptif et analytique des vestiges archéologiques

Cet inventaire recueille toutes les données disponibles sur la base de données Syslat qui compile elle-même les notes prise sur différents supports au moment du terrain. Les vestiges ont été numérotés sur le site de 1001 à 1068, selon la méthode de Harris, avec une numérotation continue des US (Unités Stratigraphiques, ici uniquement de construction). Les structures composées de plusieurs US – les faits – ont été enregistrés en utilisant le numéro d'une des US qui les compose et d'un préfixe en deux lettres majuscules qui en indique la nature (ES pour escalier, MR pour mur, SB pour structure bâtie, VT pour voûte). Dans l'inventaire qui suit, les vestiges sont présentés par ordre numérique, et pour un même numéro, l'US précède le fait, s'il y a lieu.

En illustration sont reproduits, outre les photographies les plus parlantes, les croquis réalisés sur les fiches d'enregistrement papier utilisées sur le terrain. Concernant ces derniers, il ne faut pas se fier aux proportions données aux vestiges, ni au pierre-à-pierre qui n'est pas réaliste mais juste indicatif d'un type d'appareil.

Pour faciliter la localisation des espaces, les pièces ont été numérotées par étage. Les espaces du niveau de cave ont été numérotés C1 à C6. Les espaces (pièces, escalier, cour) des niveaux en élévation sont numérotés 1 à 9, chacun étant précédé du numéro du niveau : espaces 0.1 à 0.9 au rez-de-chaussée (ou 01 à 09 selon les documents), 1.1 à 1.9 (ou 11 à 19) au premier étage, etc., 2 étant le préfixe du deuxième étage et 3 du troisième. La numérotation des espaces par niveau est reportée sur la figure ci-dessous.

Pour simplifier l'orientation des vestiges au moment de leur enregistrement sur les lieux, nous avons considéré que la façade principale sur la rue de la Madeleine était plein nord et toutes les indications de cet inventaire sont calée comme si c'était le cas. Or, la façade sur la rue de la Madeleine est en réalité orientée au nord-ouest. Les orientations dans le présent inventaire doivent être considérées avec une inclinaison de 24° vers le nord-ouest de plus par rapport à ce qui est indiqué. Les orientations notées dans la partie de synthèse du rapport (section « résultats ») sont justes. Elles ont été corrigées.



Localisation des espaces numérotés.

US 1001

Fait : MR1001

Sous : 1002. 1055

Sur : /

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Dimensions : long. 14m larg. 0,60 m haut.14,80 m

Matériaux : calcaire froid blanchâtre, beige clair, parfois rosé, probablement de Roquemaillère. moellons moyens

Construction : moyen appareil de taille

Traces : taillant droit et très rarement bretturé en layage simple

Description : élévation de mur en moyen appareil de taille de calcaire froid. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufrais

Phase : 1

Documents : MN1007, MN1015, MN1008

Photos : 21, 22, 24, 23, 25, 35, 45, 46, 141, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 174, 176, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190

• MR1001

Espace : 4, 7, 8

Composition : 1001 : élévation de mur. 1002 : élévation de mur. 1003 : élévation de mur. 1012 : encadrement interne de fenêtre. 1013 : piédroit. 1015 : pan de mur. 1016 : pan de mur. 1020 : pan de mur. 1022 : pan de mur. 1023 : bouchage de fenêtre. 1055 : arc de couverture de baie. 1056 : encadrement de baie. 1057 : Ensemble de 6 fenêtres. 1058 : fenêtre

Commentaire : façade septentrionale de la « maison romane » donnant sur la rue de la Madeleine. La façade a été modifiée à plusieurs reprises entre la construction d'origine, probablement du XII^e siècle, et nos jours. Le pan de mur le plus ancien, US 1001, se développe sur 14 m de long et 8,17 m de haut. Il est divisé en deux niveaux, trois travées au rez-de-chaussée et quatre travées au premier étage. Il est construit en moyen appareil de taille en calcaire très dur local de couleur beige très clair, presque blanc, légèrement rosé par endroits. Les joints sont fins à très fins. En parement extérieur ils ont été intégralement refaits. En parement interne, le mur n'a pas fait l'objet d'un nettoyage et présente, sous les enduits qui la masquent largement, une patine gris foncé assez uniforme. Cette façade est percée de 3 grandes baies rectangulaires au rez-de-chaussée qui servent aujourd'hui de vitrine. Celles de l'est et de l'ouest sont bien conservées tandis que celle du centre est à demi détruite par des réfections postérieures. Toutes présentent des piédroits appareillés, en moellons, et un linteau droit monolithique. A l'est et à l'ouest ces ouvertures sont disposées à environ 1 m de l'extrémité de la façade et elles mesurent 2,90 m de haut sur 2,20 m de large l'une (celle de l'est) et 2,10 m de large l'autre (mesure des tableaux). La baie du centre présente une hauteur identique et elle est conservée sur 1 m de largeur. C'est son piédroit occidental qui est en place, distant de la baie occidentale de 2,70 m. Si l'on restituait une telle largeur pour le trumeau entre la baie de l'est et celle du centre, alors cette dernière aurait eu une largeur plus importante, de 2,35 m et la façade aurait été symétrique. Une largeur plus importante signale peut-être que cette ouverture était cochère et constituait l'entrée de la maison et le passage de la rue vers la cour arrière. Les deux autres baies ont les dimensions de vitrines. Leurs menuiseries ne sont plus en place et les arrachements de ces dernières sont masqués par des enduits, de sorte que l'on ne peut restituer leur forme, notamment la présence de vitrines simples ou associées à une porte. Le premier étage est encadré par deux lignes horizontales, un bandeau mouluré qui en souligne la base et un second, qui a été bûché, qui marque en le sommet et probablement le départ du toit. Une troisième ligne horizontale le décore, en l'espère une frise ornée de bas-reliefs à hauteur des chapiteaux des fenêtres de l'étage, autour des baies et entre elles. Cette frise ne se développait pas jusqu'aux extrémités latérales de la façade. Deux baies sont partiellement conservées dans la partie occidentale du mur. Il s'agit de deux fenêtres géminées qui prennent appui sur le bandeau inférieur, sont encadrées de colonnettes (il n'en reste qu'une en place) et couvertes, chacune, de deux arcs en plein cintre qui reposaient à l'origine sur la colonnette du piédroit et sur une



Vue d'ensemble de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane.

colonnette centrale divisant la baie en deux parties, comme l'a restitué A. Bruguerolle (Bruguerolle 2000 : 171). La frise décorative semble en place sur la moitié orientale de la façade, depuis son extrémité jusqu'à la première des fenêtres géminées conservées. Sur cette longueur, elle s'interrompt à deux reprises, entre 1,60 et 3 m de l'angle du mur, puis entre 4,85 et 6,15 m ; probablement à l'emplacement de 2 baies géminées respectivement de 1,40 et 1,30 m de large. Ces dimensions sont similaires à celles restituables pour les fenêtres de l'ouest et à permis à A. Bruguerolle de restituer un étage éclairé en façade par 4 baies géminées séparées par des trumeaux d'environ 1,90 m entre les trois premières et d'environ 1,50 m entre la troisième depuis l'est et la quatrième. Cet étage mesure, à l'extérieur, au moins 3,70 m de haut (mesure prise entre les deux bandeaux en les incluant). Ainsi, toutefois, les fenêtres apparaissent à 0,30 m du sol, ce qui paraît improbable. Le plancher de séparation du rez-de-chaussée et de l'étage devait se trouver plus bas que le niveau du bandeau extérieur et l'étage est plus probablement de l'ordre de 4 m de haut. Cette première construction est attribuable au XII^e siècle par le style roman de ses décors et leur qualité d'exécution. La présence de traces de bretture en layage simple sur le linteau de la baie de l'ouest au rez-de-chaussée suggère une date assez tardive dans le XII^e siècle, l'outil n'étant pas connu en région avant le milieu du XIII^e siècle (Bessac 1993 : 66-67). Une première surélévation est observable au-dessus du bandeau bouché ; elle se développe sur 2 à 4 assises, soit environ 1,10 m de haut : US 1002. Elle est bâtie en calcaire froid clair et en moyen appareil de taille avec des modules similaires aux pierres de la maçonnerie des étages inférieurs. Le matériau diffère cependant par une couleur légèrement plus soutenue, plus souvent rosée et surtout par un épiderme des pierres et des angles beaucoup plus abîmés. Le matériau est peut-être en emploi. On note que la quatrième assise est appareillée avec une alternance de pierres

larges et de chandelles, ces dernières espacées d'environ 0,50 m. Ces chandelles ont une douzaine de centimètres de large (mesure qui n'a pu être prise in situ, comme tout ce qui concerne les parties hautes du mur, observé depuis la rue). Elles signalent certainement l'ancrage de pièces de bois assez fines posées sur chant et donc de soutènement : soit d'une surélévation de la façade en encorbellement et certainement en bois et terre, soit le positionnement des entrants de fermes ou autre pièce de charpente. La surélévation US 1002 peut correspondre à l'exhaussement de la hauteur du premier étage ou bien de la création d'un grenier ou d'un niveau de combles. Une seconde surélévation exhausse la première. Elle est identifiable par son petit appareil de moellons équarris, US 1003, qui se développe sur un minimum de 14 assises et de 1,15 m de haut. Sa partie supérieure est masquée par un enduit. Trois baies sont associées à ce nouveau pan de mur : l'une assez grande à l'est dont il ne reste qu'un piédroit en pierres de taille, US 1013, de 1,50 m de haut. Il repose sur la seconde assise de l'appareil US 1002 qui a été partiellement démonté sur 2 assises à cet endroit. Les deux autres fenêtres sont à l'ouest et intégrées dans la maçonnerie de petits moellons. Elles sont quadrangulaires, de 0,90 m de haut pour 0,40 m de large chacune. Elles sont entièrement appareillées en pierre de taille avec un simple chanfrein droit en guise de moulure sur les montants et le linteau (la base n'est pas visible depuis la rue, ni de l'intérieur, les fenêtres ayant été bouchées). Ces trois baies ont été condamnées. Au moment de la surélévation US 1003, la maison est dotée d'un vrai troisième étage dont la hauteur n'a pu être mesurée. Une quatrième surélévation est probable mais incertaine : elle est masquée par l'enduit, de sorte que l'on ne sait si c'est le pan de mur 1003 qui se développe dès l'origine jusqu'au quatrième étage ou bien si un troisième exhaussement du mur a eu lieu. Cette partie haute de la façade est percée d'une autre baie abandonnée et bouchée : la fenêtre 1058 qui, en intrados, mesure 0,80 m de haut sur environ 0,55 m de large. Son encadrement est en pierre de taille avec, en linteau, un linteau en remploi retourné. Une cinquième étape d'intervention sur la façade est marquée par le percement de 6 grandes baies quadrangulaires, US 1057, formant trois travées régulières sur la hauteur du mur, irrégulières dans la largeur. Leur répartition laisse supposer que les deux plus orientales du premier étage remplacent les percements antérieurs, en l'espèce deux baies géminées, tandis que celle de l'ouest, toujours au premier étage, s'inscrit entre deux de ces baies médiévales. C'est donc manifestement à ce moment que l'ordonnance médiévale des ouvertures est brisée, que l'on déplace des éléments de frise et des colonnettes du pan de mur 1001 pour boucher les deux fenêtres géminées qui sont alors condamnées. Les grandes baies quadrangulaires ont des encadrements en pierre de taille et en calcaire tendre, coquillier blanchâtre légèrement jaunâtre. Les pierres d'encadrement sont assez étroites et ne combrent pas l'intégralité des brèches qui ont été faites dans le mur. L'espace entre les bordures de ces percements et l'encadrement des fenêtres est comblé par une maçonnerie aujourd'hui masquée par un enduit. D'autres interventions ont eu lieu sur la façade, pour en modifier les ouvertures du rez-de-chaussée. Celles-ci ne sont pas calées chronologiquement par rapport à une des grandes étapes d'évolution précédemment mentionnées. Ainsi la baie centrale à linteau droit a été modifiée à la fin du Moyen Âge ou au début de l'époque moderne par la pose d'un arc segmentaire mouluré de style gothique sous le linteau actuel. De cet arc, US 1055, il ne reste que les extrémités. Elles reposent, à l'ouest sur le piédroit de la baie romane qui a été entaillé ponctuellement pour ancrer l'extrémité du nouvel arc et sur un piédroit non conservé à l'est. L'arc est mouluré avec un profil très volumétrique qui n'a pas été relevé (un croquis seulement) et qui n'est que restituables à partir de la base conservée d'un côté et de la partie haute de l'autre de la baie. L'arc couvre un grand passage d'environ 4 m de large et 2,80 m de haut. Cette ouverture a été refaite plus tard, avec la dépose de l'arc précédent sur presque toute sa longueur et la réalisation d'un nouvel encadrement comprenant deux piédroit appareillés et un arc en anse de panier à claveaux de hauteur constante (US 1056). Cet arc est, comme le précédent, en pierres de taille et en calcaire coquillier blanchâtre. Il limite un passage de 3,6 m de large et 2,90 m de haut. Cet accès a été récemment réduit par la construction de deux piédroits en retrait des précédents, limitant la largeur à 2,60 m. Cette nouvelle ouverture n'a pas été numérotée. Elle est en pierres de taille et en calcaire coquillier fin. Une porte d'entrée a été percée au rez-de-chaussée entre les baies du centre et de l'ouest. C'est une porte rectangulaire dont l'encadrement est aujourd'hui en ciment masqué par un enduit couleur pierre. Cette porte n'a pas reçu de numéro d'enregistrement. Sur sa face interne, le mur MR1001 a été observé dans le cadre de 6 petits sondages pratiqués dans les enduits. Deux d'entre eux, au premier étage et autour de deux des baies géminées ont été élargis après notre intervention mais ont pu être, alors, relevés en photo-

grammétrie par nos soins. Au premier étage, le sondage réalisé à l'extrémité (accessible) occidentale du mur montre un bouchage de maçonnerie noyée dans un mortier de chaux masquant l'embrasure de la fenêtre géminée de l'ouest dont il a été vu le piédroit occidental sur quelques centimètres carrés, US 1016. Il s'agit d'une pierre taillée de calcaire froid. Le piédroit a été contrebuté par la maçonnerie 1067 qui bouche la fenêtre médiévale de la travée occidentale de la maison au moment de sa réfection contemporaine (travaux de Henri Revoil sans doute). Au centre-ouest du revers de façade, à l'angle que le mur MR1001 forme avec le mur MR1014, la maçonnerie US 1065 a été observée en deux endroits : à l'angle nord-ouest de la pièce et au centre nord. Elle correspond à une partie du mur médiéval qui forme le trumeau entre les deux fenêtres géminées du centre de la façade. Le mur est composé, à la base du premier étage, d'un arc de décharge dont nous avons observé un claveau vers la retombée de l'ouest et trois claveaux au centre. Cet arc surmonte la baie centrale du rez-de-chaussée qu'il soulage du poids de l'élévation du mur. Il est surmonté par des assises de petits moellons de calcaire froid à la base puis, à environ 0,90 m du sol actuel, par des assises de moyen appareil identique au module de la façade extérieure. Les joints de l'arc sont secs, ceux du trumeau sont très fins. La première assise de moyen appareil supporte les baies géminées médiévales : il en a été vu le piédroit de l'ouest de celle du centre-est. Ce pan de mur US 1065 est antérieur à la construction du mur de cloisonnement MR1014 qui s'appuie contre lui et aux maçonneries 1015 à l'ouest et 1066 à l'est, respectivement de bouchage de la baie géminée du centre-ouest et de l'alcôve de la baie géminée du centre-est. Plus à l'est, mais à l'ouest, entre les baies médiévales du centre-est et de l'est, le décrochage d'une partie du mur sur toute sa hauteur a mis au jour l'extrémité orientale du trumeau 1012 qui sépare les deux baies, avec la base de son encadrement. Celui-ci forme un appui à 1,14 m du sol actuel et un piédroit qui, de l'appui, se développe jusqu'à l'actuel plafond. Cet encadrement, US 1012, est celui du tableau intérieur de la baie médiévale de l'est. Latéralement, le piédroit est distant de 0,53 m de l'ouverture de la baie, indiquant que celle-ci ouvrait au milieu d'une très large alcôve. Au moment du percement du mur pour l'installation des grandes fenêtres quadrangulaires 1057, l'embrasure a été bouchée par la maçonnerie US 1023. Au deuxième et au troisième étage, le parement interne du mur a été observé dans le cadre de deux petits sondages faits dans l'enduit sur 0,5 m² chacun environ, approximativement au centre des espaces centraux 7 (2.7 et 3.7). Au second, la maçonnerie, US 1020, est le fait d'un appareil régulier de bugets de calcaire coquillier. Au troisième étage c'est un appareil irrégulier de petits moellons hétérogènes liés au mortier de sable blanchâtre et de chaux. Ces deux pans de mur sont postérieurs à la surélévation 1003. Le dernier, US 1022 est, au plus tard, contemporain des grandes fenêtres moderne 1057. D'autre part le mur MR1027 est étendu vers le sud par l'adjonction du pan 1028 bâti au-dessus de la partie méridionale et basse du mur, surélevant cette dernière sur 8,20 m. Ce pan est à nouveau en bugets de calcaire coquillier : la reprise est marquée par son appui sur l'extrémité initiale du mur 1027 formant un angle avec le mur méridional de la cage d'escalier MR1032. Cet angle forme un long coup de sabre dans le parement, de part et d'autre duquel les hauteurs d'assises sont un peu différentes. Seul un bloc est à cheval sur les deux pans. Il a été inséré au moment de la construction du second au niveau du deuxième étage. Ce pan de mur 1028 forme la façade méridionale d'un petit volume bâti au sud de l'escalier et occupé, à chaque étage par une pièce très réduite de 1,60 à 2 m de long et environ 1,50 m de large (espace 9). Ces pièces sont chacune éclairées par une fenêtre rectangulaire formant une travée supplémentaire : elles sont alignées entre elles mais non sur la porte du rez-de-chaussée. Elles ont des largeurs variable (0,55 m au premier étage, 0,60 m au deuxième et 0,60 m au troisième) et des hauteurs qui diminuent en progressant dans les étages (1,45 m, 0,95 m et 0,75 m). Chacune a un appui saillant et mouluré de manière similaire aux appuis du pan 1027. On accède aux pièces de ces étages par des portes percées dans le mur MR1030 de la cage d'escalier. Le pan 1028 est surmonté par un autre, 1043, composée d'un arc de décharge surmonté de 4 assises. Ce pan surélève a partie méridionale du mur d'environ 1,30 m et se termine par une ligne en biais fortement inclinée qui montre l'emplacement de la toiture de ce petit volume bâti. L'arc 1043 est fait de petites pierres taillées ou sciées et d'une brique. Les assises sont en petits moellons taillés, l'ensemble en calcaire coquillier. La différence d'appareil avec le pan 1028 laisse supposer que les deux pans sont bâtis au cours de chantiers distincts, tandis que le parfait ajustement des bugets sommitaux de la maçonnerie 1028, adaptés à l'arc 1043, suggère la postériorité du pan 1028 ou la contemporanéité des deux constructions. Il est tentant de reconnaître dans l'arc 1043 un contrefort tendu entre les murs MR1027 et MR1030 de l'escalier et le mur MR1032 de clôture méridionale

de la parcelle, avant que ne soit construit le petit volume bâti 9 et sa façade 1028. Que le pan 1043 ait été présent avant et seul est peu probable : l'arc est très peu ancré au nord dans l'angle du mur MR1027 (ce n'est pas observable au sud) pour avoir constitué un vrai soutien, à moins que la pression de l'arc entre les deux murs ait été suffisante, mais surtout on ne voit pas l'intérêt de placer une toiture à plus de 11 m du sol d'un espace ouvert. Beaucoup plus probablement, le pan 1028 a été bâti en premier et surmonté immédiatement par le pan 1043 dont l'arc de décharge soulage le cloisonnement très mince qu'il couvre. Le changement de matériau ne trouve pas d'explication satisfaisante. Cet ensemble, intervient après que la cage d'escalier ait été surmontée d'un étage puisque le pan 1043 s'adosse à la surélévation du mur MR1027. Dans un quatrième temps, c'est le volume méridional 9 qui est surélevé par le pan de construction 1044, bâti après dépose des deux toitures : celle de la cage d'escalier 3 et celle du volume réduit 9. Le nouveau pan rajoute un étage au volume bâti 9, de loggia puisqu'il est ouvert en façade par un vide entre un parapet et un arc de couverture; Le pan 1044 se poursuit au-dessus pour rattraper la hauteur de la cage d'escalier, au moins. Au-dessus, la construction n'a pas été observée finement : la pièce du 5e étage qui se développe au droit des volumes 3 et 9 et la terrasse qui la surmonte, formant un sixième niveau, sont peut-être construites en même temps que la loggia et le pan 1044.

Documents : MN1002, MN1003, MN1007, MR1008, MN1015, MN1008
Photos : 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 23, 29, 25, 26, 27, 28, 35, 45, 46, 47, 49, 48, 141, 144, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 174, 176, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190

Auteurs : Odile Maufras

US 1002

Fait : MR1001
Sous : 1003. 1013
Sur : 1001
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Dimensions : long. 14 m larg.0,60 m haut.1,10 m
Matériaux : calcaire froid beige clair, blanc jaunâtre
Construction : moyen appareil de taille,. 4 assises en place.
Description : première surélévation du mur MR1001, en moyen appareil de taille de calcaire froid. Voir MR1001.
Auteurs : Odile Maufras
Phase : 2
Documents : MN1007
Photos : 35, 168, 170, 171, 172, 173, 175, 174, 176

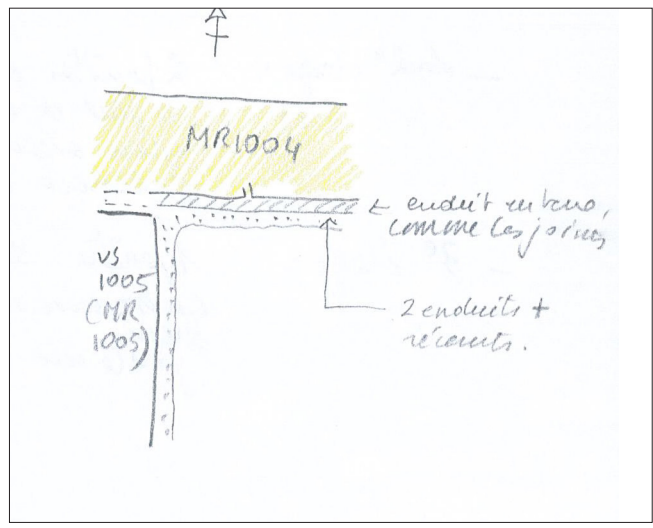
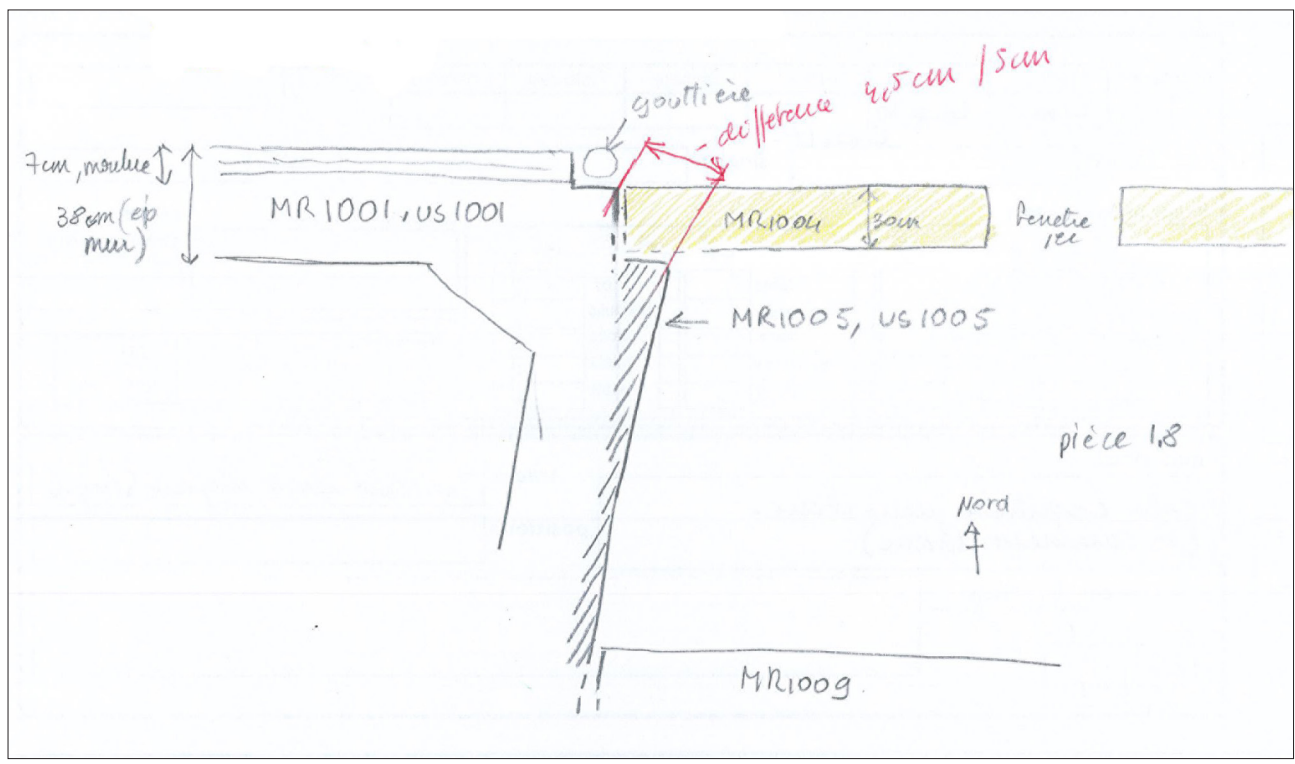
US 1003

Fait : MR1001
Sous : 1058
Sur : 1002
Équiv. : 1013
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Dimensions : long.14 m haut. min. 1.25 m
Matériaux : calcaire froid blanc grisâtre, probablement de Roquemaillère
Construction : petit appareil de moellons équarris. 14 assises conservées/observables
Description : deuxième surélévation du mur de façade MR1001, en petit appareil régulier de moellons. Voir MR1001.
Auteurs : Odile Maufras
Phase : 3
Documents : MN1007
Photos : 35, 168, 170, 171, 172, 173, 175, 174, 176

US 1004

Fait : MR1004
 Sous : 1005
 Sur : 1001. 1002
 Espace : 8
 Catégorie : mur
 Type : elevation de mur
 Dimensions : long. 4,15 m hors oeuvre épais. 0,30 m
 Matériaux : calcaire coquillier, bugets
 Construction : appareil de bugets assisés.
 Description : élévation de mur en bugets. Voir MR1004.
 Auteurs : Odile Maufrais
 Phase : 6 ?
 Documents : MN1007, MR1008, MN1015, MN1008
 Photos : 6, 7, 8

Croquis de l'US 1004 dans son contexte



• MR1004

Espace : 8

Composition : 1004 : élévation de mur

Commentaire : mur de façade septentrionale de l'espace 8, c'est-à-dire de la maison accolée à l'est à la maison romane et formant l'angle nord-est de l'ilot. Le mur MR1004 a été observé dans le cadre de cinq petits sondages faits dans les enduits, de l'ordre de 0,50 sur 0,50 m chacun, à raison de 2 au premier étage (de part et d'autre de la fenêtre), deux au second, et un autre au troisième (espaces 1.8, 2.8 et 3.8). Au premier et au second étage, le mur est bâti en appareil de bugets de calcaire coquillier avec des assises de l'ordre de 0,40 m de haut. L'épaisseur du mur est de 0,30 m et il n'a pas été observé si c'était là l'épaisseur des bugets ou bien si le mur était composé de deux parements de dalles accolées. Le liant est une terre argilo-limoneuse grise contenant des nodules de chaux. Les pierres conservent les traces d'une taille à la brette en layage simple. Au troisième étage le mur est bâti en dalles de ciment. Chronologiquement, le mur s'appuie au mur MR1001 de la maison romane auquel il est donc postérieur. Il est déjà en place lorsque qu'est bâtie la reprise 1006 du mur MR1005 qui vient s'appuyer contre son parement. La forme des fenêtres donne la date du XVIII^e siècle au plus tôt, plus probablement le XIX^e siècle. Le matériau du dernier étage indique que celui-ci est vraisemblablement dressé au XX^e siècle.

Documents : MN1007, MR1008, MN1015

Photos : 6, 7, 8

Auteurs : Odile Maufra

US 1005

Fait : MR1005

Sous : ?

Sur : 1006

Espace : 1.7, 1.8

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Dimensions : long.cons.4,20 m

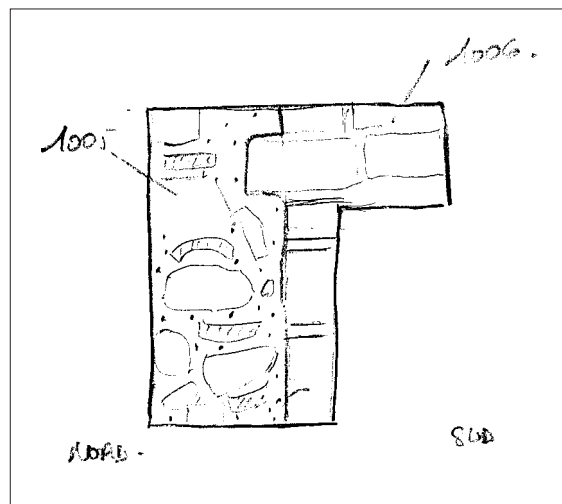
Matériaux : calcaire froid, petits moellons, de terre limoneuse orangée

Description : second état du pignon oriental de la maison romane, fermant à l'est l'espace 7. Voir MR1005.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 6 ?

Photos : 1, 2, 6, 7, 8, 9



Croquis de l'US 1005 dans son contexte

Le sondage au centre du parement occidental du Mur MR1005, de séparation des pièces 1.7 et 1.8. Ici pièce 1.8 : détail de l'appui de la maçonnerie US 1005 (à gauche / au nord) contre la maçonnerie US 1006 plus ancienne (à droite / au sud). (Espace central du corps de logis sur la rue de la Madeleine au premier étage, mur oriental)



Le sondage dans l'angle sud-est de la pièce 1.7 (espace central du corps de logis sur la rue de la Madeleine au premier étage). A gauche (au nord) la maçonnerie US 1006 à l'extrémité du mur MR1005 et à droite (au sud-ouest) l'extrémité orientale du mur MR1007. Il n'a pas été clairement déterminé si la maçonnerie US 1006 s'appuyait à US 1007 ou l'inverse.

• MR1005

Espace : 1.7

Composition : 1005 : pan de mur. 1006 : pan de mur

Commentaire : mur pignon oriental de la maison romane, bâti entre celle-ci (espace 7) et la maison voisine à l'est (espace 8 au nord-est et espace hors emprise au sud-est). Le mignon n'a été observé qu'au premier étage de la propriété, dans le cadre de 5 petits sondages réalisés dans l'enduit, deux sur le parement occidental (espace 1.7), 3 sur le parement oriental (espace 1.8). Ils montrent 3 maçonneries différentes, liées à trois états distincts. La maçonnerie la plus ancienne, 1006 est conservée au sud-est de la maison romane sur 2,40 m de long dans l'œuvre. C'est un mur en petit appareil de moellons de calcaire froid équarris jointés avec un liant de terre orangée. Les assises varient entre 9 et 14 cm (10-11 cm étant la mesure la plus fréquente, tant en parement oriental qu'occidental. Le mur a une épaisseur de 0,59 m sans les enduits. En plan, il suit une orientation perpendiculaire à la façade MR1001 mais, si l'on projette son tracé jusqu'à ladite façade, il ne vient pas se joindre à l'extrémité de cette dernière mais 0,70 m en retrait. Ce décrochement suggère que la partie septentrionale disparue de ce mur n'était pas alignée sur celle conservée au sud. Du point de vue de la datation ce premier état du mur n'est pas bien calé. Son appareil est identique à celui de la surélévation 1003 du corps de bâtiment, mais ce type d'appareil est très fréquent à Nîmes depuis l'Antiquité. Il est bien distinct de l'appareil de taille des façades principales, mais c'est peut-être là un choix esthétique: le mur pignon n'était peut-être pas visible de l'extérieur s'il était mitoyen d'une autre construction. La jointure entre ce mur et la façade septentrionale MR1001 n'est pas conservée et celle avec la façade méridionale MR1007 est difficile à lire: les deux murs sont chaînés, mais l'on ne peut assurer que le chaînage soit d'origine. Il a pu être créé en appuyant le mur MR1007 au mur MR1005 ou au contraire en encastrant le mur MR1005 dans le mur MR1007 dans le cas d'une réfection du pignon. Cette partie disparue a été remplacée par le pan de mur 1005 qui se développe en biais pour joindre l'extrémité du pan 1006 au sud à l'extrémité de la façade MR1001, dont il déborde cette fois, sur 5 cm de large. Cette reprise s'appuie au sud sur le pan de mur antérieur, nettement. Son contact au nord avec le mur MR1001 est masqué et celui avec l'extension de façade MR1004 est partiellement rompu par l'encastrement d'une cheminée. Néanmoins, il semble que le pan 1005 s'appuie sur le mur MR1004. Il est donc repris au moment où l'immeuble moderne qui jouxte à l'est la maison romane est installé ou en cours de construction. C'est une maçonnerie de matériaux hétérogènes: pierres de calcaire froid,

de calcaire coquillier, morceaux de tuile canal pris dans des joints assez fins de mortier de terre limoneuse brun gris avec quelques nodules de chaux. L'encastrement de la cheminée a inséré des briquettes dans le mur, en comblement de la brèche taillée dans une partie du mur où le calcaire froid est dominant.

Photos : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 10

Auteurs : Marie Rochette. Odile Maufra

US 1006

Fait : MR1005

Sous : 1005. 1009

Sur : ?

Équiv. : 1007 ?

Espace : 1.7

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Dimensions : long, 2,55 m

Matériaux : calcaire froid, petits moellons, liant de terre limoneuse orangée sans points de chaux et bien solide, joints assez fins (0,5 à 1 cm le plus souvent)

Description : premier état du pignon oriental de la maison romane, fermant à l'est l'espace 7. Voir MR1005.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 1 ?

Photos : 1, 2, 3, 4, 11, 10

US 1007

Fait : MR1007

Sous : 1027

Sur : ?

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Dimensions : long. c. 12 m haut. c. 7,40 m

Matériaux : calcaire froid (de Roquemailère ?)

Description : premier état de la façade méridionale du corps principal de bâtiment. La façade donnait initialement sur la cour intérieure avant la construction des loggias. Voir MR1007. NB : on observe, sur les parements interne et externe de la construction 1007, des traces de taillant droit, de bretture (ou taillant brettelé) et des traces, plus rares, de gradine.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 1

Documents : MN1011, MN1014, MN1015, MN1016, MN1009

Photos : 1, 3, 4, 5, 14, 15, 103, 101, 102, 104, 106, 108, 109, 110, 111, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 179, 178, 181, 191

• MR1007

Espace : 7, 8

Composition : 1007 : élévation de mur. 1011 : fenêtre. 1031 : pan de mur. 1035 : porte. 1036 : arc de décharge. 1037 : porte. 1038 : pan de mur. 1039 : pan de mur. 1040 : surélévation de mur. 1046 : porte. 1047 : surélévation de porte. 1048 : rétrécissement de baie. 1052 : porte. 1053 : fenêtre. 1054 : porte. 1062 : porte. 1063 : pan de mur. 1068 : porte.

Commentaire : mur de façade méridionale de la maison romane dans son premier état. Le mur est, à l'instar de la façade septentrionale à laquelle il est strictement parallèle, orienté est-ouest. Il ouvre au sud sur une cour jusqu'à la construction de la coursive 1025 qui le masque. Le mur a été observé principalement au premier étage où son état initial est conservé, et au second où se trouve les deux pans maçonnés qui l'exhaussent successivement. Au rez-de-chaussée le mur n'est pas visible depuis la cour ni la cage d'escalier, mais le plan révèle qu'il est aujourd'hui largement ouvert par des portes et des niches qui en réduisent considérablement l'épaisseur sur une bonne partie de sa longueur. Cela n'est techniquement possible que s'il était formé, au rez-de-chaussée, d'une ou deux grandes arches. Celles-ci sont peut-être perceptibles dans l'arrière-boutique des magasins qui occupent ce niveau

et auxquels nous n'avons pas eu accès. Une arche centrale est très probable et restituable en face de la porte centrale de la façade septentrionale MR1001. Cette position suggère la présence d'un porche assez large entre la rue et la cour.

A l'est, le mur semble avoir été plein sur 4 m de long. Son parement d'origine a été doublé par la maçonnerie moderne en bugets de calcaire coquillier 1031 qui est apparente dans la cage d'escalier en vis. Elle ménage, dans l'angle nord-ouest de la cage, une porte dont il n'a été vu que le piédroit, 1037. Celle-ci permettait de communiquer entre l'escalier et l'espace 0.7 en devanture. La porte et le doublage du mur sont contemporains l'un de l'autre et probablement mis en place en même temps que l'escalier dans son premier état, 1033. Au-dessus du pan de mur 1031 et de la porte 1037, la maçonnerie 1038 s'insère entre le doublage du mur et les marches du second escalier 1034. Il semble que le pan 1038 corresponde au bouchage du trou laissé par l'arrachage des marches du premier escalier 1033 au moment de la construction du second.

Au premier étage, le mur (US 1007) est en moyen appareil de taille et en calcaire froid, sans doute de Roquemauillère, mais l'épiderme des pierres s'est patiné, sali et l'identification n'est pas certaine. Les pierres sont taillées au ciseau sur les arêtes et au taillant droit sur les faces, parfois à la bretture. Les joints sont minces et liés par un mortier de terre orangée. Il a été observé en plusieurs points en parement interne et externe, principalement à l'est et au centre. A l'ouest il est masqué par des enduits. Ses hauteurs d'assise sont variables, de l'ordre de 0,25 m pour la plupart, jusqu'à 0,35 m. Les joints sont fins dans l'ensemble. Le mur se termine à l'est au contact du mur en retour MR1005 auquel il est chaîné. Les deux forment un angle droit. Cependant, ils sont en matériaux très différents et le chaînage a pu être créé au moment de leur construction commune, ou bien dans un second temps si l'un des murs n'est pas contemporain de l'autre. L'ordre de leur construction n'a pas pu être établi. De même le lien entre le mur MR1007 et le mur en retour au sud-est MR1008 est masqué au rez-de-chaussée et à l'étage par des constructions postérieures tandis que le lien entre la façade MR1007 et le pignon MR1019 à l'ouest de la parcelle est masqué par des enduits.

Le mur est percé au premier étage par une très grande porte, 1062, aux montants droits et couverte d'un arc plein cintre appareillé. Le montant de l'ouest est conservé sur 2,66 m et l'arc sur 0,70 m de haut, soit jusqu'à sa clef, permettant de restituer une ouverture d'au moins 3,35 m de haut et 1,60 m de large en parement interne (l'emplacement du seuil et celui du sol de la pièce ne sont pas connus). La feuillure étant de l'ordre de 5 cm de large, la baie avait une largeur de 1,50 m en extérieur. De ce côté, le montant (observé sur 0,93 m de haut à l'ouest) a son angle adouci par une moulure en quart-de-rond. On observe, de ce côté de la porte et à l'ouest de son montant, un boulin façonné de forme carrée et de 12 cm de côté. Il a été bouché (il est à 0,57 m du montant de la porte).

Trois autres portes et une fenêtre percent le mur au premier étage.

La porte 1068 est percée à l'ouest et à environ 1,90 m de la porte 1062. Elle est plus petite si l'on en croit les dimensions restituables à partir du vestige de son piédroit occidental et des 2 premiers claveaux du départ de l'arc. Celui-ci semble en plein cintre. La porte mesure environ 2,60 m de haut et 1,30 m de large. Seule sa face interne est conservée, la feuillure étant masquée par une porte plus récente. La porte ne présente aucune moulure qui fasse saillie sur le nu du mur.

La fenêtre 1011 semble participer d'un premier état du mur. Elle est installée entre la porte 1068 et la cloison MR1014. Elle se présente comme un trou de 0,92 m de haut sur 0,43 m de large aujourd'hui bouché par une maçonnerie de briques. C'est trop étroit pour avoir reçu un encadrement en pierre : il s'agit certainement d'un jour qui n'avait d'encadrement propre qu'en face extérieure. La baie a son appui à 1,50 m du sol actuel.

A l'est et à l'ouest de la porte 1062 se trouvent, respectivement, les portes 1046 et 1035, mises en place au moment où l'on installe la coursive devant le mur MR1007 ainsi que l'escalier en vis qui y conduit et où l'on condamne la porte antérieure 1062 par le bouchage 1063. La porte 1046 communique entre la pièce 1.7 et l'escalier 1033. L'ouverture devait mesurer, initialement, 1,98 m de hauteur si l'on en croit la hauteur de son piédroit oriental, le seul conservé. Sa largeur est restituable en remplaçant un piédroit contre le pan de mur 1063 qui condamne la circulation antérieure. Elle est de l'ordre de 1,40 m, ce que confirme la longueur du linteau réutilisé dans le second état de la porte : 1,60 m. Cette porte a ensuite été rehaussée de 10 cm par déplacement de son linteau au moment du remplacement de la vis de l'escalier ES1033 par l'escalier ES1034 (1047). A cette même occasion elle a été

réduite à 0,70 m de large par un bouchage partiel (1048) et le déplacement de son piédroit occidental vers l'est.

La porte 1035 est quant à elle percée entre l'accès précédent 1062 et la fenêtre 1011, au moyen d'une grande brèche pratiquée dans la maçonnerie 1007. C'est une porte rectangulaire, à linteau et piédroit rectilignes dont l'encadrement est souligné en intrados et en extrados de réglets peu saillants qui, au milieu de chaque pan, forment des triangles. La porte 1035 est large de 1,92 m et haute de 1.96. Elle est parfaitement centrée par rapport à la coursière à laquelle elle donne accès.

Au deuxième étage, le mur est constitué de deux pans de maçonnerie successifs, 1039 puis 1040. Le premier, dont il n'a été vu que le parement extérieur, est en moyen appareil de taille de calcaire froid (hauteur moyenne des assises, 32 cm) et composée de 4 assises qui paraissent bien correspondre au sommet du pan de mur initial MR1007 plutôt qu'à la surélévation 1002 observée sur la façade septentrionale MR1001. C'est la position du pan qui montre cela puisqu'il culmine à environ 7,40 m de haut alors que le premier état de la façade septentrionale monte jusqu'à 8,20 m. Le liant est une terre orangée. Le second pan de maçonnerie, 1040, est une surélévation en appareil de petits moellons de calcaire froid équarris, disposés en assises régulières et jointés à la terre orangée (joints de 1 cm d'épaisseur environ). Il se développe sur le reste du deuxième étage et au troisième sur environ 1,00 m de haut. En largeur, il n'est conservé que sur la moitié orientale du mur. Au second, ce pan est percé d'une fenêtre dont il ne reste que l'arrachement de 0,89 m de haut sur 0,57 m de large, les pierres d'encadrement ayant été récupérées. La pierre d'appui reposait à 0,72 m du sol actuel de la courtine qui n'existait pas alors. La fenêtre ouvrait sur la cour. Dans un troisième temps, lorsque la courtine a été mise en place, le plancher du second étage de celle-ci a été encastré dans le mur MR1007, au sommet du pan 1007, juste sous la première assise de la surélévation 1039. La voûte du second étage, VT1042, a été appuyée contre le parement de la seconde surélévation, 1040. Enfin, la porte 1054 a été percée au centre de la courtine, à cheval sur les pans 1039 et 1040 qui ont été recoupés. La porte 1054 est une grande baie rectangulaire de la taille de celle de l'étage inférieur, sur laquelle elle est alignée. Elle mesure 0,90 m de large et, actuellement 1,85 m de haut. C'est probablement lors de sa construction que la fenêtre voisine a été bouchée : en effet, le bouchage est fait de matériaux en remploi provenant des pans de mur 1039 et 1040 que la porte recoupe (moellons de moyen et petit module). Enfin, plus à l'est, une autre porte a été percée dans le mur MR1007 : 1052. Celle-ci dessert aussi la pièce 2.7, mais vers l'escalier en vis. Le percement réalisé pour sa pose recoupe les pans 1039 et 1040 du mur. Le percement de pose est très vertical et régulier, de sorte que l'espace entre les montants et la maçonnerie antérieure est très mince. Il a été colmaté par des éclats de pierre et du mortier. L'encadrement de la porte 1052 est en pierres de taille, similaires à celles de la porte 1054 par leur hauteur et leur faible largeur (une vingtaine de centimètres). Le linteau est un long bloc monolithique et l'ouverture est de 1,87 m de haut sur 0,90 m de large. La hauteur initiale était plus importante : en effet le seuil a été rehaussé au moment où l'escalier a été repris. Sous chacun des deux piédroits se trouve une pierre très plate qui est peut-être une assise de réglage de pose des montants et d'un seuil d'une première porte dont la base était plus basse.

Dans un quatrième temps, la façade a été à nouveau surhaussée, par un pan de mur qui surmonte 1040. Il n'a pas fait l'objet d'une observation détaillée et a pu être bâti en plusieurs fois. Il compose actuellement la façade méridionale de la maison aux 3e et 4e étages.

Documents : MN1004, MN1005, MR1009, MN1011, MN1014, MN1016, MN1009

Photos : 1, 3, 4, 5, 14, 15, 72, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 95, 96, 97, 99, 106, 108, 109, 110, 111, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 127, 134, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 179, 178, 181, 191

Auteurs : Marie Rochette. Odile Maufras

US 1008

Fait : MR1008

Sous : 1030. 1031. 1034. 1038

Sur : 1007 ?

Équiv. : 1033

Espace : 3

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Dimensions : long. min. 3,50 m. haut. min 14 m

Description. Mur bâti selon une direction approximativement nord-sud, à l'est et au centre de la parcelle, formant une partie de sa limite orientale. Le mur est mitoyen de la parcelle voisine et c'est à l'angle qu'il forme avec la façade méridionale sur cour MR1007 qu'a été bâti l'escalier en vis ES1033. Chronologiquement, le contact entre le mur MR1008 et le premier état US 1007 du mur MR1007 est masqué partout et leur ordre de construction n'est pas connu. Le parement 1031 et le parement 1038 du mur MR1007 au rez-de-chaussée s'appuient au mur MR1008. Le mur MR1008 est lié, à tous les étages, aux vestiges du premier escalier en vis : quelques marches de la troisième révolution et surtout les trompes dans les angles.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 4

Documents : MN1014, MN1015, MN1016

Photos : 89, 90, 95, 98, 99, 100, 105, 107

• MR1008

Espace : 3

Composition : 1008 : élévation de mur

Commentaire : mur oriental de la cage d'escalier (espace 3), bâti en retour de la façade MR1007 vers le sud et dans le prolongement du pignon MR1006 sur 3,50 m de long. La jonction avec le mur MR1007 n'est observable nulle part, étant masquée à tous les étages par des constructions plus tardive. L'ordre chronologique de construction des deux murs n'est donc pas connu. Le mur MR1008 est construit en appareil de petits moellons équarris de calcaire froid, assisés de manière assez régulière (moins qu'en façade du nord et du sud de la maison toutefois (US 1003 et 1040). Le liant est de terre orangée avec de rares nodules de chaux, des petits cailloux irrégulièrement répartis et les joints de taille irrégulière. Le mur s'élève initialement sur trois étages, soit environ 11,50 m de haut. Il ferme la cour à l'est et la sépare de la propriété voisine. Il fait face au mur MR1027 et limite, avec lui, la cage d'escalier en vis qui dessert les étages. On note, deux ensembles de trois assises chacun formant arase, entre le premier et le second étage et entre le second et le troisième. Chaque ensemble est fait de deux assises de pierres fines disposées horizontalement et encadrant une assise centrale avec des pierres disposées en arêtes de poisson. Au-dessus du troisième étage, le mur se poursuit par une surélévation en petit appareil plus irrégulier.

Documents : MN1014, MN1015, MN1016

Photos : 89, 90, 95, 98, 99, 100, 105, 107

Auteurs : Odile Maufra

US 1009

Fait : MR1009

Sous : /

Sur : 1006

Espace : 8

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Dimensions : long. 4,50 m

Description : voir MR1009.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 6 ?

Documents : MN1015

Photos : 11, 10, 12, 13

• MR1009

Espace : 8

Composition : 1009 : élévation de mur

Commentaire : mur méridional de l'espace 8 (maison à l'angle nord-est de l'îlot), séparant la propriété actuelle de sa voisine au sud-est. Le mur a été observé uniquement au premier étage et dans le cadre de deux sondages réduits pratiqués dans l'enduit. Il est construit en petit appareil de taille (la seule assise entière observée mesure 16 cm de haut) de calcaire semi dur à grain fin. Les pierres sont liées par un mortier de chaux et de sable beige très clair, presque blanc. Les joints ont une hauteur moyenne de 1,5 cm. Chronologiquement, le mur est postérieur au mur MR1005 (US 1006) qui forme le pignon oriental de la maison romane et auquel il s'appuie (au sud-ouest de la pièce 1.8 - premier étage). On constate la présence d'un enduit du parement du mur MR1005 sous l'appui du mur MR1009, signe que les deux n'ont pas été réalisés dans le cadre d'un même chantier. Le mur MR1005 a existé un temps sans cloisonnement MR1009 contre lui. Il n'a pas été déterminé si l'enduit était destiné à un espace extérieur ou intérieur. Au moment de la construction du mur MR1009, les pierres de ce dernier ne sont pas directement en appui sur l'enduit du mur MR1005, une forte épaisseur de mortier les sépare, qui a été posée pour faciliter l'accroche sans doute. A l'extrémité orientale du mur, au premier étage toujours, on observe l'appui du mur MR1009 sur le mur MR1010. Ici, le mur MR1010 est composé de deux pierres de taille irrégulières qui pourraient être deux assises d'un piédroit dont la feuillure a été bouchée. Cela suggère que le mur MR1009 était percé d'une porte de communication à cet endroit et que la maçonnerie que l'on en a vu ici est un bouchage.

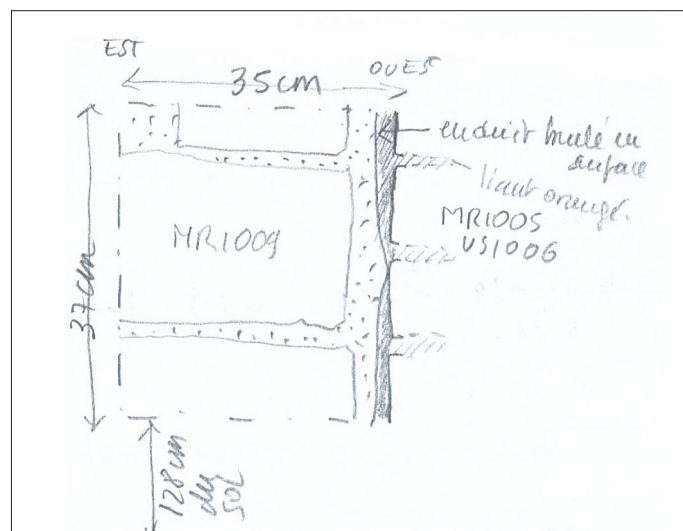
Documents : MN1015

Photos : 11, 10, 12, 13

Auteurs : Odile Maufrais



Détail de l'appui du mur MR1009 (à gauche, à l'est) sur la maçonnerie antérieure US 1006 du mur MR1005 (à droite, au nord-ouest). (Pièce 1.8 : espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage)



Croquis de MR1009 dans son contexte

US 1010

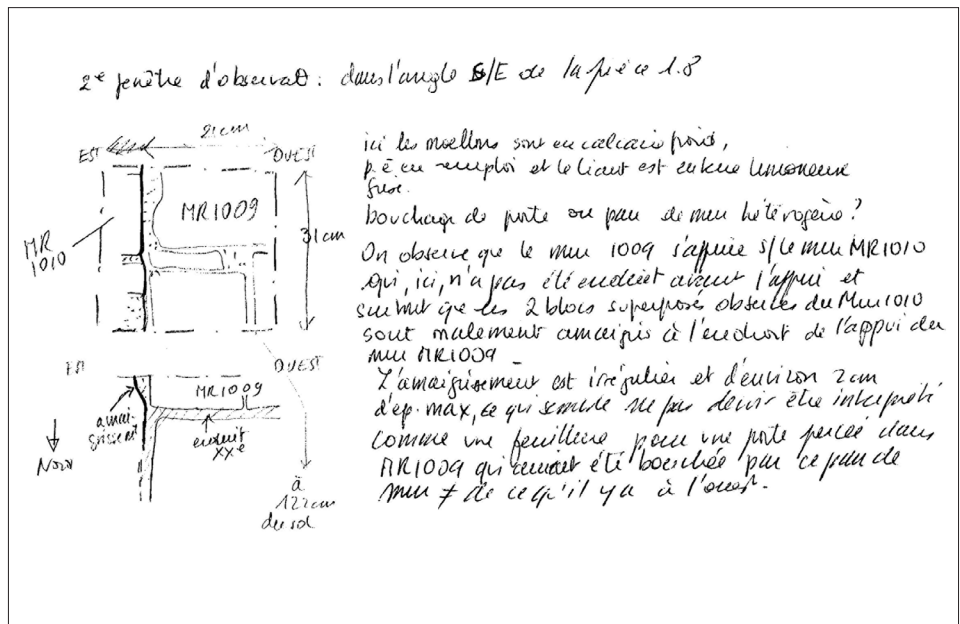
Fait : MR1010
 Sous : 1009
 Sur : /
 Espace : 8
 Catégorie : mur
 Type : élévation de mur
 Dimensions : long. 4,50 m
 Description : voir MR1010.
 Auteurs : Odile Maufra
 Phase : 6 ?
 Documents : MN1015
 Photos : 12

• MR1010



Espace : 8
 Composition : 1010 : élévation de mur
 Commentaire : mur de façade orientale de la maison formant l'angle nord-est de l'ilot (espace 8). Le mur est construit en moellons taillés de calcaire tendre blanchâtre et liés à la terre grise. On note des coups de taillant droit portés sur les blocs déjà en place (coups portant sur deux blocs par endroit, en travers des joints donc) pour faciliter l'accroche de l'enduit. Le mur MR1010 est peut-être contemporain du mur MR1009. Un sondage a été fait à la jonction des deux : il montre, sur 2 assises, l'appui du second sur le premier. Cependant, cet appui n'est peut-être pas représentatif : à l'emplacement du sondage il est possible que la maçonnerie observée du mur MR1009 soit le bouchage d'une porte dont on croit reconnaître une partie du montant dans le mur MR1010.
 Documents : MN1015
 Photos : 12
 Auteurs : Odile Maufra

Appui du mur MR1009 (à droite, à l'ouest) sur le mur antérieur MR1010 (à droite, à l'est) dans l'angle sud-est de la pièce 1.8 : espace à l'extrémité nord-est de l'ilot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage). On voit que dans l'angle, le parement du mur MR1010 a été dégrossi.



Croquis de MR1009 et MR1010 dans leur contexte

US 1011

Fait : MR1007

Sous : 1035 ?

Sur : 1068

Équiv. : 1007

Espace : 1.2, 1.7

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Dimensions : haut. 0,90 m larg. obs.0,43 m

Description : fenêtre percée dans la façade sur cour MR1007, au premier étage, dans l'angle sud-ouest de la pièce 1.7. La fenêtre a été partiellement dégagée : en interne elle est apparue grâce à un décroûtage partiel tandis qu'à l'extérieur elle est masquée par un tableau électrique. C'est une fenêtre quadrangulaire de 0,90 m de hauteur et au moins 0,43 m de large en pierres. Elle est encadrée de pierres de taille appareillées, sans mouluration interne, mais il est possible que celles-ci aient formé un encadrement à l'intérieur duquel aient existé un appui, deux montants et un linteau qui ont été ensuite récupérés. Après abandon et éventuelle récupération de ses pierres, elle a été bouchée par une maçonnerie de briquettes pleines. Lorsqu'une cheminée a été construite dans l'angle sud-ouest de la pièce 1.7, le conduit est passé devant une partie de la fenêtre et en a noirci le parement par des dépôts de suie. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 2 ?, 3 ?

Documents : MN1015

Photos : 14, 191

US 1012

Fait : MR1001

Sous : 1023

Sur : 1001

Catégorie : baie

Type : encadrement interne de fenêtre

Dimensions : haut.min.2 m larg.min. 0,48 m

Matériaux : calcaire froid, gris clair à grain très fin (Roquemauillère ?). Moellons moyens

Construction : appareil de taille

Description : piédroit et appui interne d'une baie ouverte en façade sur la rue de la Madeleine (la première en partant de l'est). Il s'agit de l'angle du tableau de l'embrasure d'une fenêtre géminée médiévale. Sa distance par rapport à la limite de la baie telle qu'elle peut être restituée à l'extérieur indique que la fenêtre ouvrait dans une large embrasure. L'alletée est de l'ordre de 0,50 m de large. La partie observée de l'encadrement interne est en pierre calcaire froid de couleur gris clair (dans les cassures, plus noire en surface) et en moyen appareil de taille. Les blocs sont liés apparemment à la terre, mais les joints ont pu être refaits. Ils sont minces. Les pierres ont été taillées : les arêtes ont été dégagées au ciseau et les faces au taillant droit en layage simple ou (moins souvent) croisé. La pierre d'appui qui a été partiellement dégagée a ses arêtes également dressées au ciseau mais sa face travaillée au taillant brettelé (ou brettature).

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 1

Documents : MN1003, MR1008, MN1015, MN1008

Photos : 141, 144

US 1013

Fait : MR1001

Sous : 1057

Sur : 1003

Équiv. : 1003

Catégorie : baie

Type : piédroit

Dimensions : haut. cons. 1,50 m

Matériaux : calcaire coquillier blanchâtre beige.

Description : piédroit de baie, vraisemblablement de fenêtre, conservé sur la façade MR1001 au deuxième étage, entre les deux travées de l'est. Le piédroit est en pierre de taille et il est conservé sur 1,50 m de haut (soit 4 pierres). La baie ouvrait à l'est du piédroit. Il s'agit d'une fenêtre haute de pièce résidentielle plutôt qu'une fenêtre meunière, la base de la baie n'étant pas au niveau du sol ancien. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 3

Documents : MN1007

Photos : 141, 171, 173

US 1014

Fait : MR1014

Sur : 1007. 1015

Espace : 1.4, 1.7

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Dimensions : long. 6,50 m larg. 0,45 m

Matériaux : calcaire froid, petit appareil de moellons équarris, liant de terre orangée

Description. cloison de la maison romane, observée très partiellement dans le cadre de deux petits sondages dans l'enduit au premier étage, à l'angle que le mur forme avec la façade MR1001 au nord-ouest de la grande salle centrale 1.7. Voir MR1014.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 1 ?

Documents : MR1008, MN1015

Photos : 14, 16, 17, 18, 19, 20

• MR1014

Espace : 4, 7

Composition : 1014 : élévation de mur

Commentaire : mur de cloison bâti au premier étage entre les espaces 1.4 à l'ouest et 1.7 à l'est. Il est bâti au droit du mur MR1026 du rez-de-chaussée dont il reprend l'alignement mais non la largeur, étant plus mince (0,45 m de large contre 0,80 m). Le mur a été observé dans le cadre de deux sondages dans l'enduit, de petite taille, l'un au sol et l'autre à environ 1,30 m de haut dans l'angle nord-ouest de la pièce 1.7. Il est également visible sur toute sa hauteur dans l'angle sud-ouest de cette salle, à l'emplacement d'une ancienne cheminée qui a été déposée. Là, le mur est recouvert de suie. La construction est en petit appareil de moellons de calcaire froid équarris disposés en assises irrégulières de 7 à 13 cm de haut et liés par une terre limoneuse orangée contenant quelques petits éclats de pierre et nodules de chaux. Les joints sont larges et épais, jusqu'à 3 cm. Au sud, le mur est appuyé à la façade MR1007. Au nord, il est également appuyé à la façade MR1001 mais ne s'adosse pas à la maçonnerie d'origine : il s'appuie au pan de construction 1015 qui bouche une ancienne baie géminée. Dans cet angle de pièce, et à 17 cm de la façade, le mur MR1014 est percé d'une baie dont le piédroit septentrional a été dégagé sur 0,25 m de haut. Il est composé d'une pierre taillée de calcaire froid. L'ouverture a été bouchée ultérieurement et se trouve aujourd'hui masquée par l'enduit de la pièce. La baie ne descend pas jusqu'au sol : on ne retrouve en effet pas le piédroit à la base du mur sur les 0,45 m de haut qui en ont été ponctuellement dégagés. Il s'agit donc d'une niche (une fenêtre étant peu probable entre deux pièces. Le bouchage de cette ouverture ne la colmate qu'en surface et une mesure a pu être prise en glissant un mètre dans un petit trou de la maçonnerie : l'ouverture dans le mur MR1014 est large d'environ 0,90 m.

Documents : MR1008, MN1015

Photos : 14, 16, 17, 18, 19, 20

Auteurs : Marie Rochette



Vue d'ensemble des sondages pratiqués dans l'angle nord-ouest de l'espace 1.7. A gauche le mur de refend MR1014 avec un piédroit mince à proximité de l'angle que l'on ne retrouve pas au sol (placard avec bouchage à gauche). A droite le revers US 1015 de la façade MR1001.

Phase : 1

Documents : MR1008, MN1015, MN1008

Photos : 26, 27



Détail du petit sondage dans l'angle nord-ouest de la pièce 1.4 au premier étage de la maison. À gauche le doublage du pignon occidental de la maison, MR1019, à droite le revers US 1016 de la façade MR1001, avec en gris foncé le pan roman 1001 du mur et, à droite, le bouchage contemporain de la fenêtre 1057.

US 1017

Fait : MR1017

Sous : 1021

Espace : 6

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Dimensions : long. 3,80 m

Matériaux : calaire coquillier, moyen appareil de taille ; calcaire froid, petit appareil de moellons équarris

Description : mur mitoyen de la propriété voisine, initialement de façade occidentale, devenu limite orientale de l'espace 6 sur plusieurs niveaux. Voir MR1017.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 3 ?

Documents : MN1006, MN1015, MN1016

Photos : 37, 41, 42, 43, 44, 50, 51, 135, 136, 177, 182, 183

• MR1017

Espace : 6

Composition : 1017 : élévation de mur. 1021 : surélévation de mur

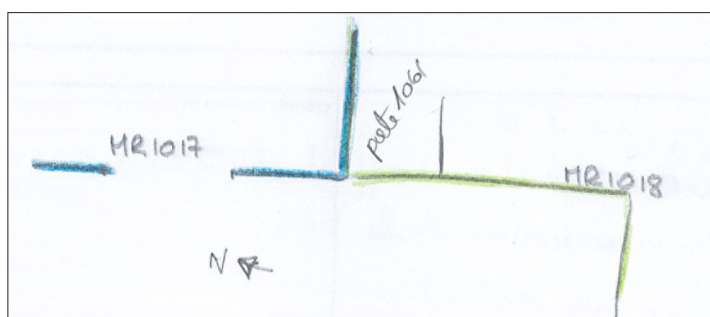
Commentaire : Mur bâti selon une direction approximativement nord-sud dans la partie sud-ouest de la maison et formant aujourd'hui une partie de la limite orientale de l'espace 6 sur plusieurs niveaux. Le mur est positionné au sud-ouest de la cour, en retour du mur MR1032 qui ferme celle-ci au sud et avec lequel il forme un angle droit. Ces deux murs appartiennent au bâtiment de la parcelle voisine au sud de la maison romaine. Le mur MR1017 en a initialement constitué la façade occidentale, ouvrant sur l'espace 6 qui n'était alors pas bâti. Au premier étage le mur est construit en moyen appareil de taille de calcaire coquillier (avec des traces de taillant et des assises de 0,25 m de haut) sur un peu plus de 2 m de hauteur, puis, au-dessus et jusqu'à son faite, aujourd'hui au deuxième étage, en petit appareil de moellons de calcaire froid équarris (assises de 9 à 12 cm). L'ensemble est lié par une terre limoneuse beige avec des points de chaux. Les joints de la maçonnerie en moyen appareil sont fins, ceux du petit appareil sont plus épais. En dépit du changement de maçonnerie, l'ensemble est fait au cours d'un même chantier. Au nord, la maçonnerie de l'angle du mur MR1017 et du mur MR1032 a été déladée pour l'ouverture d'une fenêtre dans



Mur occidental de la pièce 1.6 avec le mur MR1017 et sa baie condamnée au nord (à gauche) et l'extension MR1018 à droite avec sa porte bouchée 1061 au sud (au centre).



Pièce 2.6 au deuxième étage : sommet du mur MR1017 dans son premier état et pente du toit. Surélévation US 1021 au-dessus et extension vers le sud (la droite) MR1018.



Croquis de MR 1017 dans son contexte

un nouveau mur en retour lorsque l'espace à l'ouest a été bâti et que le mur MR1017 a été transformé en mur de séparation entre deux propriétés. Au sud, le mur MR1017 se termine par un chaînage en moyen appareil de taille en calcaire coquillier qui formait manifestement un retour à angle droit vers l'est, aujourd'hui masqué par le mur postérieur MR2018. On note que ce sont les blocs des assises du mur qui forment le chaînage d'angle : ce dernier n'a pas fait l'objet de blocs taillés séparément. Ce chaînage indique que le bâtiment fermé par le mur MR1017 est large de 3,80 m hors œuvre. Ce pignon se termine au sommet par une ligne en bâtière qui signale la forme de la toiture au-dessus de la parcelle voisine dans un premier état. La pente du pan de toiture méridional, observée sur toute sa largeur (1,67 m) est d'à peine 3 % (2,8 cm par mètre). Les tuiles de cette toiture sont encore partiellement en place (aujourd'hui au milieu du 2e étage) et montrent, sur le pan méridional uniquement, deux états : la toiture initiale surmontée d'une réfection 10 cm plus haut. Au droit du mur les tuiles qui subsistent de la première couverture sont surmontées d'une assise de petites pierres qui forment l'arase oblique de réception de la seconde couverture. Le mur a été percé, au premier étage, par une grande baie en arc légèrement surbaissé de 2 m de haut et 1,74 m de large, aujourd'hui condamnée par un bouchage. Les piédroits de la baie sont formés, comme le chaînage, par les blocs des assises du mur. L'arc est fait de claveaux taillés dans le même calcaire coquillier. Il est surmonté de la maçonnerie en petit appareil qui se joint parfaitement à son extradors. On note, sur l'intrados de l'arc et des montants, une épaisseur constante de mortier dont la fonction nous échappe : peut-être le masque d'une feuillure encadrant toute la baie ? Cela est néanmoins peu satisfaisant dans la mesure où les piédroits ne présentent pas de perforation d'attache de gonds pour des volets. La baie est placée trop haut sur le mur pour être une porte (bien qu'elle en ait les dimensions) ; ce serait donc une grande fenêtre. Dans un second temps le mur a été surélevé. Pour cela la toiture qu'il supportait a été démontée et le pan de construction 1021 a été dressé. Il se développe sur la partie supérieure du 2e étage actuel et sur tout le 3e étage. Il est le fait d'une maçonnerie relativement irrégulière et hétérogène, de moellons de calcaire froid de petit gabarit, de quelques pierres de taille et d'au moins 2 pierres en remploi. Le liant est une terre limoneuse beige orangée incluant un peu de chaux. Il est utilisé en abondance dans des joints épais. Cette surélévation intervient avant que le mur MR1017 ne soit prolongé vers le sud par la construction MR1018 et c'est certainement au moment de la mise en

place de cette dernière, l'espace 6 devenant bâti après avoir été ouvert, que la baie du mur MR1017 est bouchée. On note surtout que la construction MR2018 ne monte pas jusqu'au troisième étage dès son origine. En effet, les blocs du chaînage d'angle du mur MR2017 ont été démontés au 2e étage avant que la construction MR2018 ne s'y adosse (ou pour qu'elle s'y adosse) et remontés au niveau du 3e pour reformer le chaînage plus haut. Cela indique qu'alors, le mur MR2017 ferme un bâtiment qui est plus haut que celui fermé par la construction MR2018 qui ne sera surélevée qu'ensuite.

Documents : MN1006, MN1015, MN1016

Photos : 37, 41, 42, 43, 44, 50, 51, 56, 55, 57, 135, 136, 177, 182, 183

Auteurs : Marie Rochette

US 1018

Fait : MR1018

Sur : 1021

Équiv. : 1061

Espace : 6

Catégorie : murs

Type : ensemble de deux murs, l'un en retour de l'autre

Matériaux : calcaire froid, petit appareil de moellons équarris, liant de terre orangé

Description : extension vers le sud du mur MR1017 et retour méridional pour former l'espace 6. Voir MR1018.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 5 ?

Documents : MN1006, MN1015, MN1016

Photos : 37, 38, 39, 40, 42, 50, 51, 52, 55, 135, 136

• MR1018

Espace : 6

Composition : 1018 : ensemble de deux murs, l'un en retour de l'autre

Commentaire : ensemble de deux murs bâtis en retour l'un de l'autre, formant un angle droit et fermant, à l'est et au sud, l'espace 6 dont ils signent la transformation : précédemment ouvert l'espace devient bâti et couvert. Les deux murs ont été observés au premier étage, au second et au troisième (respectivement pièces 1.6, 2.6 et 3.6). Le pan de mur oriental MR1018 est bâti selon une orientation approximativement nord-sud dans le prolongement du mur MR1017 qu'il étend sur 3,40 m de longueur supplémentaire. Le pan méridional est bâti en retour du précédent, vers l'ouest, sur 5,50 m de long. Les deux murs sont construits en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid de 10 à 14 cm de haut disposés en assises régulières et homogènes, en particulier le pan méridional au second étage. Le jointolement est fait à la terre limoneuse beige avec des points de chaux. L'hétérogénéité est très forte au 3e étage, manifestement parce que les murs ont été dressés jusqu'au deuxième



La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Détail des deux murs chaînés MR1018.



Pièce 2.6 au deuxième étage : le mur méridional MR1018 en petit appareil de moellons équarris à joints fins. Vue d'ensemble des zones observées et vues de détail.



Pièce 3.6 au troisième étage : détail du parement du mur méridional MR1018.

dans un premier temps et jusqu'au troisième ensuite. La présence d'un chaînage au 3e étage dans le mur antérieur MR1017 va dans ce sens. Au moment de cette dernière surélévation, un bloc du chaînage d'angle du mur MR2017 a été déplacé et remplacé par deux pierres insérées à sa place mais débordante sur le mur MR2018 pour lier les deux pans. Au premier étage, une porte est ménagée dans le pan oriental de la construction MR2018 : 1061. Elle a été réservée à l'extrémité nord du mur, au contact du chaînage d'angle du mur MR2017 qui a servi de piédroit septentrional. Au sud, le piédroit est en pierres de taille de dimensions moyennes, parfaitement liées au petit appareil du mur. La réserve est de 1,06 m de large et 2,22 m de haut. L'ouverture est couverte par un arc segmentaire à 5 claveaux qui a été taillé à l'économie, les claveaux reposant sur la maçonnerie du mur à l'emplacement où devrait se trouver deux sommiers. L'extrados de l'arc est régulier, à l'exception de la clef qui est débordante. Les pierres de l'encadrement ont été taillées au ciseau (dégagement des arêtes) et au taillant droit.

Documents : MN1006, MN1015, MN1016

Photos : 37, 38, 39, 40, 42, 50, 51, 52, 56, 55, 57, 58, 59, 135, 136

Auteurs : Marie Rochette

US 1019

Fait : MR1019

Espace : 4

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Description : pignon occidental de la maison romane dont le parement intérieur est intégralement enduit et n'a pas été observé et dont le parement externe est largement masqué par la propriété mitoyenne. Il n'a été observé depuis le sol que l'angle qu'il forme avec la façade septentrionale MR1001. Les joints ayant été refaits, l'ordre chronologique entre les deux constructions n'a pas été établi. Voir MR1019.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 1 ?

Documents : MN1015, MN1009

Photos : 170, 179, 178, 180, 181

• MR1019

Espace : 4

Composition : 1019 : élévation de mur

Commentaire : Mur pignon occidental de la maison romane, bâti à l'extrémité de la parcelle en retour de la façade septentrionale MR1001. Le mur est construit en petit appareil de moellons équarris de calcaire froid, en assises très irrégulières (les moellons sont bien plus érodés sur les angles que les autres maçonneries de la maison en petit appareil) à joints épais. Ponctuellement, quelques pierres de taille de moyen appareil forment un chaînage d'angle. Au rez-de-chaussée il y en a deux qui semblent en place et qui participent vraisemblablement du premier état de la maison. Il y en a une douzaine au premier étage dont il est difficile de dire si elles sont en place ou remplacées lors d'une restauration. La partie du mur en petits moellons ne paraît pas d'origine quant à elle, tant la liaison avec la façade est mal bâtie. Les assises de moellon semblent procéder d'un état ultérieur au cours duquel le chaînage d'angle a été partiellement démonté et remplacé par des ancrages de petites assises

Documents : MN1015

Photos : 26, 27, 35, 36, 170

Auteurs : Odile Mauftras

US 1020

Fait : MR1001

Sous : 1022

Sur : 1003

Espace : 3.7

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Matériaux : calcaire coquillier. bugets

Construction : appareil de bugets assisiés.

Description : revers de la façade septentrionale MR1001 au troisième étage, observé sur une toute petite surface dans l'espace 3.7 (grande pièce centrale). Voir MR1001.

Auteurs : Odile Mauftras

Phase : 5

Documents : MR1008, MN1008

Photos : 29, 28

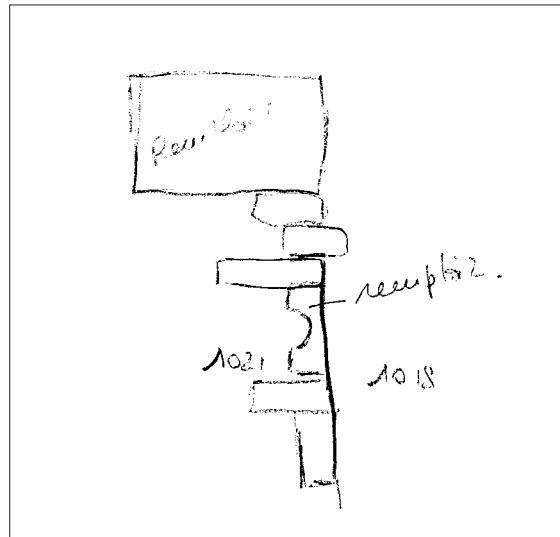
Vue d'ensemble de la pièce 2.7 au deuxième étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine, et détail de la maçonnerie aperçue dans le cadre d'un petit sondage.



US 1021

Fait : MR1017*Sur* : 1017*Catégorie* : mur*Type* : surélévation de mur*Description* : surélévation du mur MR1017, au deuxième et troisième étage. Voir MR1017.*Auteurs* : Marie Rochette*Phase* : 4 ?*Documents* : MN1006*Photos* : 50, 51, 56, 55, 57

Pièce 3.6 au troisième étage : le mur oriental MR1017, ici sa surélévation US 1021 formant chaînage, contrebutée par une reprise en hauteur du mur MR1018. Détail de la jonction des deux murs.



Croquis de l'US 1021 dans son contexte

US 1022

Fait : MR1001*Sous* : /*Sur* : 1020*Équiv.* : 1057 ?*Espace* : 2.7*Catégorie* : mur*Type* : pan de mur*Matériaux* : calcaire calcaire froid*Description* : revers de la façade septentrionale MR1001 au troisième étage, observé sur une toute petite surface dans l'espace 3.7 (grande pièce centrale). Voir MR1001.*Auteurs* : Odile Maufra*Phase* : 5 ?, 6 ?*Documents* : MN1002, MR1008, MN1008*Photos* : 29, 47, 49, 48

Vue d'ensemble de la pièce 3.7 au troisième étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine, et détail de la maçonnerie aperçue dans le cadre d'un petit sondage.

US 1023

Fait : MR1001

Sous : /

Sur : 1012

Équiv. : 1057

Catégorie : baie

Type : bouchage de fenêtre

Dimensions : larg.ob. 30 cm ; rest. 52 cm haut. obs. 204 cm

Matériaux : calcaire coquillier, calcaire froid blanchâtre

Description : partie récente du mur : bouchage de l'alcôve de la baie géminée du centre-est au premier étage. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 6

Documents : MN1003, MR1008, MN1015, MN1008

Photos : 144

US 1024

Fait : VT1024

Sur : 1026

Espace : 5

Catégorie : couverture

Type : voûte

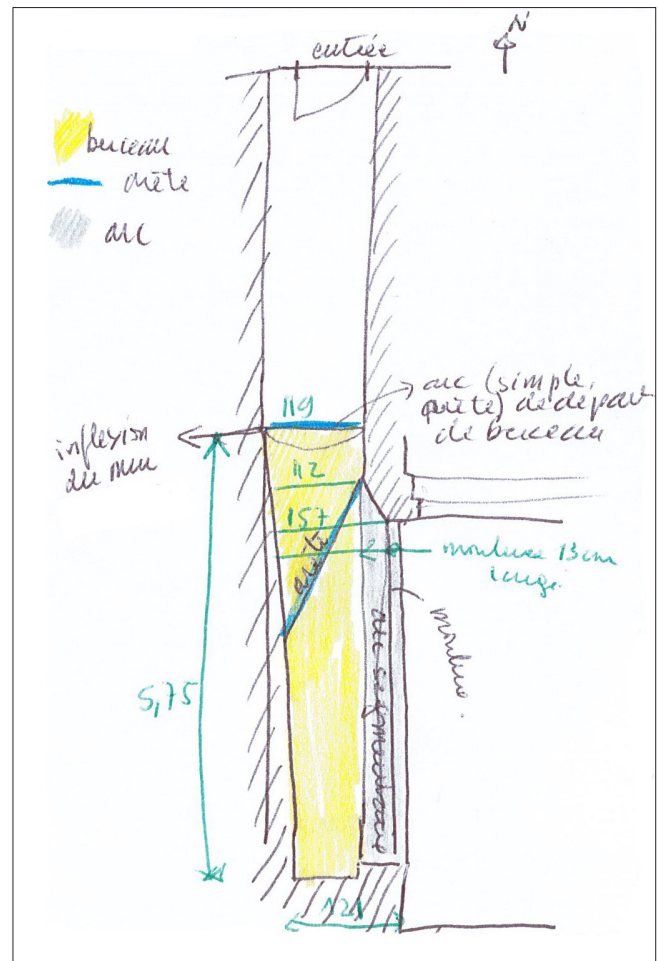
Description : voûte au rez-de-chaussée, au sud du couloir d'accès à la cour. Voir VT1024.

Auteurs : Odile Maufra

Documents : MN1001



La voûte VT1024 dans l'angle sud-ouest de la cour. Vue de l'angle de la cour vers le couloir d'entrée 01.



Croquis de l'US 1024 dans son contexte

• VT1024

Espace : 2

Composition : 1024 : voûte

Commentaire : voûte de couverture, à l'ouest, du rez-de-chaussée de la moitié orientale de l'espace 5 qui sert d'accès à la cour depuis le couloir d'entrée. La voûte est enduite ; on n'en voit que la forme générale. L'espace est de forme trapézoïdal, long (5,75 m) et étroit (0,55 à 1,19 m). Le couvrement est une voûte d'arêtes à deux quartiers. Une arête en plein cintre, tendue dans le couloir d'entrée limite le voûtement au nord et forme l'extrémité d'un premier quartier qui s'étend jusqu'à une autre arête, tendue en biais entre le mur de refend MR1026 au nord-est vers la fine cloison nord-sud de séparation de l'espace 5 en deux. L'arc 1026 intégré au mur de refend MR1026 forme la limite de la voûte à l'est.

Auteurs : Odile Maufra

US 1025

Fait : MR1025

Sous : 1029. 1049

Sur : 1027

Espace : 2

Catégorie : loggias

Type : éléments de façade des loggias

Dimensions : haut. 1 m

Matériaux : calcaire coquillier, bugets

Description : plusieurs des éléments en avant de la façade méridionale MR1007 de la maison, qui forment, à chaque étage, la limite de la loggia. Ces éléments sont les garde-corps superposés et, au rez-de-chaussée, une cloison. Voir MR1025.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4, 6

Documents : MN1011, MN1012, MN1015, MN1009

Photos : 60, 63, 178

• MR1025

Espace : 2

Composition : 1025 : éléments de façade des loggias. 1041 : garde-corps du 2^e étage. 1060 : garde-corps et support

Commentaire : Mur en claire voie bâti en avant de la façade méridionale MR1007 pour former les loggias ouvrant sur la cour sur quatre étages de la maison (les premier, deuxième, troisième et quatrième). Au rez-de-chaussée le mur est enduit et non observable. Il semble être une cloison récente, 1025, dressée très tardivement en sous-œuvre du premier niveau de la loggia pour ajouter des petites pièces de service ou de commodité au sud de la grande salle 0.7. Ce cloisonnement est percé d'une fenêtre de faible hauteur placée très haut au-dessus du sol. Au premier étage, un garde-corps plein, US 1025, forme le mur. Il est haut de 1 m et large de 0,13. Il est composé de 5 grands bugets de calcaire coquillier posés sur champ et disposés les uns contre les autres avec un joint fin, sans agrafe. Les bugets sont moulurés au sommet, sur 10 cm de haut pour former une main courante qui est saillante sur l'extérieur uniquement, de 6 cm. Il est souligné à la base par un cordon assez simplement mouluré et très saillant (28 cm), formant larmier. Le garde-corps est gravé, sur sa face externe et en plein centre, d'une date finement ciselée, 1637, surmontée de deux initiales en caractères plus petits : F. B. On remarque qu'à l'est, le garde-corps n'est pas chaîné au mur MR1027 de l'escalier ; il est disposé contre, avec un écart de 3 m (qui s'est formé avec le temps ?) qui a été bouché par des briques et du béton gris. Au premier étage, la loggia est longue de 3,60 m et large de 1 m (mesures que l'on retrouve à tous les niveaux). Son sol a été refait par une chape de béton. Il est au même niveau que celui des pièces 1.7 au nord et 1.5 à l'ouest. Un degré permet l'accès à l'escalier en vis, plus bas. Au deuxième étage, le garde-corps de la loggia, 1041, est également composé de 5 bugets de calcaire coquillier, d'une moindre hauteur (0,90 m) et d'une moindre épaisseur (0,10 m !). Ici il n'y a pas de cordon mouluré à la base et la main courante est composée de 4 dalles de pierre marbrière qui correspondent

à une restauration. On observe, à l'est, que l'extrémité de ce parapet est distant de 10 à 15 cm du montant méridional de la porte 1051, elle-même insérée dans le mur MR1027 de l'escalier en vis dans un second temps. Cet espace vide entre le dernier buget de ce côté du garde-corps et le montant de la porte, ici de 10 à 15 cm de large a été comblé par des pierres et un abondant mortier de terre et de chaux rose clair. Il est possible que le vide se soit formé avec le temps, mais il paraît bien important pour un mouvement de l'architecture, d'autant qu'aucun autre désordre n'a été observé alentours dans la maçonnerie. Il est possible, en fait, que l'insertion de porte 1051 à l'extrémité de la loggia dans le mur MR1027 succède à la construction de la loggia et qu'elle ait rompu le buget à l'extrémité du parapet. Le colmatage serait intervenu juste après la construction de la porte (photo 112b), puis, à ce moment ou plus tard, la main-courante a été remplacée et insérée à son extrémité dans le mur MR1027 et le montant de la porte 1051 pour stabiliser le garde-corps. Au troisième étage, le garde-corps 1060 est construit en dalles de calcaire coquillier de 10 cm de large, disposées en 3 assises formant un parapet de 0,80 m de haut, non comprise la main courante qui a été refaite en ciment. Le parapet intègre, dans sa dernière assise et au centre de sa longueur, une colonnette romane en remploi qui supporte la loggia du quatrième étage. Sur le tailloir de la colonnette repose une poutre maçonnée entre deux poutrelles métalliques (deux IPN à section en H) qui donne la date de l'insertion. Le pan du mur MR1025 que cette poutre maintien n'a pas été décroûté et n'est pas observable. C'est manifestement un pan du mur MR1025 qui nécessitait d'être conforté. Au quatrième étage, la loggia n'a pas été observée en détail mais simplement photographiée. Son garde-corps est dalles de calcaire coquillier mises en œuvre sur 4 assises et surmontées d'une main courante en pierre de taille. Son épaisseur est variable puisqu'il forme une rampe à l'est et un parapet horizontal à l'ouest. En effet, le sol de la loggia à cet étage n'est pas plan, il est formé, à l'est, de 4 degrés qui descendent vers la porte d'accès à l'escalier en vis. De même, n'ont pas été observées les deux gargouilles qui, dans l'angle sud-est des loggias des deuxième et troisième étages assurent l'écoulement vers la cour des eaux de pluie pouvant entrer par les ouvertures. Ces gargouilles sont placées au niveau du sol

Documents : MR1009, MN1011, MN1012, MN1015

Photos : 60, 63, 64, 93, 94

Auteurs : Marie Rochette. Odile Maufras



La garde-corps de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue depuis la cour.

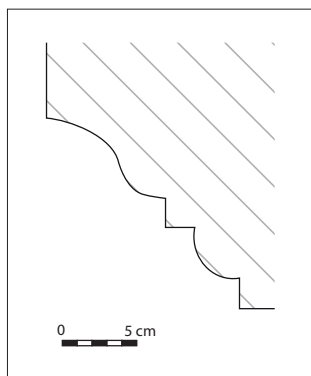
US 1026

Fait : MR1026*Sous* : 1014. 1024*Sur* : 1001 ?*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Description* : mur de refend de la maison romane. Voir MR1026.*Auteurs* : Odile Maufras*Documents* : MR1008, MN1012*Photos* : 65, 66, 67

• MR1026

Espace : 4, 7*Composition* : 1026 : élévation de mur

Commentaire : mur de refend bâti selon une orientation nord-sud entre la façade septentrionale MR1001 et la façade méridionale MR1007 de la maison romane. Le mur est enduit à tous les étages et n'a été observé que ponctuellement. Le mur se poursuit au-delà de la pièce 0.7 pour former la façade sur cour du volume 5 de la maison. Là, au rez-de-chaussée, il ouvre sur la cour par un grand arc surbaissé, 1026, dont les claveaux moulurés sont en calcaire coquillier. L'arc est manifestement tendu entre les volumes 7 et 6 du bâti de la parcelle, mais il est actuellement partiellement masqué au nord par les pièces construites tardivement au nord de la cour, sous la loggia (base du mur MR1025). Le reste du mur n'a pas été observé. On note néanmoins qu'il est percé sur les trois premiers étages par trois grandes baies alignées et centrées sur l'arc de décharge du rez-de-chaussée. Au sud de cette travée centrale, trois autres fenêtres plus petites et bien plus irrégulières participent de modifications récentes.

Documents : MR1008, MN1012*Auteurs* : Odile Maufras

US 1027

Fait : MR1027*Sous* : 1025. 1028. 1029*Sur* : 1007*Espace* : 2, 3*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Dimensions* : long. 1,80 et 3,90 m larg. 0,20 m*Matériaux* : calcaire coquillier, bugets*Description* : mur oriental de la cage d'escalier 3, bâti entre celle-ci et la cour. Voir MR1027.*Auteurs* : Odile Maufras*Phase* : 3*Documents* : MN1010, MN1012, MN1015*Photos* : 68, 69, 70, 71, 112, 114, 145, 147, 148, 150

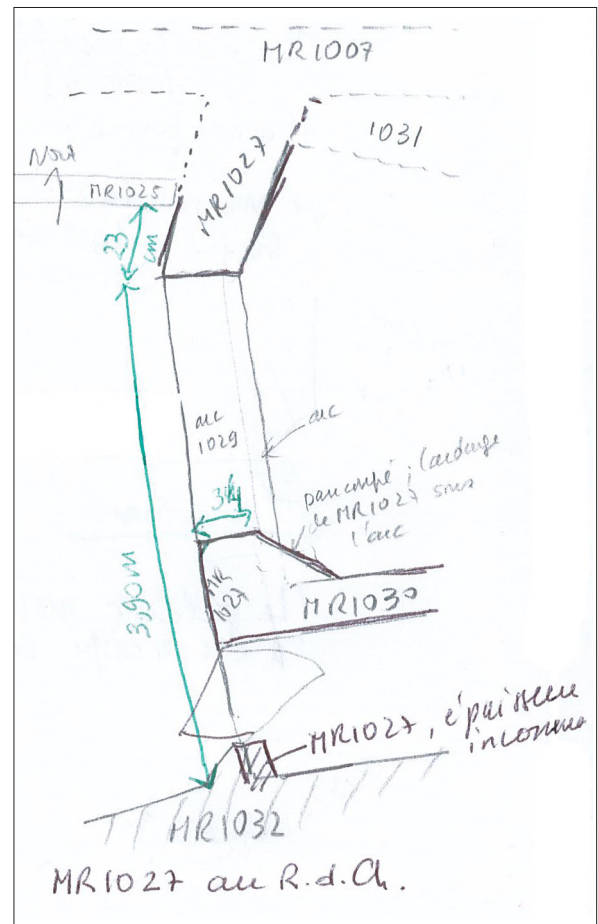
• MR1027

Espace : 2, 3*Composition* : 1027 : élévation de mur. 1028 : pan de mur. 1043 : pan de mur. 1044 : pan de mur. 1049 : porte. 1050 : doublage d'élévation. 1051 : porte

Commentaire : mur oriental de la cage d'escalier en vis de la cour, bâti dans l'angle nord-est de celle-ci, en deux pans liés entre eux mais suivant chacun une orientation différente. L'orientation générale du mur est approximativement nord-sud. Le pan du nord, de 1,80 m de long, suit une orientation vers le nord-est, tandis que le pan du sud, de 3,90 m de long, est un peu plus incliné vers le nord-ouest. L'ensemble est élevé sur 3 étages dans un premier temps, soit 11,60 m de hauteur minimale (le sommet du mur ayant été démonté). La construction est en bugets de calcaire coquillier, usant de pierres dont l'épaisseur est



Le mur oriental de la cour, MR1027, au rez-de-chaussée avec à gauche (au nord) son arc rampant d'ouverture vers l'escalier 3 et à droite la porte de desserte d'un espace réduit.



Croquis de MR1027 dans son contexte

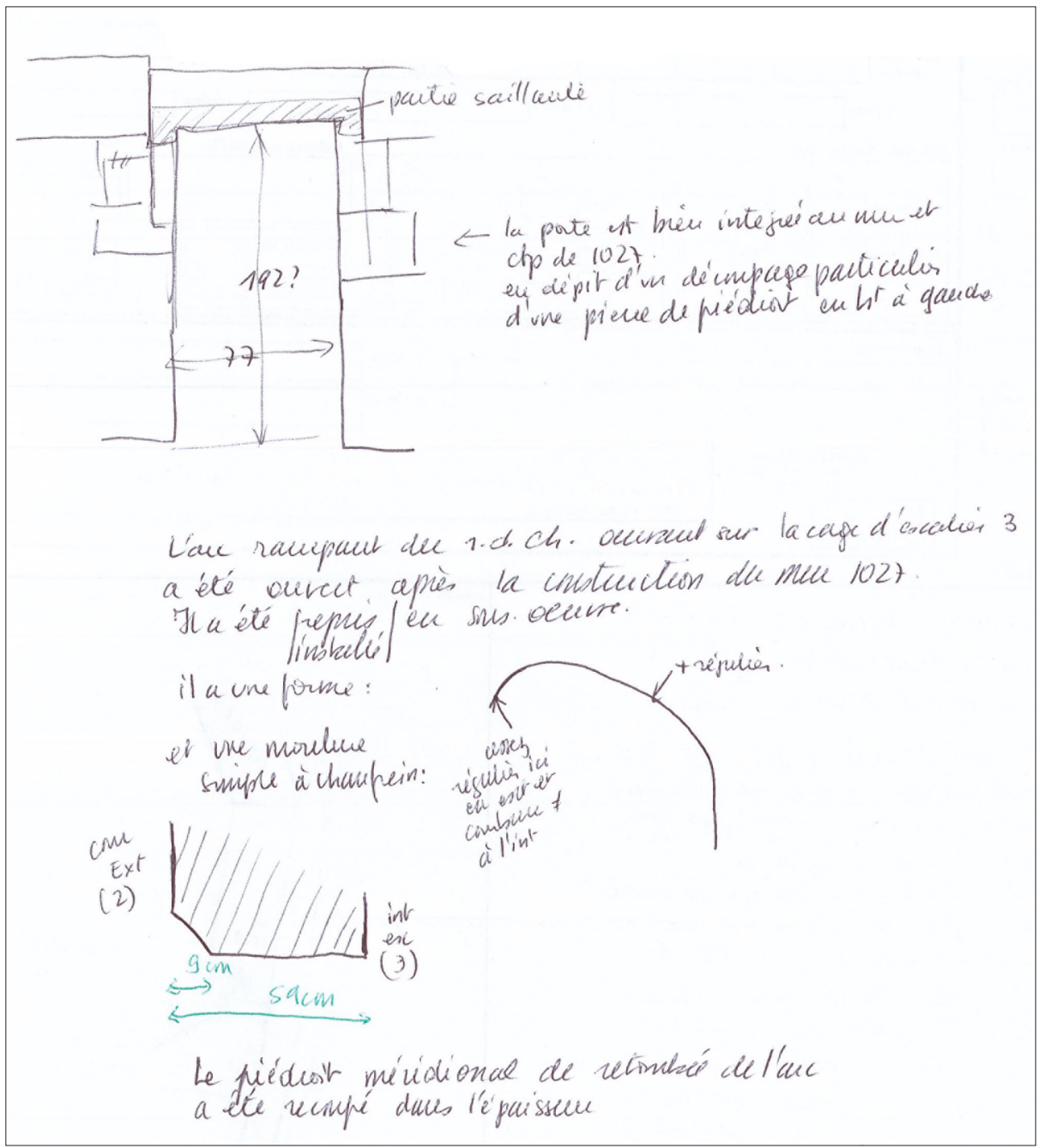
de 20 cm. C'est là la largeur du mur qui n'est composé que d'une épaisseur de pierres du premier au troisième étage. Au rez-de-chaussée le mur est plus épais mais la construction n'a pu être observée que de l'extérieur. L'élévation sur trois niveaux n'est pas représentative de l'ensemble du mur. Elle ne concerne que la partie en façade de la cage d'escalier. A son extrémité sud et sur 1,50 m de long, le mur MR1027 n'a que 2,60 m de hauteur. Là, il ne constitue pas une façade mais une clôture de la cour. Au rez-de-chaussée, le mur y est percé d'une large baie de 1,85 m de long, couverte d'un arc rampant et donnant accès à la première révolution de l'escalier, petit dégagement entre deux (la première marche n'étant pas au pied de la façade MR1027 mais en retrait). Cet arc n'est pas d'origine. Il a été repris en sous-œuvre et bâti sur le piédroit méridional qui, lui, est peut-être présent dès la construction du mur. L'arc a une épaisseur de 0,59 m et il est simplement mouluré d'un chanfrein qui délarde l'angle de son intrados. Au sud, sur la partie du mur qui sert de clôture, ouvre une porte de 1,92 m de haut (si son linteau est en place dès l'origine) et 0,77 m de large. A chaque étage, une haute fenêtre est percée pour éclairer chaque révolution de l'escalier. Leur largeur est quasiment constante (0,70 m au premier étage, 0,65 m au-dessus) et leur hauteur va diminuant : 2,10 m au premier, 1,57 m au deuxième et 1,10 m au troisième étage. Les fenêtres ont chacune un appui saillant et mouluré ; celles du deuxième et du troisième étage ont des piédroits décorés à la base de moulures simples. On enregistre ensuite trois modifications dont on ne sait exactement dans quel ordre elles interviennent. D'une part, le mur MR1027 est surélevé par un pan de mur conservé sur 3,10 m de haut (non enregistré, en bleu sur le relevé MN1010). Pour installer cette surélévation, le faîte du mur initial est partiellement démonté, au moins par l'enlèvement d'un grand buget dans lequel vient s'insérer l'arc de décharge qui supporte la surélévation. Au sommet, celle-ci se terminait par une pente inclinée du nord vers le sud pour supporter la toiture de la cage d'escalier. Cette pente est mal conservée, uniquement au sud. Cette adjonction surélève la cage d'escalier d'un étage et elle est percée d'une fenêtre rectangulaire quasiment alignée sur celles des étages inférieurs, de 1,25 m de haut et 0,75 m de large. Cette extension vers le haut correspond manifestement à la réfection de l'escalier en vis et à la surélévation de la maison d'un étage, en l'espèce le quatrième. C'est aussi au moment de la réfection de l'escalier en vis et juste avant la pose des marches du second, ES1034, que le pan à l'extré-

mité septentrionale du mur MR1027, pan qui donne accès aux loggias, est doublé par le parement 1050. Ce dernier porte à 0,50 m l'épaisseur du mur. Il a un rôle de confortement de l'angle nord-ouest de la cage que les massifs maçonnés SB1045 et SB1059 assurent dans l'angle nord-est. Enfin, ce doublage est contemporain des portes installées à l'entrée des loggias à chaque étage, portes auxquelles sa maçonnerie est liée (portes 1049 au premier, 1051 au deuxième et non enregistrée au troisième étage).

Documents : MN1010, MN1012, MN1015, MN1016

Photos : 68, 69, 70, 71, 87, 91, 92, 93, 94, 103, 101, 102, 104, 112, 113, 114, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154

Auteurs : Odile Maufra



Croquis de MR1027 dans son contexte

US 1028

Fait : MR1027

Sous : 1043

Sur : 1027

Espace : 2, 9

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Matériaux : calcaire coquillier, bugets

Description : extension du mur MR1027 entre l'angle des mur MR1027 et MR1030 (au nord) et le mur MR1032 (au sud). Ce pan de mur sert de façade méridionale au petit volume bâti 9. Voir MR1027.

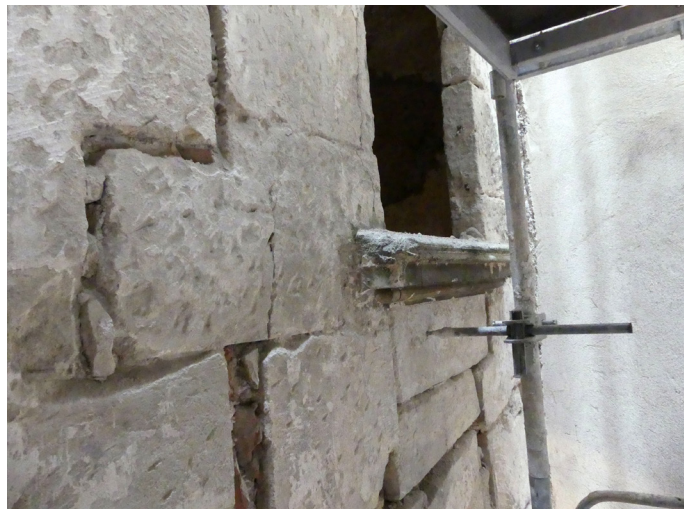
Auteurs : Odile Maufra

Phase : 4

Documents : MN1010, MN1015

Photos : 146, 149

Détail de l'appui de la fenêtre du cagibi du deuxième étage (espace 2.9), vu de la cour, avec l'appareil de bugets de l'extension 1028 du mur MR1027 et, au premier plan, la jointure des deux parties du mur (cliché 149).



US 1029

Fait : VT1029

Sur : 1007. 1027 ?

Espace : 1.2

Catégorie : couverture

Type : voûte en berceau

Dimensions : long. 3,60 m larg. 1,10 à 1,22 m

Description : voûte de couverture de la loggia du premier étage de la maison romane. Voir VT1029.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4

Documents : MN1010, MN1011, MN1014, MN1015

Photos : 79, 81, 82

• VT1029

Espace : 2

Composition : 1029 : voûte en berceau

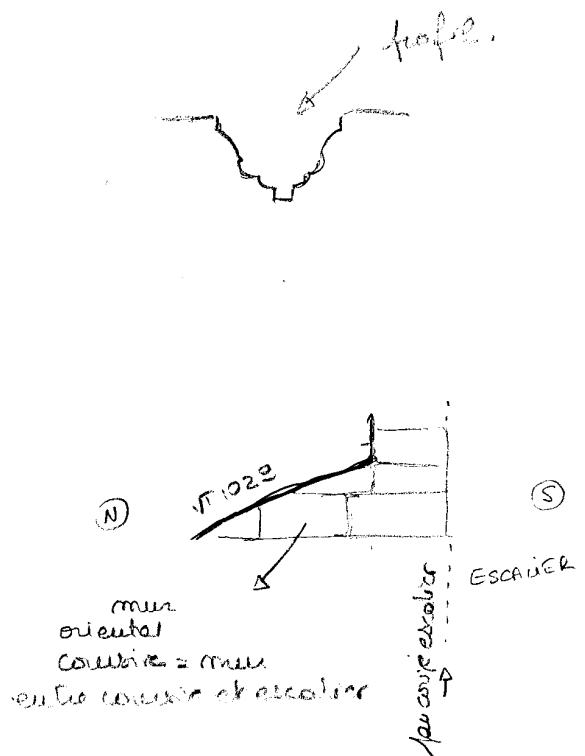
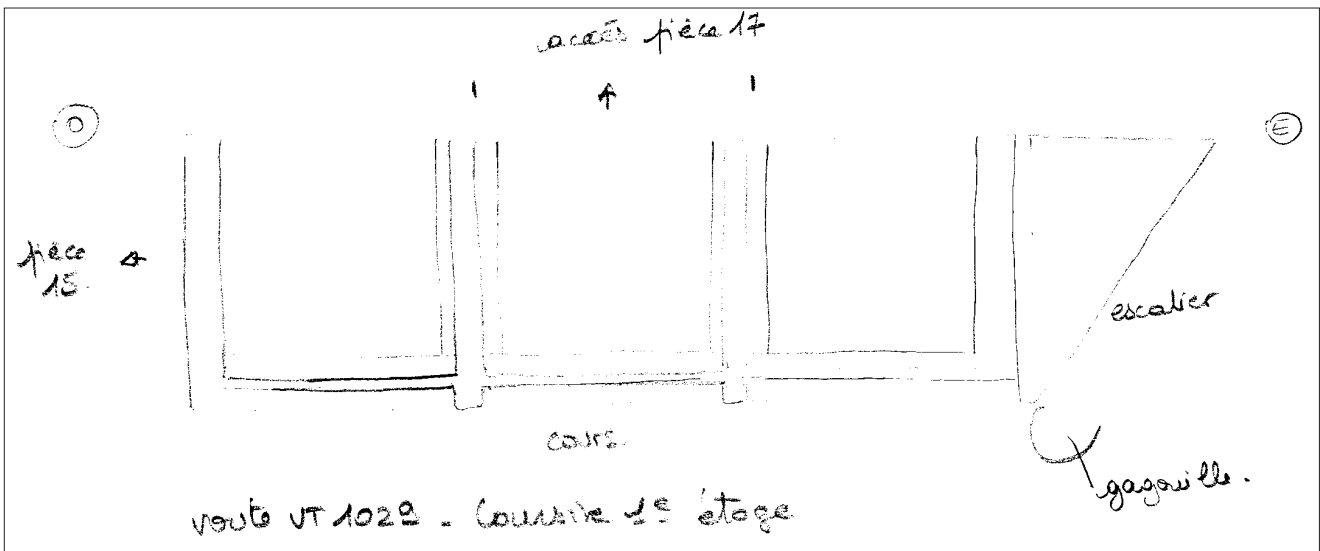
Commentaire : voûte en demi-berceau plein-cintre couvrant la loggia au premier étage de la maison romane. La voûte est tendue entre, au nord, la façade méridionale de la maison, MR1007 où le berceau prend naissance et, au sud, un arc formeret droit tendu entre les façades en retour sur cour, MR1026 à l'ouest et MR1027 à l'est. Cet arc est un peu en retrait du faite. Le berceau est divisé en 3 travées qui s'inscrivent entre 4 arcs doubleaux en demi-cintre. Les 5 arcs sont moulurés, associant, de haut en bas et de chaque côté, une bande plate, un cavet, un petit tore, un second plus petit et un réglet. Les arcs doubleaux débordent légèrement au-delà de l'arc formeret formant des croisements au-delà desquels

les deux doubleaux du centre se terminent par un fleuron à motif végétal (jeune pousse de chou) ; un seul est conservé. L'ensemble est de style gothique. La voûte suit la forme, en plan, de la loggia : elle est plus large à l'ouest (1,22 m) qu'à l'est (1,10 m). Comme l'espace est trapézoïdal, à l'est une dernière travée, de forme triangulaire, rattrape l'irrégularité du plan. Elle a son côté large à la naissance du berceau, au nord et se termine en pointe au croisement de l'arc formeret et de l'arc doubleau de l'est. La voûte est aujourd'hui enduite et son matériau n'a pu être observé.

Documents : MR1009, MN1011, MN1015

Photos : 73, 75, 74, 76, 77, 79, 81, 82

Auteurs : Marie Rochette, Odile Maufra



Le couvrement VT1029 de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue de la partie orientale.

Croquis de VT1029 dans son contexte

US 1030

Fait : MR1030
Sous : 1028
Sur : 1008
Espace : 3, 9
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Description. mur méridional de la cage d'escalier 3.
Phase : 4
Documents : MN1014, MN1015, MN1016
Photos : 89, 90, 98, 105

• MR1030

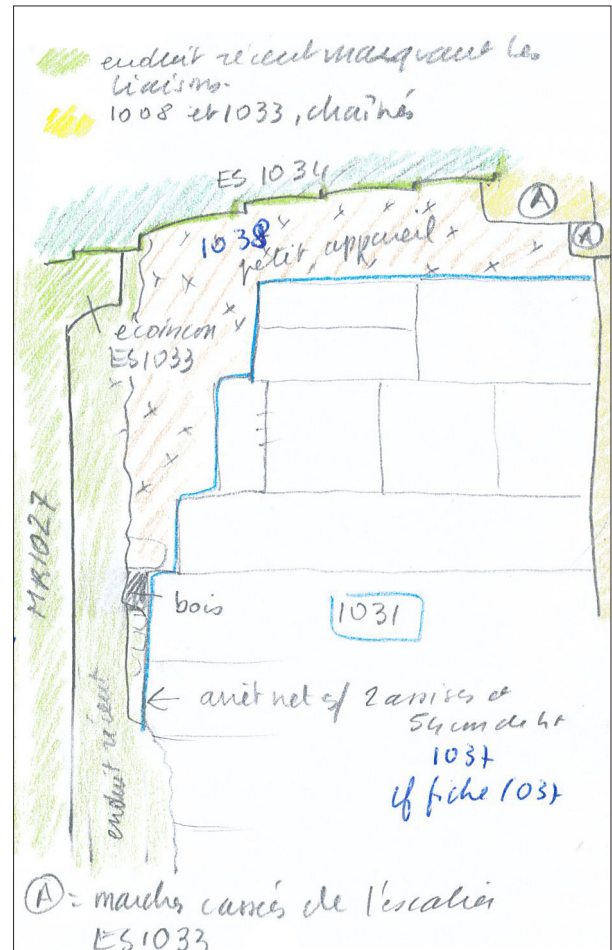
Espace : 3, 9
Composition : 1030 : élévation de mur
Commentaire : mur bâti au sud de la cage d'escalier 3, en retour du mur MR1027 dans son premier état. Le mur forme une façade sur cour dans un premier temps, puis une cloison entre l'escalier et le volume bâti 9 lorsque celui-ci est construit. C'est un mur d'environ 3 m de long sur 0,50 m de large qui présente, en parement interne, une maçonnerie de petits moellons équarris de calcaire froid liés par une terre limoneuse brun orangé, un peu plus foncée que celle du mur MR1008 qui ferme la cage d'escalier à l'est. Les maçonneries des deux murs s'apparentent. Les assises du mur MR1030 sont un peu moins horizontales, les pierres un peu moins serrées et leur hauteur en moyenne un peu importante (de l'ordre de 1 à 2 cm de plus) que celles du mur MR1008. La maçonnerie du mur MR1030 est homogène du premier étage au deuxième étage (le rez-de-chaussée n'est pas observable) et change quelque peu au niveau du troisième étage qui est sans doute repris, en parement interne au moins, au moment où l'on remplace la vis ES1033 par la vis ES1034. Le quatrième étage offre une maçonnerie nouvelle différente, bien que toujours en petit appareil de moellons équarris. Cette surélévation est chaînée à celle du mur MR1027 et correspond à l'ajout d'un étage à l'escalier.
Documents : MN1014, MN1015, MN1016
Photos : 89, 90, 98, 105
Auteurs : Odile Maufra

US 1031

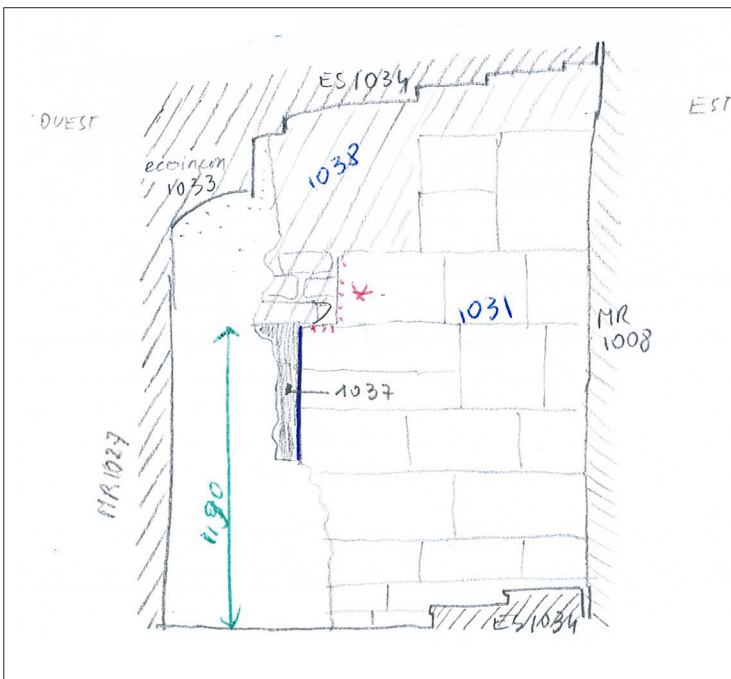
Fait : MR1007
Sous : 1034
Sur : 1008
Équiv. : 1037
Espace : 0.3
Catégorie : mur
Type : pan de mur
Dimensions : long, 2,70 m
Matériaux : calcaire coquillier blanc jaunâtre, bugets.
Construction : moyen appareil de taille
Description. Pan de mur en bugets de calcaire coquillier doublant au rez-de-chaussée et dans la cage d'escalier en vis le mur MR1007. Le pan est dressé sur 8 à 10 assises, soit une hauteur de 3,10 m et sur une largeur de 1,90 m. ce parement (dont l'épaisseur est inconnue) s'appuie à l'est au mur MR1008. Il est antérieur à la pose des marches du second escalier 1034. Son lien avec le premier escalier n'a pas été conservé. Voir MR1007.
Auteurs : Odile Maufra
Phase : 3
Documents : MN1014
Photos : 72, 84, 85, 86, 88



Le mur septentrional MR1007, ici doublé par la maçonnerie US 1031, de la cage d'escalier 3 au rez-de-chaussée (espace 0.3).
Vue d'ensemble et de détail.



Croquis de l'US 1031 dans son contexte



Croquis de l'US 1037 dans son contexte

US 1032

Fait : MR1032

Sous : 1043

Équiv. : 1017 ?

Espace : 2

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Description : mur de limite méridionale de la cour, séparant la parcelle de sa voisine au sud.

Voir MR1032.

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 3 ?

Documents : MN1012, MN1014, MN1015

• MR1032

Espace : 2

Composition : 1032 : élévation de mur

Commentaire : mur de séparation de la cour de la maison romane de la parcelle voisine au sud. Le mur limite la cour et le volume bâti 9 dans l'angle sud-est de la propriété. Il s'interrompt, à l'ouest, avant l'angle de la cour, laissant un passage libre vers l'espace 6, initialement ouvert puis bâti. Ce passage est occupé, à tous les étages par des baies : porte au rez-de-chaussée, fenêtres au-dessus, et par des pans de murs entre ces ouvertures. A l'ouest toujours, le mur forme un angle droit avec le mur perpendiculaire MR1017. L'un et l'autre participent d'un bâtiment qui se trouve sur la propriété voisine. Cet angle a été délardé dans les étages pour créer l'ébrasement oriental des fenêtres. Enfin, le mur est entièrement enduit et sa maçonnerie n'est pas observable.

Documents : MN1012, MN1014, MN1015

Auteurs : Odile Maufras

US 1033

Fait : ES1033

Sous : 1034. 1050 ?

Sur : 1008. 1030. 1038. 1028 ?

Équiv. : 1027

Espace : 3

Catégorie : escalier

Type : escalier en vis

Description : premier escalier en vis de l'espace 3.

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 3

Photos : 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, 104



Le mur MR1027 de séparation de la cour et de la cage d'escalier, au troisième étage (juste sous le palier du 3e) avec sa fenêtre plus basse que celles des étages inférieurs. On note l'écoinçon du premier escalier ES1033 dans l'angle sud-ouest de la cage (à gauche) et au-dessus l'extrémité conservée et plus ou moins saillante de trois marches. Ce sont les dernières marches de l'escalier dans son état initial. Elles correspondent au sommet conservé du mur MR1027 dans son premier état.

• ES1033

Espace : 3

Composition : 1033 : escalier en vis

Commentaire : escalier en vis installé dans l'espace 3, dans l'angle nord-est de la cour, contre le corps principal de logis. L'escalier prend place entre les murs de la cage : au nord la façade méridionale MR1007 du logis qui préexiste, à l'est le mur MR1008, au sud le mur MR1030 et à l'est le mur MR1027 qui est construit en même temps que les révolutions de l'escalier. De cet escalier il ne subsiste que quelques éléments, la plupart tronqués, les révolutions ayant été démontées pour laisser place à un nouvelle vis (ES1034). De la vis initiale sont conservés éléments suivants, de bas en haut : Au rez-de-chaussée dans l'angle nord-ouest, la trompe légèrement inclinée sous un pan droit (photo 87). Dans l'angle nord-est, une trompe buchée et au-dessus le vestige de deux marches de la seconde révolution, ou pas de trompe mais trois marches cassées, estimées d'une petite quinzaine de centimètre d'épaisseur chacune (photo 88). Dans l'angle sud-est, au-dessus de la première révolution et en support de la seconde, une trompe légèrement inclinée sous un pan droit (photo 90). Au premier étage, dans l'angle nord-ouest, en support des dernières marches de la seconde révolution, une trompe inclinée sous un pan droit (photos 91, 97) et dans l'angle nord-ouest, deux marches du début de la troisième révolution (photos 95, 99b) dans l'angle des murs MR1007 et MR1008. Ces deux marches sont fendues et supportées par le contrefort vertical SB1045 (photo 95a). La marche du dessous à un intrados délardé formant une inclinaison imitant une trompe (photo 96b). Sur le pan de mur MR1008, à l'est, juste sous la troisième révolution de l'escalier ES1034, le négatif d'arrachement des marches de l'escalier ES1003 rebouché par une maçonnerie similaire à celle du mur initial (photo 100). On compte, en plus des deux marches en place précédemment citées, quatre arrachements superposés et décalés, jusqu'à la trompe suivante. Dans l'angle sud-est, au-dessus, en support de la troisième révolution, une trompe maçonnée légèrement inclinée sous un pan droit (photos 98a, 98b, 100). Dans l'angle sud-est, entre le 2e et le 3e étage, une trompe inclinée sous un pan droit (photo 105). Juste au-dessus, dans l'angle sud-ouest, entre le 2e et le 3e étage, une trompe inclinée sous un pan droit et trois marches proprement retaillées en corbeau de la quatrième révolution conduisant au palier du 3e et dernier étage à ce moment-là (photo 104).

Photos : 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, 100, 104

Auteurs : Odile Maufras

US 1034

Fait : ES1034

Sous : 1034. 1050 ?

Sur : 1008. 1030. 1028 ?

Équiv. : 1027

Espace : 3

Catégorie : escalier

Type : escalier en vis

Description : second escalier en vis de l'espace 3.

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 4

Documents : MN1014, MN1016

Photos : 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, 100, 103, 102, 105, 107, 109



Le palier du premier étage dans l'escalier ES1034 : angle nord-ouest, avec les portes 1049 d'accès à la coursive à gauche et 1046 d'accès à la salle 1.7 à droite.



Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 au premier étage, dans l'angle nord-est de la cage d'escalier. L'écoinçon a été repris en sous-cœuvre par le massif maçonné 1045, probablement au moment du remplacement de l'escalier initial ES1033 par le suivant, aujourd'hui en place, ES1034.

• ES1034

Espace : 3

Composition : 1034 : escalier en vis

Commentaire : deuxième état de l'escalier en vis de l'espace 3. L'escalier ES1034 est une reconstruction complète de toutes les marches et du noyau avec conservation des murs périmétraux de la cage de l'état antérieur auxquels les marches s'appuient. La nouvelle construction concerne l'ensemble des révolutions, au nombre de 5 puisque l'immeuble est dorénavant doté d'un quatrième étage auquel le nouvel escalier conduit. C'est un escalier en vis sur noyau central construit en pierre de taille. La pierre est un calcaire très dur (moins toutefois que la pierre de Roquemauillère ou Baruthel) de couleur grise à grain fin. Le noyau a un diamètre de 0,40 m environ. Il est décoré de nervures qui s'enroulent autour de lui. Les marches ont une hauteur de 17 cm. Leur nez est mouluré sur 8 cm de haut, associant un tore de 6 cm de diamètre au sommet, souligné d'une fine bande. L'intrados de chaque marche n'est pas à angle droit (de profil) mais délardé par un chanfrein. Ce chanfrein n'est pas présent sur toute la longueur des marches : il n'existe pas à l'extrémité externe. Là, les blocs forment un talon qui est saillant et qui est ancré dans les murs périmétraux. On observe que les marches ne reprennent pas l'emplacement de celles de l'escalier précédent. Elles sont plus hautes d'une quinzaine à une vingtaine de centimètres. Elles ne correspondent plus aux accès vers le volume 7 du corps de logis principal ni vers les loggias. Les portes vers les pièces 1.7, 2.7 et 3.7 sont déplacées, soit en largeur, soit en hauteur (cf. US 1046, 1047, 1052 du mur MR1007) tandis que des portes sont installées entre les loggia et l'escalier alors que précédemment il n'y en avait pas (voir US 1049, 1050). Enfin, avant la pose des marches, le mur MR1027 de la cage d'escalier (à l'ouest) a été doublé par le parement US 1050. Ce doublage intervient en même temps que la réalisation des portes vers la loggia.

Documents : MN1014, MN1016

Photos : 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, 100, 103, 102, 105, 107, 109, 121

Auteurs : Odile Maufra

US 1035

Fait : MR1007

Sous : 1036

Sur : 1007

Espace : 1.2, 1.7

Catégorie : baie

Type : porte

Dimensions : haut. 1,92 m larg. 0,96 m

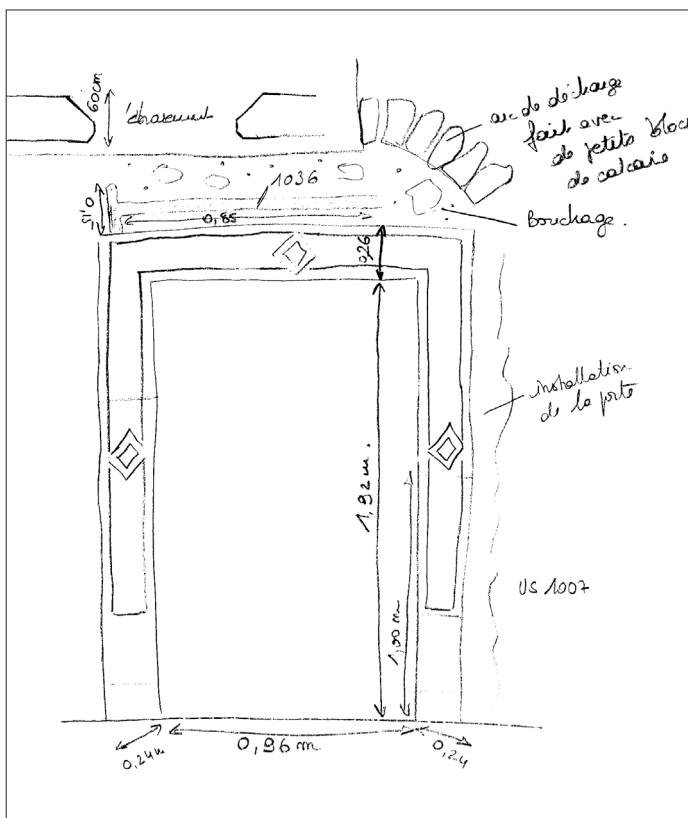
Description : porte de communication entre la pièce 1.7 au premier étage et la coursive 1.2. La porte a été percée dans la maçonnerie 1007 (premier état du mur). Elle est située au centre de la coursive, Sous : la travée centrale de la voûte 1029. L'encadrement extérieur est en pierres de taille à piédroits et linteaux plats encadrés d'un mince bandeau interne et externe avec un décor, au milieu de chacun, d'un triangle dont les contours sont en léger relief jointifs avec les bandeaux qui soulignent les contours de l'encadrement). L'encadrement a une largeur de 0,26 m. A l'intérieur, l'ébrasement est assez important (1,10 m de large). Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4

Documents : MN1011, MN1015, MN1009

Photos : 78, 79, 80, 81, 82



La porte 1035 de circulation entre la coursive et l'espace 1.7 au premier étage de la maison. Croquis de l'US 1035 dans son contexte

US 1036

Fait : MR1007

Sous : 1029

Sur : 1035

Catégorie : baie

Type : arc de décharge

Matériaux : hétérogènes : pierre, bois

Description : arc de décharge sommairement bâti au-dessus de la porte 1035 pour reporter la charge de la partie haute du mur MR1007 sur les piédroits de la baie et soulager son linteau. L'arc est irrégulier, composé de pierres de différents modules agencées en arc à

l'est et assisées à l'ouest. L'espace entre l'intrados de l'arc et le linteau de la porte 1035 est bouché par une maçonnerie de pierres hétérogènes, probablement toutes de remploi, dont un meneau mouluré dont la provenance n'est pas connue. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Documents : MN1011

Photos : 79, 80, 81, 82

US 1037

Fait : MR1007

Sous : /

Sur : 1007

Équiv. : 1038

Espace : 0.3, 0.7

Catégorie : baie

Type : porte

Dimensions : haut.1,90 m larg. 0,88 m

Description : porte au rez-de-chaussée percée après l'état initial dans le mur MR1007, au rez-de-chaussée entre l'espace 07 et la cage d'escalier 03. La porte est contemporaine du doublage 1038 du mur. Elle est installée dans l'angle que ce dernier forme avec le mur en retour MR1027 de la cage d'escalier. De la porte, il n'a été vu que le montant oriental, à 0,88 m de l'angle de l'espace, ce qui donne la largeur de la baie. Le montant a été vu sur 0,55 m de haut, de 1,45 à 1,90 m de hauteur du sol. Il est formé par l'interruption des bugets du pan de mur 1038. Au sommet il supportait un linteau qui a été récupéré avant l'abandon et le bouchage de la porte. Voir MR1007.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 3

Documents : MN1014

Photos : 85, 86

US 1038

Fait : MR1007

Sous : 1034

Sur : 1008. 1031

Espace : 0.3

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Dimensions : long.2,70 m

Matériaux : calcaire coquillier blanc jaunâtre, bugets.

Construction : moyen appareil de taille

Description : pan de mur en moellons de calcaire froid disposés en assises régulières. Les joints, repris, n'ont pu être observés. Le pan de mur se développe sur le doublage 1031 et Sous : les marches du deuxième état de l'escalier en vis (1034). Il bouche certainement l'arrachage des marches du premier escalier 1033 au moment de la construction du second. Il surmonte la porte 1037 dont le linteau ne sera arraché que plus tard.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 4

Documents : MN1014

Photos : 84, 85, 86, 88

US 1039

Fait : MR1007

Sous : 1040

Sur : 1007

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Matériaux : calcaire froid, moyen appareil de taille

Description : pan du mur MR1007 bâti au second étage en moyen appareil de taille et formant une surélévation de la façade sur cour. L'altitude des assises observées conduit à identifier le pan 1039 comme le sommet de l'élévation initial US 1007 plutôt que comme une reprise symétrique avec celle, US 1002, enregistrée en façade méridionale. On observe,

sur le parement externe de la construction 1039, les mêmes traces que sur le pan 1007 (taillant droit, brettature et gradine), ce qui conforte l'interprétation.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 1

Documents : MN1011, MN1016, MN1009

Photos : 108, 109, 110, 115, 116, 117, 120



Détail des maçonneries de moyen appareil de taille et en petit moellon du mur MR1007 au deuxième étage de maison, signalant deux surélévations successives, avec percement d'une fenêtre à cheval sur les deux (bouchée). A l'arrière-plan, la porte de communication entre la coursive et la salle 2.7 au deuxième étage.



Détail de la maçonnerie du mur MR1007, parement méridional sur coursive, au troisième étage de la maison. Vue d'ensemble et détail de l'appareil régulier de petits moellons.

Détail des traces d'outils sur le moyen appareil de taille du mur MR1007 au deuxième étage (première surélévation, US 1039.



US 1040

Fait : MR1007

Sous : 1042

Sur : 1039

Équiv. : 1043 ?

Catégorie : mur

Type : surélévation de mur

Matériaux : calcaire froid, appareil de petits moellons équarris, liant de terre limoneuse orangée

Description : pan du mur MR1007 bâti au second étage en appareil petits moellons équarris et formant une première surélévation de la façade initiale sur cour. Un second du mur qui est peut-être contemporain de la surélévation 1003 en façade septentrionale. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 3

Documents : MN1011, MN1016, MN1009

Photos : 112, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 115

US 1041

Fait : MR1025

Sous : 1051 ?

Sur : 1029

Espace : 2.2

Catégorie : loggia

Type : garde-corps du 2e étage

Dimensions : long.3,60 m haut. 0,90 m

Matériaux : calcaire coquillier, bugets

Description : voir MR1025.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4

Documents : MN1016

Photos : 112, 113, 114, 118, 119

US 1042

Fait : VT1042

Sur : 1051

Espace : 2.2

Catégorie : couverture

Type : voûte en berceau

Description : voûte en berceau transversal de couverture de la loggia du deuxième étage de la maison romane.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4

Documents : MN1016, MN1009

Photos : 118, 119



Détail de la jonction entre le garde-corps 1041 de la coursive au deuxième étage et le mur MR1027 entre la cour et l'escalier. On note que la porte 1051 entre la coursive et l'escalier est installée dans une brèche pratiquée à dessein dans le mur MR1027 caractérisé par des bugets et que le parapet s'appuie sur le montant de la porte et la maçonnerie de bouchage de son ancrage.



La partie orientale de la coursive au deuxième étage avec le mur MR1007 (pan 1039) à gauche (au nord) et le garde-corps 1041 à droite (au sud). Au fond la porte 1051. Vue d'ensemble et détail de l'appui du piédroit de la porte contre le mur.

• VT1042

Espace : 2.2

Composition : 1042 : voûte en berceau

Commentaire : voûte en berceau transversal construite en couvrement de la loggia du second étage de la maison romane. La voûte prend naissance sur les petits côtés de la loggia, sur les murs MR1026 à l'ouest et MR1027 à l'est. Elle a été ancrée dans ce dernier, après la pose de la porte 1051 dont le linteau lui sert d'assise. Cela indique que cette voûte n'est pas celle d'origine mais coïncide à une réfection, peut-être contemporaine de la construction de la porte. Le berceau s'appuie au nord sur la façade MR1007 (US 1040 à ce niveau). L'arc est principalement fait de petites briques pleines, sauf au sud où des pierres de taille sont régulièrement insérées pour former, avec les briques, un arc formeret. L'ensemble a été bâti sur un coffrage avec abondance de mortier de chaux et de sable qui bave en intrados. La voûte était destinée à être enduite.. *Auteurs* : Marie Rochette

US 1043

Fait : MR1027

Sous : 1044

Sur : 1028. 1032

Espace : 2, 9

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Dimensions : long.1,45 m haut. max.cons. 1,70 m

Matériaux : calcaire coquillier, moyen appareil de taille

Description : surélévation de la partie méridionale du mur MR1027. Voir MR1027.

Auteurs : Odile Maufras

Documents : MN1010

Photos : 153, 154



Détail de l'arc de décharge 1043 bâti au-dessus de la fenêtre du troisième étage du cagibi 3.9. au moment de l'exhaussement du mur et de la réfection de la toiture.

US 1044

Fait : MR1027

Sur : 1043

Espace : 2, 9

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Dimensions : long.1,45 m haut. max.cons. 1,70 m

Matériaux : calcaire coquillier, moyen appareil de taille

Description : seconde surélévation de la partie méridionale du mur MR1027. Voir MR1027.

Auteurs : Odile Maufras

Documents : MN1010

Photos : 154

Détail de l'arc de décharge et de couvrement de baie US 1044 bâti au niveau du quatrième étage au moment de l'exhaussement du mur et l'extension du quatrième étage dans cette partie de l'immeuble. (vue en contreplongée de l'arc 1004 et du pan de maçonnerie entre celui-ci et l'arc 1043 au-dessous dont on voit l'extrados en bas de cliché).



US 1045

Fait : SB1045

Sous : 1034

Sur : 1007. 1008. 1033

Espace : 3

Catégorie : massif maçonné

Type : support

Description : contrefort d'angle, interne. Voir SB1045.

Auteurs : Odile Maufra

Photos : 99

• SB1045

Espace : 3

Composition : 1045 : support

Commentaire : massif maçonné construit verticalement dans l'angle nord-est de la cage d'escalier 3, entre les marches de la base de la seconde révolution (qu'il surmonte) et celles de la base de la troisième révolution (sous lesquelles il vient buter). Le massif est sans doute à vocation de soutènement de la structure du second escalier, où peut être même du premier (ES1033) dont la trompe du nord-est est fendue. Le massif est construit en pierres de taille de calcaire dur. Il est de plan carré et mesure 0,50 m de côté.

Photos : 99

Auteurs : Odile Maufra

US 1046

Fait : MR1007

Sous : 1047

Sur : 1007. 1062

Équiv. : 1033. 1063

Catégorie : baie

Type : porte

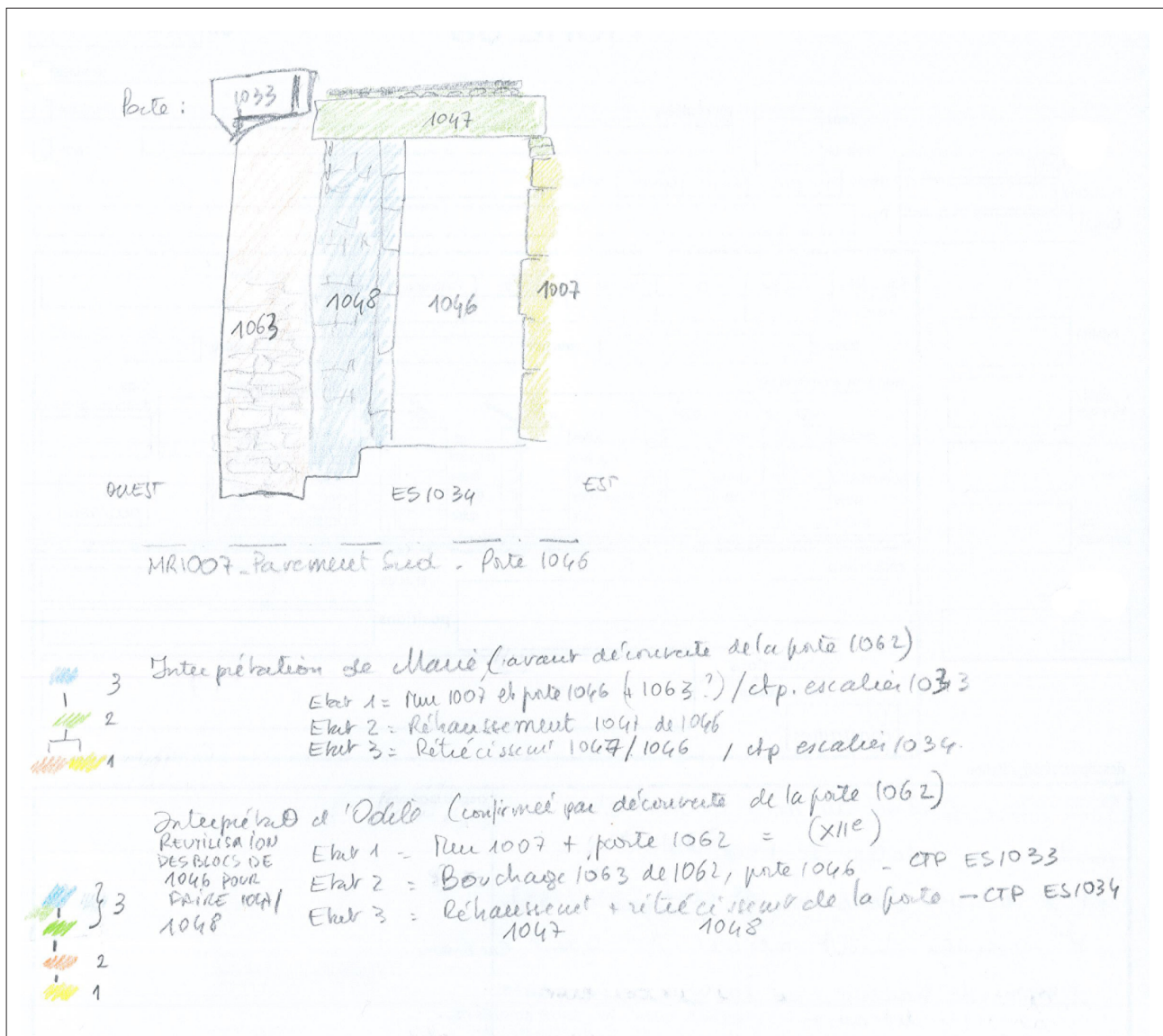
Dimensions : haut. 1,98 m larg.rest. c. 1,40 m

Matériaux : calcaire froid

Description : porte située à l'est du mur MR1007, entre la pièce 1.7 et l'escalier en vis dans son premier état (1033). L'ouverture devait mesurer initialement environ 1,98 m de haut. Sa largeur est inconnue (piédroit occidental non conservé. Hauteur mesurée sur le piédroit oriental). On peut imaginer qu'elle était très large si l'on considère que le linteau et le piédroit de son deuxième état, 1047, sont ceux du premier état qui ont été déplacés. Le linteau du second état est une grande pierre de 1,60 m de long qui aurait été surélevée,



Le mur MR1007 dans sa partie orientale au premier étage de la maison, entre le volume 1.7 et la cage d'escalier 1.3. La porte, 1046, est celle qui communique entre les deux espaces.



Croquis de l'US 1046 dans son contexte

indiquant que l'ouverture a pu avoir initialement une largeur de l'ordre de 1,40 m. Voir US 1047, 1048, MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Documents : MN1015

Photos : 91, 96, 97

US 1047

Fait : MR1007

Sous : 1048

Sur : 1046

Équiv. : 1034

Catégorie : baie

Type : surélévation de porte

Matériaux : calcaire froid

Description : rehaussement de la porte 1046. Ce sont les deux petites briques disposées en calage au-dessus du piédroit oriental en pierres appareillées de la porte 1046 qui indiquent la surélévation. Le bloc qui forme le linteau de la nouvelle porte, de 1,60 m de large, est surdimensionné par rapport à la largeur de cette dernière (0,70 m en façade, 0,80 dans l'embrasure). Il est donc probablement le linteau de la première porte qui a été rehaussé sans même être déposé. Le rehaussement est de 10 cm en façade et de 15 cm de haut dans l'embrasure. Voir US 1046, 1048, MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Documents : MN1015

Photos : 91, 96, 97

US 1048

Fait : MR1007

Sous : ?

Sur : 1047

Catégorie : baie

Type : rétrécissement de baie

Description : pan de mur et piédroit de la porte 1046 qui en forme le rétrécissement. Ce rétrécissement intervient après le rehaussement du linteau, probablement au moment où l'on construit le 2e escalier en vis, ES1034, dont les marches sont décalées vers le haut. Le piédroit est composé de pierres taillées de calcaire froid qui sont manifestement les éléments du piédroit d'origine déplacés de 0,90 m vers l'est pour rétrécir le passage. Le pan de mur 1048 est bâti en moellons équarris et en pierres en bouchage de l'espace entre le pan de mur d'origine à l'ouest (US 1063) et la nouvelle position du piédroit. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Photos : 91, 96, 97

US 1049

Fait : MR1027

Sur : 1025. 1027. 1063

Équiv. : 1050

Espace : 1.2, 1.3

Catégorie : baie

Type : porte

Dimensions : larg. 0,80 m.

Matériaux : calcaire coquillier, moellons taillés

Description. Porte percée dans le mur MR1027 entre le premier étage de la loggia et l'escalier en vis pour permettre l'accès de l'un à l'autre. Voir MR1027. Cette porte est aménagée en même temps que le mur MR1027 est doublé par le parement MR1050. Les montants de la porte sont parfaitement intégrés dans la nouvelle maçonnerie, côté cage d'escalier. En revanche, les bugets du parement externe, plus ancien, ont été cassés pour

intégrer les montants de la porte. Celle-ci n'existait pas au moment où la loggia du premier étage a été créée. L'embranchement de l'escalier ES1034 est prévu pour faciliter l'accès à cette porte, plus basse que le sol de la loggia. Le degré de rattrapage est sur l'espace de la loggia. La porte est bâtie en pierres taillées avec des moulures sobres : un chanfrein casse les angles externes des montants et le linteau est délardé par une doucine.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 5

Documents : MN1011, MN1015

Photos : 91, 92, 93, 94, 97, 137, 180, 181

US 1050

Fait : MR1027

Sous : 1034

Sur : 1007, 1027, 1033 ?

Catégorie : mur

Type : doublage d'élévation

Dimensions : larg. 0,80 m

Matériaux : calcaire coquillier, moellons taillés

Description : doublage interne du pan septentrional du mur MR1025, bâti en même temps que sont insérées les portes de communication entre les loggias et l'escalier en vis au premier étage (porte 1049), au deuxième (porte 1051) et au troisième (porte non enregistrée). Ce doublage porte la largeur du mur à 0,50 m (au lieu de 0,20 m précédemment). La partie méridionale du mur est laissée en l'état. Voir MR1027. On remarque que le pan de mur MR1050 est aligné sur la trompe de l'angle nord-ouest de la cage d'escalier et du premier état de l'escalier et il lui semble bien appuyé et donc postérieur (l'enduit masque en partie mes maçonneries). Cela conforte l'idée que le doublage 1050 du mur MR1027 est lié au second escalier et non au premier.

Auteurs : Odile Maufra

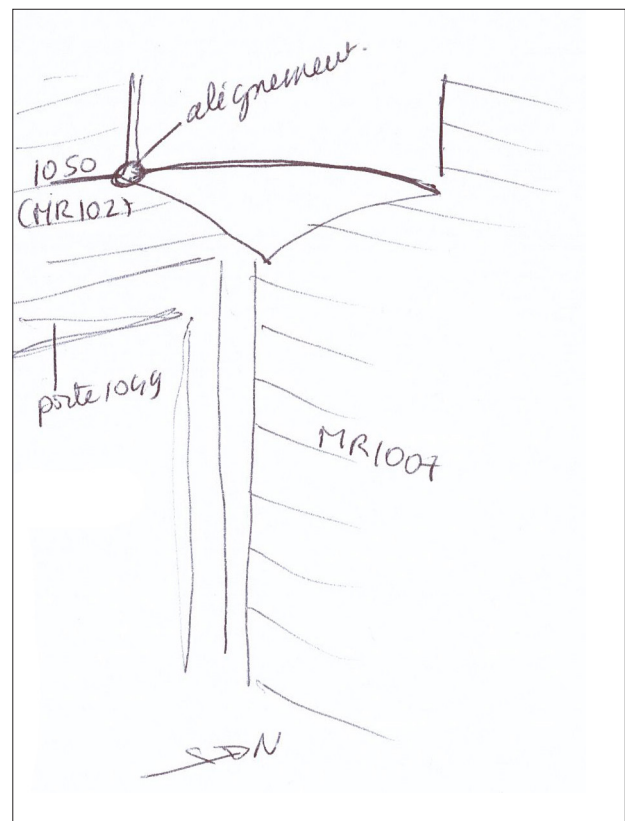
Phase : 4

Documents : MN1016

Photos : 91, 92, 111, 180, 181



Le palier du premier étage dans l'escalier ES1034 : angle nord-ouest, avec les portes 1049 d'accès à la coursive à gauche et 1046 d'accès à la salle 1.7 à droite.



Croquis de l'US 1050 dans son contexte

US 1051

Fait : MR1027

Sous : 1042

Sur : 1027, 1041

Équiv. : 1050

Espace : 2.2, 2.3

Catégorie : baie

Type : porte

Dimensions : larg. 0,90 m

Matériaux : calcaire coquillier, moellons taillés

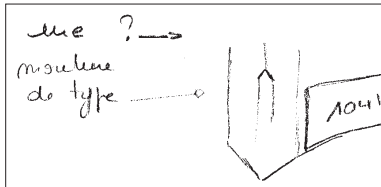
Description : porte percée dans le mur MR1027 entre le deuxième étage de la loggia et l'escalier en vis pour permettre l'accès de l'un à l'autre. Voir MR1027. La porte, comme celle de l'étage inférieur 1049, est intégrée dans la maçonnerie du doublage 1050 du mur MR1027 et se trouve contemporaine de celui-ci. L'encastrement de la porte perturbe en revanche à la fois le parement externe et antérieur du mur MR1027 et l'extrémité du parapet 1041 qu'il recasse. Les cassures sont bouchées par un blocage de petites pierres et de mortier. C'est une porte rectangulaire toute simple, sans moulure, sauf un des piédroits qui a été adouci sur une face par un angle arrondi. Les montants sont en pierres taillées de calcaire coquillier.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4

Documents : MN1011

Photos : 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119



Croquis de l'US 1051 dans son contexte

US 1052

Fait : MR1007

Sur : 1040

Espace : 2.3, 2.7

Catégorie : baie

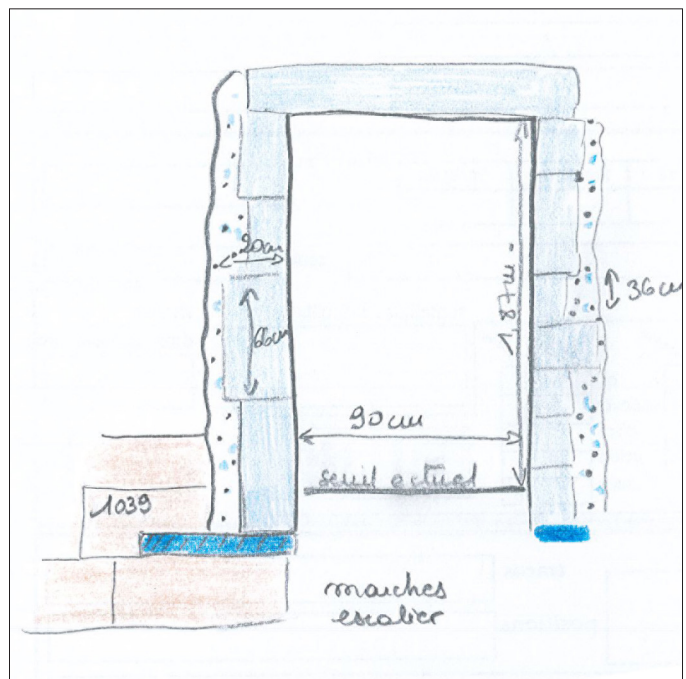
Type : porte

Dimensions : larg. 0,90 m

Description : porte de communication entre l'espace 2.7 et l'escalier en vis au deuxième étage. Voir MR1007. La brèche pratiquée dans le mur pour encastrer la porte est très propre : elle recoupe les pans de mur 1039 et 1040 de manière presque verticale. La porte a



Le mur MR1007 et la porte de séparation entre la pièce 2.7 et la cage d'escalier au deuxième étage. On note à droite le pan coupé correspondant à la structure bâtie SB1059, probablement de confortement.



Croquis Croquis de l'US 1052 dans son contexte

fonctionné avec le second escalier ES1034, mais peut-être déjà avec le premier, ES1033, qui menait au second étage. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Photos : 108, 109

US 1053

Fait : MR1007

Sur : 1039

Équiv. : 1040

Espace : 2.2., 2.7

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Dimensions : haut. 1,85 m larg. 0,90 m.

Matériaux : calcaire coquillier, pierres taillées

Description : fenêtre percée dans le mur de façade méridionale MR1007 au moment de la surélévation 1040. Le bas de la fenêtre perce le pan de mur antérieur 1039 et le sommet est inclus dans le pan 1040. La fenêtre a été bouchée. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 3

Documents : MN1016, MN1009

Photos : 118, 119, 120, 115, 116, 117

US 1054

Fait : MR1007

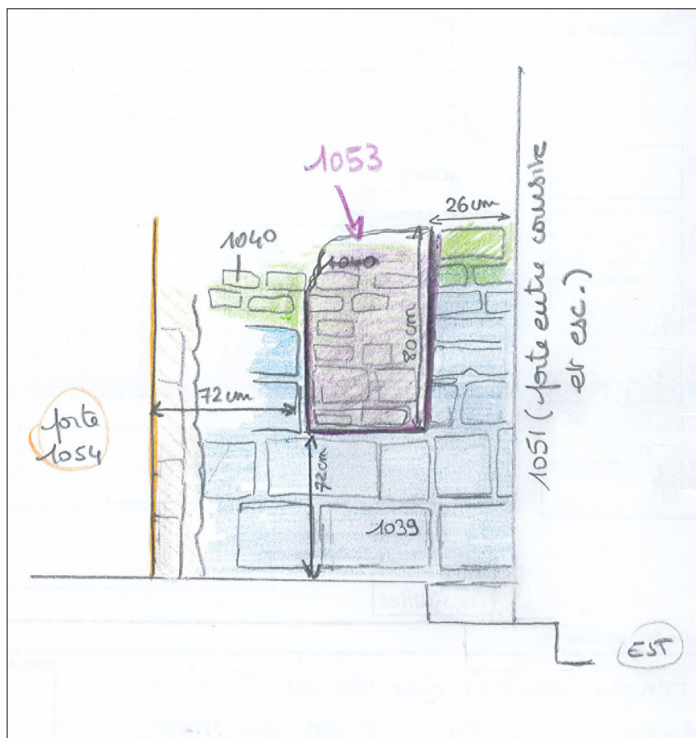
Sur : 1040

Espace : 2.2, 2.7

Catégorie : baie

Type : porte

Description : porte du deuxième étage, percée dans le mur MR1007 au moment de la mise en place de la loggia et permettant la circulation entre cette dernière et la salle 2.7. La porte est centrée par rapport à la loggia ; elle est au-dessus de la porte 1035 qui remplit cette



Croquis de l'US 1053 dans son contexte



La porte 1053 entre la coursive du deuxième étage et la salle 2.7. Vue générale du sud-est, détails vus du sud.

même fonction au premier étage. Le percement réalisé pour sa pose recoupe les pans de maçonneries 1039 et 1040 du mur MR1007 auxquels elle est postérieure. L'encadrement de la porte est fait en pierres taillées de calcaire coquillier et le colmatage du trou de pose a été fait avec des matériaux divers, notamment des petits moellons récupérés sur le pan de mur MR1040. L'ouverture est, côté coursive, de 1,85 m de haut et 0,90 m de large. Le couvrement un linteau droit et monolithique. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 4

Documents : MN1009

Photos : 117, 118, 120

US 1055

Fait : MR1001

Sous : 1056

Sur : 1001

Type : arc de couvrement de baie

Dimensions : larg.rest. c. 4 m haut.rest. c. 2,90 m

Description : arc segmentaire tendu au rez-de-chaussée et au centre de la façade MR1001 pour couvrir une porte aujourd'hui disparue (remaniée). Il ne subsiste de l'arc que les deux extrémités. Sur l'une, à l'est, on observe la partie sommitale de la moulure. Sur l'autre, à l'ouest, la partie inférieure, peut-être incomplète. Ici le sommet a été buché. La moulure n'est pas saillante sur le nu du mur et ne forme donc pas larmier. Elle est restituable comme suit (de haut en bas : un tore à profil segmentaire très horizontal, un chant plat ou réglet mince, une petite doucine droite, presque horizontale, un mince canal, une baguette mince, une gorge à profil demi-circulaire, un petit tore très saillant et une baguette mince. L'ensemble a une hauteur d'environ 30 cm.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 3 ?

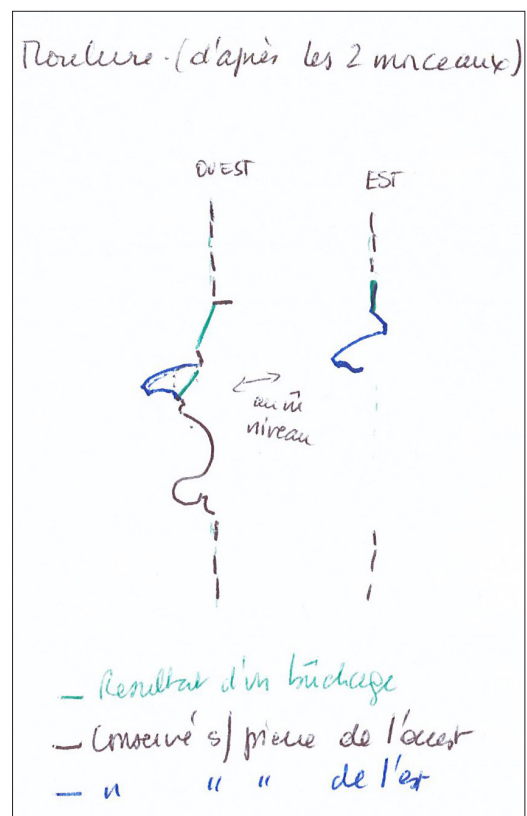
Documents : MN1007

Photos : 158, 159, 160



La baie centrale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romaine au rez-de-chaussée avec ses quatre états successifs : le linteau conservé en haut à droite, l'arc surbaissé gothique mouluré 1055 recoupé par le cintre 1056 lui-même réduit en largeur par les deux piédroits récents qui encadrent la vitrine.

Croquis de l'US 1055 dans son contexte



US 1056

Fait : MR1001

Sous : travaux XX^e s. non enregistrés

Sur : 1055

Catégorie : baie

Type : encadrement de baie

Matériaux : calcaire coquillier blanchâtre. Claveaux de hauteur constante formant un arc assez fin (facture moderne)

Description : grande baie en anse de panier à encadrement en pierre de taille aménagée au rez-de-chaussée au centre de la façade MR1001 et formant le 3e état de cette baie. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufras

Documents : MN1007

Photos : 158, 159, 160

US 1057

Fait : MR1001

Sous : /

Sur : 1003. 1013. 1058. 1064

Catégorie : baie

Type : ensemble de 6 fenêtres

Matériaux : calcaire tendre, coquillier (peu), sableux fin, blanchâtre

Description : ensemble de 6 grandes fenêtres quadrangulaires percées dans la façade MR1001 et formant trois travées régulières sur trois niveaux : les premier, deuxième et troisième étage. On note qu'elles sont identiques entre elles et similaires aux ouvertures du mur MR1004 dont elles sont sans doute, peu ou prou, les contemporaines. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufras

Documents : MN1007, MN1008

Photos : 156, 157, 162, 163, 164, 166, 165, 167, 168, 169, 171, 172, 173, 175, 174, 176, 184, 185, 186, 187, 188, 189

US 1058

Fait : MR1001

Sous : 1057

Sur : 1003

Catégorie : baie

Type : fenêtre

Dimensions : haut.80 cm larg. c. 50 cm

Matériaux : pierre de taille

Description : fenêtre d'un premier état du quatrième étage de la façade MR1001. La fenêtre a uniquement été observée de la rue. Ses dimensions ont été prises sur le relevé de la façade qui n'est pas d'une très grande précision. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 4 ?

Documents : MN1007

Photos : 175, 176



Partie haute de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane : 2^e et 3^e étages, travée de l'ouest.

US 1059

Fait : SB1059

Sous : 1034

Sur : 1033

Espace : 3

Catégorie : massif maçonné

Type : support

Description. contrefort d'angle, interne. Voir SB1059.

Auteurs : Odile Mauftras

Photos : 107, 108

• SB1059

Espace : 3

Composition : 1059 : support

Commentaire : massif maçonné bâti sur deux niveaux au deuxième et troisième étage de la cage d'escalier 3, dans l'angle nord-est de celle-ci. La construction vient renforcer, en s'y appuyant, les trompes de cet angle qui reçoivent une partie de la charge de l'escalier ES1033. Les marches du second escalier, ES1034, s'appuient contre ce massif. Il est en appareil hétérogène avec l'utilisation de bugets et des pierres de toute taille en emploi. Ce massif est un pan de mur bâti en biais à l'angle des mur MR1007 et MR1008 auxquels il s'adosse, masquant les trompes. Il est possible qu'il ne corresponde qu'à une cloison épaisse et non un volume plein. (photos 107, 108). Cela expliquerait qu'au niveau de la terrasse au-dessus du cinquième étage, dans l'angle nord-est de l'immeuble et donc au-dessus de ce massif, on ait un conduit de cheminée ou d'aération en brique (photo 124).

Photos : 107, 108

Auteurs : Odile Mauftras

US 1060

Fait : MR1025

Espace : 2

Catégorie : loggia

Type : garde-corps et support

Dimensions : long. 3,60 m épais. 0,10 m haut. 2,35 m

Matériaux : calcaire coquiller, dalles taillées

Description : éléments de la loggia du troisième étage de la maison romane : garde-corps et colonnette. Le garde-corps diffère de celui des étages inférieurs par l'usage de dalles plus petites que les bugets de premier et du deuxième étage, mais d'épaisseur similaire : 10 cm. La colonnette est en pierre et ouvragée par un décor de style roman, en remploi. Elle mesure 1,52 m de haut (base octogonale, chapiteau et tailloir compris) et a été insérée dans la troisième assise du garde-corps, au milieu de la loggia. Outre ses dimensions inadaptées et son style roman, c'est sa composition qui indique le remploi : le décor et les moulures des différentes parties (tailloir, chapiteau, fût et base) ne sont présents que sur trois côtés. Le quatrième, au nord, est composé d'un champ plat qui a pu recevoir la menuiserie d'une fenêtre. La colonne pourrait avoir servi de meneau en premier lieu, dans une autre construction. Elle provient certainement de la façade principale dont la hauteur des colonnettes peut être restituée sur la base du chapiteau de l'une d'elle encore en place et du cordon soulignant la base de route, également en place. Elle est de 1,50 m (mesure prise sur le relevé de l'architecte qui n'est pas d'une extrême précision). Le tailloir est haut de 19 cm, large de 32 à son sommet et 24 cm à sa base. Le chapiteau est orné de feuilles d'acanthe sur trois rangs. Il est haut de 30 cm et sa largeur est de 24 cm au sommet et 16 à la base.



La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage. Vue plongeante depuis la fenêtre de l'escalier espace 3.



La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage. Vue latérale.



La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage. Détail de la base prise dans la main courante cimentée du garde-corps.

Le fût, orné de filet double entrecroisés en vannerie est haut de 90 cm et a un diamètre constant de 13 cm. La base est haute de 13 cm, de forme octogonale et présente un profil de tore en demi cœur renversé marqué d'une légère arête. Cette colonne repose sur un socle composé de deux pierres superposées, en forme de tailloir à champ plat au sommet et de pointe de diamant renversée à la base. Ce socle semble être le remploi d'un autre élément que la colonnette 1060 (il n'a pas été compté dans la mesure de la hauteur de la colonnette).

Auteurs : Marie Rochette

Phase : 6

Documents : MN1009

Photos : 60, 128, 129, 130, 131, 152

US 1061

Fait : MR1018

Sur : 1017

Équiv. : 1018

Catégorie : baie

Type : porte

Description : porte dans le mur MR1018. Voir MR1018.

Auteurs : Marie Rochette

Documents : MN1006, MN1016

Photos : 135, 136

US 1062

Fait : MR1007

Sous : 1046, 1049

Sur : /

Équiv. : 1007

Espace : 1.7

Catégorie : baie

Type : porte

Dimensions : haut. cons. 3,02 m larg. obs. 0,55 m

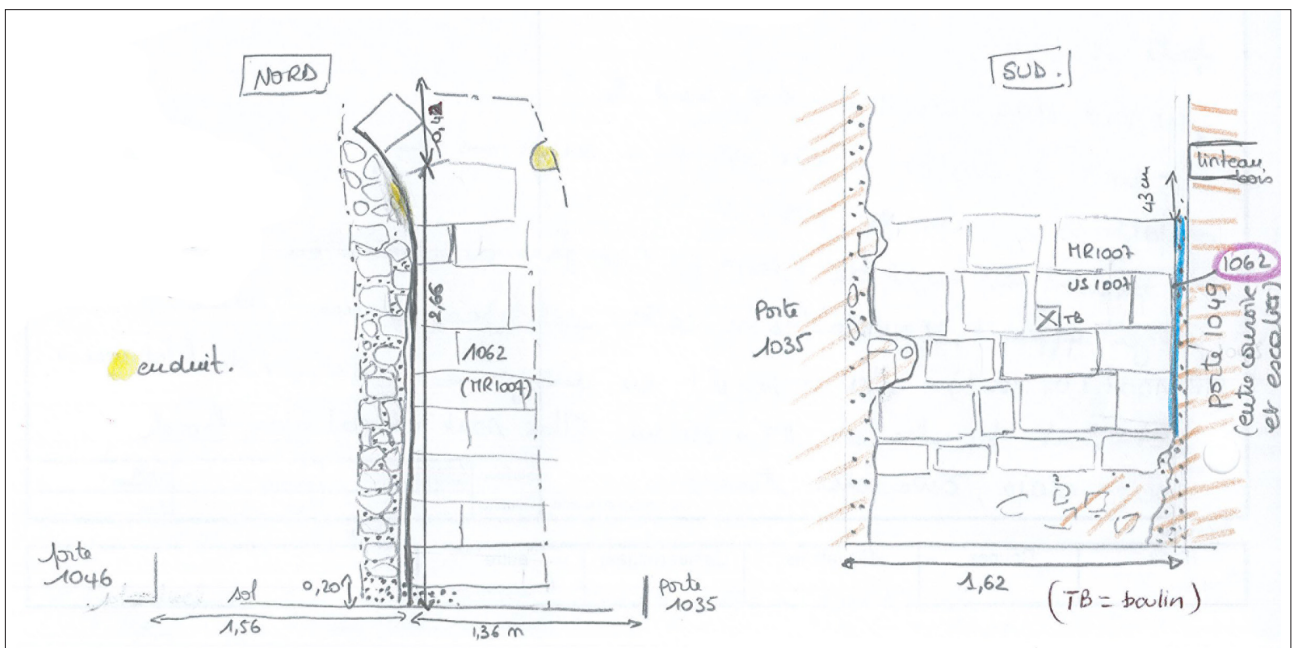
Matériaux : calcaire froid de Roquemaiilière, moyen appareil de taille, liant de terre limoneuse rosée à points de chaux

Description : porte dans le mur MR1007, au premier étage. Partiellement dégagée en parement nord (aujourd'hui bouchée et enduite) et partiellement visible en extérieur où elle est masquée par le montant d'une porte postérieure à son abandon, la porte 1049 entre la coursive du premier étage et la cage d'escalier. Voir MR1007.

Auteurs : Marie Rochette

Documents : MN1004, MN1005, MN1009

Photos : 137, 138, 139, 140, 143



Croquis de l'US 1062 dans son contexte

US 1063

Fait : MR1007

Sous : 1047. 1048

Sur : 10062

Équiv. : 1046

Espace : 1.2, 1.3, 17

Catégorie : mur

Type : pan de mur

Matériaux : calcaire froid, joints de limon orangé

Description : pan de mur bâti en bouchage de la porte 1062 et servant, à l'est, de piédroit à la porte 1046. La maçonnerie est en appareil de moellons de calcaire froid équarris, disposés en assises régulières à la base et en parement externe (observé à proximité de la porte 1046). Au-dessus et en parement interne, le bouchage est très irrégulier (observé sur une petite surface). La maçonnerie interne est peut-être faite tardivement si le bouchage initial de la porte n'a pas condamné toute l'épaisseur de l'embrasure de la baie, pour maintenir une niche par exemple.

Auteurs : Odile Maufras

Photos : 91, 96, 97

US 1064

Fait : MR1011

Sous : 1012

Sur : /

Équiv. : 1001

Espace : 1.7

Catégorie : mur

Type : arc de décharge dans un mur

Matériaux : pierre : moellon, calcaire froid

Construction : moyen appareil de taille

Description : arc de décharge en parement interne du mur MR1001, disposé entre la baie orientale du rez-de-chaussée et la fenêtre géminée orientale du premier étage. L'arc est en claveaux taillés de calcaire froid gris, assemblés à joints vif).

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 1

Documents : MN1008

Photos : 186

US 1065

Fait : MR1001

Sous : 1015. 1066

Sur : /

Équiv. : 1001

Espace : 1.7

Catégorie : mur

Type : pan de mur avec arc de décharge

Matériaux : calcaire froid

Construction : petit et moyen appareil de taille

Description : parement interne du mur MR1001 au centre de l'élévation du premier étage (pièce 1.7). Le mur présente un arc à la base (vu en deux points), une élévation en petit appareil sur environ 0,70 m au-dessus de celui-ci, puis une élévation en Moyen appareil qui forme le trumeau entre les deux baies géminées du centre de la façade. L'extrémité orientale du trumeau a été mise au jour et montre, par son éloignement de l'ouverture de la baie, que celle-ci était installée dans une large alète (de l'ordre de 2,50 m si la baie est symétrique). La maçonnerie est similaire à celle du parement externe du mur MR1001, avec toutefois une patine différente et, juste au-dessus de l'arc, 5 assises de petit appareil de taille. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufras

Phase : 1

Documents : MN1008

US 1066

Fait : MR1001

Sous : /

Sur : 1065

Équiv. : 1057

Espace : 1.7

Catégorie : baie

Type : bouchage de fenêtre

Description : partie récente du mur : bouchage de l'alète de la baie géminée du centre-ouest au premier étage. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 6

Documents : MN1008

US 1067

Fait : MR1001

Sous : /

Sur : 1016

Équiv. : 1057

Espace : 1.4

Catégorie : baie

Type : bouchage de fenêtre

Description : partie récente du mur : bouchage de la baie géminée de l'ouest au premier étage. Voir MR1001.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 6

Documents : MN1008

Photos : , 26, 27

US 1068

Fait : MR1007

Sous : 1011

Sur : /

Équiv. : 1007

Espace : 1.7, 2

Catégorie : baie

Type : porte

Matériaux : calcaire froid

Construction : moyen appareil de taille

Description : porte dans le mur MR1007, au premier étage, recoupée par la porte 1035. Voir MR1007.

Auteurs : Odile Maufra

Phase : 1

Photos : 191

2. Inventaire des photographies

NB : tous les clichés existent en format numérique uniquement.

Photographie n° 1

Sujet : L'angle sud-est de la pièce 1.7 (espace central du corps de logis sur la rue de la Madeleine au premier étage) avec ses deux sondages ponctuels.

US et faits : MR1005, 1005, 1006, 1007, MR1007

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n° 2

Sujet : Le sondage au centre du parement occidental du Mur MR1005, de séparation des pièces 1.7 et 1.8. Ici pièce 1.8 : détail de l'appui de la maçonnerie US 1005 (à gauche / au nord) contre la maçonnerie US 1006 plus ancienne (à droite / au sud). (Espace central du corps de logis sur la rue de la Madeleine au premier étage, mur oriental)

US et faits : MR1005, 1005, 1006

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n° 3

Sujet : Le sondage dans l'angle sud-est de la pièce 1.7 (espace central du corps de logis sur la rue de la Madeleine au premier étage). A gauche (au nord) la maçonnerie US 1006 à l'extrémité du mur MR1005 et à droite (au sud-ouest) l'extrémité orientale du mur MR1007. Il n'a pas été clairement déterminé si la maçonnerie US 1006 s'appuyait à US 1007 ou l'inverse.

US et faits : MR1005, 1006, 1007, MR1007

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n° 4

Sujet : Détail de la liaison des murs MR1005 (US 1006, à gauche / au nord) et MR1007 (à droite / au sud-ouest) dans l'angle sud-est de la pièce 1.7 (espace central du corps de logis sur la rue de la Madeleine au premier étage). Il n'a pas été clairement déterminé si la maçonnerie US 1006 s'appuyait à US 1007 ou l'inverse.

US et faits : MR1005, 1006, 1007, MR1007

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n° 5

Sujet : Détail de l'extrémité orientale du mur MR1007 qui sépare le corps de logis sur la rue de la Madeleine de l'espace de cour occupé par la loggia et l'escalier 1.3. Détail notamment du boudin et de la porte de communication entre la pièce et l'escalier, rajoutée postérieurement à l'état initial du mur.

US et faits : 1007, MR1007

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n° 6

Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce 1.8 (espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage) avec ses deux sondages ponctuels.

US et faits : MR1004, 1004, 1005, MR1005

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n° 7

Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce 1.8 (espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage) et l'appui du mur de cloison MR1005 (US 1005, à gauche) sur la façade MR1004 (à droite).

US et faits : MR1004, 1004, 1005, MR1005

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n° 8

Sujet : Détail de l'appui du mur de cloison MR1005 (US 1005, à gauche) sur la façade MR1004 (à droite).

US et faits : MR1004, 1004, 1005, MR1005

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 9

Sujet : Détail du parement oriental du mur de cloison MR1005 dégagé sur deux tout petits sondages.

US et faits : 1005, MR1005

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 10

Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce 1.8 (espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage) et l'appui du mur MR1009 (à gauche, à l'est) sur la maçonnerie antérieure US 1006 du mur MR1005 (à droite, au nord-ouest).

US et faits : 1006, MR1005, 1009, MR1009

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n° 11

Sujet : Détail de l'appui du mur MR1009 (à gauche, à l'est) sur la maçonnerie antérieure US 1006 du mur MR1005 (à droite, au nord-ouest). (Pièce 1.8 : espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage);

US et faits : 1006, MR1005, 1009, MR1009

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n° 12

Sujet : Appui du mur MR1009 (à droite, à l'ouest) sur le mur antérieur MR1010 (à droite, à l'est) dans l'angle sud-est de la pièce 1.8 : espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage). On voit que dans l'angle, le parement du mur MR1010 a été dégrossi.

US et faits : 1010, MR1010, 1009, MR1009

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n° 13

Sujet : Détail de la maçonnerie du mur MR1009 dans l'angle sud-est de la pièce 1.8 : espace à l'extrémité nord-est de l'îlot, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la Place aux Herbes, au premier étage).

US et faits : 1009, MR1009

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n° 14

Sujet : Le pan du mur MR1007 dans l'angle sud-ouest de l'espace 1.7 au premier étage (à gauche) et son retour à droite, le mur MR1014. L'angle a été utilisé en conduit de cheminée qui a tout noirci. On repère sur la gauche, dans le plan du mur MR1007, la fenêtre 1011 bouchée par une maçonnerie de briquettes.

US et faits : 1007, MR1007, 1011, 1014, MR1014

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n° 15

Sujet : Détail de la fenêtre 1011 dans le mur MR1007 dans l'angle de l'espace 1.7.

US et faits : 1007, MR1007, 1011.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n° 16

Sujet : Vue d'ensemble de la partie occidentale de l'espace 1.7 et des sondages pratiqués dans les maçonneries de l'angle nord-ouest.

US et faits : 1015, MR1001, 1014, MR1014

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n° 17

Sujet : Vue d'ensemble des sondages pratiqués dans l'angle nord-ouest de l'espace 1.7. A gauche le mur de refend MR1014 avec un piédroit mince à proximité de l'angle que l'on ne retrouve pas au sol (placard avec bouchage à gauche). A droite le revers US 1015 de la façade MR1001.

US et faits : 1015, MR1001, 1014, MR1014

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 18

Sujet : Détail du sondage haut pratiqué dans l'angle nord-ouest de l'espace 1.7. A gauche le mur de refend MR1014 avec un piédroit mince à proximité de l'angle (placard avec bouchage à gauche). A droite le revers US 1015 de la façade MR1001 contre lequel le mur MR1014 s'adosse.

US et faits : 1015, MR1001, 1014, MR1014

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 19

Sujet : Vue d'ensemble du sondage bas pratiqué dans l'angle nord-ouest de l'espace 1.7. A gauche le mur de refend MR1014 s'appuyant sur la maçonnerie US 1015 de la façade MR1001 (à droite).

US et faits : 1015, MR1001, 1014, MR1014

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 20

Sujet : Le sondage bas pratiqué dans l'angle nord-ouest de l'espace 1.7 : détail de la maçonnerie US 1015 au revers du mur MR1001 avec remplissage d'un claveau au niveau du sol

US et faits : 1015, MR1001, 1014, MR1014

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie n° 21

Sujet : Les éléments du décor autour de la fenêtre la plus orientale de l'immeuble au premier étage (espace 1.7, partie orientale), piédroit oriental de la baie; vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n° 22

Sujet : Les éléments du décor autour de la fenêtre la plus orientale de l'immeuble au premier étage (espace 1.7, partie orientale), piédroit occidental de la baie; vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 23

Sujet : Les éléments du décor autour de la seconde fenêtre en partant de l'est et au premier étage (en façade de l'espace 1.7, partie occidentale), piédroit occidental de la baie; vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 24

Sujet : Les éléments du décor autour de la seconde fenêtre en partant de

l'est et au premier étage (en façade de l'espace 1.7, partie occidentale), piédroit occidental de la baie; vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 25

Sujet : Les éléments du décor autour de la seconde fenêtre en partant de l'est et au premier étage (en façade de l'espace 1.7, partie Orientale), piédroit oriental de la baie; vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n° 26

Sujet : Les éléments du décor autour de la pièce 1.4 au premier étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine, et du petit sondage dans l'angle nord-ouest de la pièce.

US et faits : 1016, MR1001, MR1019

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n° 27

Sujet : Détail du petit sondage dans l'angle nord-ouest de la pièce 1.4 au premier étage de la maison. 0 gauche le doublage du pignon occidental de la maison, MR1019, à droite le revers US 1016 de la façade MR1001.

US et faits : 1016, MR1001, MR1019

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n° 28

Sujet : Vue d'ensemble de la pièce 2.7 au deuxième étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine, et détail de la maçonnerie aperçue dans le cadre d'un petit sondage.

US et faits : 1020, MR1001

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie n° 29

Sujet : Vue d'ensemble de la pièce 3.7 au troisième étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine, et détail de la maçonnerie aperçue dans le cadre d'un petit sondage.

US et faits : 1022, MR1001

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie n° 30

Sujet : Mur gouttereau nord de Sainte-Eugénie, partie haute.

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n° 31

Sujet : La cour au cœur de l'îlot, à l'angle de l'église Sainte-Eugénie et de la maison romane.

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n° 32

Sujet : La colonnette 1060 au dernier niveau de la coursive.

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n° 33

Sujet : Le 4e étage de la façade orientale de la cour (façade des espaces 3 d'escalier et 9 de cagibi).

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n° 34

Sujet : Le 5e étage de la façade orientale de la cour (façade de l'escalier d'accès à la terrasse et de la terrasse).

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n° 35

Sujet : L'angle nord-ouest de la maison : détail des chaînages.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, MR1019

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°36

Sujet : L'angle nord-ouest de la maison : détail de l'extrémité du mur occidental MR1019. Vue d'ensemble puis détails de bas en haut.

US et faits : MR1019

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n° 37

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Les décroîtages initiaux.

US et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°38

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. L'angle sud-est de la pièce : les deux murs modernes en angle MR1018.

US et faits : 1018, MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n° 39

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Détail des deux murs chaînés MR1018.

US et faits : 1018, MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°40

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Détail du parement du mur méridional MR1018.

US et faits : 1018, MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n° 41

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Détail du mur MR1017, de son chaînage et de son ouverture; Le mur constitue tardivement la séparation entre la pièce 1.6 et la propriété de l'est. Initialement, il forme le pignon occidental de l'immeuble bâti à l'est sur la parcelle voisine. Il s'interrompt par un chaînage au sud qui donne la largeur initiale de l'immeuble.

US et faits : 1017, MR1017

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°42

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Détail du chaînage à l'extrémité méridionale du mur MR1017 et de l'appui du mur MR1018 (à droite, au sud), sur ce chaînage.

US et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n° 43

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Détail de l'encadrement de la baie perçant le mur MR1017.

US et faits : 1017, MR1017

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°44

Sujet : La pièce 1.6 au premier étage, à l'arrière de la maison dans la partie occidentale. Vue d'ensemble de la baie perçant le mur MR1017.

US et faits : 1017, MR1017

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°45

Sujet : Les éléments du décor autour de la fenêtre la plus occidentale au premier étage (en façade de l'espace 1.6), piédroit oriental de la baie, vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°46

Sujet : Les éléments du décor autour de la fenêtre la plus occidentale au premier étage (en façade de l'espace 1.6), piédroit occidental de la baie, vu de l'intérieur.

US et faits : 1001, MR1001

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°47

Sujet : Vue d'ensemble de la pièce 3.7 au troisième étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine.

US et faits : 1022, MR1001

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°48

Sujet : Vue d'ensemble de la pièce 3.7 au troisième étage de la maison, corps sur rue de la Madeleine, et détail de la maçonnerie aperçue dans le cadre d'un petit sondage.

US et faits : 1022, MR1001

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°49

Sujet : Pièce 3.7 au troisième étage de la maison : détail de la maçonnerie aperçue dans le cadre d'un petit sondage.

US et faits : MR1001, 1022

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°50

Sujet : Pièce 2.6 au deuxième étage : sommet du mur MR1017 dans son premier état et pente du toit. Surélévation US 1021 au-dessus et extension vers le sud (la droite) MR1018.

US et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018, 1021

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°51

Sujet : Pièce 2.6 au deuxième étage : vue d'ensemble de l'angle sud-est de la pièce et des parties décroîtées des murs (localisation des points d'observation de la maçonnerie).

US et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018, 1021

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°52

Sujet : Pièce 2.6 au deuxième étage : le mur méridional MR1018 en petit appareil de moellons équarris à joints fins. Vue d'ensemble des zones observées et vues de détail.

US et faits : 1018, MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°53

Sujet : Base de la partie orientale de l'église Sainte-Eugénie prise depuis l'espace 2.6 de la maison romane. A la base du mur, grand appareil de taille de calcaire froid.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°54

Sujet : La partie orientale de l'église Sainte-Eugénie prise depuis l'espace 3.6 de la maison romane.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°55

Sujet : Pièce 3.6 au troisième étage : vue d'ensemble de l'angle sud-est de la pièce et des parties décroûtées des murs (localisation des points d'observation de la maçonnerie).

US et faits : MR1017, 1018, MR1018, 1021

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°56

Sujet : Pièce 3.6 au troisième étage : le mur oriental MR1017, ici sa surélévation US 1021 formant chaînage, contrebutée par une reprise en hauteur du mur MR1018.

US et faits : MR1017, MR1018, 1021

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°57

Sujet : Pièce 3.6 au troisième étage : le mur oriental MR1017, ici sa surélévation US 1021 formant chaînage, contrebutée par une reprise en hauteur du mur MR1018. Détail de la jonction des deux murs.

US et faits : MR1017, MR1018, 1021

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°58

Sujet : Pièce 3.6 au troisième étage : détail du parement du mur MR1018 (mur oriental au sud de la pièce).

US et faits : MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°59

Sujet : Pièce 3.6 au troisième étage : détail du parement du mur méridional MR1018.

US et faits : MR1018

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°60

Sujet : Vue partielle de la coursive au troisième étage de la maison romane et de la colonnette romane en remploi.

US et faits : 1025, MR1025, 1060

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°61

Sujet : La cathédrale Sainte-Marie et Saint-Castor, vue de la terrasse de la maison romane.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°62

Sujet : Le toit de l'église Sainte-Eugénie, vue depuis la terrasse de la maison romane.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°63

Sujet : La garde-corps de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue depuis la cour.

US et faits : 1025, MR1025

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°64

Sujet : La garde-corps de la coursive au nord de la cour et au premier

étage : détail de la moulure à la base.

US et faits : MR1025

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°65

Sujet : L'arc de la voûte VT1026 dans l'angle sud-ouest de la cour. Vue d'ensemble

US et faits : 1026, VT1026

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°66

Sujet : L'arc de la voûte VT1026 dans l'angle sud-ouest de la cour. Détail de la retombée au sud et de la moulure.

US et faits : 1026, VT1026

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°67

Sujet : La voûte VT1026 dans l'angle sud-ouest de la cour. Vue de l'angle de la cour vers le couloir d'entrée 01.

US et faits : 1026, VT1026

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°68

Sujet : Le mur oriental de la cour, MR1027, au rez-de-chaussée avec à gauche (au nord) son arc rampant d'ouverture vers l'escalier 3 et à droite la porte de desserte d'un espace réduit.

US et faits : 1027, MR1027

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°69

Sujet : Le mur oriental de la cour, MR1027, au rez-de-chaussée: détail de l'arc rampant d'ouverture vers l'escalier 3.

US et faits : 1027, MR1027

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°70

Sujet : Le mur oriental de la cour, MR1027, au rez-de-chaussée: détail de la porte de desserte du sud-est.

US et faits : 1027, MR1027

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°71

Sujet : La baie de communication entre la cour et l'escalier en vis au nord-est de la cour : détail de la moulure de l'arc. Le mur oriental de la cour, MR1027, au rez-de-chaussée : détail de l'arc rampant d'ouverture vers l'escalier 3.

US et faits : 1027, MR1027

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°72

Sujet : Le mur septentrional MR1007, ici doublé par la maçonnerie US 1031, de la cage d'escalier 3 au rez-de-chaussée (espace 0.3). Vue d'ensemble et de détail.

US et faits : MR1007, 1031, 1033, ES1034.

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°73

Sujet : Le couvrement VT1029 de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue de la partie centrale, de dessous (au-dessus de la porte d'accès à la pièce 1.7 dont on voit le linteau).

US et faits : VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°74

Sujet : Le couvrement VT1029 de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue de la partie occidentale, de dessous (au-dessus de la porte d'accès 1035 à la pièce 1.7 dont on voit le linteau).

US et faits : VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°75

Sujet : Le couvrement VT1029 de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue de la partie orientale.

US et faits : VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°76

Sujet : Le couvrement VT1029 de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Vue de la partie occidentale.

US et faits : VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°77

Sujet : Le couvrement VT1029 de la coursive au nord de la cour et au premier étage. Détail des moulures des arcs (en côtes de baleine).

US et faits : VT1029

Auteure : Marie Rochette

Photographie n°78

Sujet : La porte 1035 de circulation entre la coursive et l'espace 1.7 au premier étage de la maison.

US et faits : MR1007, 1035

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°79

Sujet : La porte 1035 de circulation entre la coursive et l'espace 1.7 au premier étage de la maison. Détail du linteau et du blocage maçonné 1036 qui le surmonte et qui remploie un meneau

US et faits : MR1007, 1035, 1036, 1029, VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°80

Sujet : La porte 1035 de circulation entre la coursive et l'espace 1.7 au premier étage de la maison. Détail de l'ébrasement de l'encadrement.

US et faits : MR1007, 1035, 1036

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°81

Sujet : La coursive MR1025 au premier étage.

US et faits : MR1007, 1035, 1036, 1029, VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°82

Sujet : La coursive MR1025 au premier étage.

US et faits : MR1007, 1035, 1036, 1029, VT1029

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°83

Sujet : L'encombrement des échafaudages dans la cour; ici vu du premier étage, de la pièce 1.6.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°84

Sujet : Le mur septentrional MR1007, ici doublé par la maçonnerie US 1031, de la cage d'escalier 3 au rez-de-chaussée (espace 0.3). Détail de la base du mur.

US et faits : MR1007, 1031, 1034, ES1034, 1038

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°85

Sujet : Le mur septentrional MR1007, ici doublé, de la cage d'escalier 3 au rez-de-chaussée (espace 0.3). Vue d'ensemble du mur avec le montant de la porte 1037 à gauche (vers l'espace 07), maçonnerie 1038 de petits moellons en hauteur et reprise en dessous en bugets 1031.

US et faits : MR1007, 1031, 1034, ES1034, 1037, 1038

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°86

Sujet : Détail de la pote 1037 à l'extrémité du parement 1031 du mur MR1007 au rez-de-chaussée, dans la cage d'escalier.

US et faits : MR1007, 1031, 1034, ES1034, 1037, 1038

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°87

Sujet : Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 au rez-de-chaussée, dans l'angle nord-ouest de la cage d'escalier.

US et faits : MR1027, MR1007, ES1033, 1033

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°88

Sujet : Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 au rez-de-chaussée, dans l'angle nord-est de la cage d'escalier, et marches entaillées. Au-dessus, l'intrados des marches de l'escalier postérieur ES1034, en place.

US et faits : MR1007, 1031, 1033, ES1033, 1034, ES1034, 1038

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°89

Sujet : L'angle sud-est de la cage d'escalier entre rez-de-chaussée et premier étage avec le détail du mur MR1008 à gauche (mur oriental) et du mur MR1030 à droite (mur méridional).

US et faits : 1008, MR1008, ES1033, 1033, 1030, MR1030, 1034, ES1034

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°90

Sujet : Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 entre rez-de-chaussée et premier étage, dans l'angle sud-est de la cage d'escalier.

US et faits : 1008, MR1008, ES1033, 1033, 1030, MR1030, 1034, ES1034

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°91

Sujet : Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 au premier étage, dans l'angle nord-ouest de la cage d'escalier. A gauche la porte 1049 entre l'escalier et la coursive au premier étage, prise dans le pan de mur 1050 qui double le mur MR1027. A droite, la porte 1046 entre l'escalier et l'espace 1.7.

US et faits : MR1027, ES1033, 1033, 1034, ES1034, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1063

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°92

Sujet : Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 au premier étage, dans l'angle nord-ouest de la cage d'escalier et le sommet de la porte 1049 entre l'escalier et la coursive au premier étage.

US et faits : MR1027, ES1033, 1033, 1034, ES1034, 1049, 1050

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°93

Sujet : Vue générale du garde-corps de la coursive au premier étage. Au fond, la porte 1049 percant le mur mr1027 et donnant sur l'escalier.

US et faits : MR1025, 1049, MR1027

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°94

Sujet : Détail de l'appui du garde-corps de la coursive au premier étage sur le mur MR102. A gauche, le piédroit de la porte 1049 entre coursive et escalier.

US et faits : MR1025, 1049, MR1027

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°95

Sujet : Ecoinçon de soutènement des marches de l'escalier ES1033 au premier étage, dans l'angle nord-est de la cage d'escalier. L'écoinçon a été repris en sous-œuvre par le massif maçonné 1045, probablement au moment du remplacement de l'escalier initial ES1033 par le suivant, aujourd'hui en place, ES1034.

US et faits : MR1007, 1008, MR1008, ES1033, 1033, 1034, ES1034

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°96

Sujet : Le mur MR1007 dans sa partie orientale au premier étage de la maison, entre le volume 1.7 et la cage d'escalier 1.3. La porte, 1046, est celle qui communique entre les deux espaces.

US et faits : MR1007, ES1033, 1033, 1034, ES1034, 1046, 1047, 1048, 1063

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°97

Sujet : Le palier du premier étage dans l'escalier ES1034 : angle nord-ouest, avec les portes 1049 d'accès à la coursive à gauche et 1046 d'accès à la salle 1.7 à droite.

US et faits : MR1007, ES1033, 1033, 1034, ES1034, 1046, 1047, 1048, 1049, 1063

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°98

Sujet : Le mur MR1008 au premier étage (montée vers le second). Où l'on voit l'appui du mur méridional MR1030 (à droite) sur le mur oriental antérieur MR1008.

US et faits : 1008, MR1008, 1030, MR1030, 1033, ES1033, 1034, ES1034

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°99

Sujet : Détail de l'appui du massif maçonné 1045 sur les mur antérieurs MR1007 à gauche (au nord) et MR1008 à droite (au sud).

US et faits : MR1007, 1008, MR1008, 1045, SB1045

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°100

Sujet : Détail de l'ancrage des marches de l'escalier ES1034 dans le mur MR1008, ici entre le premier et le deuxième étage. Seuls les talons saillants des marches sont ancrés dans le mur. On note aussi, juste sous les marches, la reprise de la maçonnerie du mur MR1008 qui colmate la bande creuse laissée par l'arrachage des marches du premier escalier, ES1033 et le remplacement d'un bloc de l'écoinçon de l'angle sud-est par un appareil de petits moellons.

US et faits : 1008, MR1008, ES1033, 1034, ES1034

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°101

Sujet : Le mur MR1027 au premier étage et sa fenêtre, vus de l'intérieur.

US et faits : 1007, MR1027

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°102

Sujet : Détail de l'appui des marches du deuxième escalier contre les murs de la cage (ici MR1027). On rappelle que les marches ont chacune, en partie basse est externe (à l'opposé du noyau), un talon saillant qui est, lui, ancré dans les murs de la cage (cf. cliché 100). Vue du sud (cliché 102) puis de l'est (102a).

US et faits : 1007, MR1027, 1034, ES1034

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°103

Sujet : Détail de l'appui des marches du deuxième escalier contre les murs de la cage (ici MR1018 entre le premier et le deuxième étage). On rappelle que les marches ont chacune, en partie basse est externe (à l'opposé du noyau), un talon saillant qui est, lui, ancré dans les murs de la cage (cf. cliché 100). Vue de l'ouest (cliché 103) puis du nord (103a).

US et faits : 1007, MR1027, 1034, ES1034

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°104

Sujet : Le mur MR1027 de séparation de la cour et de la cage d'escalier, au troisième étage (juste sous le palier du 3e) avec sa fenêtre plus basse que celles des étages inférieurs. On note l'écoinçon du premier escalier ES1033 dans l'angle sud-ouest de la cage (à gauche) et au-dessus l'extrémité conservée et plus ou moins saillante de trois marches. Ce sont les dernières marches de l'escalier dans son état initial. Elles correspondent au sommet conservé du mur MR1027 dans son premier état.

US et faits : 1007, MR1027, 1033, ES1033

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°105

Sujet : Détail de la maçonnerie du mur MR1008 entre le 2e et le 3e étage. A droite, le mur MR1030 en retour (mur méridional de la cage d'escalier).

US et faits : 1008, MR1008, 1030, MR1030, 1034, ES1034

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°106

Sujet : Détail de la maçonnerie du mur MR1007, parement méridional sur coursive, au troisième étage de la maison. Vue d'ensemble et détail de l'appareil régulier de petits moellons.

US et faits : 1007, MR1007

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°107

Sujet : Détail de la maçonnerie du mur MR1008 entre le 3e et le 4e étage.

La maçonnerie, différente de celle des étages précédents, montre une reprise à ce niveau au moment de l'agrandissement de la maison par un étage supplémentaire. On note à gauche le pan coupé correspondant à la structure bâtie SB1059, probablement de confortement.

US et faits : 1008, MR1008, 1034, ES1034, 1059, SB1059

Auteure : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°108

Sujet : Le mur MR1007 et la porte de séparation entre la pièce 2.7 et la cage d'escalier au deuxième étage. On note à droite le pan coupé correspondant à la structure bâtie SB1059, probablement de confortement.

US et faits : 1007, MR1007, 1039, 1052, 1059, SB1059

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°109

Sujet : Détail de la porte de communication entre la pièce 2.7 et la cage d'escalier au deuxième étage. La porte 1052 et les marches de l'escalier ES1034 sont contemporaines et s'encastrent dans une ouverture du mur MR1007.

US et faits : 1007, MR1007, 1039, 1052, ES1034, 1034

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°110

Sujet : Détail des traces d'outils sur le moyen appareil de taille du mur MR1007 au deuxième étage (première surélévation, US 1039).

US et faits : 1007, MR1007, 1039

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°111

Sujet : La porte de communication 1051 entre l'escalier ES1034 et la coursive au deuxième étage (espace 2.2). L'encadrement de la porte est appuyé au nord (à droite) au pan 1039 du mur MR1007 et lié à la maçonnerie US 1050 qui double le mur MR1027 (à gauche de la porte et au centre du cliché). A gauche, l'extrémité de la fenêtre sur cour du 2e étage de la cage d'escalier.)

US et faits : 1007, MR1007, 1050

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°112

Sujet : Détail de la jonction entre le garde-corps 1041 de la coursive au deuxième étage et le mur MR1027 entre la cour et l'escalier. On note que la porte 1051 entre la coursive et l'escalier est installée dans une brèche pratiquée à dessein dans le mur MR1027 caractérisé par des bugets et que le parapet s'appuie sur le montant de la porte et la maçonnerie de bouchage de son ancrage.

US et faits : 1027, MR1027, 1040, 1041, 1051

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°113

Sujet : L'appui du garde-corps 1041 de la coursive au deuxième étage contre le piédroit de la porte 1051 (mur MR1027). Détail à la base du garde-corps.

US et faits : MR1027, 1041, 1051

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°114

Sujet : L'ancrage de la porte 1051 dans le mur en bugets MR1027 au deuxième étage : détail du piédroit à gauche, de la maçonnerie de comblement de la bêche faite dans le mur MR1027 pour encastrent la porte (au centre, contre lequel s'appuie le Garde-corps) et du mur MR1027 à droite. Vue prise de l'ouest puis du nord-ouest.

US et faits : 1027, MR1027, 1040, 1041, 1051

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°115

Sujet : La partie orientale de la coursive au deuxième étage avec le mur MR1007 (pan 1039) à gauche (au nord) et le garde-corps 1041 à droite (au sud). Au fond la porte 1051. Vue d'ensemble et détail de l'appui du piédroit de la porte contre le mur.

US et faits : MR1007, 1039, 1040, 1051, 1053

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°116

Sujet : Détail des maçonneries de moyen appareil de taille et en petit moellon du mur MR1007 au deuxième étage de maison, signalant deux surélévations successives, avec percement d'une fenêtre à cheval sur les deux (bouchée).

US et faits : MR1007, 1039, 1051, 1040, 1053

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°117

Sujet : Détail des maçonneries de moyen appareil de taille et en petit moellon du mur MR1007 au deuxième étage de maison, signalant deux surélévations successives, avec percement d'une fenêtre à cheval sur les deux (bouchée). A l'arrière-plan, la porte de communication entre la coursive et la salle 2.7 au deuxième étage.

US et faits : MR1007, 1039, 1051, 1040, 1053, 1054

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°118

Sujet : Vue générale de la coursive du deuxième étage depuis l'ouest : partie orientale, à gauche porte 1053 d'accès à la salle 2.7 et au fond et porte d'accès à l'escalier ES1034.

US et faits : MR1007, 1040, 1041, 1042, 1051, 1053, 1054

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°119

Sujet : La voûte en briques et pierres VT1042 couvrant la coursive du deuxième étage. Vue de dessous ; le nord est en bas du cliché sur le cliché 119. Sur les clichés 119a, b et c, on observe le détail du parement du mur MR1007, notamment le petit appareil 1040 à l'est de la porte 1053 (à droite).

US et faits : MR1007, 1040, 1041, 1042, 1051, 1053

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°120

Sujet : La porte 1053 entre la coursive du deuxième étage et la salle 2.7. Vue générale du sud-est, détails vus du sud.

US et faits : MR1007, 1039, 1040, 1054

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°121

Sujet : Dernier palier de l'escalier ES1034 qui conduit au 4e étage, celui des combles, à sa coursive et à un petit escalier réduit en vis conduisant à une terrasse sur les volumes 3 (cage d'escalier) et 9 (cagibis du sud-est). Ce petit escalier est scis dans l'angle nord-ouest de la cage d'escalier et repose sur une large partie de l'épaisseur du mur MR1007 et entièrement sur le mur MR1027 et sa doublure US 1050.

US et faits : ES1034

Auteure : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°122

Sujet : La coursive du 4e étage, desservant les combles.

Auteure : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°123

Sujet : La terrasse au-dessus des espaces de la cage d'escalier et des cagibis : partie méridionale vue depuis le nord (depuis l'auvent qui protège l'escalier en vis d'accès), le nord-est et le nord-ouest.

Auteure : Odile Maufras

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°124

Sujet : La terrasse au-dessus des espaces de la cage d'escalier et des cagibis : angle du nord-est avec son conduit de cheminée.

Auteure : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°125

Sujet : La cathédrale de Nîmes.

Auteure : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°126

Sujet : La toiture de l'église Sainte-Eugénie, au sud-ouest de la maison romane.

Auteure : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°127

Sujet : Le sommet du mur MR1007, au niveau des combles (4e étage).

US et faits : MR1007

Auteure : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°128

Sujet : La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage. Vue plongeante depuis la fenêtre de l'escalier espace 3.

US et faits : 1060

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°129

Sujet : La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage. Vue latérale.

US et faits : 1060

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°130

Sujet : La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage : détail de la base, prise dans la maçonnerie du garde-corps.

US et faits : 1060

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°131

Sujet : La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage : vue de dos.

US et faits : 1060

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°132

Sujet : La coursive du troisième étage : partie occidentale vue de l'extrémité orientale.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie n°133

Sujet : La coursive du troisième étage : détail du garde-corps.

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°134

Sujet : La coursive du troisième étage : détail de la maçonnerie du mur MR1007.

US et faits : MR1007

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°135

Sujet : Mur occidental de la pièce 1.6 avec le mur MR1017 et sa baie condamnée au nord (à gauche) et l'extension MR1018 à droite avec sa porte bouchée 1061 au sud (au centre).

US et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018, 1061

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°136

Sujet : Détail de la porte bouchée 1061 dans le mur oriental MR1018 de la pièce 1.6.

US et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018, 1061

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°137

Sujet : Détail de la porte bouchée 1062 dans le mur MR1007 dont on voit ici le piédroit masqué par le bouchage et le battant d'une porte en retour, plus récente (celle, 1049, entre la coursive 1.2 et la cage d'escalier 3).

US et faits : 1007, MR1007, 1049, 1062

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°138

Sujet : Vue d'ensemble du montant occidental de la porte bouchée 1062 dans le mur MR1007 au premier étage, entre la salle 1.7 et la cour. Il s'agit de la porte d'entrée à l'espace principal de la maison.

US et faits : 1007, MR1007, 1062

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°139

Sujet : Détails du montant occidentale de la porte bouchée 1062 dans le mur MR1007 au premier étage, entre la salle 1.7 et la cour. Il s'agit de la porte d'entrée à l'espace principal de la maison.

US et faits : 1007, MR1007, 1062

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°140

Sujet : Vue d'ensemble du montant occidental de la porte bouchée 1062 dans le mur MR1007 au premier étage, entre la salle 1.7 et la cour. Il s'agit de la porte d'entrée à l'espace principal de la maison.

US et faits : 1007, MR1007, 1062

Auteure : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°141

Sujet : Le sondage dans l'enduit interne du mur MR1001 de façade, dans la pièce 1.7, entre l'emplacement supposé des deux fenêtres géminées romanes. Découverte de la base et du montant du tableau 1012 de l'une d'entre elles et de son bouchage 1013.

US et faits : MR1001, 1001, 1012, 1013

Auteure : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°142

Sujet : Détail des traces de taillant droit, de ciseau et autres outils sur les moellons de la maçonnerie 1007 du mur MR1007. La partie photographiée est le pan de mur en place entre les portes 1035 et 1062 au premier étage, parement méridional du mur.

US et faits : 1007, MR1007

Auteure : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°143

Sujet : Détail des traces d'outils de taille sur les moellons de la maçonnerie 1007 du mur MR1007. La partie photographiée est le pan de mur en place encadrant à l'ouest la porte 1062 au premier étage, parement septentrional du mur.

US et faits : 1007, MR1007, 1062

Auteure : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°144

Sujet : Détail des traces d'outils de taille sur les moellons de la maçonnerie 1012 du mur de façade MR1001. La partie photographiée est le montant du tableau d'une baie géminée aujourd'hui disparue en façade externe et largement détruite par une fenêtre plus récente en partie interne. C'est le parement interne, méridional du mur qui a été photographié.

US et faits : MR1001, 1012, 1023

Auteure : Odile MaufRAS

Cliché pris depuis le sud

Photographie n°145

Sujet : Détail de l'appui de la fenêtre du premier étage de la cage d'escalier 3, vu de la cour, avec l'appareil de bugets du mur MR1027.

US et faits : 1027, MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°146

Sujet : Détail de l'appui de la fenêtre du cagibi du premier étage (espace 1.9), vu de la cour, avec l'appareil de bugets de l'extension 1028 du mur MR1027.

US et faits : 1028, MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°147

Sujet : Détail du piédroit septentrional de la fenêtre de la cage d'escalier au premier étage), vu de la cour.

US et faits : 1027, MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°148

Sujet : Détail de la fenêtre du deuxième étage de la cage d'escalier 3, vu de la cour et de ses piédroits moulurés (vus du sud-ouest puis du nord-ouest).

US et faits : 1027, MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°149

Sujet : Détail de l'appui de la fenêtre du cagibi du deuxième étage (espace 2.9), vu de la cour, avec l'appareil de bugets de l'extension 1028 du mur MR1027 et, au premier plan, la jointure des deux parties du mur (cliché 149). Détail de la moulure de l'appui (cliché 149a).

US et faits : 1028, MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°150

Sujet : Détail de la fenêtre du troisième étage de la cage d'escalier 3, vu de la cour et détail des piédroits.

US et faits : 1027, MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°151

Sujet : Détail de l'arc de décharge, non enregistré, construit au-dessus de la fenêtre du troisième étage de la cage d'escalier 3 au moment de l'ajout d'un quatrième étage et de la construction de l'escalier ES1034. L'arc est à la base de la reprise, en remplacement de deux à trois bugets déposés du mur initial (MR1027);

US et faits : MR1027
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie n°152

Sujet : La colonnette 1060 de la coursive du troisième étage. Détail de la base prise dans la main courante cimentée du garde-corps.

US et faits : 1060
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie n°153

Sujet : Détail de l'arc de décharge 1043 bâti au-dessus de la fenêtre du troisième étage du cagibi 3.9. au moment de l'exhaussement du mur et de la réfection de la toiture.

US et faits : MR1027, 1043
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°154

Sujet : Détail de l'arc de décharge et de couverture de baie US 1044 bâti au niveau du quatrième étage au moment de l'exhaussement du mur et l'extension du quatrième étage dans cette partie de l'immeuble. (vue en contreplongée de l'arc 1004 et du pan de maçonnerie entre celui-ci et l'arc

1043 au-dessus dont on voit l'extrados en bas de cliché).

US et faits : MR1027, 1043, 1044
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie n°155

Sujet : Vue d'ensemble de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane.

US et faits : 1001, MR1001
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie n°156

Sujet : La travée orientale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane. Rez-de-chaussée et premier étage.

US et faits : 1001, MR1001, 1057
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°157

Sujet : Détail de la baie orientale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane au rez-de-chaussée.

US et faits : 1001, MR1001, 1057
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°158

Sujet : La baie centrale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane au rez-de-chaussée avec ses quatre états successifs : le linteau conservé en haut à droite, l'arc surbaissé gothique mouluré 1055 recoupé par le cintre 1056 lui-même réduit en largeur par les deux piédroits récents qui encadrent la vitrine.

US et faits : 1001, MR1001, 1055, 1056
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°159

Sujet : La baie centrale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane au rez-de-chaussée : détail de la retombée orientale de l'arc surbaissé gothique mouluré 1055 recoupé par le cintre 1056 lui-même réduit en largeur par les deux piédroits récents qui encadrent la vitrine.

US et faits : 1001, MR1001, 1055, 1056
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°160

Sujet : La baie centrale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane au rez-de-chaussée : détail de la retombée occidentale de l'arc surbaissé gothique mouluré 1055 recoupé par le cintre 1056 lui-même réduit en largeur par les deux piédroits récents qui encadrent la vitrine.

US et faits : 1001, MR1001, 1055, 1056
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°161

Sujet : Détail de la baie occidentale de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane au rez-de-chaussée, avec la porte d'entrée actuelle (à gauche, cliché 161) ou seule (cliché 161a), puis détail du linteau et de sa jonction avec l'appareil du mur (cliches 161b et 61c).

US et faits : 1001, MR1001
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°162

Sujet : La fenêtre de la travée orientale au premier étage de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane.

US et faits : 1001, MR1001, 1057
Auteure : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie n°163

Sujet : Détail du pan de mur et de la frise romane entre les fenêtres de

la travée orientale et de la travée centrale au premier étage de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane.

US et faits : 1001, MR1001, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°164

Sujet : La fenêtre de la travée centrale au premier étage de la maison romane.

US et faits : 1001, MR1001, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°165

Sujet : Détail du pan de mur, de la frise romane déplacée et du vestige d'une baie géminée entre les fenêtres de la travée centrale et de la travée occidentale au premier étage de la maison romane.

US et faits : 1001, MR1001, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°166

Sujet : La fenêtre de la travée occidentale au premier étage de la maison romane et des vestiges de style roman encore présent tout autour.

US et faits : 1001, MR1001, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°167

Sujet : Détail de la réfection de la partie occidentale du mur de façade MR1001 au premier étage avec la baie géminée condamnée par une maçonnerie de remplois d'éléments sculptés romans.

US et faits : 1001, MR1001, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°168

Sujet : Détail de l'angle occidental de la façade MR1001 de la maison romane : partie haute (cliché 168) et partie basse (cliché 168a).

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°169

Sujet : Détails d'éléments romans du décor de la façade romane, en place ou en remploi dans la partie occidentale du mur au premier étage.

US et faits : 1001, MR1001, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°170

Sujet : Détail de l'angle occidental de la façade MR1001 de la maison romane et du mur MR1019 en retour : partie haute (cliché 170), partie médiane (170a) et partie basse (170b).

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1019, MR1019

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie n°171

Sujet : Partie haute de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane : 2e et 3e étages, travées de l'est et du centre.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1013, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°172

Sujet : Partie haute de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane : 2e et 3e étages, travées du centre et de l'ouest.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°173

Sujet : Partie haute de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane : 2e et 3e étages, détail du pan de mur entre les travées de l'est et du centre.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1013, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°174

Sujet : Partie haute de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane : 2e et 3e étages, détail du pan de mur entre les travées du centre et de l'ouest.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1057

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord

Photographie n°175

Sujet : Partie haute de la façade septentrionale MR1001 de la maison romane : 2e et 3e étages, travée de l'ouest.

US et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1057, 1058

Auteure : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord



001.JPG



001a.JPG



001b.JPG



002.JPG



002a.JPG



002b.JPG



003.JPG



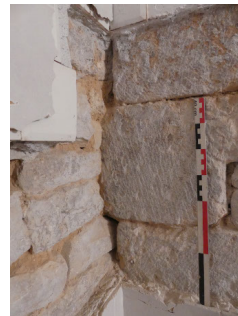
003a.JPG



003b.JPG



003c.JPG



004.JPG



005.JPG



005a.JPG



005b.JPG



006.JPG



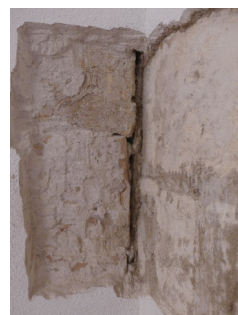
007.JPG



007a.JPG



008.JPG



008a.JPG



008b.JPG



009.JPG



010.JPG



011.JPG



011a.JPG



011b.JPG



011c.JPG



011d.JPG



012.JPG



012a.JPG



013.JPG



014.JPG



015.JPG



015a.JPG



016.JPG



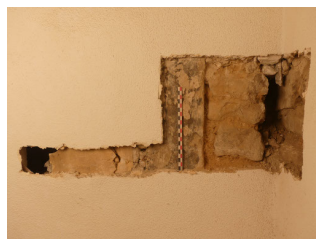
017.JPG



017a.JPG



018.JPG



018a.JPG



018b.JPG



018c.JPG



019.JPG



019a.JPG



019b.JPG



020.JPG



021.JPG



021a.JPG



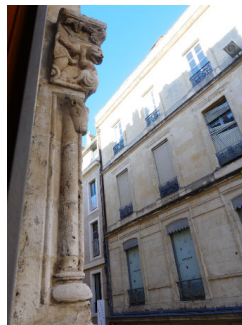
021b.JPG



021c.JPG



022.JPG



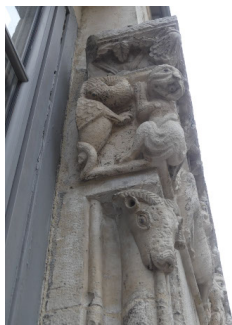
022a.JPG



022b.JPG



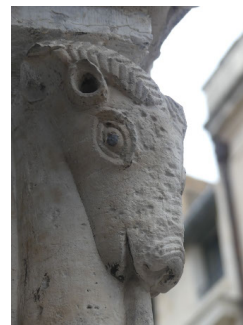
022c.JPG



022d.JPG



022e.JPG



022f.JPG



023.JPG



023aa.JPG



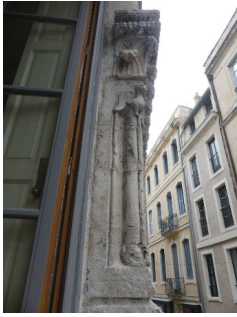
023bb.JPG



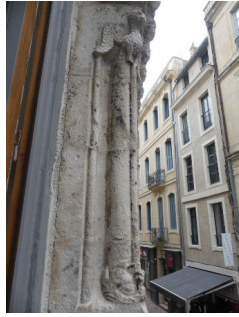
023cc.JPG



023dd.JPG



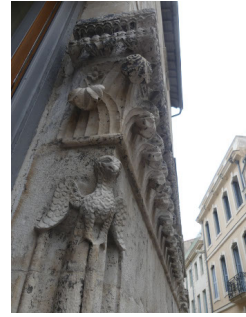
024.JPG



024a.JPG



024b.JPG



024c.JPG



024d.JPG



024e.JPG



025.JPG



025a.JPG



025b.JPG



025c.JPG



025d.JPG



025e.JPG



026.JPG



027.JPG



027a.JPG



028.JPG



028a.JPG



028b.JPG



029.JPG



029a.JPG



030.JPG



030a.JPG



031.JPG



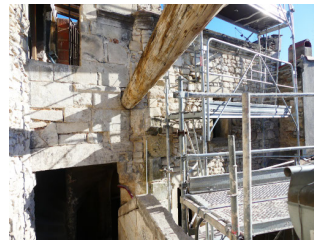
032.JPG



032a.JPG



033.JPG



034.JPG



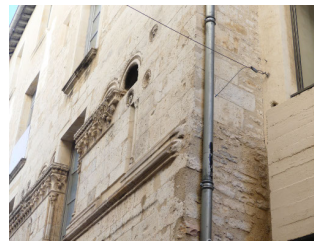
035.JPG



036.JPG



036a.JPG



036b.JPG



036d.JPG



037.JPG



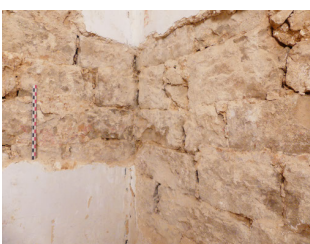
037a.JPG



038.JPG



038a.JPG



039.JPG



039a.JPG



040.JPG



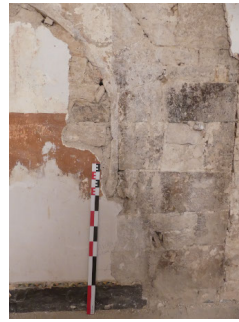
041.JPG



042.JPG



042a.JPG



043.JPG



043a.JPG



043b.JPG



043c.JPG



043d.JPG



043e.JPG



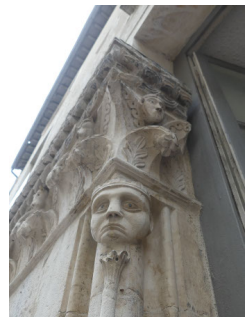
044.JPG



045.JPG



045a.JPG



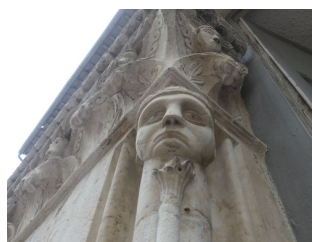
045b.JPG



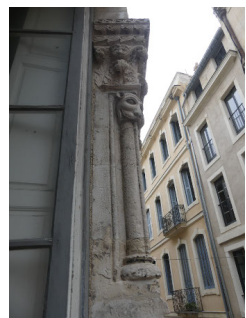
045c.JPG



045d.JPG



045e.JPG



046.JPG



046a.JPG



046b.JPG



046c.JPG



046d.JPG



046e.JPG



047.JPG



048.JPG



049.JPG



049a.JPG



049b.JPG



050.JPG



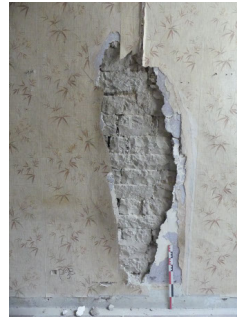
050a.JPG



051.JPG



052.JPG



052a.JPG



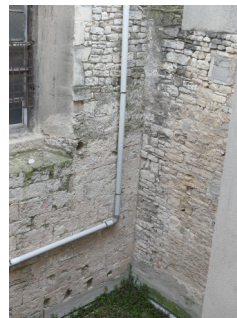
052b.JPG



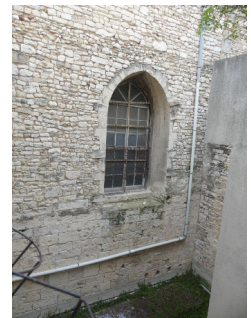
053.JPG



053a.JPG



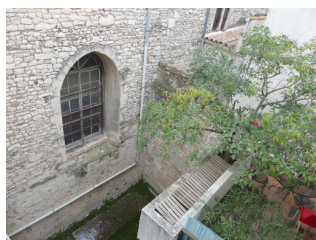
053b.JPG



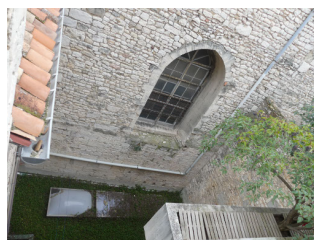
053c.JPG



054.JPG



054a.JPG



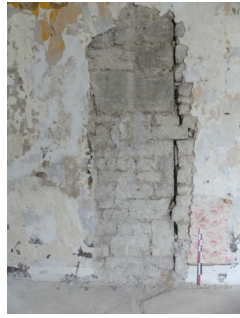
054b.JPG



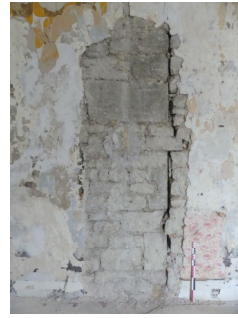
055.JPG



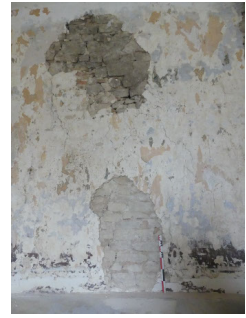
056.JPG



057.JPG



057a.JPG



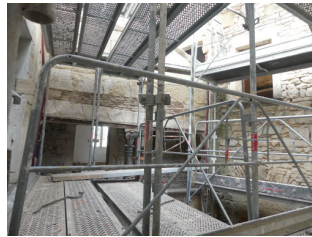
058.JPG



058a.JPG



059.JPG



060.JPG



060a.JPG



060b.JPG



061.JPG



061a.JPG



061b.JPG



061c.JPG



061d.JPG



061e.JPG



061f.JPG



061g.JPG



061h.JPG



061i.JPG



061j.JPG



062.JPG



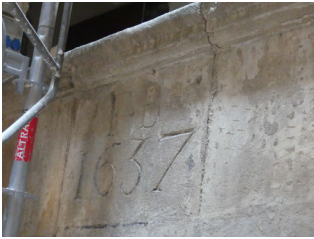
062a.JPG



063.JPG



063a.JPG



063b.JPG



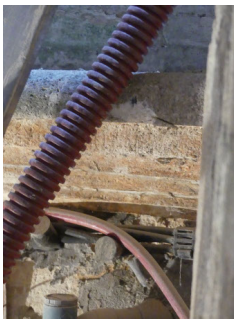
064.JPG



064a.JPG



064b.JPG



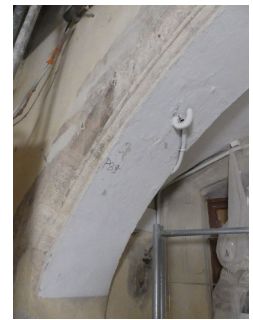
064c.JPG



065.JPG



065a.JPG



066.JPG



066a.JPG



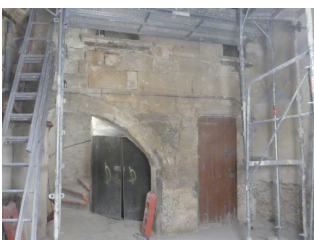
067.JPG



067a.JPG



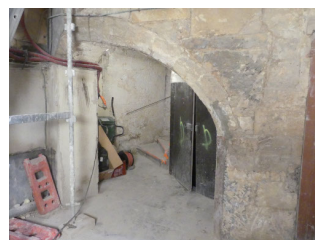
068.JPG



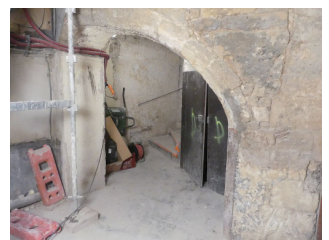
068a.JPG



068b.JPG



069.JPG



069a.JPG



069b.JPG



070.JPG



070a.JPG



071.JPG



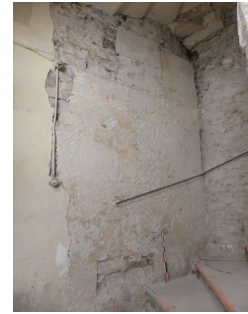
071a.JPG



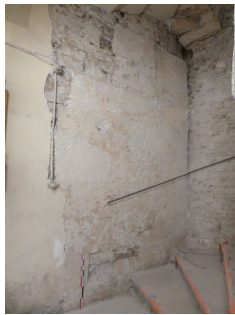
071b.JPG



072.JPG



072a.JPG



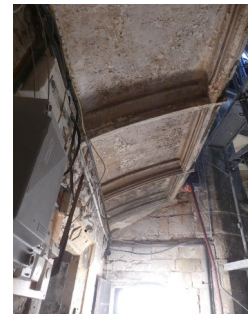
072b.JPG



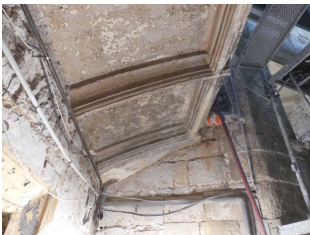
073.JPG



074.JPG



075.JPG



075a.JPG



076.JPG



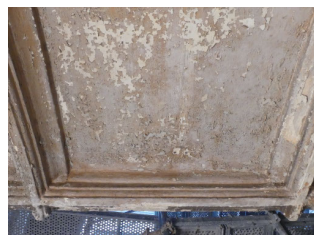
076a.JPG



077.JPG



077a.JPG



077b.JPG



077c.JPG



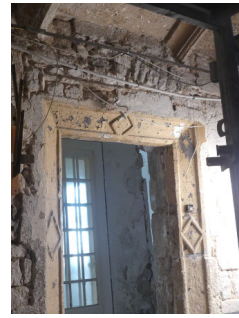
078.JPG



078a.JPG



078b.JPG



079.JPG



079a.JPG



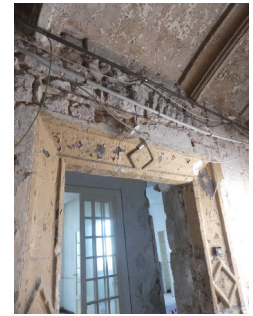
079b.JPG



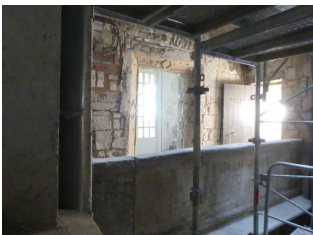
079c7.JPG



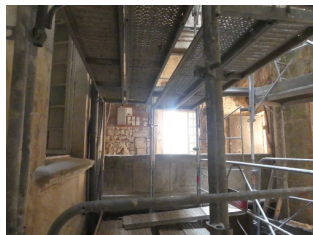
080.JPG



080a.JPG



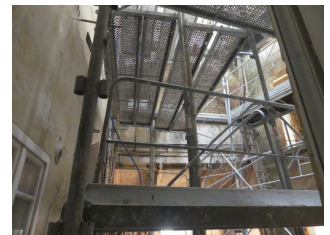
081.JPG



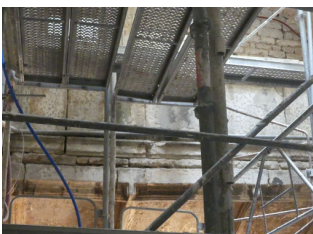
082.JPG



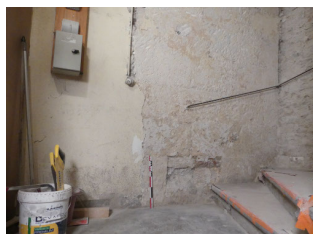
082a.JPG



083.JPG



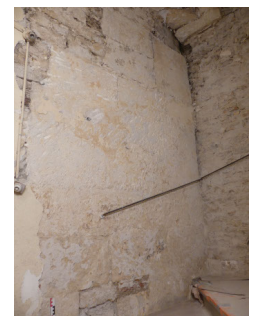
083a.JPG



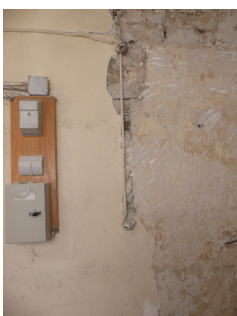
084.JPG



085.JPG



085a.JPG



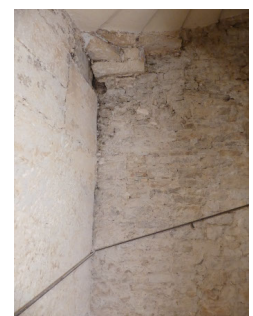
086.JPG



086a.JPG



087.JPG



088.JPG



088a.JPG



088b.JPG



089.JPG



089a.JPG



090.JPG



090a.JPG



091.JPG



091a.JPG



092.JPG



093.JPG



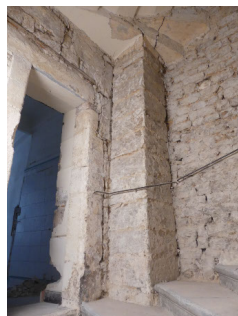
093a.JPG



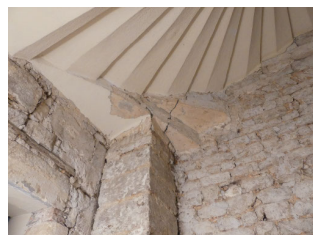
094.JPG



094a.JPG



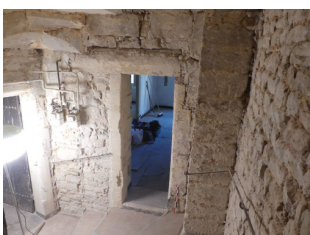
095.JPG



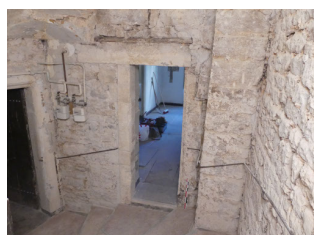
095a.JPG



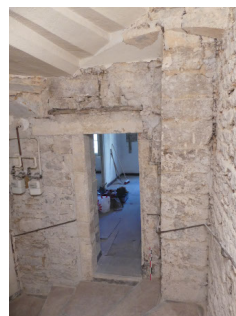
095b.JPG



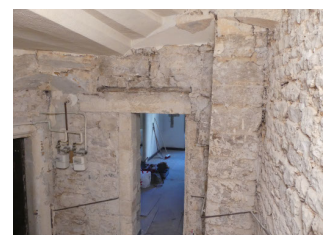
096.JPG



096a.JPG



096b.JPG



096c.JPG



097.JPG



097a.JPG



097b.JPG



098.JPG



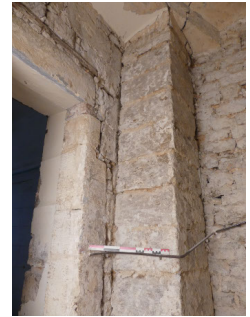
098a.JPG



098b.JPG



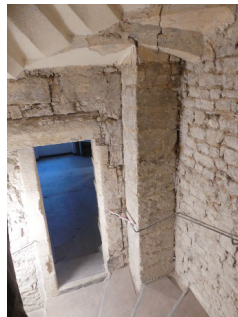
099.JPG



099a.JPG



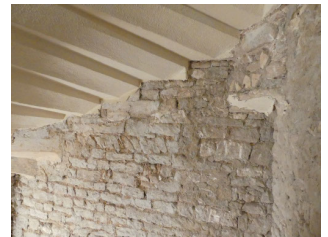
099b.JPG



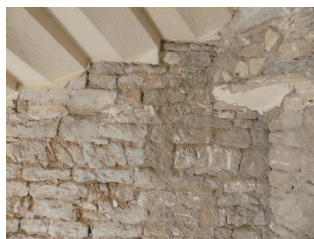
099c.JPG



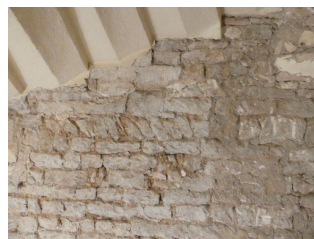
100.JPG



100a.JPG



100b.JPG



100c.JPG



101.JPG



101a.JPG



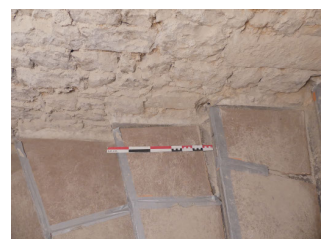
101b.JPG



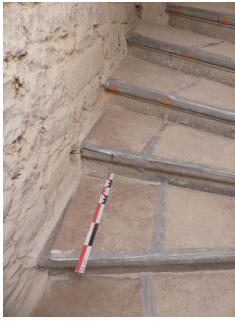
102.JPG



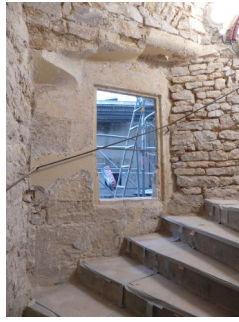
102a.JPG



103.JPG



103a.JPG



104.JPG



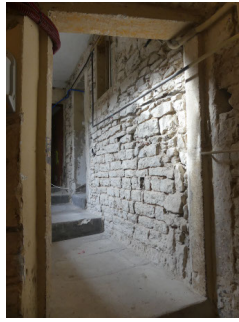
104a.JPG



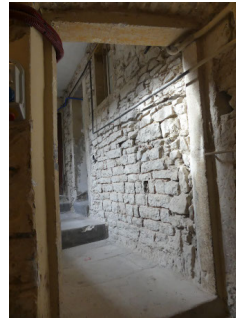
105.JPG



105a.JPG



106.JPG



106a.JPG



106b.JPG



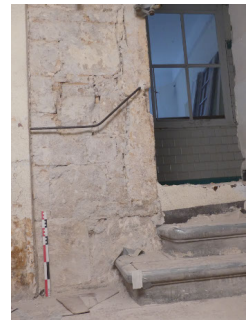
107.JPG



108.JPG



108a.JPG



109.JPG



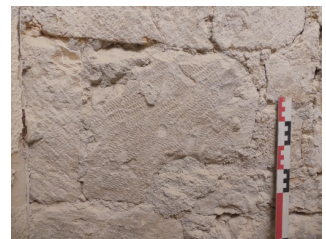
109a.JPG



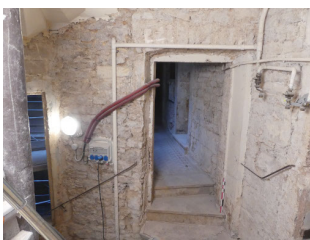
110.JPG



110a.JPG



110b.JPG



111.JPG



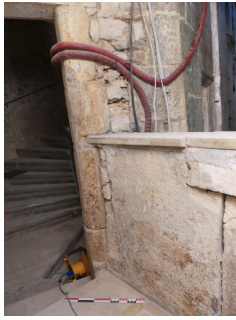
111a.JPG



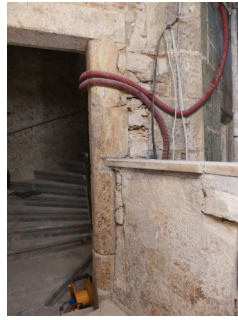
111b.JPG



112.JPG



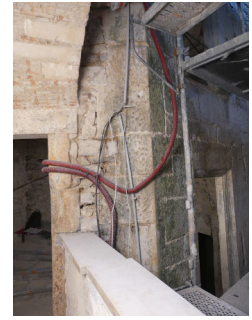
112a.JPG



112b.JPG



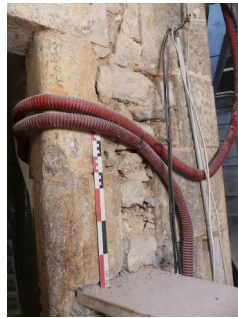
113.JPG



114.JPG



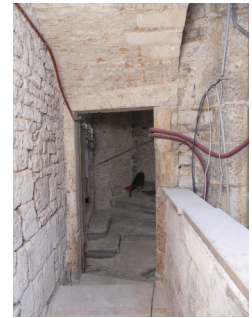
114a.JPG



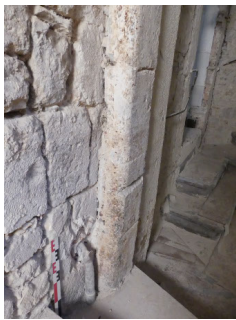
114b.JPG



114c.JPG



115.JPG



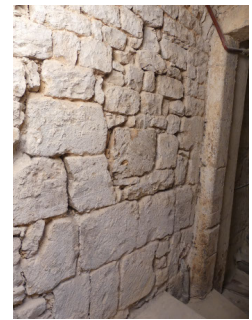
115a.JPG



115b.JPG



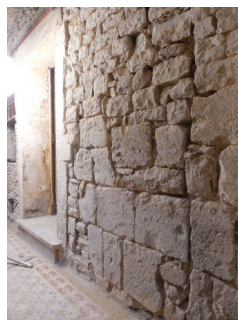
116.JPG



116a.JPG



117.JPG



117a.JPG



117b.JPG



118.JPG



118a.JPG



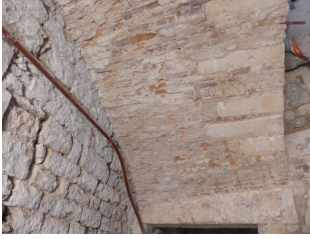
119.JPG



119a.JPG



119b.JPG



119c.JPG



120.JPG



120a.JPG



120b.JPG



121.JPG



121a.JPG



122.JPG



123.JPG



123a.JPG



123b.JPG



124.JPG



125.JPG



125a.JPG



125b.JPG



126.JPG



127.JPG



128.JPG



128a.JPG



129.JPG



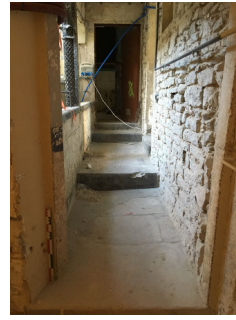
129a.jpeg



130.JPG



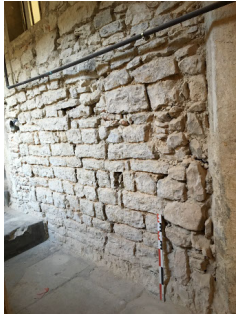
131.JPG



132.JPG



133.JPG



134.JPG



134a.JPG



135.JPG



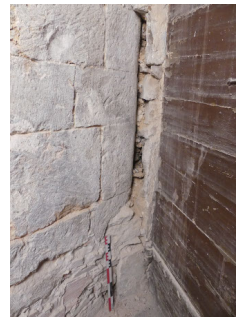
135a.JPG



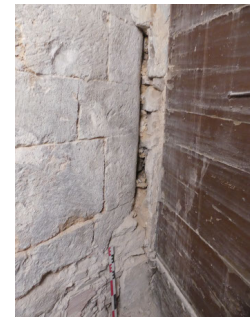
136.JPG



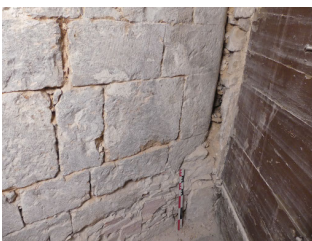
136a.JPG



137.JPG



137a.JPG



137b.JPG



138.JPG



138a.JPG



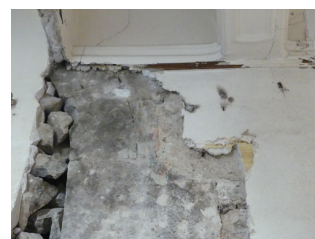
139.JPG



139a.JPG



139b.JPG



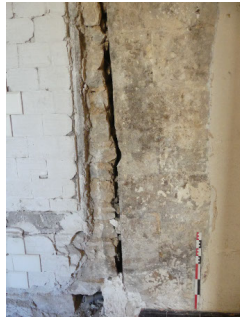
139c.JPG



139d.JPG



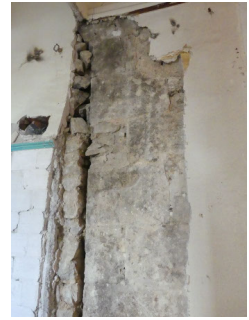
139e.JPG



139f.JPG



140.JPG



140a.JPG



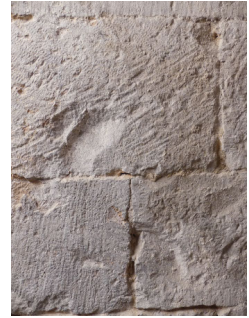
141.JPG



141a.JPG



142.JPG



142a.JPG



142b.JPG



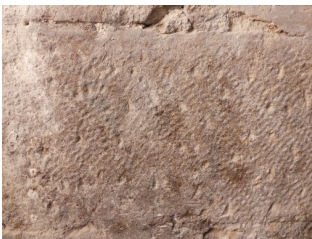
142c.JPG



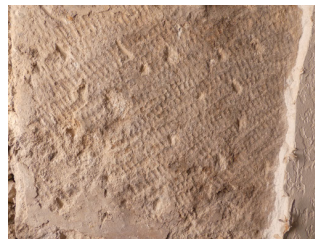
142d.JPG



143.JPG



143a.JPG



143b.JPG



143c.JPG



144.JPG



144a.JPG



144b.JPG



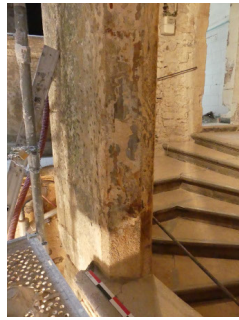
144c.JPG



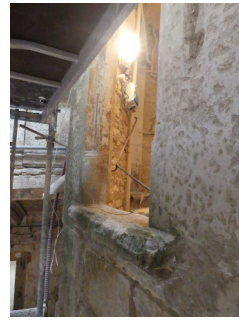
145.JPG



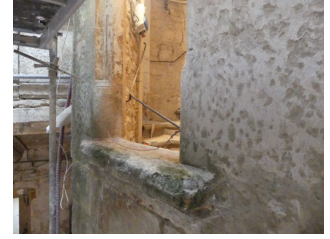
146.JPG



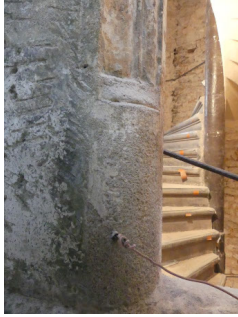
147.JPG



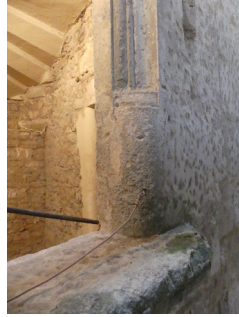
148.JPG



148a.JPG



148b.JPG



148c.JPG



149.JPG



149a.JPG



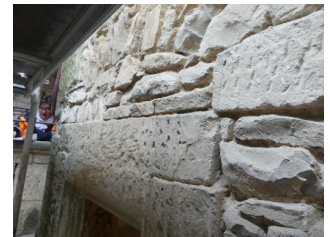
150.JPG



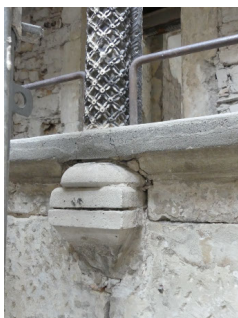
150a.JPG



150b.JPG



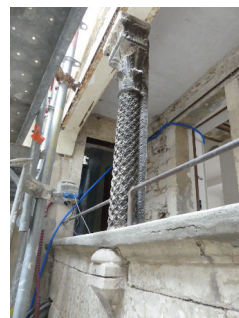
151.JPG



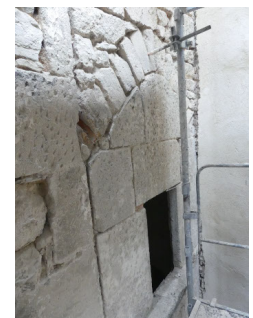
152.JPG



152a.JPG



152b.JPG



153.JPG



153a.JPG



154.JPG



155.JPG



155a.JPG



155b.JPG



156.JPG



157.JPG



158.JPG



159.JPG



160.JPG



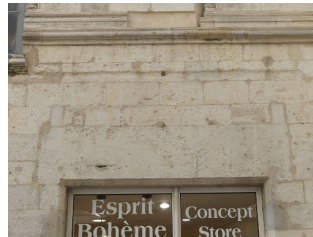
161.JPG



161a.JPG



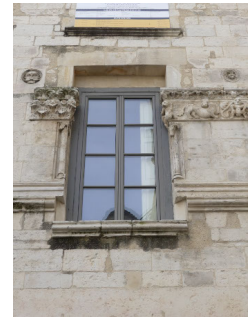
161b.JPG



161c.JPG



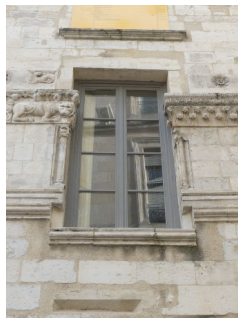
162.JPG



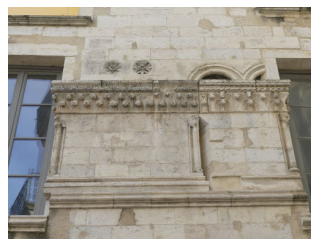
162a.JPG



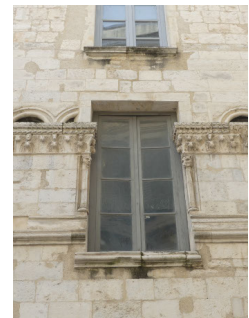
163.JPG



164.JPG



165.JPG



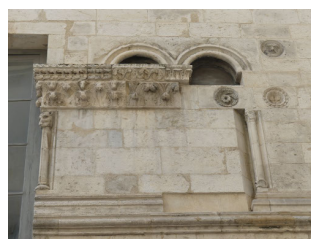
166.JPG



166a.JPG



167.JPG



167a.JPG



168.JPG



168a.JPG



169.JPG



169a.JPG



169b.JPG



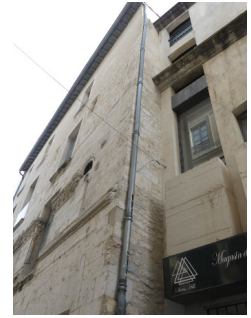
169c.JPG



169d.JPG



169e.JPG



170.JPG



170a.JPG



170b.JPG



171.JPG



171a.JPG



171b.JPG



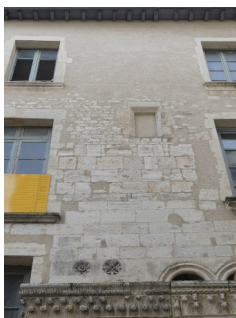
172.JPG



172a.JPG



173.JPG



174.JPG



174a.JPG



175.JPG



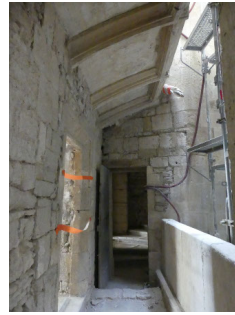
176.JPG



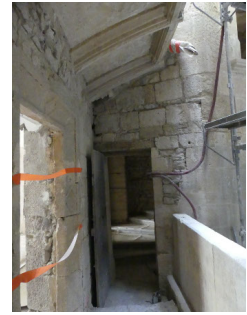
177.JPG



177a.JPG



178.JPG



178a.JPG



178b.JPG



179.JPG



180.JPG



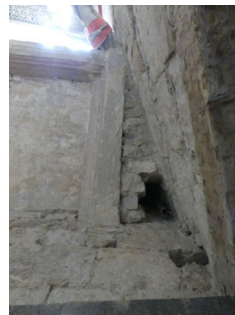
180a.JPG



180b.JPG



181.JPG



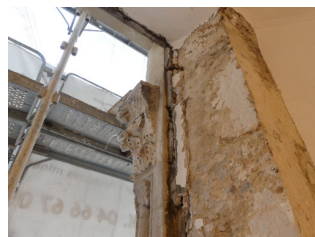
181a.JPG



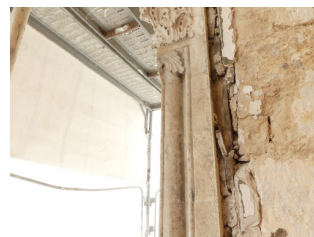
182.JPG



183.JPG



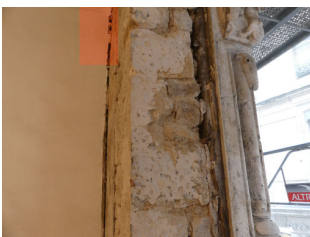
184.JPG



184a.JPG



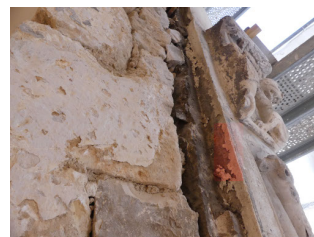
184b.JPG



185.JPG



185a.JPG



185b.JPG



185c.JPG



185d.JPG



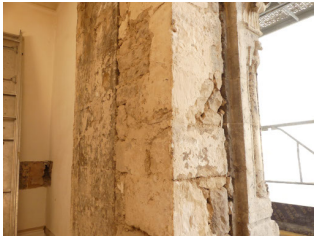
186.JPG



187.JPG



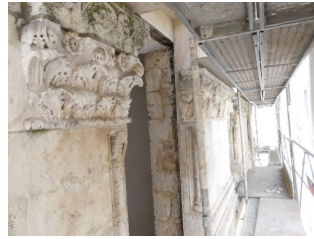
188.JPG



188a.JPG



189.JPG



190.JPG



190a.JPG



190b.JPG



190c.JPG



190d.JPG



190e.JPG



190f.JPG



190g.JPG



190h.JPG



190i.JPG



190j.JPG



190k.JPG



190l.JPG



190m.JPG



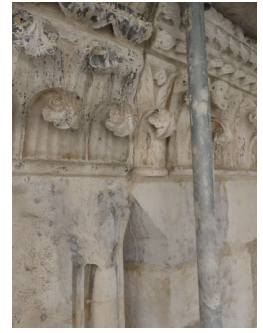
190n.JPG



190o.JPG



190p.JPG



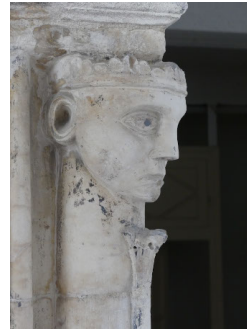
190q.JPG



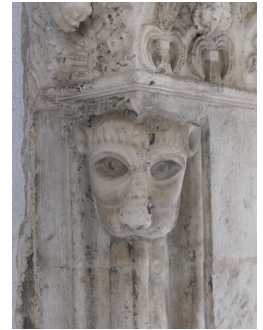
190r.JPG



190s.JPG



190t.JPG



190u.JPG



191.JPG



191a.JPG



191b.JPG

3. Inventaire des relevés de terrain/minutes de chantier

NB : certains relevés s'appuient sur les documents graphiques fournis par l'aménageur : en l'espèce les plans et les élévations de l'immeuble.

MN1001

Espace : 0.2

Us et faits : 1024

Type : relevé de moulure

Description. Relevé de la moulure de l'arc de la voûte 1024 dans l'angle sud-ouest de la cour.

Échelles : 1:1

Support : calque polyester A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1002

Espace : 0.7

Us et faits : MR1001, 1022

Type : relevé d'élévation

Description. Relevé pierre à pierre de la maçonnerie du pan US 1022 du mur MR1001, observée dans le sondage de la pièce 3.7 (troisième étage).

Échelles : 1:20

Support : calque polyester A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1003

Espace : 1.7

Us et faits : MR1001, 1012, 1023

Type : relevé d'élévation

Description. Relevé de la bordure du tableau interne d'une fenêtre géminée du premier étage, retrouvée en parement interne de la pièce 1.7.. NB : après décroûtage du mur par l'entreprise, ce relevé a été augmenté par un autre en photogrammétrie.

Échelles : 1:20

Support : calque polyester A3

Auteurs : Odile Maufras

MN1004

Us et faits : MR1007, 1062

Type : relevé d'élévation, relevé de moulure

Description. Relevé partiel en élévation de l'arc 1062 de couverture de la porte 1062 dans le mur MR1007 et relevé en plan de l'embrasure, de la feuillure et de la moulure du piédroit occidental.

Échelles : 1:1, 1:20

Support : calque polyester A3

Auteurs : Odile Maufras

MN1005

Us et faits : MR1007, 1062

Type : relevé d'élévation

Description. Relevé partiel en élévation de l'arc 1062 de couverture de la porte 1062 dans le mur MR1007 : complément du relevé MN1004 (le relevé MN1005 est au-dessous de MN1004).

Auteurs : Odile Maufras

MN1006

Espace : 1.6, 2.6

Us et faits : 1017, MR1017, 1018, MR1018, 1021, 1061

Type : croquis

Description. Croquis des différents éléments formant le mur oriental de la pièce 1.6 (au premier étage) et de la pièce 2.6 (au deuxième étage), avec notamment ses deux baies bouchées.

Échelles : /

Support : papier végétal A4

Auteurs : Marie Rochette

MN1007

Us et faits : 1001, MR1001, 1002, 1003, 1004, MR1004, 1013, 1055, 1056, 1057, 1058

Type : croquis sur relevé d'élévation

Description. croquis des différentes unités de construction de la façade MR1001 sur fond de relevé de l'aménageur (où le pierre à pierre est erroné).

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1008

Us et faits : 1001, MR1001, 1004, MR1004, 1012, 1015, 1016, 1020, 1022, 1023, 1057, 1064, 1065, 1066, 1067

Type : croquis sur relevé d'élévation

Description. croquis des différentes unités de construction repérées en

sondages au revers de la façade MR1001 sur fond de relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1009

Us et faits : 1007, MR1007, 1019, VT1019, 1025, MR1025, 1035, 1039, 1040, 1042, VT1042, 1053, 1054, 1060, 1062

Type : croquis sur relevé d'élévation

Description. croquis des différentes unités de construction enregistrées sur le mur oriental de la cour. Les observations sont reportées approximativement sur fond de relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1010

Us et faits : 1027, MR1027, 1028, 1029, 1043, 1044

Type : croquis sur relevé d'élévation

Description. croquis des différentes unités de construction enregistrées sur le mur oriental de la cour. Les observations sont reportées approximativement sur fond de relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1011

Us et faits : 1007, MR1007, 1025, MR1025, 1029, VT1029, 1035, 1036, 1039, 1040, 1049, 1051

Type : croquis sur relevé de coupe

Description. croquis des différentes unités de construction enregistrées sur la coupe de la coursive. Les observations sont reportées approximativement sur fond de relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Marie Rochette

MN1012

Us et faits : 1025, MR1025, 1026, MR1026, 1027, MR1027, 1032, MR1032

Type : croquis sur relevé d'élévation

Description. croquis des unités de construction enregistrées sur le mur occidental de la cour. Les observations sont reportées approximativement sur fond de relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1013

Type : croquis sur relevé de plan

Description. croquis des observations faites au niveau des caves (banquettes et soupiraux). Le croquis est fait sur le relevé mètre de l'aménageur. Aucun des éléments observés n'a fait l'objet d'un enregistrement en US ni en fait.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1014

Us et faits : 1007, MR1007, 1008, mR1008, 1029, 1030, MR1030, 1031, 1032, MR1032, 1034, ES1034, 1037, 1038

Type : croquis sur relevé de plan

Description. croquis des unités de construction enregistrées au rez-de-chaussée. Le croquis est fait sur le relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras

MN1015

Us et faits : 1001, MR1001, 1004, MR1004, 1007, MR1008, 1008, MR1008, 1009, MR1009, 1010, MR1010, 1011, 1012, 1014, MR1014, 1015, 1016, 1017, MR1017, 1018, MR1018, 1019, MR1019, 1023, 1025, MR1025, 1027, MR1027, 1028, 1029, VT1029, 1030, MR1030, 1032, MR1032, 1035, 1046, 1047, 1049

Type : croquis sur relevé de plan

Description. croquis des unités de construction enregistrées au premier étage. Le croquis est fait sur le relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Odile Maufras. Marie Rochette

MN1016

Us et faits : 1007, MR1007, MR1008, 1008, 1017, MR1017, 1018, MR1018, MR1027, 1030, MR1030, 1034, ES1034, 1039, 1040, 1041, 1042, 1050, 1053, 1061

Type : croquis sur relevé de plan

Description. croquis des unités de construction enregistrées au deuxième étage. Le croquis est fait sur le relevé de l'aménageur.

Échelles : 1:100

Support : papier végétal A4

Auteurs : Marie Rochette